

MERCREDI, LE 3ième JOUR DE JANVIER 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville mercredi, le 3ième jour de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

- COPIE -

Service de la gestion des
documents et archives - VTR

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Procès-
verbaux
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 décembre 1972, ainsi que celui de l'assemblée publique tenue le 20 décembre 1972 en regard du règlement No. 503 soient adoptés.

ADOpte.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172 - prolongement de la 6ième Rue, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 10 octobre 1972.
- b) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues Royale, Notre-Dame et Laviolette, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 25 septembre 1972.
- c) Amendement au règlement No. 386-A - Zonage du secteur Notre-Dame de la Paix, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 13 novembre 1972.
- d) Taxe d'améliorations locales - Travaux dans le prolongement de la rue Talbot, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 27 novembre 1972.
- e) Règlement d'emprunt et le 25% des travaux du prolongement de la rue Talbot, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 27 novembre 1972.
- f) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 11 décembre 1972.
- g) Amendement au règlement No. 191 - Zonage entre la 3ième et la 17ième Rue, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 11 décembre 1972.

MERCREDI, LE 3ième JOUR DE JANVIER 1973.

- h) Règlement autorisant la construction d'un garage municipal,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté
à la séance du 11 décembre 1972.
- i) Homologation du Boulevard St-Michel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 18 décembre 1972.
- j) Zonage du territoire St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 18 décembre 1972.
- k) Amendement au règlement No. 395 - Zonage du secteur
Centre-Ville nord,
avis donné par M. le conseiller Benoît-Giguère
à la séance du 18 décembre 1972.
- l) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et
installation de parcomètres,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 18 décembre 1972.

Avis motion
travaux
extension
secteur
Dargis

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
prochaine assemblée un règlement décrétant l'exécution de travaux d'a-
queduc et d'égout dans l'extension du secteur Dargis et appropriant
les fonds nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 3ième jour de janvier 1973.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion
règ. 26-K
amend.
machines
à boule,
à musique,
vendeuses
automatiques

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 26-K pour
imposer un droit annuel aux personnes exploitant des machines à boules,
machines à musique et toutes vendeuses automatiques.

Lu en Conseil, ce 3ième jour de janvier 1973.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion
modification
largeur
6ième Rue

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
prochaine assemblée un règlement modifiant la largeur de la 6ième Rue
et autorisant la vente du résidu du terrain provenant du retrécissement
de la dite rue.

Lu en Conseil, ce 3ième jour de janvier 1973.

Signé: Benoît Giguère

Avis motion
implantation
bureaux
zone
RC-25-3
angle
Ls Pasteur
et
Laviolette

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement No. 191-3-C afin
de permettre l'établissement de bureaux privés dans la zone RC-25-3
(angle Louis Pasteur et Laviolette).

Lu en Conseil, ce 3ième jour de janvier 1973.

Signé: Benoît Giguère

MERCREDI, LE 3ième JOUR DE JANVIER 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

1-73

Règlement

16-Z-18

taux

location

marché-

aux-denrées

Adoption.

Que le règlement No. 16-Z-18 (1973) amendant le règlement No. 16 quant à ce qui a trait aux taux de location pour les commerces situés au marché-aux-denrées, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

2-73

Règlement

No. 25-B

imposition

taxe

centres

hospitaliers

et

d'accueil

Adoption.

Que le règlement No. 25-B imposant une taxe annuelle aux centres hospitaliers et aux centres d'accueil, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

3-73

Règlement

26-Z-14

cantines

mobiles

Adoption.

Que le règlement No. 26-Z-14 amendant le 26-K afin de permettre la vente de marchandises, denrées dans les rues de la Ville, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

4-73

Règlement

No. 186-T

période

péage

chronomètres

stationnement

Adoption.

Que le règlement No. 186-T amendant le règlement No. 186, quant à ce qui concerne la durée des périodes de péage des chronomètres de stationnement, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

5-73

Règlement

No. 352-2

tarifs

autogare

Adoption.

Que le règlement No. 352-2 (1973) amendant le règlement No. 352 régissant le stationnement et la circulation des véhicules automobiles dans l'autogare de la Place de l'Hôtel de Ville, quant à ce qui a trait aux tarifs, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

MERCREDI, LE 31^{ème} JOUR DE JANVIER 1973.

6-73

Compte
rendu
séance
18 déc. 1972
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente lundi, le 18 décembre 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

ET RESOLU:

7-73

Contentieux
autorisé
comparaître
cause
Page
Const. Inc.
Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 35,519 des dossiers de la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle, PAGE CONSTRUCTION INC. est demanderesse et Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

8-73

Wilson
O'Shaughnessy
membre
Commission
d'Exp. Ec.
et Ind.
Adoption.

Que monsieur WILSON O'SHAUGHNESSY, Vérificateur interne, soit et est par les présentes maintenu dans ses fonctions comme membre de la COMMISSION D'EXPANSION ECONOMIQUE ET INDUSTRIELLE, en qualité de représentant de la Ville de Trois-Rivières, conformément à une résolution adoptée par le Conseil le 1er juin 1971, pour un terme de trois (3) ans.

ADOpte.

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, a signé un contrat avec la Société d'Habitation du Québec prévoyant un emprunt de \$663,694.00 pour la mise en oeuvre du programme de rénovation "Zone Notre-Dame de la Paix" ratifié par l'arrêté en conseil numéro 859 du 4 mars 1970;

ATTENDU que ce contrat prévoit que des obligations seront émises le 1er juillet de chaque année en faveur de la Société d'Habitation du Québec pour garantir le remboursement des sommes avancées pendant les douze (12) mois précédents;

ATTENDU qu'au 1er juillet 1972, la Société d'Habitation du Québec avait avancé une somme nette de \$188,036.57 au cours des douze (12) mois précédents;

ATTENDU qu'il y a lieu d'émettre des obligations pour cette somme en capital de \$188,036.57 suivant les termes et conditions de ce contrat signé le 25 mars 1970 et suivant l'autorisation prévue du règlement numéro 408 dûment approuvé;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

ET RESOLU:

MERCREDI, LE 3ième JOUR DE JANVIER 1973.

9-73

Emission
d'obliga-
tions
faveur
S.H.Q.
rénovation
Notre-Dame
de la Paix
Adoption.

Une émission d'obligations datée du 1er juillet 1972, pour un montant en capital de \$188,036.57, est émise en faveur de la Société d'Habitation du Québec concernant la mise en oeuvre du programme de rénovation ratifié par l'arrêté en conseil numéro 859 du 4 mars 1970.

Les quinze (15) obligations de cette émission seront remboursées conformément au tableau ci-annexé.

Le 1er juillet de chaque année, une obligation de cette émission sera échue, la première en 1973 et la dernière en 1987.

Ces obligations seront payables à la Société d'Habitation du Québec à son siège social à Québec, ou à tout autre détenteur enregistré.

Les obligations porteront intérêt au taux de 7 7/8% l'an, et seront signées par le Maire et le Trésorier.

ADOpte.

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, a signé un contrat avec la Société d'Habitation du Québec prévoyant un emprunt de \$302,183.75 pour la mise en oeuvre du programme de rénovation "Centre-Ville nord" ratifié par l'arrêté en conseil numéro 670, du 18 février 1970;

ATTENDU que ce contrat prévoit que des obligations seront émises le 1er juillet de chaque année en faveur de la Société d'Habitation du Québec pour garantir le remboursement des sommes avancées pendant les douze (12) mois précédents;

ATTENDU qu'au 1er juillet 1972, la Société d'Habitation du Québec avait avancé une somme nette de \$64,630.13 au cours des douze (12) mois précédents;

ATTENDU qu'il y a lieu d'émettre des obligations pour cette somme en capital de \$64,630.13 suivant les termes et conditions de ce contrat signé le 25 mars 1970 et suivant l'autorisation prévue du règlement numéro 407 dûment approuvé;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

ET RESOLU:

10-73

Emission
d'obliga-
tions
faveur
S.H.Q.
rénovation
Centre-
Ville nord
Adoption.

Une émission d'obligations datée du 1er juillet 1972, pour un montant en capital de \$64,630.13, est émise en faveur de la Société d'Habitation du Québec concernant la mise en oeuvre du programme de rénovation ratifié par l'arrêté en conseil numéro 670 du 18 février 1970.

Les quinze (15) obligations de cette émission seront remboursées conformément au tableau ci-annexé.

Le 1er juillet de chaque année, une obligation de cette émission sera échue, la première en 1973 et la dernière en 1987..

Ces obligations seront payables à la Société d'Habitation du Québec à son siège social à Québec, ou à tout autre détenteur enregistré.

Les obligations seront signées par le Maire et le trésorier.

Les obligations porteront intérêt au taux de 6 7/8% l'an.

ADOpte.

MERCREDI, LE 31^{ème} JOUR DE JANVIER 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

11-73

Païement
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Chagnon Ltée	\$12,438.51
Guimont Electrique	1,500.00
J.C. Papillon	51.28
Gaston Paillé	100.00
Hydro-Québec	7,000.00
A. Daviau	80.00
Mes Villeneuve & Villeneuve, notaires,	555.00
Brunelle Inc.	1,787.85
Le Bien Public	38.40
Cie Ajustement Trois-Rivières	35.75
P. Wibaut	10.80
Institut Police Nicolet	37.50
Restaurant Chez Louise	21.95
" " "	45.35
Restaurant Aux Copainx	28.05
Le Baron	14.46
Pavillon Mgr St-Arnaud	1,700.00
Park Practice Program Ass'n	50.00
J. Ls Levasseur	100.00
P. Blanchette	150.00
C. Cabana	170.00
H. Falardeau	100.00
Centre Landry	75.00
Centre Marcotte	1,369.68
Les Lynx	100.00
Ass'n St-Jean-Baptiste	200.00
Ligue Féminine Guilmour	1,000.00
Loisirs Notre-Dame de la Paix	200.00
Labrecque, Vézina & Associés	5,747.00
" " "	383.00
Provencher & Desjardins	2,437.50
Chagnon & Chagnon, notaires	58.00
Mme Napoléon Mercier	360.00

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

12-73

Contrat

Gertrude B. nom de la Ville de Trois-Rivières un projet d'acte préparé par Me Gilles-Vaillancourt Guy GARCEAU, notaire, par lequel la Ville renonce aux droits d'exiger le renonciation maintien de la servitude de non construction mentionnée dans un acte de restriction vente passé devant Me J.A. Donat CHAGNON, notaire, le 8 février 1950 et construction enregistré sous le No. 170,133 et successivement dans des actes de vente Adoption. passés devant Me Paul VILLENEUVE, notaire, le 10 septembre 1954 et enregistré sous le No. 185,100 et Me Gilles-Guy GARCEAU, notaire, le 29 mars 1956, enregistré sous le No. 193,688. Le tout sujet aux clauses et données mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

MERCREDI, LE 3ième JOUR DE JANVIER 1973.

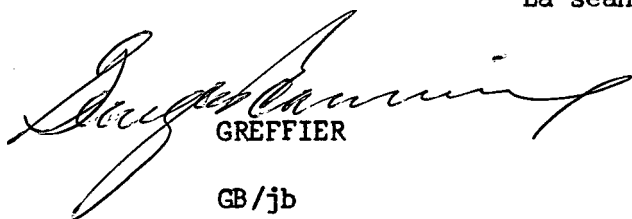
13-73

Contrat
Frank
Spénard
échange
terrains
élargis-
sement
Boul.
Des Forges
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gilles-Guy GARCEAU, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières et M. Frank SPENARD renoncent aux privilèges d'échangistes mentionnés dans un acte d'échange passé devant Me J.A. TRUDEL, notaire, le 4 août 1948, enregistré sous le No. 154,787, et affectant une partie du lot No. 1,101 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières. Le tout sujet aux clauses et données mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOpte.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER
GB/jb


MAIRE

LUNDI, LE 8ième JOUR DE JANVIER 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 8ième jour de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 janvier 1973 soit adopté.

ADOpte.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues Royale, Notre-Dame et Laviolette, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 25 septembre 1972.
- b) Amendement au règlement No. 386-A - Zonage du secteur Notre-Dame de la Paix, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 13 novembre 1972.
- c) Taxe d'améliorations locales - Travaux dans le prolongement de la rue Talbot, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 27 novembre 1972.
- d) Règlement d'emprunt et le 25% des travaux du prolongement de la rue Talbot, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 27 novembre 1972.
- e) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 11 décembre 1972.
- f) Amendement au règlement No. 191 - Zonage entre la 3ième et la 17ième Rue, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 11 décembre 1972.
- g) Règlement autorisant la construction d'un garage municipal, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 11 décembre 1972.
- h) Homologation du Boulevard St-Michel, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 décembre 1972.

LUNDI, LE 8ième JOUR DE JANVIER 1973.

- i) Zonage du territoire St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 18 décembre 1972.
- j) Amendement au règlement No. 395 - Zonage du secteur
Centre-Ville nord,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 18 décembre 1972.
- k) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et
installation de parcomètres,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 18 décembre 1972.
- l) Règlement pour travaux d'aqueduc et d'égout
dans l'extension du secteur Dargis,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières
à la séance du 3 janvier 1973.
- m) Modification à la largeur de la 6ième Rue,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 3 janvier 1973.

Avis motion
homolo-
gation
lots 170,
171 et 172

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
prochaine assemblée un règlement décrétant la confection d'un plan en
vue de l'homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172 du
cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, situés en front
du prolongement de la 6ième Rue, entre la rue Hétu et le Boulevard
Rigaud, sur une largeur de 167 pieds et 8 pouces.

Lu en Conseil, ce 8ième jour de janvier 1973.

Signé: Lionel Julien

Avis motion
abrogation
règlement
No. 395-A

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
prochaine assemblée un règlement pour abroger le règlement No. 395-A
concernant l'agrandissement de la zone de rénovation centre-ville
nord.

Lu en Conseil, ce 8ième jour de janvier 1973.

Signé: Benoît Giguère

Avis motion
agrandis-
sment
zone
rénovation
centre-ville
nord

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 395 concer-
nant l'agrandissement de la zone de rénovation centre-ville nord en y
incluant les lots Nos 1654-5 et P.1659 du cadastre officiel de la Ville
de Trois-Rivières.

Lu en Conseil, ce 8ième jour de janvier 1973.

Signé: Benoît Giguère

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

14-73

Règlement
26-Z-15

machines

à boules, etc.

Adoption.

Que le règlement No. 26-Z-15, amendant le règlement No. 26-K
pour imposer une taxe ou droit annuel aux personnes exploitant, vendant

LUNDI, LE 8ième JOUR DE JANVIER 1973.

ou plaçant par location ou autrement des machines à boules, des machines à musique et, en général, des vendeuses automatiques, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

15-73
Règlement
191-3-F
implan-
tation
bureaux
zone
RC-25-3
Adoption.

Que le règlement No. 191-3-F, amendant le règlement No. 191 et permettant l'implantation de bureaux dans la zone RC-25-3 (angle Louis Pasteur et Laviolette) soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par ledit règlement sera tenue le 17 janvier 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

16-73
Compte
rendu
séance
3 janvier
1973
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 3 janvier 1973, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

ATTENDU que les municipalités de Trois-Rivières, du Cap-de-la-Madeleine et de Trois-Rivières-Ouest ont exprimé officiellement le désir d'obtenir la finale provinciale des Jeux du Québec, été 1975, pour le Trois-Rivières Métropolitain;

ATTENDU qu'elles veulent ainsi aider ensemble à l'éducation et à la formation de la jeunesse et que, à cette fin, une corporation sera instituée selon la troisième partie de la Loi des compagnies;

ATTENDU que les dites municipalités s'entendent au chapitre des modalités qui suivent pour former cette corporation;

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

17-73
Demande
tenue
Jeux
du Québec
Été 1975
Adoption.

Qu'advenant la nomination du Trois-Rivières Métropolitain, comprenant les villes de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières-Ouest comme villes hôtes conjoints des Jeux du Québec, Été 1975, il est entendu que la Ville de Trois-Rivières se joint aux villes du Cap-de-la-Madeleine et de Trois-Rivières-Ouest et qu'elle s'engage à recevoir les dits jeux selon les modalités suivantes:

1. Que chacune des municipalités impliquées verra à déléguer deux représentants qui seront appelés à siéger au "Comité Organisateur des Jeux du Québec du Trois-Rivières Métropolitain, Été 1975".

LUNDI, LE 8ième JOUR DE JANVIER 1973.

2. Que chacune des municipalités accepte et s'engage à contribuer directement et ensemble aux frais de préparation, d'organisation et d'opération des Jeux pour un montant de \$75,000.00 dont la participation sera établie au prorata de la population et qui devra être prévue et versée à l'administration des Jeux.
3. Que chacune des municipalités s'entend pour mettre à la disposition des Jeux les sites, installation et équipements sportifs sous sa juridiction en acceptant les dépenses d'immobilisation, d'entretien et de surveillance s'il y a lieu.
4. Qu'en plus, chacune des municipalités s'engage à rembourser toutes dépenses découlant d'un déficit, le cas échéant, de l'administration des Jeux, déficit à combler par chacune et réparti au prorata de la population.
5. Que tous surplus provenant de l'administration des Jeux soient partagés entre chacune des municipalités, toujours au prorata des populations, considérant que dans l'esprit et la poursuite des Jeux du Québec, ces montants seront affectés respectivement à l'amélioration et au développement du sport et de la récréation.
6. Que la résolution présente ait force et effet à condition finale que les trois villes hôtes s'engagent conjointement à respecter et partager les modalités ci-dessus exprimées.

ADOPTE.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 34 de la Loi de la Commission Municipale, la Commission peut autoriser les municipalités à contracter un ou des emprunts temporaires aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine;

ATTENDU que le Trésorier de la Ville fait rapport que les revenus de la Ville pour l'année 1973 s'établiront à plus de \$9,500,000.00 et qu'il lui faudra emprunter temporairement afin de rencontrer les dépenses d'administration de l'année courante;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

18-73
Emprunt
temporaire
Adoption.

Que le Trésorier de la Ville soit autorisé à emprunter la somme de \$2,500,000.00 pour une période de temps n'excédant pas l'exercice financier maintenant en cours, à un taux n'excédant pas celui autorisé par l'article 49 de la loi des dettes et emprunts municipaux et scolaires;

Qu'à cet effet, Son Honneur le Maire et le Trésorier de la Ville soient autorisés à signer un ou des billets promissaires en faveur de la Banque Canadienne Nationale et à les renouveler jusqu'à parfait paiement, en reconnaissance de l'emprunt ci-dessus.

ADOPTE.

ATTENDU que les revenus probables de l'année 1973 se chiffrent à la somme de \$10,735,000.00 suivant le projet de budget annexé à la présente résolution;

ATTENDU que les dépenses probables pour la dite année s'élèvent à la somme de \$10,735,000.00;

LUNDI, LE 8ième JOUR DE JANVIER 1973.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

19-73

Budget

année 1973

Adoption.

Que le projet de budget ci-annexé soit adopté et que la somme de \$10,735,000.00 soit appropriée pour les dépenses de l'année 1973.

ADOpte.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER

GB/jb


MAIRE

LUNDI, LE 15ième JOUR DE JANVIER 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 15ième jour de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 janvier 1973 soit adopté.

ADOpte.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues Royale, Notre-Dame et Laviolette, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 25 septembre 1972.
- b) Amendement au règlement No. 386-A - Zonage du secteur Notre-Dame de la Paix, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 13 novembre 1972.
- c) Taxe d'améliorations locales - Travaux dans le prolongement de la rue Talbot, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 27 novembre 1972.
- d) Règlement d'emprunt et le 25% des travaux du prolongement de la rue Talbot, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 27 novembre 1972.
- e) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 11 décembre 1972.
- f) Amendement au règlement No. 191 - Zonage entre la 3ième et la 17ième Rue, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 11 décembre 1972.
- g) Règlement autorisant la construction d'un garage municipal, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du décembre 1972.
- h) Homologation du Boulevard St-Michel, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 décembre 1972, maintenu par M. le conseiller Benoît Giguère.

LUNDI, LE 15ième JOUR DE JANVIER 1973.

- i) Zonage du territoire St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 18 décembre 1972,
maintenu par M. le conseiller Benoît Giguère.
- j) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et
installation de parcomètres,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 18 décembre 1972.
- k) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171
et 172,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 8 janvier 1973.

Avis motion
règ. 186
amend.
pénalités
infractions

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, quant
à ce qui a trait aux pénalités pour infractions au règlement.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de janvier 1973.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion
règ. 489
amend.
heures
d'ouverture
Parc
St-Philippe

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 489 pour
prolonger les heures d'ouverture du parc de stationnement St-Philippe.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de janvier 1973.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion
modification
tracé
rue
Bellefeuille

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
prochaine assemblée un règlement pour modifier le plan No. 91-46 pré-
paré par M. Jean-Paul DUGUAY, A.-G., le 1er novembre 1971, confirmé
et ratifié par la Cour Supérieure le 5 juin 1972 par jugement de l'Ho-
norable Jacques LACOURSIERE, J.C.S., afin de renoncer à une partie du
tracé de la rue Bellefeuille, à partir du lot No. 8 jusqu'au boulevard
Normand.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de janvier 1973.

Signé: Fernand Goneau

Avis motion
fermeture
partie
rue
Fortin

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
prochaine assemblée un règlement décrétant la fermeture d'une partie
de la rue Fortin et autorisant un échange de terrains résultant de
cette fermeture.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de janvier 1973.

Signé: Antoine Gauthier

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

LUNDI, LE 15ième JOUR DE JANVIER 1973.

20-73

Règ. 395-B
abrogeant
règ. 395-A
Adoption.

Que le règlement No. 395-B abrogeant le règlement No. 395-A concernant l'agrandissement de la zone de rénovation centre-ville nord, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

21-73

Règ. 395-C
agrandis-
sement
zone
rénovation
centre-ville
Adoption.

Que le règlement No. 395-C modifiant le règlement No. 395 concernant la zone de rénovation centre-ville nord et décrétant son agrandissement, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

22-73

Règ. 505
modifi-
cation
largeur
6ième Rue
Adoption.

Que le règlement No. 505 modifiant la largeur de la 6ième Rue et autorisant la vente du résidu du terrain provenant du rétrécissement de ladite rue, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

23-73

Règ. 504
travaux
E. Jean,
J.H.
Fortier
Adoption.

Que le règlement No. 504 autorisant le Conseil à faire ou à faire faire certains travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux et d'ouverture de rues sur les rues Emile Jean, J.H. Fortier et cadastre 174-154, et à emprunter une somme n'excédant pas \$58,000.00 à ces fins, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur sera tenue le 24 janvier 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

24-73

Compte
rendu
séance
8 jan. 1973
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente lundi, le 8 janvier 1973, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

LUNDI, LE 15ième JOUR DE JANVIER 1973.

25-73
Comptes
payés
décembre
1972
Adoption.

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de décembre 1972, au montant total de \$2,018,098.86, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

26-73
Comptes
à payer
décembre
1972
Adoption.

Que les comptes à payer pour le mois de décembre 1972, au montant total de \$92,898.09, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

27-73
Paie
comptes
liste
hebdoma-
daire
Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

A. Proulx	\$ 8,715.61
" "	1,912.79
" "	146.00
Produits Ciment St-Maurice	16,518.60
Ben Vanasse	3,517.35
Canron Ltée	255.74
Hydro-Québec	6,581.78
" "	6,000.00
Ass'n Québécoise Technique de l'Eau	20.00
Le Nouvelliste	52.50
" "	66.00
Lemay, Pouliot, Guérard & Associés	1,400.00
H.G. Gauthier	16.20
J.Omer Lacroix	615.00
A. Laneuville	31.35
Marché Victoria Inc.	166.66
Doyon Machinery	551.85
Jean Alarie	975.19
Ass'n Loisirs Blvd St-Jean	900.00
Techbar Inc.	1,000.00
Gagnon et Bélanger Inc.	850.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

28-73
Approbation
plan
redivision
lot
No. 1098
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 16 novembre 1972, montrant la redivision d'une partie du lot No. 1098 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 1098-197 à 1098-206 inclusivement situés sur le Boulevard Des Forges et appartenant à Mme Léda TREPANIER.

ADOPTE.

LUNDI, LE 15ième JOUR DE JANVIER 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

29-73
Demande
d'appro-
bation
égout
rue
St-Denis
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, désirant procéder à l'exécution des travaux de remplacement de la conduite d'égout sur la rue St-Denis, tels que décrétés par le règlement No. 453 et mentionnés à l'item 23 dudit règlement, sollicite par les présentes leur approbation du SERVICE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU QUEBEC.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

30-73
Emission
d'obli-
gations
règ. 482,
491, 498,
etc.
Adoption.

Que le Trésorier de la Ville soit et est par les présentes autorisé à procéder à la vente d'obligations de la Ville de Trois-Rivières émises en vertu des règlements Nos 482, 491, 498, 1-A.L., 2-A.L. et 6-A.L. et à donner les avis requis en vue d'une demande de soumissions.

ADOpte.

ATTENDU que, lors de la sanction de la Loi sur l'évaluation foncière, (1971, S.Q. Chap. 50), le 23 décembre 1971, les immeubles de la COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PAPIER DU CANADA qui ne sont plus portés au rôle en raison de l'article 12 de cette loi étaient exempts des taxes foncières municipales de la Ville de Trois-Rivières en vertu de son règlement No. 388 du 9 mai 1969, adopté sous l'empire de l'article 488 de la Loi des Cités et Villes;

ATTENDU que cette exemption de taxes a fait l'objet d'un accord entre la compagnie et la Ville de Trois-Rivières, par lequel la compagnie s'engageait à verser à la Ville la compensation qui y est stipulée à l'égard de cette exemption;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

31-73
Convention
C.I.P.
compen-
sation
évaluation
foncière
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle la COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PAPIER DU CANADA s'engage à verser à la Ville de Trois-Rivières une compensation établie suivant un accord intervenu entre les parties et annexé à la présente; le tout conformément aux articles 105 et 106 de la loi sur l'évaluation foncière.

ADOpte.

ATTENDU que, lors de la sanction de la Loi sur l'évaluation foncière, (1971, S.Q. Chap. 50), le 23 décembre 1971, les immeubles de la COMPAGNIE CANRON LIMITED qui ne sont plus portés au rôle en raison de l'article 12 de cette loi étaient exempts des taxes foncières municipales de la Ville de Trois-Rivières en vertu de son règlement No. 388 du 9 mai 1969, adopté sous l'empire de l'article 488 de la Loi des Cités et Villes;

ATTENDU que cette exemption de taxes a fait l'objet d'un accord entre la compagnie et la Ville de Trois-Rivières, par lequel la compagnie s'engageait à verser à la Ville la compensation qui y est stipulée à l'égard de cette exemption;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

LUNDI, LE 15ième JOUR DE JANVIER 1973.

32-73

Convention
Canron
Limited
compen-
sation
évaluation
foncière
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle la COMPAGNIE CANRON LIMITED s'engage à verser à la Ville de Trois-Rivières une compensation établie suivant un accord intervenu entre les parties et annexé à la présente; le tout conformément aux articles 105 et 106 de la loi sur l'évaluation foncière.

ADOPTÉ.

ATTENDU que, lors de la sanction de la Loi sur l'évaluation foncière, (1971, S.Q. Chap. 50), le 23 décembre 1971, les immeubles de la compagnie CONSOLIDATED - BATHURST LIMITEE qui ne sont plus portés au rôle en raison de l'article 12 de cette loi étaient exempts des taxes foncières municipales de la Ville de Trois-Rivières en vertu de son règlement No. 388 du 9 mai 1969, adopté sous l'empire de l'article 488 de la Loi des Cités et Villes;

ATTENDU que cette exemption de taxes a fait l'objet d'un accord entre la compagnie et la Ville de Trois-Rivières, par lequel la compagnie s'engageait à verser à la Ville la compensation qui y est stipulée à l'égard de cette exemption;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

33-73

Convention
Conso-
lidated-
Bathurst
compen-
sation
évaluation
foncière
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle la compagnie CONSOLIDATED - BATHURST LIMITEE s'engage à verser à la Ville de Trois-Rivières une compensation établie suivant un accord intervenu entre les parties et annexé à la présente; le tout conformément aux articles 105 et 106 de la loi sur l'évaluation foncière.

ADOPTÉ.

ATTENDU que, lors de la sanction de la Loi sur l'évaluation foncière, (1971, S.Q. Chap. 50), le 23 décembre 1971, les immeubles de la compagnie LE NOUVELLISTE LTEE qui ne sont plus portés au rôle en raison de l'article 12 de cette loi étaient exempts des taxes foncières municipales de la Ville de Trois-Rivières en vertu de son règlement No. 388 du 9 mai 1969, adopté sous l'empire de l'article 488 de la Loi des Cités et Villes;

ATTENDU que cette exemption de taxes a fait l'objet d'un accord entre la compagnie et la Ville de Trois-Rivières, par lequel la compagnie s'engageait à verser à la Ville la compensation qui y est stipulée à l'égard de cette exemption;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

34-73

Convention
Le
Nouvelliste
compen-
sation
évaluation
foncière
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle la compagnie LE NOUVELLISTE LIMITEE s'engage à verser à la Ville de Trois-Rivières une compensation établie suivant un accord intervenu entre les parties et annexé à la présente; le tout conformément aux articles 105 et 106 de la loi sur l'évaluation foncière.

ADOPTÉ.

ATTENDU que, lors de la sanction de la Loi sur l'évaluation foncière, (1971, S.Q. Chap. 50), le 23 décembre 1971, les immeubles de LES ELEVATEURS DES TROIS-RIVIERES LTEE qui ne sont plus portés au rôle en raison de l'article 12 de cette loi étaient exempts des taxes foncières municipales de la Ville de Trois-Rivières en vertu de son règlement No. 388 du 9 mai 1969, adopté sous l'empire de l'article 488 de la Loi des Cités et Villes;

LUNDI, LE 15ième JOUR DE JANVIER 1973.

ATTENDU que cette exemption de taxes a fait l'objet d'un accord entre la compagnie et la Ville de Trois-Rivières, par lequel la compagnie s'engageait à verser à la Ville la compensation qui y est stipulée à l'égard de cette exemption;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

35-73

Convention
Les Elé-
vateurs
de T.-R.
compen-
sation
évaluation
foncière
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle LES ELEVA-TEURS DES TROIS-RIVIERES LTEE s'engage à verser à la Ville de Trois-Rivières une compensation établie suivant un accord intervenu entre les parties et annexé à la présente; le tout conformément aux articles 105 et 106 de la loi sur l'évaluation foncière.

ADOPTÉ.

ATTENDU que, lors de la sanction de la Loi sur l'évaluation foncière, (1971, S.Q. Chap. 50), le 23 décembre 1971, les immeubles de la COMPAGNIE WABASSO LTEE qui ne sont plus portés au rôle en raison de l'article 12 de cette loi étaient exempts des taxes foncières municipales de la Ville de Trois-Rivières en vertu de son règlement No. 388 du 9 mai 1969, adopté sous l'empire de l'article 488 de la Loi des Cités et Villes;

ATTENDU que cette exemption de taxes a fait l'objet d'un accord entre la compagnie et la Ville de Trois-Rivières, par lequel la compagnie s'engageait à verser à la Ville la compensation qui y est stipulée à l'égard de cette exemption;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

36-73

Convention
Wabasso
compen-
sation
évaluation
foncière
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle la COMPA-GNIE WABASSO LTEE s'engage à verser à la Ville de Trois-Rivières une compen-sation établie suivant un accord intervenu entre les parties et annexé à la présente; le tout conformément aux articles 105 et 106 de la loi sur l'é-valuation foncière.

ADOPTÉ.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER
GB/jb


MAIRE

LUNDI, LE 22ième JOUR DE JANVIER 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 22ième jour de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum,

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Antoine	GAUTHIER
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Procès-
verbaux
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 janvier 1973, ainsi que celui de l'assemblée publique tenue le 17 janvier 1973 en regard du règlement No. 191-3-F soient adoptés.

ADOpte.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues Royale, Notre-Dame et Laviolette, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 25 septembre 1972.
- b) Amendement au règlement No. 386-A - Zonage du secteur Notre-Dame de la Paix, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 13 novembre 1972.
- c) Taxe d'améliorations locales - Travaux dans le prolongement de la rue Talbot, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 27 novembre 1972.
- d) Règlement d'emprunt et le 25% des travaux du prolongement de la rue Talbot, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 27 novembre 1972.
- e) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 11 décembre 1972.
- f) Règlement autorisant la construction d'un garage municipal, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 11 décembre 1972.
- g) Homologation du Boulevard St-Michel, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 décembre 1972, maintenu par M. le conseiller Antoine Gauthier.

LUNDI, LE 22ième JOUR DE JANVIER 1973.

- h) Zonage du territoire St-Michel Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 18 décembre 1972,
maintenu par M. le conseiller Antoine Gauthier.
- i) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et
installation de parcomètres,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 18 décembre 1972.
- j) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171
et 172,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 8 janvier 1973.
- k) Amendement au règlement No. 186 - Pénalités pour
infractions au règlement,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 15 janvier 1973.
- l) Fermeture d'une partie de la rue Fortin,
avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier
à la séance du 15 janvier 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

37-73

Règ. 489-1
heures
parc
station-
nement
St-Philippe
Adoption.

Que le règlement No. 489-1 amendant le règlement No. 489,
pour prolonger les heures d'ouverture du parc de stationnement St-Philippe,
soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

38-73

Règ. 506
modifi-
cation
tracé
rue
Bellefeuille
Adoption.

Que le règlement No. 506 décrétant la modification du plan
No. 91-46 préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Paul DUGUAY et homologué
par la Cour Supérieure en vue de l'ouverture ou prolongement de la rue
Bellefeuille, du lot No. 8 jusqu'au Boulevard Normand, soit adopté tel
que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

39-73

Règ. 191-24-G
zonage
secteur
Ste-
Thérèse
Adoption.

Que le règlement No. 191-24-G amendant le règlement No. 191
en retranchant de la zone RA-16 sect. 3 les lots 183-54, 183-55 et 183-56
pour les ajouter à la zone RB-16 sect. 1, soit adopté tel que lu et soumis
à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites
comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble
compris dans le territoire visé par ledit règlement sera tenue le 1er février
1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

LUNDI, LE 22ième JOUR DE JANVIER 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

40-73
Compte
rendu
séance
15 jan.73
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 15 janvier 1973, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

41-73
Quittance
mainlevée
d'hypo-
thèque
Breuvages
Bégin
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me Paul VILLENEUVE, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de LES BREUVAGES BEGIN LTEE, pour toutes sommes dues à la Ville en vertu d'un acte de vente en date du 16 août 1966, passé devant Me Roger PAQUIN, notaire, et enregistré sous le No. 254,050.

ADOpte.

ATTENDU qu'en vertu d'un acte de vente en date du 16 août 1966, passé devant Me Roger PAQUIN, notaire, et enregistré sous le No. 254,050, la Ville de Trois-Rivières a vendu à LES BREUVAGES BEGIN LTEE un emplacement connu et désigné comme étant composé des lots Nos 15-2-1 et 19-2-2 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, avec bâtisse industrielle dessus construite;

ATTENDU que les deux clauses suivantes étaient stipulées dans ledit acte de vente:

"80. L'acquéreuse s'engage à n'utiliser les immeubles présentement vendus que pour fins industrielles.

90. Advenant le cas où l'acquéreuse voudrait vendre les dits immeubles, elle devra, au préalable, en obtenir l'autorisation écrite de la venderesse."

ATTENDU que l'immeuble ci-dessus désigné a totalement été exproprié, terrains et bâtisses, par le Ministère de la Voirie du Québec pour le passage de l'autoroute 755;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

42-73
Intervention
Breuvages
Bégin
expro-
priation
autoroute
755
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Paul VILLENEUVE, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Ville de Trois-Rivières renonce aux deux clauses contenues dans l'acte de vente mentionné au préambule de la présente résolution et consent à ce que LES BREUVAGES BEGIN LTEE retire totalement, à titre de propriétaire, l'indemnité pouvant provenir de ladite expropriation.

ADOpte.

CONSIDERANT que la Commission de Police du Québec, lors d'une cérémonie spéciale tenue à Québec, le 16 janvier 1973, a décerné une décoration pour bravoure à l'agent Gaétan PROVENCHER, membre du Service de la Police et des Incendies de la Ville de Trois-Rivières, pour sa prompte et opportune intervention à l'occasion d'un vol à main armée perpétré le 20 janvier 1972 dans un établissement commercial de la Ville;

LUNDI, LE 22ième JOUR DE JANVIER 1973.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

43-73

Félici-
tations
agent
Gaétan
Provencher
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tout en se réjouissant beaucoup de cette haute marque d'appréciation à l'endroit de l'agent Gaétan PROVENCHER, le prie de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères félicitations, accompagnées du témoignage empressé de sa vive admiration.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

44-73

Paie-
ment
comptes
liste
hebdomadaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Pavages de Nicolet Inc.	\$2,301.88
" " "	625.30
J.C. Papillon	4,066.92
Marcel Dubé	221.40
" "	8,651.92
Hydro-Québec	1,441.13
Guimond Electrique	350.00
Loisirs Notre-Dame de la Paix	100.00
Ass. St-Jean-Bte de la Salle	100.00
Rapid B.B.Q.	100.00
Sheraton Château de Blois	422.50
J.D. Gélinas	54.00
H.G. Gauthier	15.00
Guy Aubin	100.00
Me Jean Méthot	2,562.99
International City Management Association	165.00
Labrecque, Vézina & Associés	2,960.62
Fabrique St-Philippe	150.00
Décobec Inc.	1,500.00

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

45-73

Vente
terrain
Pluritec
Ltée
zone
ind. No. 1
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à PLURITEC LTEE un emplacement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision No. 6 du lot originaire No. 15 (15-P.6) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, formant une superficie de 64,655 pieds carrés, pour le prix de \$9,698.25 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie. Ledit acte de vente devant être sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

LUNDI, LE 22ième JOUR DE JANVIER 1973.

46-73

Approbation
plan
subdiv.
lot 1119
Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 14 septembre 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 1119 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 1119-1156 situé rue Louis Pasteur et appartenant aux SOEURS DE LA MISERICORDE.

ADOpte.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 26 de la loi des Cités et Villes, une corporation municipale peut aider et maintenir des organismes d'initiatives industrielles;

ATTENDU que conformément à la dite loi, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a mandaté, pour une période de cinq (5) ans, le SERVICE D'EXPANSION ECONOMIQUE ET INDUSTRIELLE à des fins de promotion industrielle dans les limites de la Ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

47-73

Appui
démarches
Serv. Exp.
Econ. et
Indus.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, en vertu des pouvoirs qu'ils lui sont conférés par ladite loi, donne par les présentes son entier appui à toutes démarches entreprises par le SERVICE D'EXPANSION ECONOMIQUE ET INDUSTRIELLE auprès d'organismes gouvernementaux pour des fins d'initiatives industrielles.

ADOpte.

CONSIDERANT que monsieur Bernard CHAMPOUX, Journaliste, a été promu récemment aux importantes fonctions de Chef de l'Information au journal Le Nouvelliste;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

48-73

Félici-
tations
Bernard
Champoux
Adoption.

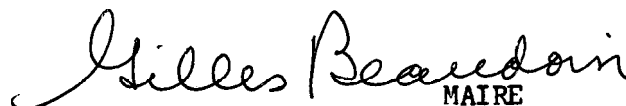
Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tout en se réjouissant beaucoup de cette heureuse nomination, prie monsieur Bernard CHAMPOUX de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères félicitations, tout en lui faisant part de ses meilleurs vœux de succès.

ADOpte.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER

GB/jb


MAIRE

LUNDI, LE 29ième JOUR DE JANVIER 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 29ième jour de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Procès-
verbaux
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 janvier 1973, ainsi que celui de l'assemblée publique tenue le 24 janvier 1973 en regard du règlement No. 504 soient adoptés.

ADOpte.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues Royale, Notre-Dame et Laviolette, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 25 septembre 1972.
- b) Amendement au règlement No. 386-A - Zonage du secteur Notre-Dame de la Paix, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 13 novembre 1972.
- c) Taxe d'améliorations locales - Travaux dans le prolongement de la rue Talbot, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 27 novembre 1972.
- d) Règlement d'emprunt et le 25% des travaux du prolongement de la rue Talbot, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 27 novembre 1972.
- e) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 11 décembre 1972.
- f) Règlement autorisant la construction d'un garage municipal, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 11 décembre 1972.
- g) Homologation du Boulevard St-Michel, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 décembre 1972.

LUNDI, LE 29ième JOUR DE JANVIER 1973.

- h) Zonage du territoire St-Michel Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 18 décembre 1972.
- i) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et
installation de parcomètres,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 18 décembre 1972.
- j) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171
et 172,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 8 janvier 1973.
- k) Amendement au règlement No. 186 - Pénalités pour
infractions au règlement,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 15 janvier 1973.
- l) Fermeture d'une partie de la rue Fortin,
avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier
à la séance du 15 janvier 1973.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
programme prochaine assemblée un règlement concernant le financement de certains
renovation travaux de rénovation dans le cadre du programme "CENTRE-VILLE SUD".
centre-ville
sud

Lu en Conseil, ce 29ième jour de janvier 1973.

Signé: Antoine Gauthier

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
règ. 186 am.prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186 concer-
parcomètres nant l'installation de chronomètres de stationnement.
Boul.
Des Forges

Lu en Conseil, ce 29ième jour de janvier 1973.

Signé: Antoine Gauthier

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
abrogation prochaine assemblée un règlement pour abroger le règlement No. 26-Z-14
règ. concernant la vente de marchandises et denrées dans les rues de la Ville.
26-Z-14
cantines
mobiles

Lu en Conseil, ce 29ième jour de janvier 1973.

Signé: Léo Thibeault

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
taux prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement No. 15 en ce
taxe qui a trait au taux de la taxe d'aqueduc.
d'aqueduc

Lu en Conseil, ce 29ième jour de janvier 1973.

Signé: Lionel Julien

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
taux prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement No. 25 en ce
taxe qui a trait au taux de la taxe d'affaires.
d'affaires

LUNDI, LE 29ième JOUR DE JANVIER 1973.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de janvier 1973.

Signé: Lionel Julien

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
résolutions prochaine assemblée une résolution rescindant les résolutions adoptées
rescindées les 11 septembre 1972 et 2 octobre 1972 aux fins d'autoriser la vente
vente des lots Nos 227-1 et 228-1 à WESTINGHOUSE CANADA LIMITED.
terrain
Westinghouse

Lu en Conseil, ce 29ième jour de janvier 1973.

Signé: Gaston Vallières

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

49-73
Compte
rendu
séance
22 jan. 1973
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en
Commission Permanente le 22 janvier 1973 soit reçu, adopté et ratifié
à toutes fins que de droit, avec les corrections y apportées.

ADOpte.

ATTENDU que, conformément au règlement No. 506, adopté par
le Conseil, le 22 janvier 1973, le plan No. 91-46 a été modifié par M.
Jean-Paul DUGUAY, A.-G., en vue de modifier une partie du tracé de la rue
Bellefeuille sur les lots P.8, P.9, P.11, P.26, P.9, P.11, P.11-391 et
26-802 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières;

ATTENDU que ce plan est conforme aux désirs du Conseil;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

ET RESOLU:

50-73
Approbation
plan
homolo-
gation
partie
rue
Bellefeuille
Adoption.

Que le plan modifié par M. Jean-Paul DUGUAY, A.-G., en date
du 21 décembre 1972, et dont un double est annexé à la présente résolution
pour être déposé aux archives de la Ville, montrant, entourées d'un liséré
jaune, les modifications qui doivent être apportées en vue de la nouvelle
homologation du tracé d'une partie de la rue Bellefeuille sur les lots Nos
P.8, P.9, P.11, P.26, P.9, P.11, P.11-391 et P.26-802 du cadastre officiel
de la Cité des Trois-Rivières, est accepté et approuvé, et que les procé-
dures de confirmation dudit plan par la Cour Supérieure pour le district
des Trois-Rivières, soient faites, conformément à la loi, de manière à
rendre ce plan obligatoire pour la municipalité, pour les propriétaires
intéressés et pour toute personne.

ADOpte.

ATTENDU que, dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur
les zones spéciales, la Ville de Trois-Rivières a conclu une entente avec
l'Office de Planification et de Développement du Québec, relativement à
la mise en oeuvre et le financement du projet relatif aux égouts pluviaux
et voirie à Trois-Rivières. (Projet numéro 64410)

ATTENDU qu'en vertu de cette entente, il a été versé à la
corporation, à titre de "prêt" pour le financement de ce projet, divers
montants se totalisant à \$1,030,000.00 auquel devra s'ajouter un total
de \$74,502.32 d'intérêt au 31 mars 1972, sur ces montants formant une

LUNDI, LE 29ième JOUR DE JANVIER 1973.

somme globale en capital à rembourser de \$1,104,502.32, le tout tel qu'indiqué à l'annexe "A" ci-jointe provenant de l'Office de Planification et de Développement du Québec;

ATTENDU qu'il y a lieu d'émettre des obligations pour ladite somme en capital de \$1,104,502.32, payable à l'Office de Planification et de Développement du Québec, suivant les termes et conditions de l'Entente.

ATTENDU que cette émission de \$1,104,502.32 d'obligations sera faite en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
431	\$ 107,325.00
432	195,000.00
433	322,747.00
434	178,731.00
435	115,000.00
436	111,100.00
500	<u>74,599.32</u>
	<u>\$1,104,502.32</u>

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

ET RESOLU UNANIMEMENT:

51-73
Emission
d'obliga-
tions
O.P.D.Q.
règ.
431 à 436
et 500
Adoption.

- 1.- Le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution.
- 2.- Il sera fait une émission d'obligations, datée du 31 mars 1972, pour un montant en capital de \$1,104,502.32, sous la forme d'obligations entièrement nominatives.
- 3.- Les dites obligations porteront intérêt au taux de 6.9939% l'an (taux moyen pondéré), payable annuellement en même temps que le capital.
- 4.- Les trente (30) obligations de cette émission seront remboursées en séries 30 ans conformément au tableau d'amortissement ci-annexé. (annexe "B")
- 5.- Une obligation de cette émission sera remboursable le 31 mars de chaque année, la première en 1973 et la dernière en 2002, conformément au tableau d'amortissement.
- 6.- Ces obligations seront payables à l'Office de Planification et de Développement du Québec, à son siège social à Québec, ou à tout autre détenteur enregistré.
- 7.- La corporation se réserve le droit de racheter par anticipation la totalité des obligations en cours de cette émission, en versant à l'Office de Planification et de Développement du Québec ou à tout autre détenteur enregistré desdites obligations, le montant du principal non encore remboursé plus les intérêts accumulés jusqu'à la date de remboursement. Un avis de tel rachat devra être donné par la ville, pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date de rachat, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur enregistré d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné.

LUNDI, LE 29ième JOUR DE JANVIER 1973.

- 8.- Les obligations seront signées par le maire et par le trésorier et elles porteront le sceau de la corporation. La signature du maire pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations.
- 9.- De plus, le tableau d'amortissement relatif au montant capital de chacun des règlements indiqués au préambule ci-haut, est celui déterminé par la proportion qui existe entre le montant capital total ici émis en vertu de chaque tel règlement par rapport au montant capital global de l'émission, et en appliquant cette proportion aux montants de capital apparaissant au tableau à l'annexe "B".
- 10.- Chacun des règlements d'emprunt mentionnés au préambule est amendé en conséquence, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-haut, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié en regard de chacun desdits règlements et compris dans l'émission de \$1,104,502.32.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

52-73

Contrat
De L'Orme
Const.
aqueduc
et
égout
secteur
Isabeau
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel DE L'ORME CONSTRUCTION LTEE, entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux d'aqueduc et d'égout dans le secteur Isabeau, pour le prix de \$47,853.71, conformément aux plans, devis et cahier des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics. La dite somme de \$47,853.71 devant être prise à même les fonds prévus aux règlements Nos 498 et 6-A.L. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

53-73

Autorisation
vente
pour
taxes
Adoption.

Qu'il soit ordonné au Greffier de la Ville de vendre à l'enchère publique, au bureau du Conseil, suivant la loi, les immeubles mentionnés au rapport du Trésorier de la Ville en date du 29 janvier 1973, et que le Trésorier soit autorisé à enchérir à cette vente pour le bénéfice de la Ville, conformément à l'article 572 de la Loi des Cités et Villes.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

54-73

Demande
énumération
abrégée
avis
vente
pour
taxes
Adoption.

Que l'Assistant-Greffier de la Ville soit autorisé à demander à la Commission Municipale de Québec l'autorisation de donner une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles à être mis en vente pour arrérages de taxes, le tout conformément à l'article 550 de la Loi des Cités et Villes.

ADOpte.

LUNDI, LE 29ième JOUR DE JANVIER 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

55-73

Avis
cessation
bail
transmis
B. Delage
Adoption.

Que l'Assistant-Greffier de la Ville soit et est par les présentes autorisé à transmettre, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un avis de non renouvellement de bail à M. Bernard DELAGE pour le local qu'il occupe au numéro civique 412 de la rue Des Forges à Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

56-73

Contrat
Caisse
d'Entraide
Economique
et
Claude
Bourassa
intervention
de la Ville
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean-Paul BERARD, notaire, entre la CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE TROIS-RIVIERES et M. CLAUDE BOURASSA dans lequel la Ville de Trois-Rivières intervient pour consentir à ce que les droits mentionnés dans la clause résolutoire insérée dans un acte de vente à être passé devant Me Jean-Paul BERARD, notaire, ne soient exercés en aucun temps avant d'avoir donné l'avis de 60 jours prévu par l'article 1040-A du code civil et un avis additionnel de 90 jours à la CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE TROIS-RIVIERES afin de lui permettre d'exécuter les obligations non remplies par M. CLAUDE BOURASSA. Le tout aux clauses, conditions et stipulations mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

57-73

Comptes
à payer
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Analyses-Essais T.R.	\$ 260.00
Léandre Bouchard	425.00
P.H. Marineau Ltée	433.66
Clément & Frères	13,108.00
C.O.M.A.Q.	75.00
Desmarais Manufacture	220.75
A. Dubé	240.00
Roland Lemire	15.00
Lionel Martin	94.00
Club Patinage Artistique	200.00
Association Loisirs Boul. St-Jean	300.00
" " Normanville	360.00
" " St-Philippe	360.00
Centre Landry	360.00
Loisirs St-Sacrement	360.00
Loisirs St-Jean-Baptiste	360.00
Loisirs Notre-Dame de la Paix	360.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf	360.00
Loisirs Ste-Marguerite	360.00
Loisirs Ste-Thérèse	360.00
Loisirs Vieilles Forges	360.00
Ligue Féminine Guilmour	500.00
Centre Marcotte	871.29
Association Arbitres Hockey	2,104.00
Jean-Louis Levasseur	223.00
Fédération Centres Culturels	50.00
Jean Laprise	250.00
Jean Méthot	1,853.60

LUNDI, LE 29ième JOUR DE JANVIER 1973.

Anselme Bourassa

\$8,000.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

58-73

Formation
association
"Le IIIè
Age - à -
l'Entraide
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son appro-
bation à la requête de Dr Hervé Beaudoin, MM. Carmel Paquin, ptre, Gustave
Brassard, Mme Yvonne T. Brassard, Rév. Gérard Beaudry, o.p., M. J.A. Maynard,
Mme Marguerite W.-Argall, Mme Méléda Lépine, M. Maurice Berlinguet, M. Fer-
nand Perreault et Jean-Louis Marchand désirant se former en association sous
le nom de "LE IIIè AGE - à - L'ENTRAIDE (INC.)", conformément au chapitre 298
des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

59-73

Taux
taxes
spéciales
Adoption.

Que les taux des taxes spéciales pour l'année 1973 soient établies
comme suit:

Egout	\$0.30
Pavage	\$0.22
Voirie	<u>\$1.33</u>
Total	\$1.85

ADOPTE.

Vu le règlement No. 395-C adopté le 15 janvier 1973 et dé-
crétant l'agrandissement de la zone de rénovation urbaine centre-ville
nord;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

60-73

Achat
immeuble
Trottier
centre-ville
rénovation
Adoption.

Que Me Jean METHOT, c.r., Chef du Contentieux, soit est est
autorisé à offrir au Syndic H.B. SAVAGE, Es-qualité, la somme de \$30,000.00
pour l'achat de l'immeuble portant le No. de cadastre 1654-5; cette somme
de \$30,000.00 sera prise à même les fonds généraux de la Ville.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

61-73

Vente
terrain
zone
ind. No. 2
Westing-
house
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au
nom de la Ville une convention de vente faisant partie intégrante du con-
trat et le contrat en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières consent à
vendre à WESTINGHOUSE CANADA LIMITED un emplacement situé dans la zone
industrielle No. 2, connu et désigné comme étant composé des lots 227-1 et
228-1 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, formant une

LUNDI, LE 29ième JOUR DE JANVIER 1973.

superficie de 1,079,880 pieds carrés, pour le prix de \$26,997.00. Le tout
sujet aux clauses, données et conditions mentionnées au contrat et dans la
dite convention de vente qui vient d'être lue au Conseil.

ADOpte.

PROPOSE ET RESOLU A L'UNANIMITE

62-73

Appui

projet

d'initiatives

locales

Adoption.

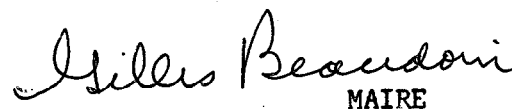
Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières appuie le projet
"OPERATION REGROUPEMENT ET ANIMATION (H-6535) dans le cadre du programme
des Initiatives Locales présenté par le Service des Loisirs de la Ville de
Trois-Rivières.

ADOpte.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER

RF/jb


MAIRE

LUNDI, LE 5ième JOUR DE FEVRIER 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 5ième jour de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Gaston	VALLIERES
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Procès-
verbaux
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 29 janvier 1973, ainsi que celui de l'assemblée publique tenue le 1er février 1973 en regard du règlement No. 191-24-G soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues Royale, Notre-Dame et Laviolette, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 25 septembre 1972.
- b) Amendement au règlement No. 386-A - Zonage du secteur Notre-Dame de la Paix, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 13 novembre 1972, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- c) Taxe d'améliorations locales - Travaux dans le prolongement de la rue Talbot, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 27 novembre 1972, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- d) Règlement d'emprunt et le 25% des travaux du prolongement de la rue Talbot, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 27 novembre 1972, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- e) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 11 décembre 1972.
- f) Règlement autorisant la construction d'un garage municipal, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 11 décembre 1972.
- g) Homologation du Boulevard St-Michel, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 décembre 1972.

LUNDI, LE 5ième JOUR DE FEVRIER 1973.

- h) Zonage du territoire St-Michel Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 18 décembre 1972.
- i) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et
installation de parcomètres,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 18 décembre 1972.
- j) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171
et 172,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 8 janvier 1973.
- k) Amendement au règlement No. 186 - Pénalités pour
infractions au règlement,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 15 janvier 1973,
maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.

Avis motion
règ. 26-K
amend.
cantines
mobiles

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 26-K afin
de permettre la vente de marchandises, denrées ou autres articles dans
les rues de la Ville et de déterminer l'octroi des permis.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de février 1973.

Signé: Léo Thibeault

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

63-73
Résolutions
rescindées
vente
terrain
Westinghouse
Adoption.

Que les résolutions adoptées les 11 septembre 1972 et 2 oc-
tobre 1972 aux fins d'autoriser la vente des lots Nos 227-1 et 228-1 à
WESTINGHOUSE CANADA LTD soient et sont rescindées à toutes fins que de
droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

64-73
Règ. 15-Z-17
taux
taxe d'eau
Adoption.

Que le règlement No. 15-Z-17 modifiant le règlement No. 15 en ce
qui a trait au taux de la taxe d'eau, soit adopté tel que lu et soumis à tous
les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

65-73
Règ. 25-C
taux
taxe
d'affaires
Adoption.

Que le règlement No. 25-C (1973) modifiant le règlement No.
25 en ce qui a trait au taux de la taxe d'affaires, soit adopté tel que lu
et soumis à tous les membres du Conseil.

LUNDI, LE 5ième JOUR DE FEVRIER 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

66-73

Règlement
26-Z-14-A
abrogation
26-Z-14
cantines
mobiles
Adoption.

Que le règlement No. 26-Z-14-A abrogeant le règlement No. 26-Z-14 concernant la vente de marchandises, denrées dans les rues de la Ville, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

67-73

Règ. 186-V
chronomètres
enlevés
Boul.
Des Forges
Adoption.

Que le règlement No. 186-V (1973) amendant le règlement No. 186 concernant l'installation de chronomètres de stationnement, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

68-73

Règ. 507
financement
rénovation
centre-ville
sud
Adoption.

Que le règlement No. 507 concernant le financement de certains travaux de rénovation dans le cadre du programme "CENTRE-VILLE SUD", soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

69-73

Règ. 508
fermeture
partie
rue Fortin
Adoption.

Que le règlement No. 508 (1973) concernant la fermeture d'une partie de la rue Fortin, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

70-73

Compte
rendu
29 jan.
1973
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 29 janvier 1973 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

71-73

Approbation
redivision
lots
167 et 168
Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan de redivision de parties des lots 167 et 168 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières préparé par M. Paul MICHAUD, A.-G., comprenant les lots Nos 167-147 à 197

LUNDI, LE 5ième JOUR DE FEVRIER 1973.

inclusivement et 168-80 à 107 inclusivement situés Boulevard Du Rochon et appartenant à l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIERES; le tout étant une correction au plan de subdivision déjà déposé.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

72-73

Contrats
location
machinerie
Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, les contrats d'entreprises ci-après énumérés:

1o. R. & G. Gagné Inc.,
429, Baillargeon,
Cap-de-la-Madeleine.

<u>Description de la machinerie</u>	<u>Marque</u>	<u>Prix horaire de l'entreprise</u>
Tracteur	(1960) D-7	\$20.00
Pelles mécaniques	(1965) Link Belt 1 v.c.	\$25.00
Pelle mécanique	(1964) Link Belt 1 1/2 v.c.	\$32.50
Pelle mécanique	(1970) Link Belt 1 3/4 v.c.	\$45.00
Pelle mécanique	(1970) Link Belt 2 v.c.	\$65.00
Compresseur	315 C.F.M.	\$45.00/jour
Compresseur	600 C.F.M.	\$75.00/jour

2o. Perco Ltée,
2525, Girard,
Trois-Rivières.

<u>Description de la machinerie</u>	<u>Marque</u>	<u>Prix horaire de l'entreprise</u>
Compresseur	85 C.F.M.	\$28.00/jour
Compresseur	125 C.F.M.	\$33.00/jour
Compresseur	150 C.F.M.	\$38.00/jour
Compresseur	600 C.F.M.	\$100.00/jour

3o. Thomas Bellemare,
171, Ste-Anne,
Yamachiche.

<u>Description de la machinerie</u>	<u>Marque</u>	<u>Prix horaire de l'entreprise</u>
Chargeuse	(1971) J.D. 644A 3 v.c.	\$16.00
Chargeuse	(1964) Mich. 175A	\$16.00
Chargeuse	(1969) Cat. 966C	\$20.00

LUNDI, LE 5ième JOUR DE FEVRIER 1973.

Thomas Bellemare (suite)

<u>Description de la machinerie</u>	<u>Marque</u>	<u>Prix horaire de l'entreprise</u>
Tracteur	(1959) D-4	\$13.00
Tracteur	(1959) D-6	\$15.00
Tracteur	(1959) D-7-D	\$16.00
Pelles mécaniques	(1970) Poclain Hydraul. 1 v.c.	\$22.00
Pelles mécaniques	(1972) Atlas Hydraul. 1 v.c.	\$23.00
Niveleuse	(1962) Cat. 12E	\$16.00

40. Champlain Excavation,
654, St-Georges,
Trois-Rivières.

<u>Description de la machinerie</u>	<u>Marque</u>	<u>Prix horaire de l'entreprise</u>
Chargeuse	(1962) H-70 2 v.c.	\$15.00
Chargeuse	(1971) Cat. 950	\$17.00
Tracteur	(1958) D-6	\$15.00
Compresseur	105 C.F.M.	\$72.00/jour

50. Yves Robichaud,
2235, De Longueuil,
Trois-Rivières.

<u>Description de la machinerie</u>	<u>Marque</u>	<u>Prix horaire de l'entreprise</u>
Chargeuse	(1962) Mich. 175	\$18.00
Chargeuse	(1962) H-90	\$18.00
Rétrocaveuse	(1971) Case 580 - 1/4 v.c.	\$12.00
Rétrocaveuse	(1972) Case 680 - 1/2 v.c.	\$14.00
Tracteur	(1962) Case 310	\$12.00

60. Gaston Paillé,
8725, Boul. Des Forges,
Trois-Rivières.

<u>Description de la machinerie</u>	<u>Marque</u>	<u>Prix horaire de l'entreprise</u>
Chargeuse	(1971) Case 450 Chenille 1 1/4 v.c.	\$15.00
Rétrocaveuse	(1965) Fordson 1/4 v.c.	\$13.00
Rétrocaveuse	Fordson 1/2 v.c.	\$16.00

LUNDI, LE 5ième JOUR DE FEVRIER 1973.

Gaston Paillé (suite)

<u>Description de la machinerie</u>	<u>Marque</u>	<u>Prix horaire de l'entreprise</u>
Compresseur	125 G.F.M.	\$54.00/jour

70. Fournier Excavation (Raymond),
37, Boulevard Duplessis,
Cap-de-la-Madeleine.

<u>Description de la machinerie</u>	<u>Marque</u>	<u>Prix horaire de l'entreprise</u>
Tracteur	(1961) D-6-B	\$18.00

80. Clément Ricard,
3325, Girard,
Trois-Rivières.

<u>Description de la machinerie</u>	<u>Marque</u>	<u>Prix horaire de l'entreprise</u>
Chargeuse	(1966) H-90	\$20.00
Chargeuse	(1958) Cat. 977 (Chenille)	\$18.00
Tracteur	(1956) D-7	\$20.00
Tracteur	(1960) D-9	\$30.00
Pelles mécaniques	(1955) Marion 1 v.c.	\$18.00
Niveleuse	(1958) Allis Chalmer	\$18.00

90. André Boisvert,
700, Chemin Ste-Marguerite,
Trois-Rivières-Ouest.

<u>Description de la machinerie</u>	<u>Marque</u>	<u>Prix horaire de l'entreprise</u>
Chargeuse	(1968) H-25 1 1/4 v.c.	\$12.00
Pelle mécanique	(1956) Lorain 1134 - 3/4 v.c.	\$17.50
Rétrocaveuse	(1972) J.D. 3/4 v.c.	\$14.50

100. Dargis & Frères,
118, Radisson,
Trois-Rivières.

<u>Description de la machinerie</u>	<u>Marque</u>	<u>Prix horaire de l'entreprise</u>
Chargeuses	(1971) Cat. 950	\$20.00

LUNDI, LE 5ième JOUR DE FEVRIER 1973.

11o. Anselme Bourassa,
3131, De Beaujeu,
Trois-Rivières.

<u>Description de la machinerie</u>	<u>Marque</u>	<u>Prix horaire de l'entreprise</u>
Chargeuse	(1971) Cat. 950	\$18.00

12o. Léo Teasdale,
1669, Brébeuf,
Trois-Rivières.

<u>Description de la machinerie</u>	<u>Marque</u>	<u>Prix horaire de l'entreprise</u>
Rétrocaveuses	(1966) Case 530 - 1/2 v.c.	\$12.00

13o. Pavages de Nicolet,
17905 Gauthier,
St-Grégoire.

<u>Description de la machinerie</u>	<u>Marque</u>	<u>Prix horaire de l'entreprise</u>
Niveleuse	(1970) Cat. 120	\$17.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

73-73
Païement
comptes
liste
hebdomadaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des
comptes suivants:

Union des Municipalités	\$ 650.00
Pagé Construction	7,258.33
Laurentide Ready Mix	19,805.00
Vinet - Rivard	780.00
L. Leblanc	600.00
J.B. Deschamps Inc.	504.00
Fischer - Porter	946.96
Provencher & Desjardins	4,456.40
" "	2,185.77
" "	3,629.75
J. Laprise	250.00
A. Daviau	80.00
Centre Familial Notre-Dame de la Paix	698.61
Labrecque, Vézina & Associés	613.20

ADOPTE.

CONSIDERANT que les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières sont conscients qu'il existe à l'intérieur de la municipalité un besoin de logements;

CONSIDERANT que suivant les démarches préliminaires auprès de la Société d'Habitation du Québec, cette dernière semble disposée à étudier notre demande;

LUNDI, LE 5ième JOUR DE FEVRIER 1973.

CONSIDERANT que le Conseil a pris connaissance des règles de pratique régissant la proposition de développement (cahier No. 2);

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

74-73

Projet
construction
logements
personnes
âgées
Adoption.

10. Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désire se prévaloir de la Loi de la Société d'Habitation du Québec (Elisabeth II loi 1966-1967 - chapitre 5).
20. Que le Conseil accepte en totalité les règles de pratique contenues dans le cahier No. 2, où sont spécifiés entre autres:
 - avant-propos
 - demande de proposition de développement
 - proposition offerte par le Promoteur
 - protocole d'ouverture
 - analyse des propositions
 - adjudication du contrat
 - fourniture des plans et devis d'exécution
 - exécution des travaux
 et s'engage à les suivre.
30. Que le Conseil demande à la Société d'Habitation du Québec d'étudier la possibilité de réaliser un projet de construction d'environ 90 unités de logement destinées aux personnes âgées et s'engage immédiatement à procéder à toutes démarches utiles et nécessaires dans ce but.
40. Que pour réaliser ce programme d'habitation, il est proposé que M. Maurice BARIL, architecte, agisse comme coordonnateur municipal et qu'il se tienne en communication constante avec le coordonnateur de la Société d'Habitation du Québec.
50. Que M. Maurice BARIL, coordonnateur municipal, fasse rapport au Conseil de tout développement qui, de l'opinion de ce dernier, nécessitera la tenue d'une assemblée spéciale à cet effet.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

75-73

Cession
terrains
à
Les Ent.
Dargis
& Frères
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean Nil HEON, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières cède à LES ENTREPRISES DARGIS & FRERES LTEE, pour le prix de \$1.00, les lots Nos 173-202-2, 3, 4, 5, 173-206-1 et 2, 174-150-2, 3, 4 et 5, 174-153-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 505.

ADOpte.

LUNDI, LE 5ième JOUR DE FEVRIER 1973.

ATTENDU que, lors de la sanction de la Loi sur l'évaluation foncière, (1971, S.Q. Chap. 50), le 23 décembre 1971, les immeubles de la ST.LAWRENCE CORPORATION LIMITED qui ne sont plus portés au rôle en raison de l'article 12 de cette loi étaient exempts des taxes foncières municipales de la Ville de Trois-Rivières en vertu de son règlement No. 388 du 9 mai 1969, adopté sous l'empire de l'article 488 de la Loi des Cités et Villes;

ATTENDU que cette exemption de taxes a fait l'objet d'un accord entre la compagnie et la Ville de Trois-Rivières, par lequel la compagnie s'engageait à verser à la Ville la compensation qui y est stipulée à l'égard de cette exemption;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

76-73

Convention

St.Lawrence

compensation

évaluation

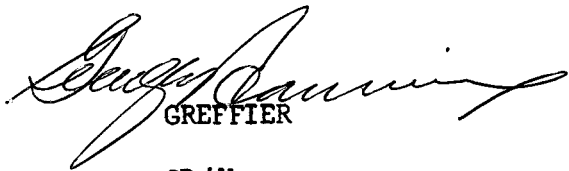
foncière

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle la ST.LAWRENCE CORPORATION LIMITED s'engage à verser à la Ville de Trois-Rivières une compensation établie suivant un accord intervenu entre les parties et annexé à la présente; le tout conformément aux articles 105 et 106 de la loi sur l'évaluation foncière.

ADOPTÉ.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER

GB/jb


MAIRE

LUNDI, LE 12ième JOUR DE FEVRIER 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 12ième jour de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 février 1973 soit adopté.

ADOPTÉ.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues Royale, Notre-Dame et Laviolette, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 25 septembre 1972.
- b) Taxe d'améliorations locales - Travaux dans le prolongement de la rue Talbot, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 27 novembre 1972, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- c) Règlement d'emprunt et le 25% des travaux du prolongement de la rue Talbot, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 27 novembre 1972, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- d) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 11 décembre 1972.
- e) Règlement autorisant la construction d'un garage municipal, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 11 décembre 1972.
- f) Homologation du Boulevard St-Michel, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 décembre 1972.
- g) Zonage du territoire St-Michel Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 décembre 1972.

LUNDI, LE 12ième JOUR DE FEVRIER 1973.

- h) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 18 décembre 1972.
- i) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 8 janvier 1973.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
règ. 4 am. prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 4 en ce qui
permis a trait à l'émission et aux tarifs des permis de construction.
construc-
tion

Lu en Conseil, ce 12ième jour de février 1973.

Signé: Lionel Julien

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
abolition prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 15 aux fins
taxe d'abolir la taxe d'eau sur les matériaux de construction.
d'eau
matériaux
de
construc-
tion

Lu en Conseil, ce 12ième jour de février 1973.

Signé: Lionel Julien

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
établissement prochaine assemblée un règlement décrétant l'établissement de terrains
de stationnement sur les lots Nos P.2013, 2016 et P.2045 du cadastre
terrains officiel de la Ville de Trois-Rivières et appropriant les fonds néces-
de saires pour en payer le coût.
station-
nement

Lu en Conseil, ce 12ième jour de février 1973.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
homolo- prochaine assemblée un règlement décrétant la confection d'un plan pré-
gation voyant l'homologation d'une partie de la rue Des Chenaux.
partie
rue
Des Chenaux

Lu en Conseil, ce 12ième jour de février 1973.

Signé: Léo Thibeault

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

77-73

Règ. 186-T Que le règlement No. 186-^{LI} amendant le règlement No. 186,
pénalités quant à ce qui a trait aux pénalités pour infractions au règlement, soit
infractions adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.
au
règlement
Adoption.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

LUNDI, LE 12ième JOUR DE FEVRIER 1973.

78-73 Que le règlement No. 386-B abrogeant les règlements Nos 386
Règ. 386-B et 386-A en ce qui regarde le zonage et établissant dans la zone de rénova-
zonage tion de Notre-Dame de la Paix des zones qui seront connues sous les dénomi-
secteur nations de RB-13 secteur 6, RC-13 secteur 1, RC-13 secteur 2, RD-13 secteur
Notre-Dame 1, VB-13 secteur 1, VC-13 secteur 5, CA-13 secteur 1 et CB-13 secteur 4, soit
de la Paix adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.
Adoption.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscri-
tes comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un im-
meuble compris dans le territoire visé par ledit règlement sera tenue le 21
février 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

79-73 Que le règlement No. 26-Z-16 amendant le règlement No. 26-K
Règ. 26-Z-16 afin de permettre la vente de marchandises, denrées dans les rues de la Ville,
cantines soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.
mobiles
Adoption.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

80-73 Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Com-
Compte mission Permanente le 5 février 1973 soit reçu, adopté et ratifié à toutes
rendu fins que de droit.
séance
5 fév.
1973
Adoption.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

81-73 Que l'offre de M. Marcel DUBE relativement à l'achat d'un
Offre emplacement faisant partie du lot No. P.19-8 situé dans la zone industrielle
M. Dubé No. 1, d'une superficie approximative de 33,280 pieds carrés, soit acceptée
acceptée pour le prix de \$3,993.60. Ladite offre devant faire l'objet d'un acte de
terrain vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des
zone ind. No. 1 Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.
Adoption.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

82-73 Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son appro-
Approbation bation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du
plan 20 septembre 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 245,
subdiv. 245-1, 246, 246-1, 246-5, 246-8 et 247 du cadastre officiel de la Paroisse
lots 245, 245-1, de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 245-4 à 245-12, 245-1-1 à 245-1-9,
246, etc. 246-9 à 246-20, 246-1-1, 246-1-2, 246-5-2 à 246-5-12, 246-8-1 et 247-136
Adoption. situés Boulevard Raymond et appartenant à RAYMOND & FRERES INC.

ADOPTE.

LUNDI, LE 12ième JOUR DE FEVRIER 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

83-73

Promesse
de vente
J. Ant.
Vézina
Manoir
Laviolette
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une promesse de vente en vertu de laquelle M. J. Antoine VEZINA promet vendre à la Ville de Trois-Rivières un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 2154 (P.2154) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites, pour le prix de \$100,000. payable comptant. Le tout sujet aux clauses et données mentionnées dans la dite promesse de vente qui vient d'être lue au Conseil et au règlement No. 407.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

84-73

Soumission
Nesbitt,
Thomson
Valeurs
Ltée
acceptée
émission
d'obli-
gations
Adoption.

Que la soumission de NESBITT, THOMSON VALEURS LIMITEE, BELL, GOUINLOCK & CO. LIMITEE, par laquelle cette firme offre d'acheter l'émission d'obligations de la Ville de Trois-Rivières, au montant de \$1,155,000.00 émises en vertu des règlements Nos 482, 491, 498, 1-A.L., 2-A.L., 6-A.L., soit acceptée au prix de 98.65% et l'intérêt couru au jour de leur livraison, dont les termes sont formés d'un montant de \$436,000.00 au taux de 7½% d'obligations sérielles échéant du 1er mars 1974 au 1er mars 1983 inclusivement et d'une somme de \$719,000.00 au taux de 7 3/4% échéant le 1er mars 1983. Le tout sujet aux conditions mentionnées dans la soumission et la demande de soumissions et à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

ADOPTÉ.

TTTENDU que le Directeur du Service d'Urbanisme de la Ville de Trois-Rivières a présenté au Conseil, lors d'une séance tenue le 7 août 1972, une esquisse préliminaire montrant un projet d'aménagement global de l'Ile St-Quentin et prévoyant son utilisation à des fins de loisirs;

ATTENDU que le Conseil désire ardemment la réalisation de ce projet;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

85-73

Aména-
gement
Ile St-
Quentin
demande
gouver-
nement
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières prie les autorités du Gouvernement du Québec, tout particulièrement l'OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT DU QUEBEC, de bien vouloir autoriser la préparation d'une étude en vue de la mise en oeuvre du projet d'aménagement global de l'Ile St-Quentin à des fins de loisirs.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

86-73

Paie-
ment
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Cie Marinex	\$10,832.36
Garage Charest	20,500.00
" "	1,100.00
Canadian Ingersol Co.	5,000.00
Guimond Electric	3,898.20

LUNDI, LE 12ième JOUR DE FEVRIER 1973.

Roland Lemire	\$ 27.00
André Laneuville	83.60
T.N.M.	100.00
Jean Méthot	735.00
J. Louis Levasseur	279.00
L. Duval	44.00
Alvin Doucet	80.44
R. Charpentier	87.75
CAPAC	14.25
Loisirs Vieilles Forges	360.00
Loisirs Ste-Thérèse	360.00
Loisirs Ste-Marguerite	360.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf	360.00
Loisirs Notre-Dame de la Paix	360.00
Loisirs St-Jean-Bte de La Salle	360.00
Loisirs St-Sacrement	360.00
Loisirs Normanville	360.00
Loisirs St-Philippe	360.00
Centre Landry	360.00
Noël Beaudet	58.80
André Laferté	157.40
Armand Legendre	86.40
Armand Gagné	48.20

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

87-73

Contrat

J.P.

Badeau

séances

de lutte

Colisée

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé par lequel la Ville de Trois-Rivières loue à M. Jean-Pierre BADEAU le Colisée du Parc de l'Exposition pour la tenue de soirées de lutte, pour la période du 21 janvier 1973 au 6 septembre 1973, moyennant le paiement d'un loyer de \$275.00 pour chacune des soirées. Le tout sujet aux clauses, données et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOpte.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER

GB/jb


MAIRE

LUNDI, LE 19ième JOUR DE FEVRIER 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 19ième jour de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles

Fernand

Léo

Antoine

Benoît

Gaston

Jean-Guy

Lionel

BEAUDOIN

GONEAU

THIBEAULT

GAUTHIER

GIGUERE

VALLIERES

LAFERTE

JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 février 1973 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues Royale, Notre-Dame et Laviolette, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 25 septembre 1972.
- b) Taxe d'améliorations locales - Travaux dans le prolongement de la rue Talbot, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 27 novembre 1972, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- c) Règlement d'emprunt et le 25% des travaux de prolongement de la rue Talbot, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 27 novembre 1972, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- d) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 11 décembre 1972.
- e) Règlement autorisant la construction d'un garage municipal, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 11 décembre 1972.
- f) Homologation du Boulevard St-Michel, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 décembre 1972.
- g) Zonage du territoire St-Michel Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 décembre 1972.

LUNDI, LE 19ième JOUR DE FEVRIER 1973.

- h) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 18 décembre 1972.
- i) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 8 janvier 1973.
- j) Etablissement de terrains de stationnement sur les lots P.2013, 2016 et 2045, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 12 février 1973.
- k) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 février 1973.

Avis motion
règ. 15 am.
vente
d'eau
au
compteur

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 15, quant à ce qui a trait à la vente de l'eau au compteur.

Lu en Conseil, ce 19ième jour de février 1973.

Signé: Léo Thibeault

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

88-73
Règlement
15-Z-18
taxe
d'eau
matériaux
construction
Adoption.

Que le règlement No. 15-Z-18 modifiant le No. 15 en ce qui a trait à la compensation d'aqueduc pour les matériaux de construction, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

89-73
Règlement
4-Z-104
tarifs
permis
cons-
truction
Adoption.

Que le règlement No. 4-Z-104, modifiant le règlement No. 4 en ce qui a trait aux tarifs des permis de construction, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

90-73
Compte
rendu
séance
12 fév. 73
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 12 février 1973 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 19ième JOUR DE FEVRIER 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

91-73

Approbation
plan
rue
19-5-3
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 23 novembre 1972, quant à ce qui concerne le lot No. 19-5-3 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières désigné comme rue audit plan de subdivision.

ADOPTE.

ATTENDU que, lors de la sanction de la Loi sur l'évaluation foncière, (1971, S.O. Chap. 50), le 23 décembre 1971, les immeubles de la COMMISSION HYDROELECTRIQUE DE QUEBEC et LA COMPAGNIE D'ELECTRICITE SHAWINIGAN qui ne sont plus portés au rôle en raison de l'article 12 de cette loi étaient exempts des taxes foncières municipales de la Ville de Trois-Rivières en vertu de son règlement No. 388 du 9 mai 1969, adopté sous l'empire de l'article 488 de la Loi des Cités et Villes;

ATTENDU que cette exemption de taxes a fait l'objet d'un accord entre la compagnie et la Ville de Trois-Rivières, par lequel la compagnie s'engageait à verser à la Ville la compensation qui y est stipulée à l'égard de cette exemption;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

92-73

Entente
compen-
sation
évaluation
foncière
Hydro-
Québec
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle la COMMISSION HYDROELECTRIQUE DE QUEBEC et LA COMPAGNIE D'ELECTRICITE SHAWINIGAN s'engagent à verser à la Ville de Trois-Rivières une compensation établie suivant un accord intervenu entre les parties et annexé à la présente; le tout conformément aux articles 105 et 106 de la loi sur l'évaluation foncière.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

93-73

Entente
Centre
d'Entraide
Familiale
opération
centre
N.-D. Paix
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières une entente sous seing privé en vertu de laquelle le CENTRE D'ENTRAIDE FAMILIALE s'engage à opérer le Centre Notre-Dame de la Paix pour la période du 1er janvier 1973 au 31 décembre 1973, conformément aux clauses, données et conditions mentionnées dans la dite entente qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

94-73

Comptes
liste
hebdo-
madaire
paiement
Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Pavages de Nicolet Inc.	\$9,000.00
Régional Asphalte	6,000.00
" "	5,400.00
" "	5,039.55
" "	5,000.00
" "	6,144.10

LUNDI, LE 19ième JOUR DE FEVRIER 1973.

Guimond Electrique Inc.	\$ 430.00
Association des Ingénieurs Municipaux du Québec	50.00
Emile Roux	4,943.70
Laveurs de Vitres Laviolette Enr.	245.00
J.D. Gélinas Enrg.	54.00
André Laneuville	66.10
Me Jean Méthot	1,206.61

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

95-73
Contrat
entre
l'Expo.
et
Lawrence
Carr Shows
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, sur recommandation de la Commission du Parc de l'Exposition, autorise par les présentes le Président et le Secrétaire-Administrateur de ladite Commission à signer un contrat à intervenir entre la Commission du Parc de l'Exposition et la firme LAWRENCE CARR SHOWS concernant l'opération du "midway" pendant la tenue de l'Exposition Régionale pour l'année 1973.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

96-73
Vente
terrains
Gestion
G.L. Ltée
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me J.A. Donat CHAGNON, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à GESTION G.L. LTEE les lots Nos 1120-269, 271, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298 et 299 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, les lots Nos 181-774, 181-780, 181-2-12, 181-777, 778, 779, 771, 772 et 773 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix total de \$41,824.87, dont la somme de \$20,912.44 payable comptant et le solde de \$20,912.43 payable le 1er avril 1973. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

97-73
Achat
propriété
L. Guy
rénovation
secteur
N.-D. Paix
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Lucien GUY, conformément à l'article 44 de la loi de la Société d'Habitation du Québec, un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision No. 66 du lot originaire No. 177 (177-66) et la subdivision No. 88 du lot originaire No. 178 (178-88) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, sans bâtisse, pour le prix de \$1,500.00 payable comptant. Cette acquisition de gré à gré a été autorisée par l'arrêté en conseil No. 157-72 du 19 janvier 1972. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 19ième JOUR DE FEVRIER 1973.

Les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières ayant appris avec une vive satisfaction la nomination de leur collègue, monsieur le conseiller Antoine Gauthier, en qualité de président d'élection pour le comté provincial de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

98-73

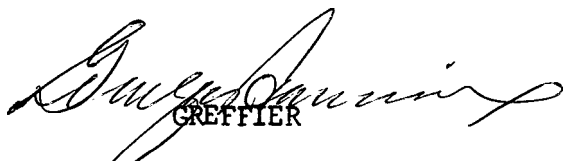
Félicitations

M. Antoine
Gauthier
président
d'élection
Adoption.

Que le Conseil, tout en se réjouissant beaucoup de cette heureuse et opportune nomination, prie monsieur le conseiller Antoine GAUTHIER de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères félicitations, en même temps que le témoignage de sa très vive appréciation.

ADOpte.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER
GB/jb


MAIRE

LUNDI, LE 26ième JOUR DE FEVRIER 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 19ième jour de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 février 1973 soit adopté.

ADOpte.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues Royale, Notre-Dame et Laviolette, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 25 septembre 1972.
- b) Taxe d'améliorations locales - Travaux dans le prolongement de la rue Talbot, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 27 novembre 1972.
- c) Règlement d'emprunt et le 25% des travaux de prolongement de la rue Talbot, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 27 novembre 1972.
- d) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 11 décembre 1972.
- e) Règlement autorisant la construction d'un garage municipal, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 11 décembre 1972.
- f) Homologation du Boulevard St-Michel, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 décembre 1972.
- g) Zonage du territoire St-Michel Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 décembre 1972.
- h) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 18 décembre 1972.

LUNDI, LE 26ième JOUR DE FEVRIER 1973.

- i) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 8 janvier 1973.
- k) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 12 février 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

99-73

Règ. 15-Z-19
vente
de l'eau
au compteur
Adoption.

Que le règlement No. 15-Z-19 (1973) amendant le règlement No. 15, quant à ce qui a trait à la vente de l'eau au compteur, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

100-73

Règ. 509
terrain
station-
nement
rue Hertel
Adoption.

Que le règlement No. 509 (1973) décrétant l'établissement d'un terrain de stationnement sur le lot No. P.2013 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, situé sur la rue Hertel, et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

101-73

Compte
rendu
séance
19 fév. 1973
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 19 février 1973, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières émet des obligations pour un montant total de \$1,155,000.00 en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
482 (Partie à 10 ans)	\$101,900.00
482 (Partie à 20 ans)	743,400.00
491	58,500.00
498	17,300.00
1-A.L.	82,400.00
2-A.L.	96,500.00
6-A.L.	55,000.00

LUNDI, LE 26ième JOUR DE FEVRIER 1973.

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

ET RESOLU UNANIMEMENT:

102-73

Amendement
règ. 482,
491, 498,
1-A.L.,
2-A.L.,
6-A.L.,
émission
d'obliga-
tions
Adoption.

Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements et compris dans l'émission de \$1,155,000.00:

- 1.- Les obligations seront datées du 1er mars 1973;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales dans la Province de Québec de la Banque Canadienne Nationale, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 8% l'an sera payé semi-annuellement le 1er mars et le 1er septembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation;
- 5.- La signature du maire pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations.

Que, de plus, le règlement No. 6-A.L. soit et est modifié, pour décréter que, un montant de \$200.00 ne sera pas émis à la première année d'échéance.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

ET RESOLU UNANIMEMENT

103-73

Autorisa-
tion
demandée
terme
plus court
émission
d'obli-
gations
Adoption.

Que pour l'emprunt par obligations au montant total de \$1,155,000.00, fait en vertu des règlements numéros 482, 491, 498, 1-A.L., 2-A.L., 6-A.L., demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de dix ans, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 à 20 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour chacun desdits règlements, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

LUNDI, LE 26ième JOUR DE FEVRIER 1973.

104-73

Servitude
accordée
Soeurs
de
Miséricorde
rue Louis
Pasteur
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me J.A. Donat CHAGNON, notaire, par lequel LES SOEURS DE MISERICORDE DE MONTREAL accordent à la Ville de Trois-Rivières, pour la somme de \$1.00 et autres considérations, le droit d'effectuer des travaux d'aqueduc, d'égout, de pavage et autres sur les lots Nos 1119-1139, 1144 et 1146 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, formant la rue Louis Pasteur. Le tout conformément audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

105-73

Bail
Commission
Scolaire
parcs-
écoles
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et la COMMISSION SCOLAIRE DE TROIS-RIVIERES concernant l'utilisation des parcs-écoles pour l'année 1973. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

106-73

Renonciation
clauses
résolu-
toires
vente
terrain
Coopérative
Ste-Margue-
rite
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Paul VILLENEUVE, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Ville de Trois-Rivières renonce aux clauses résolutoires contenues dans un acte de vente en date du 1er juin 1948, passé devant Me Léo LEBLANC, notaire, enregistré sous le No. 154,106, et en demande la radiation au Régistrateur de la division d'enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

107-73

Renonciation
clauses
résolu-
toires
vente
terrain
L. Gauvin
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Paul VILLENEUVE, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Ville de Trois-Rivières renonce aux clauses résolutoires stipulées dans un acte de vente en date du 12 juillet 1940, passé devant Me J. Cyprien SAWYER, notaire, enregistré sous le No. 127,011, et en demande la radiation au Régistrateur de la division d'enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE.

ATTENDU qu'en vertu d'un acte de vente en date du 12 juillet 1940, passé devant Me J. Cyprien SAWYER, notaire, et enregistré sous le No. 127011, la désignation du terrain vendu ne mentionne aucun cadastre;

ATTENDU que la même omission est constatée dans des actes subséquents et qu'il y aurait lieu d'y apporter les corrections nécessaires;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

LUNDI, LE 26ième JOUR DE FEVRIER 1973.

108-73

Correction
contrat
intervenu
Léon Gauvin
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Paul VILLENEUVE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières requiert le Régistrateur de la division d'enregistrement de Trois-Rivières d'inscrire à l'index aux immeubles contre le cadastre de la Ville de Trois-Rivières tous les actes mentionnés dans ledit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

109-73

Approbation
plan
subdiv.
lots
174-157 et
175-15
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 13 février 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 174 et 175 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 174-157 et 175-15 situés Boulevard Rigaud et appartenant à M. Jean-Guy LEPINE.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

110-73

Paielement
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Anselme Bourassa Inc.	\$8,000.00
Lionel Martin	97.00
Dr P.E. Demers	122.00
U.Q.T.R.	127.03
Jean Alarie	299.22
Marché Suprême Tardif	71.21
Le Baron	82.93
Service Analyse Conventions Collectives	295.96
Fleuriste Laviolette	15.00
Me Yvan Godin	675.00
Marcel Allaire	72.50

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

111-73

Entente
Commission
Scolaire
entretien
parcs-
écoles
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une entente entre la Ville de Trois-Rivières, la COMMISSION SCOLAIRE DE TROIS-RIVIERES et le SYNDICAT NATIONAL CATHOLIQUE DES EMPLOYES MANUELS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE TROIS-RIVIERES en vertu de laquelle les préposés à l'entretien des écoles énumérées sur la liste annexée à la présente résolution assumeront l'entretien des locaux pour chacune des dites écoles et au coût y mentionné. Le tout sujet aux clauses et données mentionnées dans la dite entente qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 26ième JOUR DE FEVRIER 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

112-73

Albert Roux
Limitée
cession
ruelle
Lévis
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Paul VILLENEUVE, notaire, en vertu duquel ALBERT ROUX LIMITEE cède à la Ville de Trois-Rivières, pour bonnes et valables considérations, deux morceaux de terrain faisant partie du lot No. 224 de la subdivision officielle du lot No. 1122 (1122-P.284) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, aux fins de l'ouverture d'une ruelle. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et conformément au règlement No. 13-AAZ-235-B.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

113-73

Rosario
Roux
cession
ruelle
Lévis
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Paul VILLENEUVE, notaire, en vertu duquel M. Rosario ROUX cède à la Ville de Trois-Rivières, pour bonnes et valables considérations, un morceau de terrain étant une partie du lot No. 279 de la subdivision officielle du lot No. 1122 (1122-P.279) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, aux fins de l'ouverture d'une ruelle. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et conformément au règlement No. 13-AAZ-235-B.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

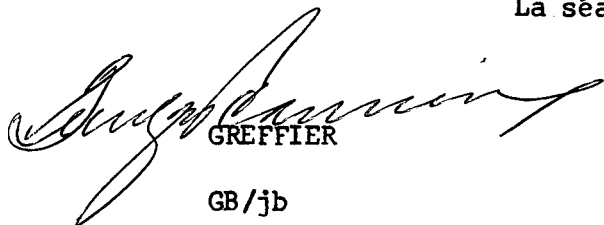
114-73

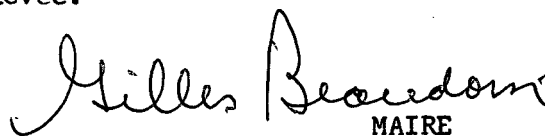
Réginald
Charette
cession
ruelle
Lévis
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Paul VILLENEUVE, notaire, en vertu duquel M. Réginald CHARETTE cède à la Ville de Trois-Rivières, pour bonnes et valables considérations, un morceau de terrain étant une partie du lot No. 280 de la subdivision officielle du lot No. 1122 (1122-P.280) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières aux fins de l'ouverture d'une ruelle. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et conformément au règlement No. 13-AAZ-235-B.

ADOpte.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER
GB/jb


MAIRE

LUNDI, LE 5ième JOUR DE MARS 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 5ième jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Procès-verbal Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 26 février
Adoption. 1973 soit adopté.

ADOpte.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues Royale, Notre-Dame et Laviolette, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 25 septembre 1972.
- b) Taxe d'améliorations locales - Travaux dans le prolongement de la rue Talbot, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 27 novembre 1972.
- c) Règlement d'emprunt et le 25% des travaux de prolongement de la rue Talbot, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 27 novembre 1972.
- d) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 11 décembre 1972.
- e) Règlement autorisant la construction d'un garage municipal, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 11 décembre 1972.
- f) Homologation du Boulevard St-Michel, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 décembre 1972.
- g) Zonage du territoire St-Michel Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 décembre 1972.
- h) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 18 décembre 1972.

LUNDI, LE 5ième JOUR DE MARS 1973.

- i) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 8 janvier 1972.
- j) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 12 février 1973.

Avis motion
homolo-
gation
Boul.
Rigaud

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'homologation du prolongement du Boulevard Rigaud jusqu'aux limites sud-ouest de la Ville, sur les lots P.167-1, P.168-1 et P.169-1 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de mars 1973.

Signé: Lionel Julien

Avis motion
travaux
d'égout
sanitaire

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant la confection de travaux d'égout sanitaire et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.
sur la rue St-Joseph

Lu en Conseil, ce 5ième jour de mars 1973.

Signé: Fernand Goneau

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

115-73
Nomination
Maire
suppléant
Adoption.

Que monsieur le conseiller Benoît GIGUERE soit nommé Maire suppléant pour un terme de deux (2) mois.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

116-73
Compte
rendu
séance
26 fév. 1973
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 26 février 1973, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

117-73
Signature
convention
collective
Syndicat
Services
Extérieurs
Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence monsieur le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une nouvelle convention collective de travail annexée à la présente et devant entrer en vigueur le 23 février 1973 pour se terminer le 22 février 1975 inclusivement, entre la Ville de Trois-Rivières et le SYNDICAT NATIONAL CATHOLIQUE DES EMPLOYES MUNICIPAUX DES TROIS-RIVIERES INC. (Section des Services Extérieurs).

ADOPTE.

LUNDI, LE 5ième JOUR DE MARS 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

ET RESOLU:

118-73

Contentieux
autorisé
comparaître
cause
Guy Daigle
Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 35,618 des dossiers de la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle Guy DAIGLE est demandeur et la Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOpte.

ATTENDU qu'en vertu d'une résolution adoptée le 12 février 1973, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a donné son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 20 septembre 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 245, 245-1, 246, 246-1, 246-5, 246-8 et 247 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que les lots Nos 245-1, 246-1 et 246-5 apparaissent comme rues aux plans et livres de renvoi du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et qu'il y aurait lieu de ne pas les considérer comme telles;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

119-73

Caractère
rues
enlevé
lots
245-1,
246-1, 246-5
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte d'enlever le caractère de rue aux lots Nos 245-1, 246-1 et 246-5 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières montrés sur le plan mentionné au préambule de la présente résolution.

ADOpte.

Les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières ayant appris avec une vive satisfaction la nomination de monsieur Guy BACON, M.A.N., député de Trois-Rivières à l'Assemblée Nationale, comme adjoint parlementaire au Ministre des Finances du Québec;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

120-73

Félicitations
Guy Bacon
adjoint
parlemen-
taire
Adoption.

Que le Conseil, tout en se réjouissant beaucoup de cette heureuse nomination, prie monsieur le député Guy BACON de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères félicitations, en même temps que le témoignage de sa très vive appréciation.

ADOpte.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER
GB/jb


MAIRE
suppléant

LUNDI, LE 12ième JOUR DE MARS 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 12ième jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Monsieur le Maire suppléant:
Messieurs les Conseillers:

Benoît	GIGUERE
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 mars 1973 soit adopté.

ADOpte.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 8 janvier 1973.
- b) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 février 1973.
- c) Règlement d'emprunt - égout sanitaire rue St-Joseph, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 5 mars 1973.

Avis motion circulation Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, pour rétablir la circulation dans les deux directions sur les rues Royale, N.-Dame et Laviolette, Notre-Dame, Laviolette et Des Forges et prévoyant les changements nécessaires à ces fins.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de mars 1973.

Signé: Fernand Goneau

Avis motion travaux Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement d'emprunt pour l'exécution de travaux prolongement d'égouts sanitaire et pluvial, d'ouverture, de pavage et d'éclairage rue Talbot de rues, sur le prolongement de la rue Talbot, et établissant une taxe d'améliorations locales pour pourvoir au remboursement de cet emprunt.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de mars 1973.

Signé: Fernand Colbert

LUNDI, LE 12ième JOUR DE MARS 1973.

Avis motion
emprunt
travaux
prolon-
gement
rue Talbot

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc dans le prolongement de la rue Talbot et autorisant un emprunt nécessaire à cet effet, plus le 25% du coût des travaux d'égouts sanitaire et pluvial, d'ouverture, de pavage et d'éclairage de rues prévus à ces endroits et autorisant un emprunt à ces fins.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de mars 1973.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion
règ. 186 am.
circulation
et
station-
nement

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186 quant à ce qui concerne la circulation et le stationnement sur certaines rues.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de mars 1973.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion
construction
garage
municipal

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement autorisant le Conseil à construire ou faire construire un garage municipal et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de mars 1973.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion
homolo-
gation
Boul.
St-Michel

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant la confection d'un plan prévoyant l'homologation du Boulevard St-Michel.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de mars 1973.

Signé: Léo Thibeault

Avis motion
zonage
secteur
St-Michel

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges délimité par l'axe de la rivière St-Maurice à son intersection avec le prolongement de la ligne séparative des lots Nos 181 et 186 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, de là, passant par les lignes et démarcations suivantes, en continuité les unes des autres: Vers le sud-ouest, la dite ligne des lots Nos 181 et 186, la limite sud-est du Boulevard Du Rochon et son prolongement dans la ligne nord-ouest des lots 167, 165, 164-2, 164-1 et 162, la ligne sud-est des lots 249, 250, 251 et 373; la ligne sud-ouest du rang IV (fief St-Maurice) limitant au sud-ouest les lots de 373 en rétrogradant jusqu'à 348, 347, 345 à 342, 340 à 323, 321 à 318 et 316 à 295 tous inclus; la ligne nord-ouest du lot 295; puis, en référence au cadastre officiel de la paroisse de St-Etienne, la ligne sud-ouest du rang II (fief St-Etienne) limitant au sud-ouest les lots de 328 en rétrogradant jusqu'à 299 inclusivement; le côté sud-ouest d'un chemin passant au sud-ouest des lots 297, 296, 293, 292, 290, 289, 288 et 286, 284 à 279 inclusivement; l'axe d'un chemin passant entre les lots 279, 38 et 39 d'un côté et les lots 278, 277, 276 et 40 de l'autre côté; l'axe du chemin de front du rang I (fief St-Etienne) jusqu'à la ligne nord-ouest du lot 38; cette dernière ligne et son prolongement jusqu'à l'axe de la rivière St-Maurice; ledit axe de la dite rivière en descendant son cours jusqu'au prolongement de la ligne séparative des lots 181 et 186 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières jusqu'au point de départ.

LUNDI, LE 12ième JOUR DE MARS 1973.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de mars 1973.

Signé: Léo Thibeault

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
règ. 186 prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, quant à
amend. ce qui a trait aux tarifs et à l'installation de chronomètres de station-
parcomètres nement.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de mars 1973.

Signé: Lionel Julien

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
règ. 186 prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, pour fixer
zones les heures de livraison aux endroits désignés "zones de livraison".
de
livraison

Lu en Conseil, ce 12ième jour de mars 1973.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
règ. 4 am. prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 4, quant à ce
marge qui a trait à l'établissement d'une marge de recul sur certaines nouvel-
de recul les rues.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de mars 1973.

Signé: Lionel Julien

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
habitation prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, pour per-
multifa- mettre la construction de maisons d'habitation multifamiliales dans la
miliale zone RB-3.
zone RB-3

Lu en Conseil, ce 12ième jour de mars 1973.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
abrogation prochaine assemblée un règlement pour abroger le règlement No. 4-Z-100.
règlement
4-Z-100

Lu en Conseil, ce 12ième jour de mars 1973.

Signé: Antoine Gauthier

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
construc- prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 pour per-
tion mettre la construction de triplex dans la zone RB-15, sect. 3 située
triplex dans le secteur Lambert.
zone RB-15
sect. 3.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de mars 1973.

Signé: Lionel Julien

LUNDI, LE 12ième JOUR DE MARS 1973.

Avis motion
projet
zone RD-16
sect. 1
secteur
Lambert

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 pour établir des normes spécifiques en vue de la mise en oeuvre d'un projet d'ensemble dans la zone RD-16, sect. 1 située dans le secteur Lambert.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de mars 1973.

Signé: Gaston Vallières

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

121-73
Règ. 510
homolo-
gation
Boul.
Rigaud
Adoption.

Que le règlement No. 510 décrétant l'homologation du prolongement du Boulevard Rigaud jusqu'aux limites sud-ouest de la Ville sur les lots P.167-1, P.168-1 et P.169-1 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

122-73
Compte
rendu
séance
5 mars 1973
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 5 mars 1973, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

ATTENDU qu'en vertu de la section 3 du règlement No. 31-C, telle que modifiée par le règlement No. 31-M, adopté le 13 janvier 1969, la Commission du Parc de l'Exposition doit se composer de dix (10) membres nommés et remplacés par résolution du Conseil;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de procéder à la nomination d'un membre à la suite du décès de monsieur le commissaire Jules Montour;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

123-73
Nomination
Etienne
Borsanyi
Commission
de
l'Exposition
Adoption.

Que monsieur Etienne BORSANYI soit et est par les présentes nommé membre de la COMMISSION DU PARC DE L'EXPOSITION, en qualité de représentant du Ministère Fédéral de l'Agriculture.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

124-73
Demande
approbation
travaux
règ. 504
secteur
Dargis
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, désirant procéder à l'exécution des travaux d'égout et d'aqueduc pour le secteur Dargis, tels que décrétés par le règlement No. 504, sollicite par les présentes leur approbation du SERVICE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU QUEBEC.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 12ième JOUR DE MARS 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

125-73
Cession
rues
Office
Municipal
d'Habi-
tation
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte par les présentes la cession par l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIERES à la Ville de Trois-Rivières, pour le prix nominal de \$1.00, des lots subdivisés Nos 178-651-1-1 et 178-651-1-2 désignés comme rues, portant respectivement les noms de Place Geo. H. Robichon et Place Atchez Pitt et situés dans le secteur de rénovation Notre-Dame de la Paix.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

126-73
Approbation
plan
subdiv.
lot No. 18
Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 26 février 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 18 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, comprenant les lots Nos 18-19 et 18-20 situés entre la route transquébécoise et le Boulevard St-Jean et appartenant à M. Jean-Paul DONALDSON et Mme Jocelyne ROBERT DONALDSON.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

127-73
Vente
lot
181-776
J.-Paul
Lupien
Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence monsieur le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Gilles-Guy GARCEAU, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Jean-Paul LUPIEN le lot No. 776 de la subdivision officielle du lot No. 181 (181-776) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$2,937.09 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

128-73
Paieiment
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Le Soleil	\$ 209.44
A. Daviau	80.00
Me Lionel Martin, notaire,	81.00
W. Bérubé	36.40
Laurentide Equipement	19,805.00
R. Provencher	30.50
Nettoyeurs Modernes	500.37
Me Jean Méthot	688.90
D. Villemure	133.00
Mme A. Paquin	5,450.00
J. Marquis	662.50
Me Jean Méthot	646.00
Ville de Shawinigan	150.00
Association des Arbitres	1,673.10

LUNDI, LE 12ième JOUR DE MARS 1973.

Association des Loisirs Municipaux
Alvin Doucet
Alvin Doucet

\$25.00
57.50
78.33

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

Georges Daurin
GREFFIER

GB/jb

Jules Beaudoin
MAIRE

LUNDI, LE 19ième JOUR DE MARS 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 19ième jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 mars 1973
soit adopté.

ADOpte.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 8 janvier 1973.
- b) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 12 février 1973.
- c) Amendement au règlement No. 186 - Circulation
rues Royale, Notre-Dame, Laviolette et Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau
à la séance du 12 mars 1973.
- d) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et
stationnement sur certaines rues,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières
à la séance du 12 mars 1973.
- e) Homologation du Boulevard St-Michel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 12 mars 1973.
- f) Zonage du territoire St-Michel Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 12 mars 1973.
- g) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation
de parcomètres,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 12 mars 1973.
- h) Amendement au règlement No. 191 - Construction de
triplex dans la zone RB-15,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 12 mars 1973.

LUNDI, LE 19ième JOUR DE MARS 1973.

- i) Abrogation du règlement No. 4-Z-100 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Dess Forges,
avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 12 mars 1973.

Avis motion
travaux
rue
Talbot

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement d'exécution de travaux permanents sur partie de la rue Talbot.

Lu en Conseil, ce 19ième jour de mars 1973.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion
taxes
spéciales
travaux
permanents

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement modifiant le No. 25 en ce qui a trait à l'imposition de taxes spéciales pour travaux permanents.

Lu en Conseil, ce 19ième jour de mars 1973.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion
imposition
lots situés
à un
carrefour
ou non
rectan-
gulaires

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement établissant l'étendue en front pour fins d'imposition lorsqu'il s'agit de lots situés à un carrefour ou qui ne sont pas rectangulaires.

Lu en Conseil, ce 19ième jour de mars 1973.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion
habitations
multifa-
miliales
zones
RB-3 et
RC-2

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, pour permettre la construction de maisons d'appartements dans les zones RB-3 et RC-2.

Lu en Conseil, ce 19ième jour de mars 1973.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion
achat
chrono-
mètres
station-
nement

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'achat de chronomètres de stationnement et autorisant le Conseil à approprier les fonds nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 19ième jour de mars 1973.

Signé: Fernand Colbert

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

129-73
Règlement
4-Z-105
marge
de recul
Adoption.

Que le règlement No. 4-Z-105 décrétant la marge de recul sur certaines rues, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 19ième JOUR DE MARS 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

130-73
Règlement
No. 186-W
zones de
livraison
heures
Adoption.

Que le règlement No. 186-W (1973) amendant le règlement No. 186, pour fixer les heures de livraison aux endroits désignés "zones de livraison", soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

131-73
Règlement
No. 511
intercepteur
d'égout
rue
St-Joseph
Adoption.

- a) Que le règlement No. 511 autorisant le Conseil à construire ou à faire construire un intercepteur d'égout de 42 pouces de diamètre sur la rue St-Joseph, entre le Boulevard Normand et la rue Père Daniel, et à emprunter une somme n'excédant pas \$87,500.00 à ces fins, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.
- b) Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise par les présentes M. Jean-Paul Dorion, Ing., Directeur des Travaux Publics, à solliciter du Service de Protection de l'Environnement du Québec l'approbation des plans et devis des travaux ci-haut mentionnés.
- c) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur sera tenue le 28 mars 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

132-73
Règlement
No. 512
construc-
tion
garage
municipal
Adoption.

Que le règlement No. 512, autorisant le Conseil à construire ou à faire construire un garage municipal et à emprunter une somme n'excédant pas \$1,350,000.00 à ces fins, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur sera tenue le 28 mars 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

133-73
Règlement
191-30-N
marge
de recul
zone
RD-16-1
Adoption.

Que le règlement No. 191-30-N, amendant le règlement No. 191 et établissant la marge de recul pour les bâtiments situés dans un projet d'ensemble dans la zone RD-16-1 (secteur Lambert, Séminaire et Beaudry), soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un

LUNDI, LE 19ième JOUR DE MARS 1973.

immeuble compris dans le territoire visé par ledit règlement sera tenue le 29 mars 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

134-73
Compte
rendu
séance
12 mars 73
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 12 mars 1973, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

135-73
Me Girouard
arbitre
patronal
convention
des
policiers
Adoption.

Que Me Jean GIROUARD, Avocat, soit et est par les présentes désigné arbitre patronal pour siéger sur le conseil d'arbitrage qui sera constitué pour juger le différend concernant le renouvellement de la convention collective de travail entre la Ville de Trois-Rivières d'une part et l'ASSOCIATION DES POLICIERS ET POMPIERS INC. DE LA VILLE DE TROIS-RIVIERES d'autre part.

ADOPTÉ.

ATTENDU que, conformément au règlement No. 510 adopté par le Conseil le 12 mars 1973, l'arpenteur-géomètre de la Ville a fait préparer un plan en vue de l'homologation du prolongement du Boulevard Rigaud jusqu'aux limites sud-ouest de la Ville sur les lots P.167-1, P.168-1 et P.169-1 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières;

ATTENDU que ce plan est conforme aux désirs du Conseil;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

ET RESOLU:

136-73
Approbation
plan
homolo-
gation
Boul.
Rigaud
Adoption.

Que le plan préparé par l'arpenteur-géomètre de la Ville, portant le numéro 69-43 en date du 26 février 1973, dont un double est annexé à la présente résolution pour être déposé aux archives de la Ville, montrant, entourées d'un liseré jaune, les lisières de terrain nécessaire à l'homologation du prolongement du Boulevard RIGAUD jusqu'aux limites sud-ouest de la Ville sur les lots P.167-1, P.168-1 et P.169-1 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, est accepté et approuvé, et que les procédures de confirmation dudit plan par la Cour Supérieure pour le district des Trois-Rivières, soient faites conformément à la loi, de manière à rendre ce plan obligatoire pour la municipalité, pour les propriétaires intéressés et pour toute personne.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

LUNDI, LE 19ième JOUR DE MARS 1973.

137-73

Approbation
plan
subdiv.
lot 180-290
Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 9 mars 1973, montrant la subdivision du lot No. 180-290 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 180-290-1 situé rue De La Sapinière et appartenant à Mme Louise MILOT-LAJOIE.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

138-73

Approbation
plan
subdiv.
lot 29
Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Marie CHASTENAY, Arpenteur-géomètre, en date du 28 février 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 29 du cadastre de la paroisse de St-Etienne, comprenant le lot No. 29-32 situé Boulevard Des Forges et appartenant à M. Wilfrid MARCHAND.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

139-73

Approbation
plan
subdiv.
lot 1-83
Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 27 février 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 1-83 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, comprenant le lot No. 1-83-1 situé Boulevard Des Forges et appartenant à M. Maurice CHOUINARD.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

140-73

Approbation
plan
subdiv.
lot 10
Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Marie CHASTENAY, Arpenteur-géomètre, en date du 28 février 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 10 du cadastre officiel de la paroisse de St-Etienne, comprenant le lot No. 10-2 situé Boulevard Des Forges et appartenant à Mme Marguerite Déry-LANGEVIN.

ADOpte.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

141-73

Signature
convention
collective
de travail
des fonctionnaires
de l'Hôtel
de Ville
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une nouvelle convention collective de travail annexée à la présente résolution et devant entrer en vigueur le 1er janvier 1973 pour se terminer le 31 décembre 1974 inclusivement, entre la Ville de Trois-Rivières et le SYNDICAT NATIONAL CATHOLIQUE DES FONCTIONNAIRES DE L'HOTEL DE VILLE DES TROIS-RIVIERES.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

LUNDI, LE 19ième JOUR DE MARS 1973.

142-73
Contrat
entre
la Ville
et
André
Savary
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat d'engagement en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières accepte de prêter les services du policier André SAVARY pour occuper la fonction d'instructeur à l'INSTITUT DE POLICE DU QUEBEC pour une période d'un an, à compter du 26 mai 1973. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat d'engagement qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

143-73
Paielement
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

CASH	\$ 150.00
Loisirs Ste-Thérèse	360.00
Loisirs Ste-Marguerite	360.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf	360.00
Loisirs Vieilles Forges	360.00
Loisirs St-Sacrement	360.00
Centre Landry	360.00
Loisirs Notre-Dame de la Paix	510.00
Loisirs Normanville	360.00
Loisirs St-Philippe	360.00
Loisirs Ste-Cécile	150.00
Loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle	360.00
Dr Roger Caron	240.00
Mme E. Hubert	6,773.90
D. Villemure	133.00
Marquis & Associés	668.50
Me Jean Méthot	626.00
Marché Tardif	29.76
J.D. Gélinas	41.04
J. Laprise	250.00
B.M.I. Canada	185.10
Ass'n Expositions Québec	65.00
Int'l Ass'n of Fairs	40.00
Canadian Ass'n of Exhibitions	300.00
J.B. Deschamps Inc.	263.20
Pagé Construction	7,258.33
Mercerie Cartier	511.75
Mercerie Cartier	25.65

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M.le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M.le conseiller Lionel Julien

144-73
Plan
développe-
ment
en loisir
à T.-R.
accepté
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte ^{comme guide} ~~intégra-~~ le PLAN DE DEVELOPPEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX EN LOISIR A TROIS-RIVIERES, tel que déposé à l'Hôtel de Ville, le 19 mars 1973, et annexé à la présente résolution pour en faire partie.

ADOPTÉ.

CONSIDERANT que le Plan de Développement des Services Municipaux en Loisir à Trois-Rivières a été déposé officiellement à l'Hôtel de Ville, le 19 mars 1973;

LUNDI, LE 19ième JOUR DE MARS 1973.

CONSIDERANT que messieurs les conseillers Jean-Guy Laferté et Lionel Julien ont pris une part active dans la préparation de ce Plan de Développement, en qualité de membres de la Commission des Loisirs et représentants du Conseil;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

145-73 Que le Conseil est particulièrement heureux d'offrir à
Félici- messieurs les conseillers Jean-Guy LAFERTE et Lionel JULIEN l'expression
tations de ses plus sincères félicitations, tout en leur faisant part de ses
conseillers sentiments de très vive appréciation.

Laferté et

Julien

plan

développe-

ment

en loisir

Adoption.

ADOPTÉ.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

GB/jb

MAIRE

MARDI, le 27ième JOUR DE MARS 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières convoquée pour lundi, le 26ième jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, a-journée et tenue mardi, le 27ième jour de mars mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles

Fernand

Léo

Antoine

Benoît

Gaston

Fernand

Jean-Guy

Lionel

BEAUDOIN

GONEAU

THIBEAULT

GAUTHIER

GIGUERE

VALLIERES

COLBERT

LAFERTE

JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 mars 1973
soit adopté.

ADOPTÉ.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 8 janvier 1973.
- b) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 12 février 1973.
- c) Amendement au règlement No. 186 - Circulation
rues Royale, Notre-Dame, Laviolette et Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau
à la séance du 12 mars 1973.
- d) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et
stationnement sur certaines rues,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières
à la séance du 12 mars 1973.
- e) Homologation du Boulevard St-Michel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 12 mars 1973.
- f) Zonage du territoire St-Michel Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 12 mars 1973.
- g) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation
de parcomètres,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 12 mars 1973.
- h) Abrogation du règlement No. 4-Z-100 - Permis de cons-
truction sur les boulevards du secteur Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier
à la séance du 12 mars 1973.

MARDI, LE 27ième JOUR DE MARS 1973.

- i) Achat de chronomètres de stationnement,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 19 mars 1973.

Avis motion
modifi-
cation
plan
d'homolo-
gation
partie
rue Ste-
Marguerite

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une pro-
chaine assemblée un règlement pour modifier le plan No. 85-45 préparé par
M. Jean-Paul DUGUAY, A.-G., le 14 janvier 1969, confirmé et ratifié par la
Cour Supérieure le 5 mai 1969 par jugement de l'honorable Jean-Louis Marchand,
J.C.S., afin de renoncer à une partie du tracé de la rue Ste-Marguerite, côté
nord, à partir du lot P.959 jusqu'au lot P.1007 inclusivement.

Lu en Conseil, ce 27ième jour de mars 1973.

Signé: Fernand Goneau

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

146-73
Règlement
No. 25-D
taxe
d'amélior-
ations
locales
travaux
permanents
Adoption.

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 25-D modifiant le règlement No. 25 en ce
qui a trait à la taxe d'améliorations locales pour travaux permanents, soit
adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

147-73
Règlement
No. 513
imposition
lots
étendue
en front
Adoption.

Que le règlement No. 513, établissant l'étendue en front pour
fins d'imposition lorsqu'il s'agit de lots situés à un carrefour ou qui ne
sont pas rectangulaires, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres
du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

148-73
Règlement
No. 514
emprunt
travaux
rue Talbot
Adoption.

a) Que le règlement No. 514, concernant l'exécution de travaux
d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de terrassement
et fondation de rue, de pavage et d'éclairage par canalisation
souterraine sur une partie de la rue Talbot et pourvoyant à un
emprunt de \$28,000.00 à ces fins, soit adopté tel que lu et
soumis à tous les membres du Conseil.

b) Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise par
les présentes M. Jean-Paul Dorion, Ing., Directeur des Tra-
vaux Publics, à solliciter du SERVICE DE PROTECTION DE L'EN-
VIRONNEMENT DU QUEBEC l'approbation des plans et devis des
travaux d'aqueduc et d'égout ci-haut mentionnés.

c) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont ins-
crites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur
sera tenue le 5 avril 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu or-
dinaire des séances du Conseil.

ADOPTÉ.

MARDI, LE 27ième JOUR DE MARS 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

149-73

Règlement

191-27-D

maisons

d'appar-

tements

Ilôt

Père

Daniel

Adoption.

Que le règlement No. 191-27-D, amendant le règlement No. 191 pour permettre la construction de maisons d'appartements dans les zones RB-3 et RC-2 situées dans le secteur Ilôt Père Daniel, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par ledit règlement sera tenue le 6 avril 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

150-73

Règlement

191-30-0

triplex

zone

RB-15-3

Adoption.

Que le règlement No. 191-30-0 amendant le règlement No. 191 pour permettre la construction de triplex dans la zone RB-15-3 située dans le secteur Lambert, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par ledit règlement sera tenue le 6 avril 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

151-73

Compte

rendu

séance

19 mars 1973

Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 19 mars 1973 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

152-73

Paielement

comptes

liste

hebdo-

madaire

Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Le Soleil	\$ 209.44
Montreal Star	87.40
La Presse	960.00
Serv. Gestion Ind. (Journal Constructo)	378.90
U.Q.T.R.	8,000.00
Le Bien Public	21.00
J.L. Levasseur	212.00
" "	72.00
A. Daviau	80.00
Amicale St-Philippe	150.00
Réal Fleury	66.96

MARDI, LE 27ième JOUR DE MARS 1973.

Marc Bond	\$ 36.30
J.B. Deschamps	2,296.00
Restaurant Chez Louise	21.15
Restaurant aux Copains	17.05
Marché Victoria	101.24
Restaurant 15e Ltée	74.58
Productions J.P.B. Enrg.	25.00
Commission Contrôle Permis Alcool	220.00
Trust Général du Canada	403.20
Hydro-Québec	375.00
" "	215.00
" "	1,250.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

153-73
Contrat
Hydro-
Québec
pompe
zone ind.
No. 2
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et l'Hydro-Québec relativement à fourniture de l'électricité pour l'alimentation et l'opération normale de la station de surpression d'eau située dans la zone industrielle No. 2, pour une période d'une année à compter de la date de la livraison du pouvoir. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

154-73
Contrat
Claude
Néon Ltée
panneau
rues
St-Georges,
St-Philippe
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et la COMPAGNIE PUBLICITAIRE CLAUDE NEON LTEE relativement à l'installation et au maintien d'un panneau publicitaire sur un emplacement situé sur le côté nord-ouest des rues St-Georges et St-Philippe, pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er avril 1973, moyennant le prix de \$50.00 par année. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

155-73
Contrat
Claude
Néon Ltée
panneaux
marché-
aux-
denrées
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et la COMPAGNIE PUBLICITAIRE CLAUDE NEON LTEE relativement à l'installation et au maintien de quatre (4) panneaux publicitaires sur un emplacement situé rue St-Roch près de la rue Champlain (Place du marché-aux-denrées), pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er avril 1973, moyennant le prix de \$50.00 par année, en plus d'un panneau à l'usage exclusif de la Ville de Trois-Rivières. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

MARDI, LE 27ième JOUR DE MARS 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

156-73

Approbation
plan
subdiv.
lot No.
181-1-104
Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 15 octobre 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 181-1-104 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 181-1-104-1 situé rue De l'Esplanade et appartenant à M. Régent LABONTE.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

157-73

Signature
plan
et
livre
de renvoi
subdiv.
lot 178-38,
178-84 etc.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 19 mars 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 178-38, 178-84, 178-123 et 178 du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 178-38-1 à 178-38-3, 178-84-1, 178-123-1 et 178-658 à 178-661 et appartenant à la VILLE DE TROIS-RIVIERES.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

158-73

Approbation
plan
subdiv.
lots
178-38,
178-84, etc.
Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 19 mars 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 178-38, 178-84, 178-123 et 178 du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 178-38-1 à 178-38-3, 178-84-1, 178-123-1 et 178-658 à 178-661 et appartenant à la VILLE DE TROIS-RIVIERES.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

159-73

Offre
Ben
Vanasse Inc.
acceptée
terrain
zone ind.
No. 1
Adoption.

Que l'offre de BEN VANASSE INC. relativement à l'achat d'un emplacement faisant partie du lot No. P.22 situé dans la zone industrielle No. 1, d'une superficie approximative de 13,292 pieds carrés, soit acceptée pour le prix de \$1,993.80. Ladite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

160-73

Offre
Garage
Trudel
& Fils Enr.

Que l'offre de GARAGE TRUDEL & FILS ENR. relativement à l'achat d'un emplacement étant la subdivision 176 du lot originaire No.

MARDI, LE 27ième JOUR DE MARS 1973.

acceptée 23 (23-176) situé dans la zone industrielle No. 1, d'une superficie appro-
terrain ximative de 41,800 pi. ca., soit acceptée pour le prix de \$5,266.80. La
zone ind. dite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les
No. 1 parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le
Adoption. Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

161-73

Achat
terrain
Maison
Ste-Claire
Ltée
élargis-
sement
rue
St-Maurice
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de LA FRATERNITE DU TIERS-ORDRE DE ST-FRANCOIS D'ASSISE DU DIOCESE DES TROIS-RIVIERES aux droits de LA MAISON STE-CLAIRE LIMITEE, un emplacement connu et désigné comme étant une partie des subdivisions Nos 1, 2, 3 et 4 du lot originaire No. 1755 (1755-P.1, 1755-P.2, 1755-P.3 et 1755-P.4) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de \$3,500.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement de la rue St-Maurice. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 424.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

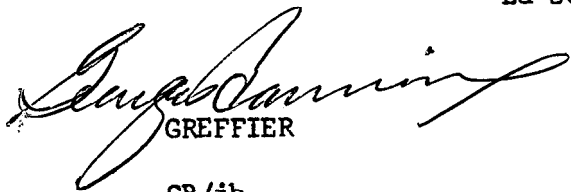
162-73

- Convention
Cafor Int.
Holdings
marquise
Hôtel
Elysée
Adoption.

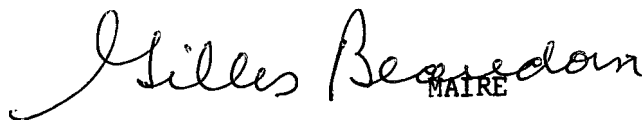
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières permet à la compagnie CAFOR INTERNATIONAL HOLDINGS LTD de construire et maintenir une marquise au-dessus du trottoir en front de l'Hôtel Elysée situé rue St-Antoine. Le tout conformément au plan et aux clauses et conditions mentionnées dans ladite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTÉ.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER

GB/jb


MAIRE

LUNDI, LE 2ième JOUR D'AVRIL 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 2ième jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Procès-
verbaux
Adoption.

Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 26 mars 1973, ainsi que ceux des assemblées publiques tenues le 28 mars 1973 en regard des règlements Nos 511 et 512 et le 29 mars 1973 en regard du règlement No. 191-30-N, soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 8 janvier 1973.
- b) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 février 1973.
- c) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues Royale, Notre-Dame, Laviolette et Des Forges, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 12 mars 1973.
- d) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 12 mars 1973.
- e) Homologation du Boulevard St-Michel, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 mars 1973.
- f) Zonage du territoire St-Michel des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 mars 1973.
- g) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 mars 1973.
- h) Abrogation du règlement No. 4-Z-100 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 12 mars 1973.

LUNDI, LE 21^{ème} JOUR D'AVRIL 1973.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une pro-
zonage chaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 et établissant
extension de nouvelles zones dans le territoire compris entre la partie nord-ouest du
secteur secteur St-Jean-Baptiste actuel, le talus situé entre le Boulevard Chanoine
St-Jn-Bte Moreau et la rue Papineau et la limite sud de l'emprise des lignes de l'Hydro-
de la Salle Québec.

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour d'avril 1973.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une pro-
maisons chaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, pour permettre
unifa- la construction de maisons unifamiliales sur le côté sud-est de la 11^{ème}
miliales Rue située dans la zone RB-16-3 (secteur Ste-Thérèse).
11^{ème}
Rue

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour d'avril 1973.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une pro-
règ. 25-D chaine assemblée un règlement modifiant le règlement No. 25-D adopté le 27
modifié mars 1973.
taxe A.L.

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour d'avril 1973.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une pro-
zonage chaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 et établissant
extension de nouvelles zones dans le territoire compris entre la 6^{ème} Rue, le Boule-
secteur vard Rigaud, l'emprise de la voie ferrée du Canadien Pacifique, le Boulevard
Dargis Du Rochon et la ligne séparative des lots Nos 172 et 173 du cadastre de la
Paroisse de Trois-Rivières.

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour d'avril 1973.

Signé: Lionel Julien

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

163-73
Règ. 514
modifié
travaux
rue
Talbot
Adoption.

Que le règlement No. 514 soit modifié en ajoutant, après le mot "propriétés" au 4^{ème} paragraphe, les mots suivants: "telle qu'indiquée au rôle d'évaluation en vigueur chaque année"; que le susdit règlement soit modifié en ajoutant, après les derniers mots du 5^{ème} paragraphe de l'article 10, les mots "chaque année".

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

LUNDI, LE 2ième JOUR D'AVRIL 1973.

164-73

Règ. 515

plan

d'homolo-

gation

rue Ste-

Marguerite

modifié

Adoption.

Que le règlement No. 515, décrétant la modification du plan No. 85-45 préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, et homologué par la Cour Supérieure le 5 mai 1969, afin de renoncer à une partie du tracé de la rue Ste-Marguerite, côté nord, à partir du lot P.959 jusqu'au lot P.1007 inclusivement, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

165-73

Compte

rendu

séance

27 mars 73

Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 27 mars 1973 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

166-73

Servitude

accordée

Hydro-

Québec

lots

rue Ringuet

Adoption.

Que Son Honneur le Maire ou le Maire suppléant soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières accorde à la COMMISSION HYDROELECTRIQUE DE QUEBEC (Hydro-Québec) une servitude perpétuelle sur une partie des lots Nos 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299 ainsi que Nos 269 et 271 de la subdivision officielle du lot No. 1120 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières en vue de placer, remplacer, entretenir (ajouter) et exploiter des lignes de distribution d'énergie électrique, en considération de l'utilité publique y résultant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

167-73

Formation

associa-

tion

Pro Organo

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de Mme Cécile D. Girouard, Michelle G. Thiffault, Luce P. Beaudet, Nicole P. Trudel, Diane H. Dufresne, Mlles Micheline Gauthier, Noëlla Genest, MM. Fernand Beaudet, Jean Girouard, Jean Lanouette, Gilles LeTourneux, Jean Thiffault, Claude Thompson, René Tousignant et Paul-A. Trépanier désirant se former en corporation sous le nom de PRO ORGANO - MAURICIE INC., conformément au chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

168-73

Approbation

plan

subdiv.

lot

26-794

Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 22 août 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 26-794 du cadastre de la Ville de Trois-

LUNDI, LE 2ième JOUR D'AVRIL 1973.

Rivières, comprenant le lot No. 26-794-2 situé rue St-Denis et appartenant à MM. Roland GIRARD, Arthur GOSSELIN et Bruno RIVARD (G.G.R. PIECES D'AUTO LTEE).

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

169-73

Paielement

comptes

liste

hebdo-

madaire

Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Henri Paquette	\$3,153.66
" "	1,000.00
" "	200.00
Caron, Juneau, Bigué, Baril	1,599.34
Entreprises Blouin	6,525.00
Le Bien Public	14.10
H.G. Gauthier	17.75
Centre Trophée	94.95
Rousseau & Frères	90.00
Restaurant aux Copains	44.75
Nettoyeurs Modernes	740.37
Jean Alarie	184.66
Villeneuve & Villeneuve	672.00
Me Jean Méthot	628.00

ADOPTÉ.

CONSIDERANT les éclatants succès remportés par messieurs Claude MONTMINY, dans l'épreuve de 50 verges, et Marcel JOBIN, dans l'épreuve de la marche forcée, lors de la tenue des compétitions d'athlétisme Canada-Russie tenues au Forum de Montréal, le 23 mars 1973;

CONSIDERANT que Mlle Martine LESIEUR, à la suite de succès remportés à différentes compétitions, s'est qualifiée pour prendre part à la finale de ski amateur canadien en vue de l'obtention de la coupe Pontiac;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

170-73

Félicitations

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières est particulièrement heureux d'offrir ses plus sincères félicitations à messieurs Claude C. Montminy, M. Jobin, M. Lesieur, MONTMINY et Marcel JOBIN, ainsi qu'à Mlle Martine LESIEUR, tout en manifestant sa très vive appréciation aux personnes qui ont permis à ces valeureux athlètes d'offrir une performance aussi représentative.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

171-73

Echange

de terrains

Rosaire

Gélinas

Adoption.

Que la Ville cède à M. Rosaire GELINAS le lot No. 181-772 (rue Prévost) en échange du No. 181-2-22 (rue Papineau) dont M. Gélinas est devenu adjudicataire lors de l'enchère tenue le 31 janvier 1973, et ce, aux mêmes conditions préalablement établies.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 2ième JOUR D'AVRIL 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

172-73

Echange

de terrains

J.-Louis

Girard

Adoption.

Que la Ville cède à M. Jean-Louis GIRARD le lot No. 181-771 (rue Prévost) en échange du No. 181-2-17 (rue Papineau) dont M. Girard est devenu adjudicataire lors de l'enchère tenue le 31 janvier 1973, et ce, aux mêmes conditions préalablement établies.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

173-73

Echange

de terrains

Léopold

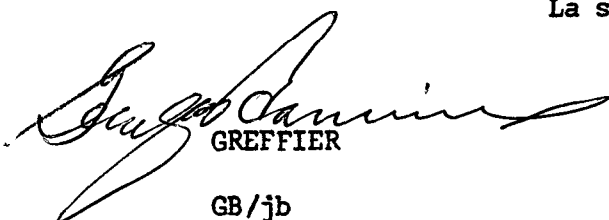
Royer

Adoption.

Que la Ville cède à M. Léopold ROYER le lot No. 1120-269 (rue Ringuet) en échange du No. 181-2-20 (rue Papineau) dont M. Royer est devenu adjudicataire lors de l'enchère tenue le 31 janvier 1973, et ce, aux mêmes conditions préalablement établies.

ADOPTÉ.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER
GB/jb


MAIRE

LUNDI, LE 9ième JOUR D'AVRIL 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 9ième jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Procès-
verbaux
Adoption.

Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 2 avril 1973, ainsi que ceux des assemblées publiques tenues le 5 avril 1973 en regard du règlement No. 514 et le 6 avril 1973 en regard des règlements Nos 191-27-D et 191-30-0, soient adoptés.

ADOPTE.

- a) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 février 1973.
- b) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues Royale, Notre-Dame, Laviolette et Des Forges, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 12 mars 1973.
- c) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 12 mars 1973.
- d) Homologation du Boulevard St-Michel, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 mars 1973.
- e) Zonage du territoire St-Michel Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 mars 1973.
- f) Amendement au règlement No. 185 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 mars 1973.
- g) Abrogation du règlement No. 4-Z-100 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 12 mars 1973.
- h) Amendement au règlement No. 191 - Zonage de l'extension du secteur St-Jean-Baptiste de la Salle, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 2 avril 1973.

LUNDI, LE 9ième JOUR D'AVRIL 1973.

- i) Amendement au règlement No. 191 - Zonage de l'extension du secteur Dargis, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 2 avril 1973.

Avis motion
homolo-
gation
lots 170,
171 et 172

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant la confection d'un plan en vue de l'homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, situés en front du prolongement de la 6ième Rue, entre la rue Hétu et le Boulevard Rigaud, sur une largeur de 167 pieds et 8 pouces.

Lu en Conseil, ce 9ième jour d'avril 1973.

Signé: Lionel Julien

Avis motion
nom de la
rue Tessier
enlevé

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 13 pour enlever le nom de la rue Tessier et prolonger le nom de la rue De Normanville en remplacement.

Lu en Conseil, ce 9ième jour d'avril 1973.

Signé: Léo Thibeault

Avis motion
terrains
station-
nement
rues
St-Benoît
et
St-Paul

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'établissement de terrains de stationnement sur le lot No. P.2045 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, situé rue St-Benoît et sur le lot No. P.2044 situé rue St-Paul, et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 9ième jour d'avril 1973.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion
résolution
rescindée
adoption
règlement
191-27-D

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution adoptée par le Conseil le 27 mars 1973 et adoptant le règlement No. 191-27-D.

Lu en Conseil, ce 9ième jour d'avril 1973.

Signé: Jean-Guy Laferté

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

174-73

Règlement
191-24-H
maisons
unifamiliales
11ième Rue
Adoption.

Que le règlement No. 191-24-H modifiant le No. 191 pour permettre les habitations unifamiliales dans la zone RB-16-3 (11ième Rue - Secteur Ste-Thérèse), soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par ledit règlement sera tenue le 18 avril 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOpte.

LUNDI, LE 9ième JOUR D'AVRIL 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

175-73
Compte
rendu
séance
2 avril 1973
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 2 avril 1973, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

176-73
Achat
propriété
Jacqueline
Pellerin
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de Mme Jacqueline OUELLETTE PELLERIN un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot No. 2013 (P.2013) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, sans bâtisse, pour le prix de \$2,200.00 payable comptant, aux fins de l'établissement d'un terrain de stationnement. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 509.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

177-73
Contrat
Dalby Inc.
réparation
viaduc
St-Maurice
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel DALBY INC. s'engage à effectuer les travaux de réparations du viaduc St-Maurice, pour le prix de \$29,800.00. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil, conformément aux documents y annexés et au règlement No. 453.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

178-73
Contrat
Guimond
Electrique
canalisa-
tion
souterraine
rue Hart
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel GUIMOND ELECTRIQUE INC. s'engage à effectuer les travaux de canalisation souterraine pour distribution électrique sur la rue Hart, entre les rues Bonaventure et Laviolette, pour le prix de \$21,344.00. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil, conformément aux documents y annexés et au règlement No. 407.

ADOPTE.

ATTENDU que, conformément au règlement No. 515, adopté par le Conseil le 2 avril 1973, le plan No. 85-45 a été modifié par M. Jean-Paul DUGUAY, A.-G., afin de renoncer à une partie du tracé de la rue Ste-Marguerite, côté nord, à partir du lot P.959 jusqu'au lot No. P.1007 inclusivement;

LUNDI, LE 9ième JOUR D'AVRIL 1973.

ATTENDU que ce plan est conforme aux désirs du Conseil;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

ET RESOLU:

179-73

Approbation
plan
modifié
homolo-
gation
rue Ste-
Marguerite
Adoption.

Que le plan modifié par M. Jean-Paul DUGUAY, A.-G., en date du 14 mars 1973, et dont un double est annexé à la présente résolution pour être déposé aux archives de la Ville, montrant, entourées d'un liséré jaune, les modifications qui doivent être apportées en vue de la nouvelle homologation du tracé de la rue Ste-Marguerite, côté nord, sur les lots ou parties de lots Nos P.1007, P.1010, P.1011, P.1015, P.1016, 1018, P.1019 et P.1020 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, est accepté et approuvé, et que les procédures de confirmation dudit plan par la Cour Supérieure pour le district des Trois-Rivières, soient faites, conformément à la loi, de manière à rendre ce plan obligatoire pour la municipalité, pour les propriétaires intéressés et pour toute personne.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

180-73

Paie-
ment
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Me Jean DeCharette,	\$ 86.00
Sawyer & Leblanc, notaires,	275.00
Canadian Purchasing Conference	60.00
Sheraton Château de Blois	22.14
U.Q.T.R.	2,330.00
U.Q.T.R. & René Deschamps	700.00
Jean Laprise	250.00
De l'Orme Construction	20,711.43
" " "	4,800.00
R.J. Lévesque & Fils Ltée	1,234.16

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

181-73

Offre
Monsieur
Tapis Enr.
acceptée
terrain
zone ind.
No. 1
Adoption.

Que l'offre de MONSIEUR TAPIS ENR. relativement à l'achat d'un emplacement étant le lot No. P.15-15 situé dans la zone industrielle No. 1, d'une superficie approximative de 50,000 pi. ca., soit acceptée pour le prix de \$7,500.00. Ladite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministère des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

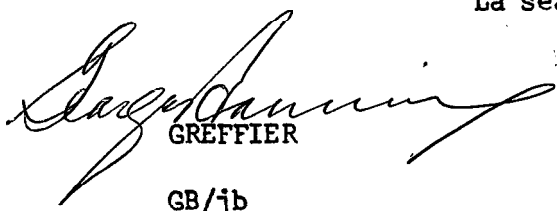
LUNDI, LE 9ième JOUR D'AVRIL 1973.

182-73
Echange
terrain
vendu
à Paul-M.
Lachance
Adoption.

Que la Ville cède à M. Paul-Maurice LACHANCE le lot No. 181-779 (rue Prévost) en échange du lot No. 181-2-18 (rue Papineau) dont M. Lachance est devenu adjudicataire lors de l'enchère tenue le 31 janvier 1973, et ce, aux mêmes conditions préalablement établies.

ADOpte.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER

GB/jb


MAIRE

LUNDI, LE 16ième JOUR D'AVRIL 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 16ième jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 avril 1973 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 février 1973.
- b) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues Royale, Notre-Dame, Laviolette et Des Forges, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 12 mars 1973, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- c) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 12 mars 1973.
- d) Homologation du Boulevard St-Michel, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 mars 1973.
- e) Zonage du territoire St-Michel Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 mars 1973.
- f) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 mars 1973.
- g) Abrogation du règlement No. 4-Z-100 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 12 mars 1973.
- h) Amendement au règlement No. 191 - Zonage de l'extension du secteur St-Jean-Baptiste de la Salle, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 2 avril 1973, maintenu par M. le conseiller Lionel Julien

LUNDI, LE 16ième JOUR D'AVRIL 1973.

- i) Amendement au règlement No. 191 - Zonage de l'extension du secteur Dargis, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 2 avril 1973.
- j) Homologation d'une partie des lots 170, 171 et 172 appartenant au Séminaire, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 9 avril 1973.

Avis motion
taxe
d'améliorations
locales
prolongement
secteur
Lambert

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement d'emprunt pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, d'ouverture, de pavage et d'éclairage de rues, sur un prolongement du secteur Lambert, et établissant une taxe d'améliorations locales pour pourvoir au remboursement de cet emprunt.

Lu en Conseil, ce 16ième jour d'avril 1973.

Signé: Lionel Julien

Avis motion
règ. 490 am.
taxe
d'amusement

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 490 concernant les droits sur les divertissements ou taxe d'amusement.

Lu en Conseil, ce 16ième jour d'avril 1973.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion
amendes
infractions
règ. 186

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, quant à ce qui concerne le montant de l'amende payable pour infraction au règlement.

Lu en Conseil, ce 16ième jour d'avril 1973.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion
circulation
taxis
mail
rue
Des Forges

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186-SP, quant à ce qui concerne la circulation des taxis sur le mail de la rue Des Forges.

Lu en Conseil, ce 16ième jour d'avril 1973.

Signé: Lionel Julien

Avis motion
travaux
réaménagement
édifice
Dugré

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement autorisant le Conseil à exécuter ou à faire exécuter des travaux de réaménagement à l'édifice Itha Dugré et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 16ième jour d'avril 1973.

Signé: Antoine Gauthier

LUNDI, LE 16ième JOUR D'AVRIL 1973.

Avis motion zones résidentielles lots 26-531 à 26-535
Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'établissement de zones résidentielles sur les lots Nos 26-531 à 26-535 inclusivement du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières.
Lu en Conseil, ce 16ième jour d'avril 1973.
Signé: Lionel Julien

Avis motion terrains stationnement rues St-Benoît et St-Paul
Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'établissement de terrains de stationnement sur les lots Nos P.2045 et 2062 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, situés rue St-Benoît et sur le lot No. P.2044 situé rue St-Paul, et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.
Lu en Conseil, ce 16ième jour d'avril 1973.
Signé: Gaston Vallières

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

183-73
Résolution rescindée adoption règlement 191-27-D Adoption.
Que la résolution adoptée par le Conseil le 27 mars 1973 et adoptant le règlement No. 191-27-D soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.
ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

184-73
Règlement 13-AAZ-246 prolongement rue De Normanville Adoption.
Que le règlement No. 13-AAZ-246, règlement concernant le prolongement de la rue De Normanville en remplacement de la rue Tessier, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.
ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

185-73
Compte rendu séance 9 avril 1973 Adoption.
Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 9 avril 1973, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.
ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

186-73
Paieement comptes liste hebdomadaire Adoption.
Que le Conseil autorise par les présentes le paieement des comptes suivants:

LUNDI, LE 16ième JOUR D'AVRIL 1973.

Underwater Tel-Eye Ltée	\$629.68
Dr. Roger Caron	160.00
Tournoi Invitation Pee Wee	60.00
Ministre des Finances	90.50
Restaurant le 15e Ltée	43.28
J.D. Gélinas	41.04
Fleuriste Laviolette	16.30
L. Duval	20.00
Ass'n Préposés à l'outillage municipal	20.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

187-73

Approbation
plan
subdiv.
lot 193
Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 3 avril 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 193 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 193-145 appartenant à M. Fernand SIGMAN et 193-146 appartenant à la VILLE DE TROIS-RIVIERES.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

188-73

Signature
plan et
livre
de renvoi
subdiv.
lot 193
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 3 avril 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 193 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 193-145 appartenant à M. Fernand SIGMAN et 193-146 appartenant à la VILLE DE TROIS-RIVIERES.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

189-73

Approbation
plan
subdiv.
lots
19-8 et
19-9
Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 11 avril 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 19-8 et 19-9 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 19-8-1 et 19-9-1 et appartenant à la VILLE DE TROIS-RIVIERES.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

190-73

Signature
plan
et
livre
de renvoi
subdiv.
lots 19-8
et 19-9
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 11 avril 1973 montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 19-8 et 19-9 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 19-8-1 et 19-9-1 et appartenant à la VILLE DE TROIS-RIVIERES.

ADOPTE.

LUNDI, LE 16ième JOUR D'AVRIL 1973.

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, en vertu d'une résolution adoptée le 16 avril 1973, a donné son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 11 avril 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 19-8 et 19-9 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que la rue portant les Nos 19-8-1 et 19-9-1 a une largeur de 50 pieds;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

191-73
Demande
d'appro-
bation
rues
moins
de 66 pieds
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite respectueusement de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales l'approbation dudit plan de subdivision quant à ce qui concerne la rue ci-haut mentionnée, et ce, en vertu des dispositions du chapitre 179 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

192-73
Approbation
plan
subdiv.
lots
185-114 et
185-115
Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 2 avril 1973, montrant la subdivision du lot No. 185-114 et d'une partie du lot No. 185-115 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 185-114-1, 185-114-2 et 185-115-1 situés rue Chanoine-Moreau et appartenant à Carole et Gaétan LAMY.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

193-73
Comptes
payés
janvier
à
avril
Adoption.

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour la période comprise entre le 1er janvier 1973 et le 9 avril 1973, au montant total de \$3,723,151.88, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

194-73
Rétrocession
terrain
vendu
J.P. Lupien
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gilles-Guy GARCEAU, notaire, par lequel M. Jean-Paul LUPIEN rétrocède à la Ville de Trois-Rivières le lot No. 181-776 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières moyennant la somme de \$2,937.09 payable par la Ville. Ledit acte de rétrocession constituant une annulation de l'acte de vente en date du 21 mars 1973 passé devant Me Gilles-Guy GARCEAU, notaire, et enregistré sous le No. 283,875.

ADOpte.

LUNDI, LE 16ième JOUR D'AVRIL 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

195-73

Achat

propriété nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire,
Comm. des par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de la COMMISSION DES ECOLES
Ec. Cath. CATHOLIQUES DES TROIS-RIVIERES, conformément à l'article 44 de la loi de
des T.-R. la Société d'Habitation du Québec, un emplacement connu et désigné comme
rénovation étant composé des lots Nos 178-17 à 178-36 inclusivement du cadastre offi-
secteur ciel de la Paroisse de Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites,
N.-Dame pour le prix de \$20,000.00 payable comptant. Le tout sujet aux clauses
de la Paix et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Con-
Adoption. seil et au règlement No. 408.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

196-73

Vente

pour

taxes

Greffier

autorisé

Adoption.

Qu'il soit ordonné au Greffier de la Ville de vendre à
l'enchère publique, au bureau du Conseil, suivant la loi, les immeubles
mentionnés au rapport du Trésorier de la Ville en date du 16 avril 1973,
et que le Trésorier soit autorisé à enchérir à cette vente pour le béné-
fice de la Ville, conformément à l'article 572 de la Loi des Cités et
Villes.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

197-73

Contrat

Gaston

Paillé

égout,

aqueduc

rues

E. Jean,

J.H. Fortier,

rue 174-154

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au
nom de la Ville un contrat sous seing privé en vertu duquel GASTON PAILLE,
entrepreneur, s'engage à exécuter des travaux d'aqueduc et d'égout sur les
rues Emile Jean, J.H. Fortier et la rue portant le numéro 174-154 du ca-
dastre de la paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$28,140.41. Le
tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient
d'être lu au Conseil, aux documents y annexés et au règlement No. 504.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

198-73

Contrat

Int. Water

Supply Ltd

pompe

usine

traitement

d'eau

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au
nom de la Ville un contrat sous seing privé en vertu duquel INTERNATIONAL
WATER SUPPLY LTD s'engage à fournir et à installer une pompe centrifuge au
poste de pompage d'eau brute à l'usine municipale de traitement d'eau, pour
le prix de \$20,424.00. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées
audit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

LUNDI, LE 16ième JOUR D'AVRIL 1973.

199-73

Vente

terrain

"Monsieur

Tapis Enr

zone ind.

No. 1

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Jérôme LORANGER, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Claude HENAIRE, faisant affaires sous la raison sociale de "MONSIEUR TAPIS ENR.", un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 15 de la subdivision officielle du lot No. 15 (15-P.15) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, formant une superficie de 50,000 pieds carrés, pour le prix de \$7,500.00 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

200-73

Soumission

André

Boisvert

acceptée

fauchage

talus

Adoption.

Que la soumission de M. André BOISVERT concernant le fauchage de talus soit acceptée pour le prix de \$10,863.68, conformément aux spécifications préparées par le Directeur des Travaux Publics.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

201-73

Achat

propriétés

programme

renovation

centre-ville

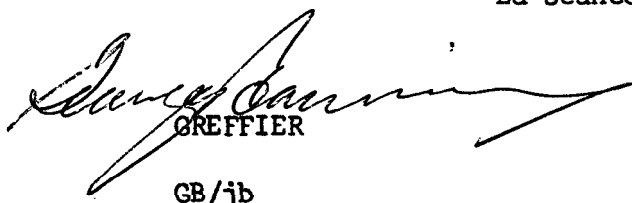
nord

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise par les présentes l'achat des propriétés situées à 350 Bonaventure, 1101 de l'Evêque, 1077 à 1085 de l'Evêque et 251 à 253 Laviolette dans le cadre du programme de rénovation urbaine centre-ville nord. Le tout sujet à approbation par la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER
GB/jb


MAIRE

LUNDI, LE 30ième JOUR D'AVRIL 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 30ième jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Procès-verbal

Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 avril 1973, ainsi que celui de l'assemblée publique tenue le 18 avril 1973 en regard du règlement No. 191-24-H soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 février 1973.
- b) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues Royale, Notre-Dame, Laviolette et Des Forges, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 12 mars 1973.
- c) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 12 mars 1973.
- d) Homologation du Boulevard St-Michel, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 mars 1973.
- e) Zonage du territoire St-Michel Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 mars 1973.
- f) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 mars 1973.
- g) Abrogation du règlement No. 4-Z-100 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 12 mars 1973.
- h) Amendement au règlement No. 191 - Zonage de l'extension du secteur St-Jean-Baptiste de la Salle, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 2 avril 1973.

LUNDI, LE 30ième JOUR D'AVRIL 1973.

- i) Amendement au règlement No. 191 - Zonage de l'extension du secteur du Séminaire, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 2 avril 1973.
- j) Homologation d'une partie des lots 170, 171 et appartenant au Séminaire, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 9 avril 1973.
- k) Amendement au règlement No. 490 - Taxe d'amusement, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 16 avril 1973.
- l) Etablissement d'une zone résidentielle sur les lots 26-531 à 535, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 16 avril 1973.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
usages prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, quant à
permis ce qui concerne les usages permis dans la zone PD-13-2.
zone
PD-13-2

Lu en Conseil, ce 30ième jour d'avril 1973.

Signé: Lionel Julien

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
construc- prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, quant à
tions ce qui concerne les usages permis dans les zones RB-15-8, RB-15-9 et
permises RC-15-6 situées dans le prolongement du secteur Lambert.
zones

RB-15-8, 9
et
RC-15-6

Lu en Conseil, ce 30ième jour d'avril 1973.

Signé: Lionel Julien

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
circulation prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, quant à
rues ce qui concerne la circulation sur les rues Ste-Ursule, Ste-Angèle, Ste-
Ste-Ursule, Cécile et St-Paul.

Ste-Angèle,
Ste-Cécile,
St-Paul

Lu en Conseil, ce 30ième jour d'avril 1973.

Signé: Jean-Guy Laferté

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

202-73

Nomination
Maire
suppléant
Adoption.

Que monsieur le conseiller Fernand COLBERT soit nommé Maire suppléant pour le prochain terme.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

LUNDI, LE 30ième JOUR D'AVRIL 1973.

203-73

Règ. 186-X
amendes
pour
infractions
Adoption.

Que le règlement No.186-X (1973) amendant le règlement No. 186, quant à ce qui concerne le montant de l'amende payable pour infractions au règlement, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

204-73

Règ. 186-SP-1
taxis
mail
rue Des Forges
Adoption.

Que le règlement No. 186-SP-1 amendant le No. 186-SP pour autoriser la circulation des taxis sur le mail de la rue Des Forges, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

205-73

Règ. 516
terrains
station-
nement
rues
St-Paul
et
St-Benoît
Adoption.

Que le règlement No. 516 (1973) décrétant l'établissement de terrains de stationnement sur les lots Nos P.2045 et 2062 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, situés rue St-Benoît, et sur le lot No. P.2044 situé rue St-Paul et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

206-73

Règ. 517
modifi-
cations
édifice
Itha
Dugré
Adoption.

a) Que le règlement No. 517 autorisant le Conseil à exécuter ou à faire exécuter des travaux de modifications et de rénovations à l'édifice Itha Dugré et à emprunter une somme n'excédant pas \$175,000.00 à ces fins, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur sera tenue le 10 mai 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

207-73

Règ. 518
taxe
d'amélio-
rations
locales
prolongement
secteur
Lambert
Adoption.

a) Que le règlement No. 518, concernant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de terrassement et fondation de rues, de pavage et d'éclairage par canalisation souterraine sur les rues portant les numéros de cadastre 171-148, 170-70, 170-89, 171-1, 171-114, 172-263, 172-275, 171-130, 170-57, 171-120, 171-115, 172-270 et 170-76, et pourvoyant un emprunt de \$230,000.00 à ces fins, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

LUNDI, LE 30ième JOUR D'AVRIL 1973.

- b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur visées par ledit règlement sera tenue le 10 mai 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

208-73
Règ. 512
amendé
garage
municipal
Adoption.

Que le règlement No. 512 soit modifié en ajoutant, après le mot "Architectes" à l'article 3, les mots suivants:

"et portant les Nos 1/8 à 5/8 du dossier 2072 desdits architectes."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

209-73
Compte
rendu
séance
16 avril
1973
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 16 avril 1973, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

ATTENDU qu'en vertu d'une résolution adoptée le 26 mars 1973, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a donné son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 19 mars 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 178-38, 178-84, 178-123 et 178 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'enlever le caractère de rue à une partie du lot No. 178-38 et de redonner le caractère de rue aux lots Nos 178-38-1 et 178-38-3;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

210-73
Caractère
de rue
enlevé
lot 178-38
redonné
lots
178-38-1 et
178-38-3
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte d'enlever le caractère de rue à une partie du lot No. 178-38 et de redonner le caractère de rue aux lots Nos 178-38-1 et 178-38-3 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières montrés sur le plan mentionné au préambule de la présente résolution.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

211-73
Approbation
plan
subdiv.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 11 avril 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 181-349, 181-350, 181-364

LUNDI, LE 30ième JOUR D'AVRIL 1973.

lots et du lot 181-365 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant
181-349, les lots Nos 181-349-2, 181-350-2 et 350-3, 181-365-1 et 365-2 et 181-364-2
181-350, situés rue DesRuisseaux et appartenant à la VILLE DE TROIS-RIVIERES.
etc.
Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

212-73

Signature
plan et
livre
de renvoi
subdiv.
lots
181-349,
181-350,
etc.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au
nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par
M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 11 avril 1973, montrant
la subdivision des lots Nos 181-349, 181-350, 181-364 et du lot 181-365 du
cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 181-349-2,
181-350-2 et 3, 181-365-1 et 365-2 et 181-364-2 situés rue DesRuisseaux et
appartenant à la VILLE DE TROIS-RIVIERES.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

213-73

Approbation
plan
subdiv.
lot 168
Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par
M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 24 avril 1973, montrant
la subdivision d'une partie du lot No. 168 du cadastre de la Paroisse de
Trois-Rivières, comprenant le lot No. 168-29 situé rue Talbot et apparte-
nant à M. Jean-Marie FALARDEAU.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

214-73

Approbation
plan
subdiv.
lot
183-96
Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par
M. Jean-Marie CHASTENAY, Arpenteur-géomètre, en date du 17 avril 1973,
montrant la subdivision d'une partie du lot No. 183-96 du cadastre de la
Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 183-96-1 situé 10ième
Rue et appartenant à M. Denis LEFEBVRE.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

215-73

Approbation
plan
subdiv.
lot 169
Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par
M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 18 avril 1973, montrant
la subdivision d'une partie du lot No. 169 du cadastre de la paroisse de
Trois-Rivières, comprenant le lot No. 169-132 situé rue Talbot et appar-
tenant à M. Jean-Marie FALARDEAU.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

LUNDI, LE 30ième JOUR D'AVRIL 1973.

216-73

Vente
terrain
Garage
Trudel
& Fils Enr.
zone ind.
No. 1
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Albéric ROY, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Roger Trudel, faisant affaires sous les nom et raison sociale de GARAGE TRUDEL & FILS ENR., un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 23-176 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, formant une superficie approximative de 41,800 pieds carrés, pour le prix de \$5,266.80 payable comptant. Le tout conformément aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

217-73

Soumission
Clément
Ricard
acceptée
travaux
rue
Talbot
Adoption.

Que la soumission de CLEMENT RICARD, entrepreneur, concernant l'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial sur la rue Talbot, soit acceptée, pour le prix de \$12,244.50, conformément aux plans et devis préparés par le Directeur des Travaux Publics.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

218-73

Soumission
Safety
Supply Ltd
achat
boyaux
à incendie
Adoption.

Que la soumission de la COMPAGNIE SAFETY SUPPLY LTD concernant la vente à la Ville de Trois-Rivières de 1,000 pieds de boyaux à incendie, soit acceptée pour le prix de \$1,066.00, conformément aux spécifications préparées par le Directeur des Achats.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

219-73

Achat
propriété
Trottier
rénovation
centre-ville
nord
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gérard DUFRESNE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. H.B. SAVAGE, es-qualité de syndic à la faillite de MM. Lomer, Marcel Charles-Auguste, Jean-Léon et Louis-Olivier TROTTIER et la BANQUE CANADIENNE NATIONALE, intervenante, conformément à l'article 44 de la loi de la Société d'Habitation du Québec, un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 1654-5 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, avec bâtisse dessus construite, pour le prix de \$30,000.00 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

220-73

Paiement
comptes
Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

LUNDI, LE 30ième JOUR D'AVRIL 1973.

LOISIRS:

Ste-Marguerite	Parc-école	\$	200.00
Ste-Cécile	"		150.00
Notre-Dame de la Paix	"		200.00
St-Jean-Bte de la Salle	"		100.00
Normanville	"		100.00
Ste-Marguerite	hockey mineur		216.00
St-Sacrement	" "		162.00
Ste-Thérèse	" "		83.00
St-Jean de Brébeuf	" "		211.00
Notre-Dame Inc.	" "		216.00
Notre-Dame de la Paix	" "		157.00
Normanville	" "		108.00
St-Philippe	" "		162.00
Ste-Cécile	" "		216.00
St-Jean-Bte de la Salle	" "		147.00
Centre Landry	" "		162.00
Club Richelieu - Pavillon Richelieu			1,000.00
Association des Arbitres de la Mauricie			1,873.20
Association du Tennis de la Mauricie			25.00
Ministre des Finances - Colisée			245.00
C. Riopel			25.00
J. Robert			26.55
J. Rochette			375.00
Robert Normandin			761.70
Anatole Proulx			5,400.00
R. Bellavance			65.00
A. Daviau			80.00
J.-Ls Levasseur			363.00
H.G. Gauthier			16.20
Le Centurion			37.92
Gilles Paul'Hus			200.00
Suntract Rental			561.60
H. Paquette			304.23
Munico			6,695.00
Salaires - rajustement - services extérieurs			20,754.89
Politek Enr.			249.90

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

221-73
Soumission
Gaston
Bourassa
Ltée
acceptée
égout
rue
St-Joseph
Adoption.

Que la soumission de GASTON BOURASSA LTEE, entrepreneur, concernant l'installation d'une conduite d'égout combiné sur la rue St-Joseph, entre la rue Père Daniel et le Boulevard Normand, soit acceptée pour le prix de \$79,339.20 conformément aux plan, devis et cahier des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics et conditionnellement à l'acceptation des travaux par le Service de Protection de l'Environnement et la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

222-73
Contrat
Jules
Durand Inc.
éclairage
d'urgence

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé en vertu duquel JULES DURAND INC., entrepreneur, s'engage à fournir et à installer un système d'éclairage

LUNDI, LE 30ième JOUR D'AVRIL 1973.

piste d'urgence à l'estrade de la piste de courses de la Ville de Trois-Rivières, de courses pour le prix de \$11,500.00. Le tout sujet aux clauses et conditions mention- Adoption. nées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés. La dite somme de \$11,500.00 devant être prise à même le fonds de roulement.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

223-73

Echange
de
terrains
entre
la Ville
et
Mme Bruno J.
Trépanier
fermeture
rue Fortin
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Lionel MARTIN, notaire, en vertu duquel Mme Bruno J. TREPANIER cède à la Ville de Trois-Rivières le lot No. 1098-206 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières et, en contre-échange, la Ville de Trois-Rivières cède à Mme Bruno J. TREPANIER un terrain connu et désigné comme étant composé d'une partie du lot No. 144 et d'une partie du lot No. 188 de la subdivision officielle du lot originaire 1098 (P.1098-144 et P.1098-188) du cadastre de la Ville de Trois-Rivières. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil, à son approbation par la Commission Municipale de Québec et au règlement No. 508.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

224-73

Offre
d'achat
Westing-
house
Can. Ltd
acceptée
zone ind.
No. 2
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un "Agreement of Sale", en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières consent à vendre à WESTINGHOUSE CANADA LIMITED un emplacement situé dans la zone industrielle No. 2 connu et désigné comme étant composé d'une partie des lots Nos 227 et 228 (P.227 et P.228) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, formant une superficie approximative de 720,021 pieds carrés, pour le prix de \$18,000.00. Le tout sujet aux clauses, données et conditions mentionnées dans ledit "Agreement of Sale" qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

225-73

Contrat
André
Boisvert
fauchage
talus
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé en vertu duquel ANDRE BOISVERT, entre-preneur, s'engage à exécuter des travaux de fauchage de talus, pour le prix de \$10,863.68 par année pour les années 1973, 1974 et 1975. Le tout conformé-ment aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés. La dite somme de \$10,863.68 devant être prise pour chacune des années 1973, 1974 et 1975 à même les fonds généraux de la municipalité.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 7ième JOUR DE MAI 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 30ième jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Procès-verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 30 avril 1973 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 février 1973.
- b) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues Royale, Notre-Dame, Laviolette et Des Forges, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 12 mars 1973.
- c) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 12 mars 1973.
- d) Homologation du Boulevard St-Michel, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 mars 1973.
- e) Zonage du territoire St-Michel Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 mars 1973.
- f) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 mars 1973.
- g) Amendement au règlement No. 191 - Zonage de l'extension du secteur St-Jean-Baptiste de la Salle, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 2 avril 1973.
- h) Amendement au règlement No. 191 - Zonage de l'extension du secteur du Séminaire, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 2 avril 1973.

LUNDI, LE 7ième JOUR DE MAI 1973.

- i) Homologation d'une partie des lots 170, 171 et 172 appartenant au Séminaire, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 9 avril 1973.
- j) Amendement au règlement No. 490 - Taxe d'amusement, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 16 avril 1973.
- k) Etablissement d'une zone résidentielle sur les lots 26-531 à 535, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 16 avril 1973.
- l) Amendement au règlement No. 191 - Usages permis dans la zone PD-13-2, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 30 avril 1973.
- m) Amendement au règlement No. 191 - Constructions permises dans les zones RB-15-8, RB-15-9, RC-15-6, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 30 avril 1973.
- n) Amendement au règlement No. 186 - Circulation sur les rues Ste-Ursule, Ste-Angèle, Ste-Cécile et St-Paul, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 30 avril 1973.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
émission prochaine assemblée un règlement modifiant le No. 4 en abrogeant les dis-
permis positions édictées par les règlements Nos 4-Z-66 et 4-Z-100 et les rem-
Boulevard plaçant par d'autres dispositions concernant l'émission de permis de
Des Forges construction sur les boulevards et au secteur Des Forges.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de mai 1973.

Signé: Antoine Gauthier

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
maisons prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, pour per-
6 logements mettre la construction de maisons de 6 logements sur le Boulevard Chanoine
Boulevard Moreau.
Ch. Moreau

Lu en Conseil, ce 7ième jour de mai 1973.

Signé: Jean-Guy Laferté

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

226-73
Compte
rendu
séance
30 avril
1973
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 30 avril 1973, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 7ième JOUR DE MAI 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

227-73
Contrat
Clément
Ricard
travaux
d'égout
rue Talbot
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé par lequel CLEMENT RICARD, entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux d'installation d'une conduite d'égout sanitaire et pluvial sur la rue Talbot pour le prix de \$12,244.50, conformément aux plans, devis et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil. La dite somme de \$12,244.50 devant être prise à même les fonds prévus au règlement No. 514.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

228-73
Contrat
Guimond
Electrique
éclairage
piste de
courses
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel GUIMOND ELECTRIQUE INC. s'engage à exécuter les travaux d'éclairage de la piste de courses pour le prix de \$15,086.70 conformément aux plans et devis préparés par la firme Pluritec Ltée. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés. La dite somme de \$15,086.70 devant être prise à même le fonds de roulement.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

229-73
Renouvel-
lement
bail
aéroport
municipal
Adoption.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un renouvellement du bail en date du 22 mai 1964, portant le No. 73,142 des archives du Ministère des Transports, concernant la location d'une étendue de terrain comprise dans l'aéroport municipal de Trois-Rivières et devant être utilisée aux fins d'un aéroport public, pour une période de dix (10) ans, à compter du 1er septembre 1973 et devant se terminer le 31 août 1983. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

230-73
Bail
Club
Coeur
à Tout
Pavillon
Richelieu
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une entente sous seing privé en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières loue au CLUB COEUR A TOUT INC. le Pavillon Richelieu situé sur l'Ile St-Quentin pour la période du 1er juin 1973 au 31 mai 1974, moyennant un prix de location de \$300.00 payable à raison de \$100.00 le 1er juin 1973, \$100.00 le 1er septembre 1973 et \$100.00 le 1er novembre 1973. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans la dite entente qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

LUNDI, LE 7ième JOUR DE MAI 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

231-73

Approbation
plan
subdiv.
lots
1121-541,
546 et 547
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 26 avril 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 1121-541, 1121-546 et 1121-547 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 1121-541-1, 1121-546-1 et 1121-547-1 situés à l'angle du Boulevard St-Louis et de la rue De Gannes et appartenant à M. Gérard BOURASSA.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

232-73

Approbation
plan
subdiv.
lots
178 et 182
Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 1er mai 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots 178 et 182 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 178-662, 178-663, 182-248 et 182-249 situés coin De Labadie - Des Cyprès et appartenant à la VILLE DE TROIS-RIVIERES.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

233-73

Signature
plan
et
livre
de renvoi
subdiv.
lots
178 et 182
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 1er mai 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots 178 et 182 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 178-662, 178-663, 182-248 et 182-249 situés coin De Labadie - Des Cyprès et appartenant à la VILLE DE TROIS-RIVIERES.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

234-73

Paiement
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

L. Villemure	\$2,700.00
R. Lemire	18.00
Nettoyeurs Modernes	172.00
Garceau & Dufresne, notaires,	40.00
Publicité Trans-Kébec	243.75
Miracle Mart	69.77
L. Duval	80.00
A. Milette	48.00
N. Rouette	275.00
Place Le Centurion	224.82
A. Laneuville	43.80
Bruce Johansen	447.60

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 7ième JOUR DE MAI 1973.

ATTENDU qu'en vertu d'une résolution adoptée le 5 mars 1973, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a accepté d'enlever le caractère de rues aux lots Nos 245-1, 246-1 et 246-5 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, tel qu'indiqué sur un plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, et approuvé par résolution le 12 février 1973;

ATTENDU qu'il y aurait lieu aussi d'enlever le caractère de rue au lot No. 246-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

235-73
Caractère
de rue
enlevé
lot 246-2
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte d'enlever le caractère de rue au lot No. 246-2 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, tel que mentionné au préambule de la présente résolution.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

236-73
Règ. 514
modifi-
cation
Adoption.

Que le règlement No. 514 soit modifié en remplaçant, à la 10ième ligne de l'alinéa 4 de l'article 10 les mots "en front des propriétés", par les mots suivants:

"en front des propriétés riveraines ci-haut mentionnées".

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

237-73
Soumission
Raymond
Foisy
acceptée
peinturage
feux
circulation
Adoption.

Que la soumission de RAYMOND FOISY, entrepreneur, concernant le peinturage des poteaux et des lanternes des feux de circulation, soit acceptée pour le prix de \$2,700.00, conformément aux devis et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

238-73
Vente
terrain
Léopold
Royer
lot
1120-269
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me François ST-ARNAUD, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Léopold ROYER le lot No. 269 de la subdivision officielle du lot No. 1120 (1120-269) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,000.00 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans ledit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOpte.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 14ième JOUR DE MAI 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 14ième jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles

Fernand

Léo

Benoît

Gaston

Fernand

Jean-Guy

Lionel

BEAUDOIN

GONEAU

THIBEAULT

GIGUERE

VALLIERES

COLBERT

LAFERTE

JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Procès-
verbaux
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 mai 1973, ainsi que ceux de l'assemblée publique tenue le 10 mai 1973 en regard des règlements Nos 517 et 518 soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 février 1973.
- b) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues Royale, Notre-Dame, Laviolette et Des Forges, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 12 mars 1973.
- c) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 12 mars 1973.
- d) Homologation du Boulevard St-Michel, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 mars 1973.
- e) Zonage du territoire St-Michel Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 mars 1973.
- f) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 mars 1973.
- g) Amendement au règlement No. 191 - Zonage de l'extension du secteur St-Jean-Baptiste de la Salle, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 2 avril 1973.
- h) Homologation d'une partie des lots 170, 171 et 172 appartenant au Séminaire, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 9 avril 1973.

LUNDI, LE 14^{ième} JOUR DE MAI 1973.

- i) Amendement au règlement No. 490 - Taxe d'amusement, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 16 avril 1973.
- j) Etablissement d'une zone résidentielle sur les lots 26-531 à 535, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 16 avril 1973.
- k) Amendement au règlement No. 191 - Usages permis dans la zone PD-13-2, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 30 avril 1973.
- l) Amendement au règlement No. 191 - Constructions permises dans les zones RB-15-8, RB-15-9, RC-15-6, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 30 avril 1973.
- m) Amendement au règlement No. 186 - Circulation sur les rues Ste-Ursule, Ste-Angèle, Ste-Cécile et St-Paul, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 30 avril 1973.
- n) Amendement au règlement No. 4- permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 7 mai 1973, maintenu par M. le conseiller Léo Thibeault.
- o) Amendement au règlement No. 191 - Construction de maisons de 6 logements sur le Boul. Chanoine Moreau, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 mai 1973.

Avis motion
règ. 13 am.
noms de rues

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, afin de donner des noms à certaines rues.

Lu en Conseil, ce 14^{ième} jour de mai 1973.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion
agrandis-
sement
zone
rénovation
centre-ville
nord

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 395 aux fins d'agrandir la zone de rénovation centre-ville nord.

Lu en Conseil, ce 14^{ième} jour de mai 1973.

Signé: Gaston Vallières

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

239-73
Compte
rendu
séance
7 mai 1973
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 7 mai 1973, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 14^{ième} JOUR DE MAI 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

240-73

Demande

d'approbation

travaux

règ. 518

Serv. Prot.

de l'Envi-

ronnement

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, désirant procéder à l'exécution des travaux d'aqueduc et d'égout pour l'extension de la rue Louis Pinard, tels que décrétés par le règlement No. 518, sollicite par les présentes leur approbation par le SERVICE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU QUEBEC.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

241-73

Règlement

191-30-Q

zones RR-16

sect. 1 et

VC-16 sect. 3

Séminaire

Adoption.

Que le règlement No. 191-30-Q établissant les zones RR-16 sect. 1 et VC-16 sect. 3 au prolongement du secteur du Séminaire, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par ledit règlement sera tenue le 24 mai 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

242-73

Approbation

plan

subdiv.

lot 182-14

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 2 mai 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 182-14 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 182-14-1 situé 6^{ième} Rue et appartenant à M. Robert PROVENCHER.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

243-73

Contrat

Johnson

Controls

Ltée

entretien

systèmes

Hôtel de Ville

et

Centre Cult.

Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence monsieur le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel JOHNSON CONTROLS LTEE s'engage à exécuter les travaux d'entretien des systèmes automatiques de contrôle installés à l'Hôtel de Ville, pour le prix de \$1,100.00 par année, et au Centre Culturel, pour le prix de \$550.00 par année. Le tout conformément aux clauses et données mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

LUNDI, LE 14ième JOUR DE MAI 1973.

244-73
Cession
Gérard
Deschamps
ruelle
St-Maurice
Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence monsieur le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, par lequel M. Gérard DESCHAMPS cède à la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00, un emplacement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision No. 8 du lot originaire No. 1164 (1164-P.8) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, en vue de l'ouverture de la ruelle située entre les rues Ste-Julie et Laviolette. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 13-AAZ-242.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

245-73
Cession
Georges T.
Barakett
ruelle
St-Maurice
Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence monsieur le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, par lequel M. Georges T. BARAKETT cède à la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00, un emplacement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision No. 8 du lot originaire No. 1164 (1164-P.8) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, en vue de l'ouverture de la ruelle située entre les rues Ste-Julie et Laviolette. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 13-AAZ-242.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

246-73
Cession
Clément
Héroux
ruelle
St-Maurice
Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence monsieur le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, par lequel M. Clément HEROUX cède à la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00, un emplacement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision No. 49-B du lot originaire No. 1164 (1164-P.49B) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, en vue de l'ouverture de la ruelle située entre les rues Ste-Julie et Laviolette. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 13-AAZ-242.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

247-73
Cession
Clément
Héroux
ruelle
St-Maurice
Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence monsieur le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, par lequel M. Clément HEROUX cède à la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00, un emplacement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision No. 49-E du lot originaire No. 1164 (1164-P.49E) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, en vue de l'ouverture de la ruelle située entre les rues Ste-Julie et Laviolette. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 13-AAZ-242.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 14^{ième} JOUR DE MAI 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

248-73

Cession

J.A.

St-Pierre

ruelle

St-Maurice

Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence monsieur le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, par lequel M. J.Armand ST-PIERRE cède à la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00, un emplacement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision No. 8 du lot originaire No. 1164 (1164-P.8) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, en vue de l'ouverture de la ruelle située entre les rues Ste-Julie et Laviolette. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 13-AAZ-242.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

249-73

Contrat

Fortin

(Bandag)

et la

Banque

d'exp. Ind.

interven-

tion

de la Ville

Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence monsieur le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me J.A. CHAGNON, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières intervient pour consentir à ce que les droits mentionnés dans la clause résolutoire insérée dans un acte de vente passé devant Me Gilles Guy GARCEAU, notaire, le 27 février 1967, et enregistré sous le No. 255,877, ne soient exercés en aucun temps avant d'avoir donné l'avis de 60 jours prévu par l'article 1040-A du code civil et un avis additionnel de 90 jours à la BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE afin de lui permettre d'exécuter les obligations non remplies par FORTIN (BANDAG) LTEE. Le tout sujet aux clauses, conditions et stipulations mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

250-73

Paieiment

comptes

liste

hebdo-

madaire

Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Pagé Construction	\$5,958.34
" "	2,613.00
Pluritec Ltée	929.34
Brunelle Inc.	12,597.50
" "	629.85
Marché Suprême Tardif	36.90
Jean-Louis Levasseur	180.00
Alvin Doucet	83.06
Les Aigles de Trois-Rivières	105.00
Me Jean DeCharette	175.50
R. Caron	120.00
Ministre des Finances	605.00
Librairie Poirier Enrg.	23.25
Librairie Dussault	139.63
Conseil Régional de l'Age d'Or	243.00
Age d'Or Notre-Dame	150.00
Age d'Or Notre-Dame de la Paix	80.00
Age d'Or St-François d'Assise	100.00

LUNDI, LE 14ième JOUR DE MAI 1973.

Age d'Or St-Jean de Brébeuf	\$80.00
Age d'Or St-Philippe	150.00
Age d'Or St-Pie X	80.00
Age d'Or St-Sacrement	150.00
Age d'Or Ste-Cécile	150.00
Age d'Or Ste-Marguerite	132.00
Age d'Or Ste-Thérèse	35.00
Age d'Or Immaculée-Conception	150.00
Maurice L. Denoncourt et Roger Villemure	4,000.00

ADOpte.

La séance est ensuite levée.

[Signature]
GREFFIER

GB/jb

MAIRE

[Signature]
supplément
Denoncourt

MARDI, LE 22ième JOUR DE MAI 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville mardi, le 22ième jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Monsieur le Maire suppléant:
Messieurs les Conseillers:

Fernand	COLBERT
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 mai 1973 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 février 1973.
- b) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues Royale, Notre-Dame, Laviolette et Des Forges, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 12 mars 1973.
- c) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 12 mars 1973.
- d) Homologation du Boulevard St-Michel, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 mars 1973.
- e) Zonage du territoire St-Michel Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 mars 1973.
- f) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 mars 1973.
- g) Amendement au règlement No. 191 - Zonage de l'extension du secteur St-Jean-Baptiste de la Salle, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 2 avril 1973.
- h) Homologation d'une partie des lots 170, 171 et 172 appartenant au Séminaire, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 9 avril 1973.

MARDI, LE 22ième JOUR DE MAI 1973.

- i) Amendement au règlement No. 490 - Taxe d'amusement, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 16 avril 1973, maintenu par M. le conseiller Lionel Julien.
- j) Etablissement d'une zone résidentielle sur les lots 26-531 à 535, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 16 avril 1973.
- k) Amendement au règlement No. 191 - Constructions permises dans les zones RB-15-8, RB-15-9, RC-15-6, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 30 avril 1973.
- l) Amendement au règlement No. 186 - Circulation sur les rues Ste-Ursule, Ste-Angèle, Ste-Cécile et St-Paul, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 30 avril 1973.
- m) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 7 mai 1973.
- n) Amendement au règlement No. 191 - Construction de maisons de 6 logements sur le Boul. Chanoine Moreau, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 mai 1973.
- o) Amendement au règlement No. 13 - Noms de rues, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 14 mai 1973.

Avis motion
achat
immeuble
situé
lots
P.1654-3
et
P.1654-4

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement autorisant l'acquisition de l'immeuble situé sur les lots P.1654-3 et P.1654-4 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières pour fins d'utilités publiques et appropriant la somme y nécessaire.

Lu en Conseil, ce 22ième jour de mai 1973.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion
démolition
d'immeuble

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement devant régir toute démolition d'immeuble, quant à l'émission de permis, durée des travaux, la sécurité et toute chose s'y rapportant.

Lu en Conseil, ce 22ième jour de mai 1973.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion
règlement
d'emprunt
divers
travaux

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement autorisant le Conseil à exécuter ou à faire exécuter des travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie, de pavage et d'éclairage de rues et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 22ième jour de mai 1973.

Signé: Fernand Goneau

MARDI, LE 22ième JOUR DE MAI 1973.

Avis motion
règlement
d'emprunt
divers
travaux
taxe
d'améliorations
locales

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement d'emprunt pour l'exécution de travaux de pavage et d'éclairage sur certaines rues et établissant une taxe d'améliorations locales pour pourvoir au remboursement de cet emprunt. X

Lu en Conseil, ce 22ième jour de mai 1973.

Signé: Lionel Julien

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

251-73

Règlement
191-21-B
station
service
Place
de la
Fontaine

Que le règlement No. 191-21-B, amendant le règlement No. 191 quant à ce qui concerne les usages permis dans la zone PD-13 sect. 2 située dans le secteur Place de la Fontaine, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par ledit règlement sera tenue le 31 mai 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

252-73

Règlement
No. 395-D
agrandissement
zone
rénovation
centre-ville
Adoption.

Que le règlement No. 395-D modifiant le règlement No. 395 concernant la zone de rénovation centre-ville nord et décrétant son agrandissement, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

253-73

Amendement
règlement
No. 517
Adoption.

Que le règlement No. 517 soit modifié en remplaçant, à la dernière ligne de l'article 4, les mots "les taux approuvés par la Commission Municipale de Québec" par les suivants: "8% l'an".

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

254-73

Compte
rendu
séance
14 mai 1973
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente lundi, le 14 mai 1973, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

MARDI, LE 22ième JOUR DE MAI 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

255-73

Approbation
plan
subdiv.
lots
1-97 et
1-98
Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 10 mai 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots 1-97 et 1-98 du cadastre de la paroisse de St-Etienne, comprenant les lots 1-97-1 et 1-98-1 situés rue Hamel et appartenant à M. Claude HARNOIS.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

256-73

Formation
en
association
Groupe
Osmose Inc.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de MM. Michel Morin, Jean-Marc Tourigny, André Girard, Mlles Francyne Laliberté, Lucette Morin, Suzanne Lamothé, Marie-Claude Lacourse, MM. Jean-François Gaudette, James Rainville et Michel Rochon désirant se former en association sous le nom de "GROUPE OSMOSE INC.", conformément au chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

257-73

Comptes
payés
avril
1973
Adoption.

Que les comptes payés pour la période comprise entre le 1er avril 1973 et le 30 avril 1973, au montant total de \$856,411.74, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

258-73

Salaires
payés
janvier
à
avril 1973
Adoption.

Que la liste des salaires payés durant la période comprise entre le 1er janvier et le 30 avril 1973, au montant total de \$1,049,626.89, soit acceptée et ratifiée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

259-73

Paiement
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Dalby Inc.	\$ 7,790.00
Laurentide Ready-Mix	19,805.00
" " "	7,129.80
" " "	1,000.00
Jean-Louis Levasseur	76.00

MARDI, LE 22ième JOUR DE MAI 1973.

Nettoyeurs Modernes	\$ 304.00
Marché Victoria	280.85
J.D. Gélinas	82.08
Le Centurion Inc.	16.45
Institut de Police du Québec	112.50
Ecole des Petits Artistes	25.00
Anselme Bourassa	8,576.66
" "	3,087.60
" "	3,179.30

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

260-73
Soumissions
acceptées
travaux
de
pavage
Adoption.

a) Que la soumission de REGIONAL ASPHALTE concernant l'exécution de travaux de recouvrement de pavage dans le secteur No. 1, soit acceptée pour le prix de \$32,352.05, conformément aux cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics et subordonnement à son approbation.

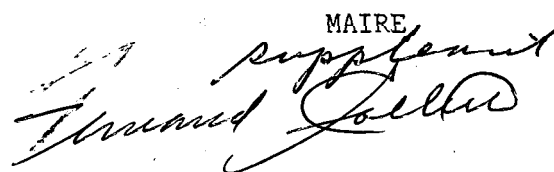
b) Que la soumission de MASSICOTTE & FILS LTEE concernant l'exécution de travaux de recouvrement de pavage dans le secteur No. 2, soit acceptée pour le prix de \$31,149.36, conformément aux cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics et subordonnement à son approbation.

ADOPTÉ.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER

GB/jb

MAIRE

supplément

LUNDI, LE 28ième JOUR DE MAI 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 28ième jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Monsieur le Maire suppléant:
Messieurs les Conseillers:

Fernand	COLBERT
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Procès-
verbaux
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 mai 1973, ainsi que celui de l'assemblée publique tenue le 24 mai 1973 en regard du règlement No. 191-30-Q soient adoptés.

ADOpte.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 février 1973.
- b) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues Royale, Notre-Dame, Laviolette et Des Forges, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 12 mars 1973.
- c) Homologation du Boulevard St-Michel, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 mars 1973.
- d) Zonage du territoire St-Michel Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 mars 1973.
- e) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 mars 1973.
- f) Homologation d'une partie des lots 170, 171 et 172 appartenant au Séminaire, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 9 avril 1973.
- g) Amendement au règlement No. 186 - Circulation sur les rues Ste-Ursule, Ste-Angèle, Ste-Cécile et St-Paul, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 30 avril 1973.

LUNDI, LE 28ième JOUR DE MAI 1973.

- h) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 7 mai 1973.
- i) Règlement régissant toute démolition d'immeubles, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 22 mai 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

261-73

Règlement
No. 191-43
création
zone RA-14
sect. 7
secteur
St-Jn-Bte
de la Salle
Adoption.

- a) Que le règlement No. 191-43, créant la zone RA-14 sect. 7 au prolongement du secteur St-Jean-Baptiste de la Salle, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.
- b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par ledit règlement sera tenue le 7 juin 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

262-73

Règlement
No. 191-44
création
zone RC-5
lots
26-531 à
26-535
Adoption.

- a) Que le règlement No. 191-44, créant la zone RC-5 et établissant les usages et occupations permis dans cette zone, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.
- b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par ledit règlement sera tenue le 7 juin 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

263-73

Règlement
191-30-P
zones
RB-15
sect. 9
et
RC-15
sect. 6
destination
Adoption.

- a) Que le règlement No. 191-30-P, modifiant le règlement No. 191 en changeant la destination des zones RB-15 sect. 9 et RC-15 sect. 6 pour les destiner en zones unifamiliales, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.
- b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par ledit règlement sera tenue le 7 juin 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 28ième JOUR DE MAI 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

264-73

Règlement a) Que le règlement No. 191-21-C, amendant le règlement No. 191-21-C 191 pour permettre la construction de maisons de six (6) logements dans la zone RB-13 sect. 4 (Boulevard Chanoine Moreau), soit adopté 6 logements tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Boul.

Ch. Moreau

Adoption.

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par ledit règlement sera tenue le 7 juin 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

265-73

Règlement Que le règlement No. 13-AAZ-247, amendant le règlement No. 13-AAZ-247 13 concernant les rues et places publiques afin de donner des noms à certaines rues, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

de rues

Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

266-73

Règlement Que le règlement No. 519 concernant l'acquisition d'un No. 519 immeuble pour fins d'égouts et d'aqueduc, soit adopté tel que lu et acquisition soumis à tous les membres du Conseil.

d'un

immeuble

Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

267-73

Règlement a) Que le règlement No. 520, autorisant l'exécution de travaux de pavage, d'éclairage et divers travaux et autorisant un emprunt de \$435,000.00 à ces fins, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

\$435,000.

divers

travaux

Adoption.

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur sera tenue le 8 juin 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

268-73

Règlement a) Que le règlement No. 1-A.L.-1, concernant les travaux de pavage en béton bitumineux sur les rues 6ième Rue, Boulevard Rigaud,

1-A.L.-1

travaux

6ième Rue,

LUNDI, LE 28ième JOUR DE MAI 1973.

Boul.
Rigaud,
Tavibois,
Pl. Chs
Bourgeois
Adoption.

Tavibois et Place Chs Bourgeois et autorisant un emprunt n'excédant pas \$39,000.00 à ces fins, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur visées par ledit règlement sera tenue le 8 juin 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

269-73
Compte
rendu
séance
22 mai
1973
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente mardi, le 22 mai 1973, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

270-73
Bail
Dargis
&
Frères
location
terrain
Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence monsieur le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue à LES ENTREPRISES DARGIS & FRERES LTEE, pour le prix de \$1.00, un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 1618 (P.1618) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières. Le présent bail étant fait pour une durée de six (6) mois à compter de la date de sa signature. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans ledit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

271-73
Cession
rues
Société
d'Habita-
tion
Vieilles
Forges
Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence monsieur le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean-Paul Bérard, notaire, en vertu duquel LA SOCIETE D'HABITATION DES VIEILLES FORGES cède à la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00 et à charge de les utiliser comme rues, les lots Nos 198-63, 199-89, 199-70, 199-90, 199-46, 199-84, 199-61 et 198-62 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

LUNDI, LE 28ième JOUR DE MAI 1973.

272-73
Vente
terrains
Légaré
&
Baril
Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence monsieur le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Jean GELINAS, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à CONSTRUCTION LEGARE & BARIL LTEE les lots Nos 184-31 et 32 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$3,674.72 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans ledit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

273-73
Quittance
acompte
expropria-
tion
garage
municipal
Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence monsieur le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet de quittance préparé par Me Paul VILLENEUVE, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières reconnaît avoir reçu de SA MAJESTE LA REINE ELIZABETH II, aux droits de la Province de Québec, pour le MINISTERE DES TRANSPORTS, la somme de \$250,000.00 représentant un acompte sur l'indemnité totale à être fixée plus tard pour l'expropriation de ses propriétés résultant d'un dépôt d'expropriation effectué au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières sous le No. 282,219 le 28 novembre 1972.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

274-73
Bail
location
de
l'Hydro-
Québec
terrain
Du Rochon
Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence monsieur le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la COMMISSION HYDROELECTRIQUE DU QUEBEC loue à la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00 et pour la période d'un an à compter du 1er mai 1973, une étendue de terrain faisant partie du lot No. 186 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et devant être utilisée pour le virage des autobus desservant le H.L.M. du Boulevard Du Rochon. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

ATTENDU qu'en vertu d'une résolution adoptée le 11 septembre 1972, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a donné son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 24 août 1972 montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 1121-7, 1121-8, 1364-161, 1364-162 et 1364-166 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que le lot No. 1364-166 apparaît comme ruelle au susdit plan de subdivision et qu'il y aurait lieu de ne pas le considérer comme tel;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

275-73
Caractère
ruelle
enlevé
lot
1364-166
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte d'enlever le caractère de ruelle au lot No. 1364-166 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières montré sur le plan mentionné au préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 28ième JOUR DE MAI 1973.

ATTENDU qu'en vertu d'une résolution adoptée le 6 novembre 1972, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a donné son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 11 septembre 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 170 et 171 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que les lots Nos 170-2 et 171-1 apparaissent comme rues au susdit plan de subdivision et qu'il y aurait lieu de ne pas les considérer comme tel;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

276-73
Caractère
rue
enlevé
lots
171-1,
170-2
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte d'enlever le caractère de rues aux lots Nos 171-1 et 170-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières montrés sur le plan mentionné au préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

277-73
Paielement
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Y. Lemaire	\$ 30.20
Nettoyeurs Modernes	420.37
Strand Century Ltd	1,392.13
A. Daviau	80.00
R. Bellavance	97.50
Régie des Loteries du Québec	680.00
Restaurant Chez Louise	32.10
Jean Alarie	107.62
J.P. Dorion	326.39
Association des Loisirs N.D. de la Paix	100.00
" " " Normanville	200.00
" " " Ste-Cécile	150.00
" " " St-Jn-Bte de la Salle	200.00
" " " St-Sacrement	300.00
" " " Ste-Marguerite	100.00

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

278-73
Contrat
Massicotte
& Fils
pavage
de rues
secteur
No. 2
Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence monsieur le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel MASSICOTTE & FILS LIMITEE, entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux de pavage de rues indiquées sur une liste intitulée "secteur No. 2", pour le prix de \$31,149.36, soit \$11.88 la tonne. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 28ième JOUR DE MAI 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

279-73

Contrat
Regional
Asphalte
pavage
de rues
secteur
No. 1
Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence monsieur le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel REGIONAL ASPHALTE, entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux de recouvrement de pavage des rues indiquées sur une liste intitulée "Secteur No. 1", pour le prix de \$32,352.05, soit \$11.65 la tonne. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

280-73

Indemnité
accordée
M. Antoine
Vézina
rénovation
centre-
ville
nord
Adoption.

D'accorder à M. Antoine VEZINA, une indemnité de \$95,000.00 pour l'acquisition, de gré à gré, de la propriété sise au numéro civique 251 de la rue Laviolette, dont le terrain est connu comme étant partie du lot 2154 (P.2154) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières; cette acquisition de gré à gré devant toutefois être autorisée par la Société d'Habitation du Québec et approuvée par le Lieutenant-gouverneur en conseil, conformément à l'article 44 de la Loi de la Société d'Habitation du Québec.

L'indemnité de \$95,000.00 comprend tous les dommages qu'il subit (y compris les frais d'expertise, d'arpentage et d'avocats) à la suite de son éviction par la Ville de Trois-Rivières dans le cadre du programme de rénovation centre-ville nord.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

281-73

Indemnité
accordée
M. Joyal
Vaillancourt
rénovation
centre-
ville
nord
Adoption.

D'accorder à M. Joyal VAILLANCOURT, une indemnité de \$22,000.00 pour l'acquisition, de gré à gré, de la propriété sise au numéro civique 1101 de la rue De l'Evêque, dont le terrain est connu et désigné comme étant le lot originaire No. 1671 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières; cette acquisition de gré à gré devant toutefois être autorisée par la Société d'Habitation du Québec et approuvée par le Lieutenant-gouverneur en conseil, conformément à l'article 44 de la Loi de la Société d'Habitation du Québec.

L'indemnité de \$22,000.00 comprend tous les dommages qu'il subit à la suite de son éviction par la Ville de Trois-Rivières dans le cadre du programme de rénovation centre-ville nord.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

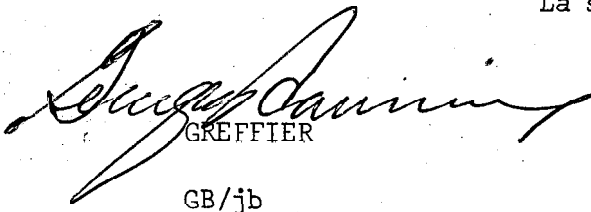
LUNDI, LE 28ième JOUR DE MAI 1973.

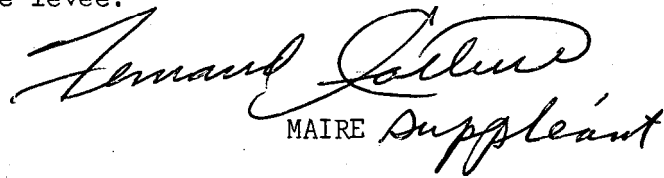
282-73
Soumissions Pavages de Nicolet et Regional Asphalte acceptées pavage de rues Adoption.

Que la soumission de LES PAVAGES DE NICOLET concernant l'exécution de travaux de pavage compris dans le "Secteur A", soit acceptée pour le prix de \$72,704.00 et la soumission de REGIONAL AS-PHALTE concernant l'exécution de travaux de pavage compris dans le "Secteur B", soit acceptée pour le prix de \$72,878.50, conformément aux cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics et subordonnement à l'approbation du règlement No. 520 par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉ.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER
GB/jb


MAIRE Suppléant

LUNDI, LE 4ième JOUR DE JUIN 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 4ième jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Monsieur le Maire suppléant:

Messieurs les Conseillers:

Fernand

Fernand

Léo

Antoine

Benoît

Gaston

Jean-Guy

Lionel

COLBERT

GONEAU

THIBEAULT

GAUTHIER

GIGUERE

VALLIERES

LAFERTE

JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Procès-
verbaux
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 28 mai 1973, ainsi que celui de l'assemblée publique tenue le 31 mai 1973 en regard du règlement No. 191-21-B soient adoptés.

ADOpte.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 février 1973.
- b) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues Royale, Notre-Dame, Laviolette et Des Forges, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 12 mars 1973.
- c) Homologation du Boulevard St-Michel, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 mars 1973.
- d) Zonage du territoire St-Michel Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 mars 1973.
- e) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 mars 1973.
- f) Homologation d'une partie des lots 170, 171 et 172 appartenant au Séminaire, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 9 avril 1973.
- g) Amendement au règlement No. 186 - Circulation sur les rues Ste-Ursule, Ste-Angèle, Ste-Cécile et St-Paul, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 30 avril 1973.
- h) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 7 mai 1973.

LUNDI, LE 4^{ième} JOUR DE JUIN 1973.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai
circulation à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186
autos interdisant de circuler en véhicule-automobile ou à pied sur les ai-
et res de stationnement des avions à l'aéroport municipal et de fumer
piétons à ces endroits.
aéroport

Lu en Conseil, ce 4^{ième} jour de juin 1973.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai
prolon- à une prochaine assemblée un règlement décrétant le prolongement
gement de la conduite d'aménée de l'usine de filtration et autres travaux
conduite connexes et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.
d'aménée
usine
de
filtration

Lu en Conseil, ce 4^{ième} jour de juin 1973.

Signé: Jean-Guy Laferté

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

283-73
Règlement Que le règlement No. 521 concernant les démolitions et
No. 521 les transports de constructions, soit adopté tel que lu et soumis à
démolition tous les membres du Conseil.
bâtisses
Adoption.

ADOPTÉ.

ATTENDU qu'en vertu du règlement No. 478, adopté le 21
février 1972, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a été autorisé
à faire exécuter les travaux de construction de l'infrastructure et
les fondations du prolongement du Boulevard Parent, ainsi qu'une voie
de raccordement de la Transquébécoise au Boulevard Parent, et des tra-
vaux de drainage de ces voies vers la rivière St-Maurice, le tout dans
la zone industrielle No. 2 (projet 64-420);

ATTENDU que le Directeur des Travaux Publics mentionne
que les travaux ont été exécutés à sa satisfaction et qu'il en recom-
mande l'acceptation;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

284-73
Acceptation Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières avise par
travaux les présentes l'OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT DU QUEBEC
règ. 478 de son acceptation des travaux décrétés en vertu dudit règlement No.
Entente 478.
Canada-
Québec
Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

285-73
Convention Que Son Honneur le Maire, ou en son absence monsieur le
St-Maurice Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une
Aéro Club

LUNDI, LE 4ième JOUR DE JUIN 1973.

spectacle convention sous seing privé en vertu de laquelle la Ville de Trois-
Air Smac - Rivières consent à accorder à ST-AURICE AERO CLUB, moyennant le prix
73 de \$1.00 par jour, l'usage de l'aéroport municipal pour présenter un
Adoption. spectacle aérien (Air Smac - 73) les 16 et 17 juin 1973, et, en cas
de pluie, les 23 et 24 suivants. Le tout sujet aux clauses et condi-
tions mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au
Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

286-73

Achat
propriété
Ghislaine
Ouellette
parc
station-
nement
Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence monsieur le
Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un
projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, par lequel la
Ville de Trois-Rivières achète de Mlle Ghislaine OUELLETTE un emplace-
ment connu et désigné comme étant une partie du lot originaire No. 2045
(P.2045) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, avec bâ-
tisses dessus construites, pour le prix de \$3,225.00 payable comptant,
aux fins de l'établissement d'un terrain de stationnement. Le tout su-
jet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient
d'être lu au Conseil et au règlement No. 516.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

287-73

Achat
propriété
Richard
Tessier
parc
station-
nement
Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence monsieur le
Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un
projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, par lequel la
Ville de Trois-Rivières achète de Mme Richard TESSIER un emplacement
connu et désigné comme étant le lot originaire No. 2062 du cadastre of-
ficiel de la Cité des Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites,
pour le prix de \$2,850.00 payable comptant, aux fins de l'établissement
d'un terrain de stationnement. Le tout sujet aux clauses et conditions
mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au
règlement No. 516.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

288-73

Achat
propriété
Alfred
Gingras
parc
station-
nement
Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence monsieur le
Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un
projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, par lequel la
Ville de Trois-Rivières achète de M. Alfred GINGRAS un emplacement
connu et désigné comme étant une partie du lot originaire No. 2044
(P.2044) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, avec bâ-
tisses dessus construites, pour le prix de \$2,925.00 payable comptant,
aux fins de l'établissement d'un terrain de stationnement. Le tout
sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient
d'être lu au Conseil et au règlement No. 516.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 4ième JOUR DE JUIN 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthie

289-73

Achat
terrain
Dargis
et
Frères
Ltée
Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence monsieur le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean Nil HEON, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières achète de LES ENTREPRISES DARGIS ET FRERES LTEE un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 1,659 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, sauf et à distraire dudit emplacement, la partie expropriée par la Ville suivant acte enregistré au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières le 16 décembre 1970 sous le No. 271,732, pour le prix de \$16,000.00 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans ledit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 395-C.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

290-73

Compte
rendu
séance
28 mai
1973
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente lundi, le 28 mai 1973, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

291-73

Paieement
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Nettoyeurs Modernes	\$ 740.37
Johnson Controls Ltd	1,465.00
R.J. Lévesque	3,595.03
Labrecque & Vézina	437.00
Lavage Mural	1,287.92
B. Marchand Machinerie	395.64
Dominique Bégin	1,382.00
I.A.A.B.O. (arbitrage basketball)	231.38
F. Bédard - "Les Aigles"	315.00
Fabrique Notre-Dame des Sept-Allégreses	25.00
Salle à manger Sapin Bleu	1,280.00
Salaires - 4% de vacances - employés temp.	3,494.89
Cie Flottage St-Maurice	188.16

ADOPTE.

LUNDI, LE 4ième JOUR DE JUIN 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

292-73

Approbation
plan
subdiv.
lot 262
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 28 mai 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 262 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 262-1 situé Boulevard St-Jean et appartenant à M. Gérard BARIL.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

293-73

Approbation
plan
subdiv.
lots
202-169,
170, 171
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 4 mai 1973, montrant la subdivision du lot No. 202-170 et d'une partie des lots 202-169 et 202-171 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 202-169-1, 202-170-1 et 2, 202-171-1 et 2 situés rue Baril et appartenant à M. Roger BARIL.

ADOpte.

ATTENDU qu'en vertu d'une résolution adoptée le 7 mai 1973, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a donné son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 26 avril 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 1121-541, 1121-546 et 1121-547 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que le lot No. 1121-541 apparaît comme ruelle au susdit plan de subdivision et qu'il y aurait lieu de ne pas le considérer comme tel;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

294-73

Caractère
ruelle
enlevé
lot
1121-541
Adoption.

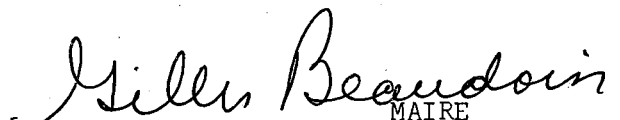
Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte d'enlever le caractère de ruelle au lot No. 1121-541 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières montré sur le plan mentionné au préambule de la présente résolution.

ADOpte.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER

GB/jb


MAIRE

LUNDI, LE 11^{ème} JOUR DE JUIN 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 11^{ème} jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Procès-
verbaux
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 juin 1973, ainsi que ceux des assemblées publiques tenues les 7 et 8 juin 1973 en regard des règlements Nos 191-21-C, 191-30-P, 191-43, 191-44, 1-A.L.-1 et 520 soient adoptés.

ADOpte.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 février 1973.
- b) Homologation du Boulevard St-Michel, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 mars 1973.
- c) Zonage du territoire St-Michel Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 12 mars 1973.
- d) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 mars 1973.
- e) Homologation d'une partie des lots 170, 171 et 172 appartenant au Séminaire, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 9 avril 1973.
- f) Amendement au règlement No. 186 - Circulation sur les rues Ste-Ursule, Ste-Angèle, Ste-Cécile et St-Paul, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 30 avril 1973.
- g) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 7 mai 1973.
- h) Règlement décrétant le prolongement de la prise d'eau et autres travaux connexes, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 4 juin 1973.

LUNDI, LE 11^{ème} JOUR DE JUIN 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

299-73
Contrat
Guimond
Elec.
canali-
sation
souter-
raine
Boul.
Laviolette
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel GUIMOND ELECTRIQUE INC., entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux d'éclairage à canalisation souterraine sur le Boulevard Laviolette, pour le prix de \$28,222.35. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

300-73
Vente
terrain
J.-Louis
Girard
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Léo LEBLANC, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Jean-Louis GIRARD, le lot No. 771 de la subdivision officielle du lot No. 181 (181-771) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,000.00 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans ledit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

301-73
Vente
terrain
Westing-
house
zone ind.
No. 2
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me J.A. Donat CHAGNON, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à WESTINGHOUSE CANADA LIMITED un emplacement connu et désigné comme étant composé des lots Nos 1 de la subdivision officielle du lot originaire 227 et No. 1 de la subdivision officielle du lot originaire 228 (227-1 et 228-1) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, formant une superficie de 1,079,880 pieds carrés, pour le prix de \$26,997.00 payable comptant. Le tout conformément aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

302-73
Approbation
plan
subdiv.
lot 1119
Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 14 avril 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 1119 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, comprenant le lot No. 1119-1157 situé rue Louis Pasteur et appartenant aux SOEURS DE MISERICORDE.

ADOpte.

LUNDI, LE 11^{ème} JOUR DE JUIN 1973.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
circulation prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, pour ré-
rues tablir la circulation dans les deux directions sur les rues Royale, Notre-
Royale, Dame et Laviolette et prévoyant les changements nécessaires à ces fins.
N.-Dame,
Laviolette

Lu en Conseil, ce 11^{ème} jour de juin 1973.

Signé: Fernand Goneau

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

295-73

Règlement
No. 186-Y
circula-
tion
aéroport
municipal
Adoption.

Que le règlement No. 186-Y (1973) amendant le règlement
No. 186 et interdisant de circuler en véhicule-automobile ou à pied
sur les aires de stationnement des avions à l'aéroport municipal et de
fumer à ces endroits, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres
du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

296-73

Compte
rendu
séance
4 juin
1973
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en
Commission Permanente lundi, le 4 juin 1973, soit reçu, adopté et ra-
tifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

297-73

Contrat
Pavages
de
Nicolet
pavage
"secteur A"
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et
au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en ver-
tu duquel LES PAVAGES DE NICOLET INC., entrepreneur, s'engage à exécuter
les travaux de construction de pavage sur les rues situées dans le
"secteur A", pour le prix de \$72,704.00. Le tout sujet aux clauses et
conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil et
aux documents y annexés.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

298-73

Contrat
Regional
Asphalte
pavage
"secteur B"
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et
au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en
vertu duquel REGIONAL ASPHALTE, Division de PAGE CONSTRUCTION INC.,
s'engage à exécuter les travaux de construction de pavage sur les rues
situées dans le "secteur B", pour le prix de \$72,878.50. Le tout sujet
aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu
au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 11^{ème} JOUR DE JUIN 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

303-73

Approbation
plan
subdiv.
lot 15-6
Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 9 mai 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 15-6 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, comprenant le lot No. 15-6-3 situé Boulevard Des Récollets et appartenant à PLURITEC LIMITEE.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

304-73

Approbation
plan
subdiv.
lots 11
et 11-391
Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 29 mai 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots 11 et 11-391 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 11-391-1, 11-391-2, 11-392 et 11-393 situés à l'angle des rues Père Daniel et Bellefeuille et appartenant à J.C. MALONE INVESTMENTS LTD.

ADOPTÉ.

ATTENDU qu'à la suite de la mise en opération de l'usine de traitement d'eau de la Ville de Trois-Rivières, au printemps de l'année 1962, des difficultés se sont produites dans l'opération de la prise d'eau par suite de l'entrée de sable et d'écorces;

ATTENDU que, sur la recommandation des ingénieurs-conseils Labrecque, Vézina et Associés, la Ville de Trois-Rivières a fait exécuter, au mois d'août de l'année 1963, des travaux de prolongement de la prise d'eau, afin de pallier à ces inconvénients;

ATTENDU que le transport de fonds dans la rivière St-Maurice provoque un amoncellement en amont de ce nouveau prolongement et occasionne de nouvelles difficultés;

ATTENDU qu'au cours de l'année 1972, à la suggestion des ingénieurs-conseils Labrecque, Vézina & Associés, la Ville de Trois-Rivières a demandé au Laboratoire d'Hydraulique La Salle de procéder à une expertise sur modèle en vue de trouver les solutions qui atténueraient les difficultés rencontrées à opérer, à cet endroit, une prise d'eau dans la rivière St-Maurice;

ATTENDU que l'expertise faite par le Laboratoire d'Hydraulique La Salle n'a pas donné les résultats anticipés et qu'au printemps 1973, la prise d'eau fut de nouveau obstruée et causa des inconvénients graves;

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, au mois de mai 1973, a confié aux ingénieurs-conseils Labrecque, Vézina & Associés le soin de solutionner définitivement le problème en s'appuyant sur les constatations et les conclusions de l'expertise du Laboratoire d'Hydraulique La Salle;

ATTENDU qu'il a été recommandé de procéder sans délai aux travaux de prolongement de la prise d'eau et autres travaux connexes;

ATTENDU que les plans et devis nécessaires en prévision d'une demande de soumissions pour l'exécution des travaux ne seront disponibles qu'au mois de juillet 1973;

LUNDI, LE 11^{ième} JOUR DE JUIN 1973.

ATTENDU que cette prise d'eau constitue la seule source d'alimentation pour la Ville de Trois-Rivières et qu'il a été jugé impérieux que les travaux recommandés soient exécutés en 1973;

VU L'URGENCE, IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

ET RESOLU:

305-73

Demande
ordonnance
prolonge-
ment
prise
d'eau
Adoption.

De demander au SERVICE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU QUEBEC d'ordonner à la Ville de Trois-Rivières de procéder immédiatement à l'exécution des travaux d'améliorations à la prise d'eau tels que projetés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

306-73

Subventions
demandées
déficit
Office
Municipal
d'Habi-
tation
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières demande par les présentes à la SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUEBEC l'autorisation de consentir, conjointement avec cette dernière, des subventions à l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIERES afin de l'aider à défrayer le déficit d'exploitation du projet H.L.M. du Boulevard Du Rochon, conformément aux articles 58-D et 59 de la loi de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

307-73

Convention
demandée
déficit
Office
Municipal
d'Habi-
tation
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières demande par les présentes la signature d'une convention d'exploitation à intervenir entre la SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUEBEC, la Ville de Trois-Rivières et l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIERES prévoyant le paiement de subventions en vue de l'aider à défrayer le coût des déficits d'exploitation du projet H.L.M. du Boulevard Du Rochon, conformément à la loi de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

308-73

Signature
convention
d'explo-
itation
projet
H.L.M.
Boul.
Du Rochon
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention d'exploitation entre la SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUEBEC, la Ville de Trois-Rivières et l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIERES relativement à l'exploitation du projet H.L.M. du Boulevard Du Rochon. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans ladite convention qui vient d'être lue au Conseil et conformément à la loi de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE.

LUNDI, LE 11^{ème} JOUR DE JUIN 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

309-73

Paie-
ment
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des
comptes suivants:

M. Electrique	\$1,255.60
" "	300.00
" "	20.00
E. Marchand Machinerie	659.41
L. Duplessis	6,833.00
St-Maurice Aéro Club	390.00
A. Milette	20.00
L. Duval	60.00
A. Laneuville	18.50
Réal Fleury	57.35
Le Baron	101.62
Hôpital Ste-Justine	3,018.00
Y. Ménard	105.00
Nettoyeurs Modernes	668.37
A. Bouffard	450.00
Ass'n Arbitres	2,000.00
Marcel Allaire	69.45
Brunelle Inc.	3,938.75
" "	196.90
Fédération des Oeuvres	5,000.00

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

310-73

Vente
terrain
Raymond
Lafleur
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au
nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Gérard DUFRESNE, notaire,
par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Raymond LAFLEUR le lot
No. 172-65-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour
le prix de \$75.00 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et condi-
tions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et
à son approbation par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

ET RESOLU:

311-73

Avis
d'expro-
priation
donné
Dame
Lucienne
Coutu
rénovation
centre-
ville
Adoption.

Qu'en exécution du règlement No. 395 adopté par le Conseil,
le 1er octobre 1969, et 407, adopté le 19 mars 1970, le Chef du Contentieux
est autorisé à donner à Dame Lucienne Cousineau COUTU, l'avis d'expropria-
tion prévu à l'article 774 du Code de Procédure Civile en rapport avec
l'expropriation du lot No. 1669 du cadastre officiel de la Cité des Trois-
Rivières; ledit immeuble servira aux fins de la mise en oeuvre d'un pro-
gramme de rénovation, et qu'une indemnité de \$40,600.00 soit offerte audit
propriétaire en rapport avec l'expropriation susdite; la présente auto-
risation étant valable pour toute la procédure d'expropriation jusqu'à
jugement final.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 11^{ème} JOUR DE JUIN 1973.

ATTENDU que la Société d'Habitation du Québec, par lettre en date du 11 mai 1973, recommande de modifier la convention d'exploitation des immeubles d'habitation construits dans le cadre du "Programme municipal de logements à loyer modique - Septembre 1969", adopté par le règlement No. 397 en date du 14 octobre 1969 de la Ville de Trois-Rivières, le tout conformément à l'article 30 du règlement No. 2 de la Société d'Habitation du Québec;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

312-73

Modifi-
cations
convention
d'explo-
itation
habi-
tation
loyer
modique
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte par les présentes les modifications à la convention d'exploitation signée le 30 décembre 1971, telles que décrites dans une lettre de la Société d'Habitation du Québec en date du 11 mai 1973 et mentionnée au préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

313-73

Signature
convention
d'amen-
dement
S.H.Q.,
Ville
T.-R.,
Off. Mun.
d'Habi-
tation
Adoption.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières une convention d'amendement à intervenir entre la SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, la Ville de Trois-Rivières et l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIERES relativement à des modifications à la convention d'exploitation signée le 30 décembre 1971 en vertu de l'article 30 du règlement No. 2 de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

314-73

Services
Lambert
&
Brunelle,
Ing.-cons.
retenus
système
radio-
communi-
cation
Adoption.

Que le Gérant municipal soit et est par les présentes autorisé à retenir les services des ingénieurs-conseils LAMBERT ET BRUNELLE en vue de la préparation des plans et devis pour l'installation et l'opération d'un système de radio-communication aux services de la Police et de la Voirie de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

CONSIDERANT que monsieur Roger PLOUFFE, homme d'affaires avantageusement connu de Trois-Rivières, a été élu Président de la Fédération de hockey sur glace du Québec;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

315-73

Félici-
tations
Roger
Plouffe
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tout en se réjouissant vivement de la marque d'estime et de confiance témoignée à l'endroit de M. Roger PLOUFFE, le prie de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères félicitations, accompagnées de ses meilleurs vœux de succès.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 11^{ème} JOUR DE JUIN 1973.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER
GB/jb


MAIRE

LUNDI, LE 18ième JOUR DE JUIN 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 18ième jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 juin 1973 soit adopté.

ADOpte.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Homologation d'une partie des lots 170, 171 et 172 appartenant au Séminaire, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 9 avril 1973.
- b) Amendement au règlement No. 186 - Circulation sur les rues Ste-Ursule, Ste-Angèle, Ste-Cécile et St-Paul, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 30 avril 1973.
- c) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les Boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 7 mai 1973.
- d) Règlement décrétant le prolongement de la prise d'eau et autres travaux connexes, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 4 juin 1973.
- e) Amendement au règlement No. 186 - Circulation sur les rues Royale, Notre-Dame et Laviolette, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 11 juin 1973.

Avis motion
homolo-
gation
partie
rue
Des Chenaux

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant la confection d'un plan prévoyant l'homologation d'une partie de la rue Des Chenaux.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de juin 1973.

Signé: Léo Thibeault

LUNDI, LE 18ième JOUR DE JUIN 1973.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
homolo- prochaine assemblée un règlement décrétant la confection d'un plan pré-
gation voyant l'homologation du Boulevard St-Michel.
Boul.
St-Michel Lu en Conseil, ce 18ième jour de juin 1973.

Signé: Léo Thibeault

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
zonage prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 pour é-
territoire tablir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel Des Forges délimité
St-Michel par l'axe de la rivière St-Maurice à son intersection avec le prolon-
Des Forges gement de la ligne séparative des lots Nos 181 et 186 du cadastre of-
ficiel de la paroisse des Trois-Rivières, de là, passant par les lignes
et démarcations suivantes, en continuité les unes des autres: Vers le
sud-ouest, la dite ligne des lots Nos 181 et 186, la limite sud-est du
Boulevard Du Rochon et son prolongement dans la ligne nord-ouest des
lots 167, 165, 164-2, 164-1 et 162, la ligne sud-est des lots 249, 250,
251 et 373; la ligne sud-ouest du rang IV (fief St-Maurice) limitant
au sud-ouest les lots de 373 en rétrogradant jusqu'à 348, 347, 345 à
342, 340 à 323, 321 à 318 et 316 à 295 tous inclus; la ligne nord-
ouest du lot 295; puis, en référence au cadastre officiel de la pa-
roisse de St-Etienne, la ligne sud-ouest du rang II (fief St-Etienne)
limitant au sud-ouest les lots de 328 en rétrogradant jusqu'à 299 in-
clusivement; le côté sud-ouest d'un chemin passant au sud-ouest des
lots 297, 296, 293, 292, 290, 289, 288 et 286, 284 à 279 inclusivement;
l'axe d'un chemin passant entre les lots 279, 38 et 39 d'un côté et les
lots 278, 277, 276 et 40 de l'autre côté; l'axe du chemin de front du
rang I (fief St-Etienne) jusqu'à la ligne nord-ouest du lot 38; cette
dernière ligne et son prolongement jusqu'à l'axe de la rivière St-Mau-
rice; ledit axe de la dite rivière en descendant son cours jusqu'au
prolongement de la ligne séparative des lots 181 et 186 du cadastre
officiel de la paroisse de Trois-Rivières jusqu'au point de départ.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de juin 1973.

Signé: Léo Thibeault

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
tarifs prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, quant à
et ce qui a trait aux tarifs et à l'installation de chronomètres de station-
instal- nement.
lation
parcomètres Lu en Conseil, ce 18ième jour de juin 1973.

Signé: Lionel Julien

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
homolo- prochaine assemblée un règlement décrétant la confection d'un plan en
gation vue de l'homologation de la rue Ste-Marguerite, à partir de la rue Père
partie Daniel jusqu'au Boulevard Des Récollets, sur les lots P.23, P.23-166,
rue P.23-165, P.23-163, P.23-1, P.21-1, 19-12 et P.19 du cadastre officiel
Ste- de la Cité des Trois-Rivières.
Marguerite

Lu en Conseil, ce 18ième jour de juin 1973.

Signé: Fernand Goneau

LUNDI, LE 18ième JOUR DE JUIN 1973.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
résolution prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution adoptée
rescindée le 11 juin 1973 concernant une vente de terrain à WESTINGHOUSE CANADA
vente LIMITED.
terrain
Westinghouse

Lu en Conseil, ce 18ième jour de juin 1973.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
emprunt prochaine assemblée un règlement autorisant le Conseil à exécuter ou à
divers faire exécuter des travaux d'aqueduc, d'égout, de pavage, de voirie ain-
travaux si que l'achat d'équipement, et autorisant un emprunt nécessaire pour
en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de juin 1973.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
emprunt prochaine assemblée un règlement autorisant le Conseil à exécuter ou à
fonds faire exécuter divers travaux de réfection à la piscine du Parc de l'Ex-
roulement position et autorisant un emprunt au fonds de roulement pour en payer le
travaux coût.
piscine
Expo.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de juin 1973.

Signé: Jean-Guy Laferté

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

316-73
Compte
rendu
séance
11 juin
1973
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en
Commission Permanente lundi, le 11 juin 1973, soit reçu, adopté et ra-
tifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

317-73
W. O'Shaugh-
nessy
adjoint-
adminis-
tratif
Adoption.

Que M. Wilson O'SHAUGHNESSY, Vérificateur-interne, sur
recommandation du Gérant, soit et est par les présentes nommé adjoint-
administratif au bureau du Gérant municipal, à compter de l'adoption
de la présente résolution.

ADOPTÉ.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

318-73
Gaston
Desaulniers
Directeur
des
Opérations
Adoption.

Que M. Gaston DESAULNIERS, Surintendant de la Voirie, sur
recommandation du Gérant et du Directeur des Travaux Publics, soit et est
par les présentes nommé Directeur des Opérations au garage municipal, à
compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 18ième JOUR DE JUIN 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

319-73
Marc Bond
adjoint
Service
des
Loisirs
Adoption.

Que M. Marc BOND, sur recommandation du Directeur des Loisirs et de la Commission des Loisirs, soit et est par les présentes nommé adjoint à l'administration et à l'entretien au Service des Loisirs, à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

320-73
Roméo
Robert
Gérant
Centre
Culturel
Adoption.

Que M. Roméo ROBERT, sur recommandation du Gérant de la Ville et du Directeur des Loisirs, soit et est par les présentes nommé Gérant du Centre Culturel, à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

321-73
Liste
salaires
employés
non
syndiqués
Adoption.

Que la liste des salaires et allocations annuels payables aux employés municipaux non syndiqués pour les années 1973 et 1974, annexée à la présente résolution pour en faire partie, soit et est par les présentes adoptés à toutes fins que de droit.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

322-73
Cession
rue
Eugène
Belle-
feuille
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean PAQUIN, notaire, en vertu duquel M. Eugène BELLEFEUILLE cède à la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00 et à charge de les utiliser comme rues, les lots Nos 193-48, 49, 66, 92 et 119 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

323-73
Approbation
plan
subdiv.
lot
1119
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 9 juin 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 1119 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, comprenant le lot No. 1119-1158 situé rue Louis Pasteur et appartenant aux SOEURS DE MISERICORDE.

ADOpte.

LUNDI, LE 18ième JOUR DE JUIN 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

324-73

Approbation

plan

subdiv.

lot

1119

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 11 juin 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 1119 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, comprenant le lot No. 1119-1159 situé rue Louis Pasteur et appartenant aux SOEURS DE MISERICORDE.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

325-73

Paie ment

comptes

liste

hebdo-

madaire

Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Marinex	\$41,556.95
Guimond Electrique	148.69
" "	220.59
" "	214.19
" "	683.99
Produits Ciment St-Maurice	1,901.00
Ben Vanasse	1,782.37
J.U. Houle	630.00
Produits Ciment St-Maurice	4,222.50
Ben Vanasse	2,034.14
J.U. Houle	1,554.76
Paul Charland	182.00
Pépinrière Laurentides Inc.	96.25
Nettoyeurs Modernes Enrg.	580.37
Agence Voyage Beaumont	137.00
F. Bédard (Les Aigles)	280.00
Bourassa Néon	175.00
Roger Caron	120.00
W. Charland	2,877.00
D. Villemure	133.00
Sténos judiciaires Ass'n	247.75
Me Jean Méthot	440.00
Me J. Marquis	482.50
Corp. Immeubles Renaud	243.86
Me Jean De Charette, Notaire,	60.00
" " "	324.00
" " "	196.00
Gaston Paillé	15,925.07
Arno Electrique	425.00
" "	1,660.51
" "	1,381.32
" "	1,000.00
" "	1,700.00
" "	710.00

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

LUNDI, LE 18ième JOUR DE JUIN 1973.

326-73
Vente
terrain
Westing-
house
zone ind.
No. 2
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me J.A. Donat CHAGNON, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à WESTINGHOUSE CANADA LIMITED un emplacement connu et désigné comme étant composé d'une partie des lots 227 et 228 (P.227 et P.228) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, formant une superficie de 720,000 pieds carrés, pour le prix de \$18,000.00 payable comptant. Le tout conformément aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

327-73
Bail
U.Q.T.R.
Bâtisse
Indus-
trielle
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail entre la Ville de Trois-Rivières et l'UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES relativement à la location de la Bâtisse Industrielle du Parc de l'Exposition.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

328-73
Bail
Louis
Bourdon
camping
Ile
St-Quentin
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue à M. Louis BOURDON le terrain de camping de l'Ile St-Quentin moyennant le paiement de la somme de \$600.00, pour la période du 20 juin au 15 septembre 1973. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fermand Colbert

329-73
Contrat
Robec
Const.
trottoirs
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel ROBECC CONSTRUCTION INC., entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux de construction de trottoirs et bordures, pour le prix de \$71,710.60. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

330-73
Vente
terrain
Gestion
G.L. Ltée
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me J.A. Donat CHAGNON, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à GESTION G.L. LTEE un terrain connu et désigné comme étant le lot No. 293 de la subdivision officielle du lot No. 1120 (1120-293) du cadastre officiel de la Cité des Trois-

LUNDI, LE 18ième JOUR DE JUIN 1973.

Rivières, pour le prix de \$2,150.00 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

331-73
Vente
terrain
Gestion
G.L. Ltée
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me J.A. Donat CHAGNON, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à GESTION G.L. LTEE un terrain connu et désigné comme étant le lot No. 271 de la subdivision officielle du lot No. 1120 (1120-271) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de \$2,100.00 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

332-73
Achat
terrain
Les Ent.
Dargis
et
Frères Ltée
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean Nil HEON, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières achète de LES ENTREPRISES DARGIS ET FRERES LTEE, pour le prix de \$1.00, un emplacement connu et désigné comme étant composé des lots Nos 4 et 3 de la subdivision officielle du lot originaire No. 1654 (1654-P.4 et P.3) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 519.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

333-73
Bail
emphy-
téotique
Dargis
&
Frères
Ltée
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet de bail emphytéotique à intervenir entre la Ville de Trois-Rivières et les ENTREPRISES DARGIS & FRERES LTEE relativement à la location de terrains situés sur la rue Royale, entre les rues Ste-Julie et Laviolette, dans la zone de rénovation centre-ville nord, les dits terrains ayant fait l'objet d'une demande de propositions de développement transmises par Dargis & Frère Ltée, seul soumissionnaire le 31 octobre 1972. Le tout sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOpte.

ATTENDU que le lot No. 1121-499 apparaît comme ruelle aux plan et livre de renvoi du cadastre de la Cité des Trois-Rivières et qu'il y aurait lieu de ne pas le considérer comme tel;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

LUNDI, LE 18ième JOUR DE JUIN 1973.

334-73
Caractère
ruelle
enlevé
lot
1121-499
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières prie l'Honorable
Ministre des Terres et Forêts du Québec de bien vouloir enlever le mot "ruelle"
au lot No. 1121-499 tel que mentionné aux plan et livre de renvoi du cadastre
de la Cité des Trois-Rivières.

ADOpte.

CONSIDERANT que Mlle Jocelyne BOURASSA a remporté le champion-
nat de golf La Canadienne, lors d'un tournoi tenu à Montréal le 18 juin 1973;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

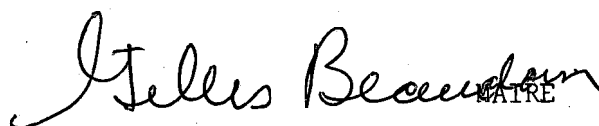
35-73
Félicitations
Jocelyne
Bourassa
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tout en se réjouis-
sant vivement de l'éclatante victoire remportée par Mlle Jocelyne BOURASSA,
la prie de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères félicitations.

ADOpte.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER
GB/jb


MAIRE

MARDI, LE 26ième JOUR DE JUIN 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville mardi, le 26ième jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à cinq heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 juin 1973 soit adopté.

ADOpte.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Homologation d'une partie des lots 170, 171 et 172 appartenant au Séminaire, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 9 avril 1973.
- b) Amendement au règlement No. 186 - Circulation sur les rues Ste-Ursule, Ste-Angèle, Ste-Cécile et St-Paul, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 30 avril 1973.
- c) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les Boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 7 mai 1973.
- d) Règlement décrétant le prolongement de la prise d'eau et autres travaux connexes, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 4 juin 1973.
- e) Amendement au règlement No. 186 - Circulation sur les rues Royale, Notre-Dame et Laviolette, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 11 juin 1973.
- f) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 juin 1973.
- g) Homologation du Boulevard St-Michel, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 juin 1973.
- h) Zonage du territoire St-Michel Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 juin 1973.

MARDI, LE 26ième JOUR DE JUIN 1973.

- i) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 18 juin 1973.
- j) Homologation d'une-partie de la rue Ste-Marguerite, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 18 juin 1973.
- k) Résolution rescindant la résolution adoptée le 11 juin 1973 - Vente de terrain à Westinghouse Canada Limited, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 18 juin 1973.
- l) Règlement d'emprunt pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout, de pavage, de voirie ainsi que l'achat d'équipement, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 18 juin 1973.
- m) Emprunt au fonds de roulement - Travaux de réfection à la piscine du Parc de l'Exposition, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 18 juin 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

336-73

Correction
bail
emphy-
téotique
3-R Inc.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me François ST-ARNAUD, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières et 3-R INC. conviennent d'une correction à apporter au bail emphytéotique passé devant Me Georges H. GARNEAU, notaire, le 16 juin 1970, et enregistré sous le numéro 269,466. Le tout sujet aux clauses et données mentionnées dans ledit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

ATTENDU que le Ministre des Affaires Municipales n'a pas rendu l'ordonnance mentionnée à l'article 44 du chapitre 50 S.Q. 1971;

ATTENDU que l'article 115 dudit chapitre décrète qu'à défaut d'ordonnance, le bureau de revision existant le 31 décembre 1971 doit disposer des plaintes au rôle d'évaluation;

ATTENDU que, suivant les dispositions de la charte de la ville, le Conseil doit nommer chaque année un expert pour faire partie du bureau de revision;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

337-73

Maurice
Langlois
membres
bureau
d'audition
plaintes
rôle
d'évaluation
Adoption.

Que M. Maurice LANGLOIS, Ing., soit nommé membre du bureau d'audition des plaintes au rôle d'évaluation 1973 et agisse à titre d'expert pour le compte de la Ville; et qu'advenant l'absence de M. Maurice Langlois, Ing., ou son incapacité de remplir ses fonctions, M. Robert CHENEVERT, Ing., soit nommé membre dudit bureau d'audition en qualité d'expert suppléant pour le même rôle.

ADOPTÉ.

MARDI, LE 26ième JOUR DE JUIN 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

338-73

Enseignes

"Arrêt-

Stop"

coin

St-Olivier -

Des

Volontaires

Adoption.

Que le Directeur de Police, conformément à l'article 14 du règlement No. 186, soit et est par les présentes autorisé à installer des enseignes indiquant les mots "Arrêt-Stop" à l'intersection des rues St-Olivier - Des Volontaires.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

339-73

Approbation

plan

îlot

conduisant

Wayagamack

Adoption

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par le Directeur des Travaux Publics montrant l'aménagement d'un îlot au tournant du chemin conduisant à la Wayagamack et autorise l'exécution des travaux nécessaires à cet effet.

ADOPTÉ.

La séance est ensuite levée.

Guy Amour
GREFFIER

GB/jb

Fernand Colbert
MAIRE suppléant

MARDI, LE 3^{ème} JOUR DE JUILLET 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville mardi, le 3^{ème} jour de juillet en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles

Fernand

Léo

Antoine

Benoît

Gaston

Fernand

Jean-Guy

Lionel

BEAUDOIN

GONEAU

THIBEAULT

GAUTHIER

GIGUERE

VALLIERES

COLBERT

LAFERTE

JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 26 juin 1973 soit adopté.

ADOpte.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Homologation d'une partie des lots 170, 171 et 172 appartenant au Séminaire, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 9 avril 1973.
- b) Amendement au règlement No. 186 - Circulation sur les rues Ste-Ursule, Ste-Angèle, Ste-Cécile et St-Paul, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 30 avril 1973.
- c) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 7 mai 1973.
- d) Règlement décrétant le prolongement de la prise d'eau et autres travaux connexes, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 4 juin 1973.
- e) Amendement au règlement No. 186 - Circulation sur les rues Royale, Notre-Dame et Laviolette, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 11 juin 1973.
- f) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 juin 1973.
- g) Homologation du Boulevard St-Michel, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 juin 1973.
- h) Zonage du territoire St-Michel Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 juin 1973.

MARDI, LE 3ième JOUR DE JUILLET 1973.

- i) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 18 juin 1973.
- j) Règlement d'emprunt pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout, de pavage, de voirie ainsi que l'achat d'équipement, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 18 juin 1973.
- k) Emprunt au fonds de roulement - Travaux de réfection à la piscine du Parc de l'Exposition, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 18 juin 1973.

Avis motion station- nement lots 2016, 2021-1 et 2022-1 Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'établissement de terrains de stationnement sur les lots Nos 2016, 2021-1 et 2022-1 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, situés rue Hertel, et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 3ième jour de juillet 1973.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion règ. 521 am. démolition de bâtisses Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement modifiant le No. 521 en ce qui a trait à certains tarifs exigibles à l'occasion d'une démolition ou transport de construction.

Lu en Conseil, ce 3ième jour de juillet 1973.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion règ. 2 am. séances du Conseil. Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 2 concernant la régie interne du Conseil et de ses commissions, quant à ce qui a trait aux séances du Conseil.

Lu en Conseil, ce 3ième jour de juillet 1973.

Signé: Antoine Gauthier

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

340-73

Résolution rescindée vente terrain Westinghouse Adoption.

Que la résolution adoptée par le Conseil le 11 juin 1973 concernant la vente des lots Nos 227-1 et 228-1 à WESTINGHOUSE CANADA LIMITED, soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

MARDI, LE 31^{ème} JOUR DE JUILLET 1973.

341-73

Règlement

No. 522

homologation
partie

rue

Ste-

Marguerite

Adoption.

Que le règlement No. 522 décrétant la confection d'un plan en vue de l'homologation de la rue Ste-Marguerite, à partir de la rue Père Daniel jusqu'au Boulevard Des Récollets, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

342-73

Item 29

biffé

compte

rendu

18 juin 1973

Rejeté.

Que soit biffé l'item 29 du compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 18 juin 1973.

Ont voté en faveur:

MM. Goneau,
Vallières,
Colbert,
Laferté.

Ont voté contre:

MM. Thibeault,
Gauthier,
Giguère,
Julien.

Son Honneur le Maire vote contre la résolution.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

343-73

Compte

rendu

séance

18 juin

1973

Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente lundi, le 18 juin 1973, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

M. Goneau se déclare conte l'adoption de l'item 29.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

344-73

Bail

Anselme

Bourassa

location

lot P.214

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue à M. Anselme BOURASSA un terrain connu et désigné comme faisant partie du lot No. 214 (P.214) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, moyennant le prix de \$1.00 par année, pour la période d'une année, à compter du 1^{er} juillet 1973. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

345-73

Offre

d'achat

acceptée

Arno Enr.

terrain

zone ind.

No. 1

Adoption.

Que l'offre de LES INVESTISSEMENTS ARNO ENR. relativement à l'achat d'un emplacement connu et désigné comme faisant partie des lots Nos 13 et 7 (P.13 et P.7) situé dans la zone industrielle No. 1, d'une superficie approximative de 67,018 pieds carrés, soit acceptée pour le prix de \$10,555.34. Ladite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à in-

MARDI, LE 3ième JOUR DE JUILLET 1973.

tervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

346-73

Cession

rues

Office

Municipal

d'Habitation

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, en vertu duquel l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES TROIS-RIVIERES cède à la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00 et à charge de les utiliser comme rues, les lots Nos 178-651-1-1 et 178-651-1-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

ET RESOLU:

347-73

Contentieux

autorisé

comparaître

cause

Bell

Canada

Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 19,931 des dossiers de la Cour Provinciale pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle BELL CANADA est demanderesse et la Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

348-73

Approbation

plan

subdiv.

lot 1120

Adoption

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 19 juin 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 1120 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, comprenant le lot No. 1120-337 situé rue Lanctôt et appartenant à BOISCLAIR & FRERES INC.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

349-73

Approbation

plan

subdiv.

lot 4

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 18 juin 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 4 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, comprenant le lot No. 4-11 situé Boulevard St-Michel et appartenant à M. Lionel BOUCHARD.

ADOPTE.

MARDI, LE 3ième JOUR DE JUILLET 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

350-73

Approbation

plan

subdiv.

lot

194-17

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 19 juin 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 194-17 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 194-17-1 et 194-17-2 situés rue Bergeron et appartenant à M. Jean-Guy HUBERT.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

351-73

Approbation

plan

subdiv.

lot 1119

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 19 juin 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 1119 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, comprenant le lot No. 1119-1160 situé rue Louis Pasteur et appartenant aux SOEURS DE MISERICORDE. (Paul Perreault)

ADOPTE.

ATTENDU que les bureaux de la Région Administrative No.4 de la Protection Civile du Québec sont situés dans la Ville de Louiseville depuis quelques années;

ATTENDU que le Conseil a autorisé récemment l'aménagement temporaire de bureaux de la Protection Civile au Poste de Police No. 2 et qu'il serait recommandable que tout l'effectif de la Région Administrative No. 4 soit établi à Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

352-73

Demande

déménage-

ment

bureaux

Protection

Civile

à Trois-

Rivières

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières prie l'Honorable Jérôme CHOQUETTE, Ministre de la Justice, de bien vouloir autoriser, si possible, le déménagement à Trois-Rivières des bureaux de la Région Administrative No. 4 de la PROTECTION CIVILE DU QUEBEC.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

353-73

Formation

association

Club

Megophias

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de Mlles Edith Bédard, Claudette Plamondon, Lise Caron, Pauline Plouffe, MM. Jean St-Pierre, Louis Allen, Camille Bédard, Maurice Denoncourt, Benoît Fillion, Robert Gagné, André et Milou Joncas désirant se former en association sous le nom de "CLUB MEGOPHIAS, TROIS-RIVIERES INC.", conformément au chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE.

MARDI, LE 3ième JOUR DE JUILLET 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

354-73

Contrat
Nelson
Leblanc
entretien
aéroport
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat de louage de services en vertu duquel M. Nelson LEBLANC s'engage à faire tous les travaux nécessaires et utiles pour maintenir l'aéroport de Trois-Rivières dans un bon état d'opération constante, employant pour ce faire le matériel et la machinerie fournis par la Ville, moyennant le prix de \$7,560.00 pour l'année 1973 et \$8,165.00 pour l'année 1974, plus une allocation d'automobile de \$10.00 par semaine. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans ladite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

355-73

Comptes
payés
mai 1973
Adoption.

Que les comptes payés pour le mois de mai 1973, au montant total de \$647,089.77, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

356-73

Paieiment
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Clément Ricard	\$ 5,927.39
Pagé Construction	1,000.00
Dominique Bégin	1,260.30
" "	3,279.74
Brunelle Inc.	2,329.00
" "	116.45
F. Gauthier	2,277.07
Techbar Inc.	228.35
Nettoyeurs Modernes	740.37
H. Blanchette Ltée	940.00
Gaston Paillé	2,814.05
H.G. Gauthier	15.00
" "	15.00
Restaurant Chez Louise	45.80
Marché Victoria Inc.	232.73
Marché Suprême Tardif	36.17
Marché St-Louis Ltée	21.49
Le Centurion	36.20
R. Bellavance	65.00
J.J. Duval	500.00
M. P. Desjardins	500.00
F. Pérusse	500.00
J. Louis Levasseur	100.00
Le Soleil	144.00
Institut de Police du Québec	132.50
Me Jean De Charette, notaire,	178.50
F. Bédard (Les Aigles)	315.00
R. Bruneau	50.00
L. Frigon	50.00
Mme Gélinas	100.00
A. Paquette	40.00

MARDI, LE 3ième JOUR DE JUILLET 1973.

Mets St-Jean de Brébeuf	\$ 500.00
Aigles Junior T.-R.	500.00
Cardinaux Ste-Cécile	500.00
Loisirs Ste-Marguerite	489.78
Loisirs St-Jean de Brébeuf	108.84
Loisirs Notre-Dame Inc.	408.15
Loisirs St-Sacrement	489.78
Centre Landry	489.78
Loisirs St-Jean-Bte de la Salle	544.20
Loisirs Ste-Cécile	489.78
Loisirs St-Philippe	326.52
Loisirs Normanville	326.52
Loisirs Notre-Dame de la Paix	326.52
Conseil Régional Age d'Or	27.30
Corp. Grand Prix Equestre	110.00
Conseil Loisirs Mauricie	25.86
Nouveaux Horizons	300.00
Loisirs Vieilles Forges	50.00
Association Récréative Normanville	910.00
Cafebec Inc.	117.00
Louis Bourdon	600.00
Ligue Féminine Guilmour	800.00
Centre Marcotte	2,539.83
Dalby Construction	19,030.00
" "	322.20
Pavages de Nicolet	800.00
" "	2,445.00
Regional Asphalte	29,167.70

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

357-73

Convention
Clément
Ricard
location
terrain
enfouis-
sement
sanitaire
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle M. Clément RICARD, entrepreneur général, s'engage à louer à la Ville de Trois-Rivières son terrain comprenant le lot No. 93 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, aux fins de l'enfouissement sanitaire des déchets, moyennant le paiement par la Ville d'une somme de \$3,421.77 par mois. La présente convention étant valable à compter de la date de sa signature pour se terminer le 31 mars 1974. Le tout sujet aux clauses, conditions et stipulations mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

358-73

Bail
Georges
Gariépy
location
lot
P.181-1
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue à M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot No. 181-1 (P.181-1) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, moyennant le prix de \$1.00 par année, pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er août 1973. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 3ième JOUR DE JUILLET 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

359-73

Soumission

Yvon Couture concernant l'exécution des travaux de peinture à l'estrade de la piste acceptée de courses, soit acceptée pour le prix de \$7,640.00, conformément aux cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

peinture

piste

de

courses

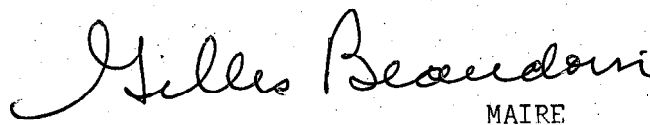
adoption.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER

GB/jb


MAIRE

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUILLET 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 16ième jour de juillet en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Procès-
verbal
Adoption

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 juillet 1973 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 7 mai 1973.
- b) Règlement décrétant le prolongement de la prise d'eau et autres travaux connexes, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 4 juin 1973.
- c) Amendement au règlement No. 186 - Circulation sur les rues Royale, Notre-Dame et Laviolette, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 11 juin 1973.
- d) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 juin 1973.
- e) Homologation du Boulevard St-Michel, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 juin 1973.
- f) Zonage du territoire St-Michel Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 juin 1973.
- g) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 18 juin 1973.
- h) Règlement d'emprunt pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout, de pavage, de voirie ainsi que l'achat d'équipement, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 18 juin 1973.

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUILLET 1973.

- i) Emprunt au fonds de roulement- Travaux de réfection
à la piscine du Parc de l'Exposition,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté
à la séance du 18 juin 1973.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
résolution prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution adoptée
rescindée le 3 juillet 1973 concernant l'approbation du plan de subdivision du lot
plan No. 1120-337 appartenant à BOISCLAIR & FRERES INC.
subdiv.
1120-337

Lu en Conseil, ce 16ième jour de juillet 1973.

Signé: Benoît Giguère

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
règ. 4 am. prochaine assemblée un règlement modifiant le No. 4 afin que le permis ne
murs, soit plus exigible pour l'érection de murs, haies ou clôtures.
haies,
clôtures

Lu en Conseil, ce 16ième jour de juillet 1973.

Signé: Benoît Giguère

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
règ. 191 prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 pour per-
vente au mettre l'implantation de magasins de vente au détail dans la zone CC-13
détail sect. 1 et le stationnement dans la zone VC-13 sect. 4.
zone
CC-13
sect. 1

Lu en Conseil, ce 16ième jour de juillet 1973.

Signé: Lionel Julien

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
règ. 186 prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186 afin de per-
amend. mettre la circulation bi-directionnelle sur la rue Royale, du Boulevard
circulationNormand à la rue Lavérendrye.
rue
Royale

Lu en Conseil, ce 16ième jour de juillet 1973.

Signé: Léo Thibeault

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
règ. 26-K prochaine assemblée un règlement modifiant le No. 26-K en ce qui a trait
permis à l'émission de permis pour la vente d'annonces et autres moyens de publi-
vente cité.
d'annonces

Lu en Conseil, ce 16ième jour de juillet 1973.

Signé: Gaston Vallières

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

360-73
Règ. 2-1
séances
du Conseil
Adoption. Que le règlement No. 2-1, amendant le règlement No. 2
concernant la régie interne du Conseil et de ses commissions, quant à ce
qui a trait aux séances du Conseil, soit adopté tel que lu et soumis à
tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUILLET 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

361-73

Règ. 523

terrains de terrains de stationnement sur les lots Nos 2016, 2021-1 et 2022-1 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, situés rue Hertel, et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

362-73

Règ. 186-Z

sens unique sur les rues St-Paul, Ste-Angèle et Ste-Ursule, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

rues

St-Paul,
Ste-Angèle,
Ste-Ursule

Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

363-73

Règ. 521-A

tarifs en ce qui a trait aux tarifs exigibles à l'occasion de démolition ou de transport de construction, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

bâtisses

Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

364-73

Compte

rendu

séance

3 juil. 73

Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 3 juillet 1973, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

365-73

Contrat

Gaston

Paillet

travaux

extension

Louis

Pinard

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel GASTON PAILLET, entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial dans le secteur du Séminaire (extension Louis Pinard), pour le prix de \$105,527.45. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil, aux documents y annexés et conformément au règlement No. 518.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUILLET 1973.

ATTENDU que le congrès annuel de l'Union des Municipalités de la Province de Québec se tiendra à Montréal, du 18 au 21 septembre 1973;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

366-73
Délégués
Congrès
de
l'Union
des
Municipa-
lités

Adoption.

Que les membres du Conseil, le Gérant municipal, le Greffier de la Ville et le Chef du Contentieux sont par les présentes autorisés à assister au congrès et, de plus, le Trésorier de la Ville est autorisé à effectuer le paiement des dépenses de voyage et autres encourues pour le compte de la Ville par les délégués au cours de ce congrès jusqu'à concurrence des prévisions budgétaires de l'année 1973.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

367-73
Coût
trottoirs
et
chaînes
de rues
Adoption.

Que, conformément à un rapport du Trésorier de la Ville, en date du 29 juin 1973, le coût de construction des trottoirs neufs pour l'année 1972 soit établi à \$7.30 la verge carrée et à \$2.70 le pied linéaire pour les chaînes de rues.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

368-73
Approbation
plan
subdiv.
lot 298
Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Ernest L. DUPLESSIS, Arpenteur-géomètre, en date du 3 mai 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 298 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, comprenant les lots Nos 298-3, 4, 5 et 6 situés Boulevard St-Jean et appartenant à M. Nelson LEFEBVRE.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

369-73
Approbation
plan
subdiv.
lot 4
Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 11 juin 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 4 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, comprenant les lots Nos 4-8, 4-9 et 4-10 situés Boulevard St-Michel et appartenant à MM. Maurice MILETTE, Jules GODON et Charles-Edouard FOREST.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUILLET 1973.

370-73

Approbation Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par
plan M. Ernest L. DUPLESSIS, Arpenteur-géomètre, en date du 18 juin 1973, mon-
subdiv. trant la subdivision d'une partie du lot No. 15-5 du cadastre de la Cité
lot des Trois-Rivières, comprenant le lot No. 15-5-1 situé dans la zone indus-
15-5 trielle No. 1 et appartenant à LES PHARMACIES MODERNES INC.

Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

371-73

Approbation Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par
plan M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 8 juin 1973, montrant
subdiv. la subdivision des lots 194-13 et 194-14 du cadastre de la Paroisse de
lots Trois-Rivières, comprenant les lots 194-13-1, 194-13-2, 194-14-1 et
194-13, 194-14-2 situés rue Bergeron et appartenant à M. Florian BERGERON.

194-14

Adoption.

ADOPTÉ.

ATTENDU que, conformément au règlement No. 522 adopté par le Conseil de Ville le 3 juillet 1973, l'arpenteur-géomètre de la Ville a fait préparer un plan en vue de l'homologation de la rue Ste-Marguerite, à partir de la rue Père Daniel jusqu'au Boulevard Des Récollets, sur les lots Nos P.23, P.23-166, P.23-165, P.23-163, P.23-1, P.21-1, 19-12 et P.19 du cadastre officiel -e la Cité des Trois-Rivières;

ATTENDU que ce plan est conforme aux désirs du Conseil;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

ET RESOLU:

372-73

Approbation Que le plan préparé par l'arpenteur-géomètre de la Ville,
plan portant le numéro 82-26 en date du 7 juin 1968, révisé les 9 janvier 1973
d'homolo- et ler juin 1973, dont un double est annexé à la présente résolution pour
gation être déposé aux archives de la Ville, montrant, entourées d'un liseré jaune,
partie les lisières de terrain nécessaires à l'homologation de la rue Ste-Margue-
rue rite, à partir de la rue Père Daniel jusqu'au Boulevard Des Récollets sur
Ste- les lots P.23, P.23-166, P.23-165, P.23-163, P.23-1, P.21-1, 19-12 et P.19
Marguerite du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, est accepté et approuvé,
Adoption. et que les procédures de confirmation dudit plan par la Cour Supérieure
pour le District des Trois-Rivières, soient faites conformément à la loi,
de manière à rendre ce plan obligatoire pour la municipalité, pour les pro-
priétaires intéressés et pour toute personne.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

373-73

Offre Que l'offre de GARAGE CHAREST & FRERES INC., relativement
Garage à l'achat d'un emplacement étant les lots P.15, P.15-3, P.5, P.6 et P.7 si-
Charest tués dans la zone industrielle No. 1, d'une superficie approximative de
acceptée 225,000 pi. ca., soit acceptée pour le prix de \$35,437.50. Ladite offre
terrain devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et
zone ind. son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de
No. 1 l'Industrie et du Commerce du Québec.

Adoption.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUILLET 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

374-73

Offre Que l'offre de LES PLASTIQUES EUROCAN INC. relativement à l'achat d'un emplacement étant une parité du lot 226 (P.226) situé dans la zone industrielle No. 2, d'une superficie approximative de 248,496 pi. ca., soit acceptée pour le prix de \$10,436.83. Ladite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

Plastiques à l'achat d'un emplacement étant une parité du lot 226 (P.226) situé dans la zone industrielle No. 2, d'une superficie approximative de 248,496 pi. ca., soit acceptée pour le prix de \$10,436.83. Ladite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

Eurocan la zone industrielle No. 2, d'une superficie approximative de 248,496 pi. ca., soit acceptée pour le prix de \$10,436.83. Ladite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

acceptée ca., soit acceptée pour le prix de \$10,436.83. Ladite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

terrain l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

zone ind. tion par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

No. 2 et du Commerce du Québec.

Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

375-73

Offre Que l'offre de ESTIMATIONS DE L'EST INC., relativement à l'achat d'un emplacement étant le lot P.15-15 situé à l'angle de la rue St-Joseph et du Boulevard Des Récollets dans la zone industrielle No. 1, d'une superficie approximative de 50,000 pi.ca., soit acceptée pour le prix de \$7,500.00. Ladite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

Estimations l'achat d'un emplacement étant le lot P.15-15 situé à l'angle de la rue St-Joseph et du Boulevard Des Récollets dans la zone industrielle No. 1, d'une superficie approximative de 50,000 pi.ca., soit acceptée pour le prix de \$7,500.00. Ladite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

de l'Est Joseph et du Boulevard Des Récollets dans la zone industrielle No. 1, d'une superficie approximative de 50,000 pi.ca., soit acceptée pour le prix de \$7,500.00. Ladite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

acceptée superficie approximative de 50,000 pi.ca., soit acceptée pour le prix de \$7,500.00. Ladite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

terrain \$7,500.00. Ladite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

zone ind. nir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

No. 1 cipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

376-73

Paie ment Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes listés suivants:

liste

hebdo-

madaire

Adoption.

Pierre Thibeault Ltée	\$2,162.00
International City Management Association	124.00
Gaston Gaulin	50.00
Massicotte & Fils	34,710.40
Léopold Duplessis	1,201.28
Jean Alarie	152.77
Roméo Robert	126.48
René Monfette	40.00
Alvin Doucet	93.66
André Laneuville	58.85
Service Gestion Industrielle	158.85
La Presse	154.00
Me Jean Paquin	61.00
Me Jean Nil Héon	393.00
Me Jean DeCharette	127.00
" "	246.50

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUILLET 1973.

Union des Municipalités	\$ 900.00
Laveurs Vitres Laviolette	140.00
L.B. Néon	100.00
Dr Roger Caron	200.00
Les Entreprises Blouin Ltée	8,603.59
Nettoyeurs Modernes Enrg.	396.00
Pierre Giroux	50.00
Ass. des Directeurs de Loisirs Municipaux	25.00
Lionel Duval	60.00
Trois-Rivières Chevrolet Ltée	990.00
Marcel Dubé et Radisson Electrique	3,172.45
Cartographie G.B. Inc.	8,065.00

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

377-73

Contrat

Gaston

Bourassa

égout

rue

St-Joseph

Adoption.

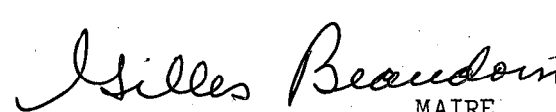
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières une convention sous seing privé par laquelle GASTON BOURASSA LTEE s'engage à exécuter les travaux d'installation d'une conduite d'égout combiné sur la rue St-Joseph, entre les rues Père Daniel et le Boulevard Normand, pour le prix de \$79,337.20, conformément aux plans, devis et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER

RF/jb


MAIRE

LUNDI, LE 23ième JOUR DE JUILLET 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 23ième jour de juillet en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à deux heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 juillet 1973 soit adopté.

ADOPTÉ.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 4-Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 7 mai 1973.
- b) Règlement décrétant le prolongement de la prise d'eau et autres travaux connexes, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 4 juin 1973.
- c) Amendement au règlement No. 186 - Circulation sur les rues Royale, Notre-Dame et Laviolette, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 11 juin 1973, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- d) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 juin 1973.
- e) Homologation du Boulevard St-Michel, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 juin 1973.
- f) Zonage du territoire St-Michel Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 juin 1973.
- g) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 18 juin 1973.
- h) Règlement d'emprunt pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout, de pavage, de voirie ainsi que l'achat d'équipement, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 18 juin 1973.

LUNDI, LE 23ième JOUR DE JUILLET 1973.

- i) Emprunt au fonds de roulement - Travaux de réfection à la piscine du Parc de l'Exposition, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 18 juin 1973.
- j) Amendement au règlement No. 191 - Vente au détail dans la zone CC-13 sect. 1, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 16 juillet 1973.
- k) Résolution du 3 juillet 1973 à rescinder - Plan de subdivision No. 1120-337 appartenant à Boisclair & Frères, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 16 juillet 1973.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à
agrandis- une prochaine assemblée un règlement d'emprunt pour pourvoir à l'achat
sement de terrain en vue de l'agrandissement de la zone industrielle No. 2.
zone ind.
No. 2

Lu en Conseil, ce 23ième jour de juillet 1973.

Signé: Benoît Giguère

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à
emprunt une prochaine assemblée un règlement d'emprunt pour combler l'excédent
excédent du coût de rénovation de la bâtisse Itha Dugré.
rénovation
bâtisse
Itha
Dugré

Lu en Conseil, ce 23ième jour de juillet 1973.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à
nouvelle une prochaine assemblée un règlement modifiant le No. 191 en donnant une
délimi- nouvelle délimitation à la zone CC-13 sect. 1.
tation
zone CC-13
sect. 1

Lu en Conseil, ce 23ième jour de juillet 1973.

Signé: Lionel Julien

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à
rétrécis- une prochaine assemblée un règlement décrétant le rétrécissement d'une
sement partie du Boulevard Rigaud, côté nord, entre la rue De Malapart jusqu'au
Boulevard terrain appartenant à TELEVISION ST-MAURICE inclusivement.
Rigaud

Lu en Conseil, ce 23ième jour de juillet 1973.

Signé: Lionel Julien

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à
modifi- une prochaine assemblée un règlement en vue de la préparation d'un plan
cation modifiant le plan ordonné par le règlement No. 470 pour en distraire des
plan parties des lots 219 à 224 inclusivement et situées au nord de la voie
ordonné ferrée.
par le
règlement
No. 470

Lu en Conseil, ce 23ième jour de juillet 1973.

Signé: Antoine Gauthier

LUNDI, LE 23ième JOUR DE JUILLET 1973.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à
résolution une prochaine assemblée une résolution rescindant la résolution adoptée
rescindée le 28 mai 1973, par laquelle une indemnité de \$95,000.00 était accordée
indemnité à M. Antoine VEZINA à la suite de son éviction par la Ville de Trois-
accordée Rivières dans le cadre du programme de rénovation centre-ville nord.

Antoine
Vézina

Lu en Conseil, ce 23ième jour de juillet 1973.

Signé: Léo Thibeault

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

379-73

Règlement

186-Z-1

circula-
tion

rue Royale

Adoption.

Que le règlement No. 186-Z-1 établissant la circulation
bi-directionnelle sur la rue Royale, du rond-point à la rue Lavérendrye,
et sur Laviolette, de Royale à Hart, soit adopté tel que lu et soumis à
tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

379-73

Règlement

4-Z-106

haies,

murs,

clôtures

Adoption.

Que le règlement No. 4-Z-106 amendant le No. 4 en ce qui
a trait aux permis de construction pour haies, murs et clôtures, soit adop-
té tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

380-73

Modifica-
tion

règlement

No. 517

demande

Adoption.

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Munici-
pales et à la Commission Municipale du Québec de bien vouloir modifier le
règlement No. 517 comme suit, savoir:

- a) En changeant, à l'article 4 dudit règlement No. 517,
le terme de 10 ans par le terme 20 ans;
- b) En changeant le tableau d'amortissement "annexe B",
dont il est fait mention à l'article 8, par un autre
tableau à 20 ans.

ADOPTÉ.

ATTENDU que le Conseil, en date du 14 mai 1973, a retenu
les services des ingénieurs-conseils Labrecque, Vézina & Associés en vue
de la préparation de plans et devis pour l'exécution de travaux de modifi-
cation à la prise d'eau de l'usine de filtration;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

LUNDI, LE 23ième JOUR DE JUILLET 1973.

381-73

Plans
prise
d'eau
présentés
Serv. de
Protection
de l'Envi-
ronnement
Adoption.

Que la dite firme d'ingénieurs-conseils soit et est autorisée à soumettre les plans pour les travaux mentionnés au préambule de la présente, au SERVICE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT pour approbation.

ADOPTE.

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance et accepte le principe de demande de propositions de développement (résolution du 5 février 1973);

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance et accepte le contenu du cahier No. 1 (exigences du propriétaire) préparé par l'Office Municipal d'Habitation et approuvé par la Société d'Habitation du Québec;

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance et accepte le contenu du cahier No. 2 (Règles de pratique);

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance et accepte le contenu du cahier No. 3 (Contrat type);

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance et accepte le contenu du cahier No. 4 (annexes);

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance des exigences de la Société d'Habitation, cahier No. 5;

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance des plans préparés par l'arpenteur-géomètre municipal, M. Jean-Paul Duguay;

EN CONSEQUENCE,

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

382-73

Abitation
Edgar
St-Yves
appel
d'offres
Adoption.

Que la municipalité de Trois-Rivières et/ou l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIERES procède à l'avis d'appel d'offres de propositions de développement selon la formule proposée par la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER
RF/jb


MAIRE

LUNDI, LE 30ième JOUR DE JUILLET 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 30ième jour de juillet en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles

Léo

Antoine

Benoît

Gaston

Fernand

Jean-Guy

Lionel

BEAUDOIN

THIBEAULT

GAUTHIER

GIGUERE

VALLIERES

COLBERT

LAFERTE

JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 juillet 1973 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 7 mai 1973.
- b) Règlement décrétant le prolongement de la prise d'eau et autres travaux connexes, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 4 juin 1973.
- c) Amendement au règlement No. 186 - Circulation sur les rues Royale, Notre-Dame et Laviolette, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 11 juin 1973, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- d) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 juin 1973.
- e) Zonage du territoire St-Michel Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 juin 1973.
- f) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 18 juin 1973.
- g) Règlement d'emprunt pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout, de pavage, de voirie ainsi que l'achat d'équipement, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 18 juin 1973.
- h) Emprunt au fonds de roulement - Travaux de réfection à la piscine du Parc de l'Exposition, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 18 juin 1973.

LUNDI, LE 30ième JOUR DE JUILLET 1973.

- i) Modification au règlement No. 191 - Nouvelle délimitation de la zone CC-13 sect. 1, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 23 juillet 1973.
- j) Rétrécissement du Boulevard Rigaud, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 23 juillet 1973.
- k) Résolution du 28 mai 1973 à rescinder - Indemnité accordée à M. J. Antoine Vézina, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 23 juillet 1973.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
homolo- prochaine assemblée un règlement décrétant la confection d'un plan en vue
gation de l'homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172 du cadastre
lots officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, situés en front du prolongement
170, 171 de la 6ième Rue, entre la rue Hétu et le Boulevard Rigaud, sur une largeur
et 172 de 167 pieds et 8 pouces.

Lu en Conseil, ce 30ième jour de juillet 1973.

Signé: Lionel Julien

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
élargis- prochaine assemblée un règlement autorisant le Conseil à exécuter ou à faire
sement exécuter des travaux d'élargissement d'une partie du Boulevard Des Forges
partie et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.
Boulevard
Des Forges

Lu en Conseil, ce 30ième jour de juillet 1973.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
construc- prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, pour per-
tion mettre la construction de garages privés dans le secteur St-Jean-Baptiste
garages de la Salle.
privés
secteur
St-Jn-Bte
de la Salle

Lu en Conseil, ce 30ième jour de juillet 1973.

Signé: Lionel Julien

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

393-72

Règlement a)
191-29-A
vente
détail
zone CC-13
sect. 1 b)
Adoption.

Que le règlement No. 191-29-A modifiant le No. 191 pour permettre la vente au détail dans la zone CC-13 sect. 1 et le stationnement dans la zone VC-13 sect. 4, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le terri-
toire visé par ledit règlement sera tenue le 8 août 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTÉ.

MM. Gauthier et Thibeault se déclarent contre l'adoption du règlement.

LUNDI, LE 30ième JOUR DE JUILLET 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

384-73
Règlement
270-12
achat
terrains
zone ind.
No. 2
Adoption.

Que le règlement No. 270-12 décrétant un emprunt de \$125,000.00 pour l'acquisition de terrains pour fins industrielles, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

385-73
Règlement
470-A
plan
d'homolo-
gation
zone ind.
No. 2
Adoption.

Que le règlement No. 470-A décrétant la confection d'un plan en vue de distraire des parties des lots 219 à 224 du plan d'homologation décrété par le règlement No. 470, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

386-73
Règlement a)
517-A
emprunt
rénovation
bâtisse
Itha Dugré
Adoption. b)

Que le règlement No. 517-A pour combler l'excédent du coût de rénovation de la bâtisse Itha DUGRE et autorisant un emprunt n'excédant pas \$100,000.00 à cet effet, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur sera tenue le 9 août 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

387-73
Règlement
No. 524
homolo-
gation
Boulevard
St-Michel
Adoption.

Que le règlement No. 524, décrétant la confection d'un plan en vue de l'homologation du Boulevard St-Michel, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

388-73
Règlement a)
191-45
zonage
secteur
Les
Forges
Adoption. b)

Que le règlement No. 191-45 amendant le No. 191 et établissant dans le secteur "LES FORGES" des zones qui seront connues sous les dénominations de RA-17-2, RA-17-3, RA-17-4, RA-17-5 et RA-17-6, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en

LUNDI, LE 30ième JOUR DE JUILLET 1973.

vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par ledit règlement sera tenue le 8 août 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

389-73

Compte

rendu

séance

16 juil.

1973

Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente lundi, le 16 juillet 1973, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

390-73

Compte

rendu

séance

23 juil.

1973

Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente lundi, le 23 juillet 1973, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

391-73

Résolution

rescindée

plan

Boisclair

&

Frères

Adoption.

Que la résolution adoptée par le Conseil le 3 juillet 1973 concernant l'approbation d'un plan de subdivision du lot No. 1120-337 appartenant à BOISCLAIR & FRERES INC., soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

392-73

Station-

nement

60 min.

rue

Goulet

Adoption.

Que le Directeur de la Police soit et est autorisé à installer des annonces ou enseignes restreignant le stationnement à 60 minutes sur le côté ouest de la rue Goulet, sur une distance de quatre-vingts (80') pieds, à compter de la rue St-Philippe vers la rue Notre-Dame.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

393-73

Achat

terrain

Somavrac

zone ind.

No. 1

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Léo LEBLANC, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de la SOCIETE DE MANUTENTION DE MARCHANDISES EN VRAC SOMAVRAC INC. un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 5 de la subdivision officielle du lot No. 15 (15-5) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, situé dans la zone industrielle

LUNDI, LE 30ième JOUR DE JUILLET 1973.

No. 1, pour le prix de \$14,003.55 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

394-73

Urban

terrain

de la

Société

d'habitation

J. Buteux

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Léo LEBLANC, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de la SOCIÉTÉ D'HABITATION JACQUES BUTEUX LTEE un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot No. 939 de la subdivision officielle du lot No. 1119 (1119-P.939) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de \$131. payable comptant, aux fins de l'arrondissement de l'intersection Des Récollets - Papineau. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil, tel qu'autorisé par le règlement No. 520.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

395-73

Approbation

plan

subdiv.

lot 11

rang 1

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 3 juillet 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 11 rang 1 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, comprenant le lot No. 11-14 situé entre la transquébécoise et le Boulevard St-Jean et appartenant à M. André HEON.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

396-73

Approbation

plan

subdiv.

lot 194

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 16 juillet 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 194 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 194-36 et 194-37 situés Boulevard Des Forges et appartenant à M. Raymond BEAUDRY.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

397-73

Approbation

plan

subdiv.

lot 1122

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jacques POULIN, Arpenteur-géomètre, en date du 3 avril 1973, montrant la redivision d'une partie du lot No. 1122 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, comprenant le lot No. 1122-289 situé à l'intersection des rues Lévis et Laviollette et appartenant à TEXACO CANADA LIMITED.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 30ième JOUR DE JUILLET 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

398-73

Approbation
plan
subdiv.
lot 207
Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 17 juillet 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 207 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 207-2, 207-3 et 207-4 situés rue Tebbutt et appartenant à Mme Juliette LEFEBVRE-PAQUETTE.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

399-73

Convention
E. Nassif
remise
taxes
drainage
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet de convention et quittance en vertu duquel E. NASSIF INC. reconnaît avoir reçu de la Ville de Trois-Rivières la somme de \$134.75 représentant le montant des taxes de drainage payées pour les années 1972 et 1973 sur un terrain non desservi par le service d'égout.

ADOpte.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières, en date du 10 octobre 1972, a procédé à des appels d'offres en vue de l'exécution de travaux de modifications à l'édifice Itha DUGRE désigné comme étant le bâtiment No. 4 dans le programme de rénovation urbaine Centre-Ville sud;

ATTENDU qu'à la suite du délai fixé, aucune soumission n'a été présentée;

ATTENDU que de nouveaux appels d'offres ont été demandés par avis publiés le 17 novembre 1972 et que la même situation s'est présentée;

ATTENDU que, conformément au programme de rénovation urbaine Centre-Ville sud, la rue Royale doit être élargie et qu'elle empiète sur le bâtiment;

ATTENDU que cet édifice doit être utilisé à des fins publiques;

ATTENDU que la Ville doit décider de la démolition ou de la restauration du bâtiment et que des études ont démontré que la restauration serait plus recommandable;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

400-73

Demande
cession
terrain
occupé
bâtisse
Itha
Dugré
Adoption.

Que la Ville de Trois-Rivières, en tenant compte des coûts de restauration de l'édifice mentionné au préambule de la présente résolution, demande à la SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC de bien vouloir effectuer la rétention du coût du terrain seulement de cette propriété, au prix établi de \$3.00 le pied carré représentant une somme de \$8,979.00, pour une superficie de 2,993 pieds carrés; la quote-part de la Ville étant fixée à la somme de \$6,734.25.

ADOpte.

LUNDI, LE 30ième JOUR DE JUILLET 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

401-73
Comptes
à payer
juin
1973
Adoption.

Que les comptes à payer pour le mois de juin 1973, au montant total de \$86,590.04, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

402-73
Comptes
payés
juin
1973
Adoption.

Que les comptes payés pour le mois de juin 1973, au montant total de \$952,148.02, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

403-73
Paielement
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Les Pavages de Nicolet Inc.	\$69,678.37
" " " "	727.10
" " " "	1,055.45
" " " "	3,000.00
Marinex Inc.	14,451.69
" "	5,500.00
Brunelle, Lambert & Ass.	1,200.00
Labrecque, Vézina & Ass.	3,859.38
Provencher & Desjardins	605.00
Pluritec Ltée	398.29
J.Ls Levasseur	80.00
Le Soleil	144.00
La Presse	427.20
Restaurant Chez Louise	20.70
Marché St-Louis	72.61
Guimond Electrique	360.00
" "	11,767.68
" "	13,578.03
Georges Déry	400.00
Gilles LeTourneux	165.00
Dr Paul Cabana	39.20
Convention 73-88 - Séminaire St-Joseph	20.00
Normand Houde	800.00
Magloire Gagnon	100.00
Luc Frigon	510.00
Maurice Buist	200.00
Agence Publicitaire PG de Granby Inc.	500.00
Aigles Juniors de Trois-Rivières	1,000.00
Loisirs des Vieilles Forges Inc.	50.00
Buffet Juneau Enrg.	70.00
Louis Bourdon	600.00
Roger Lafontaine	100.00
Monroe Calculator Co.	120.00
A.L. Green Ltd	13.29
Marché St-Louis	22.74
Marché Tardif	23.56

LUNDI, LE 30ième JOUR DE JUILLET 1973.

Nettoyeurs Modernes Enrg.	\$ 580.37
Roger Provencher	130.00
Raoul Chênevert Ltée	61.00
Les Aigles de Trois-Rivières	175.00
Viau Lafontaine	15.00
Commission Ecoles Catholiques T.R.	479.69
Ass. Arbitres FBAQ	2,076.00
H.G. Gauthier Inc.	21.60
Le Roussillon	102.20
Pavillon Mgr St-Arnaud	2,200.00
Loisirs Ste-Thérèse	600.00
Loisirs Ste-Marguerite	720.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf	720.00
Loisirs Notre-Dame Inc.	400.00
Loisirs St-Sacrement	720.00
Loisirs Notre-Dame de la Paix	720.00
Loisirs Normanville Inc.	720.00
Loisirs St-Philippe	420.00
Loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle	720.00
Loisirs Ste-Cécile	1,170.00
Loisirs Boulevard St-Jean	400.00
Loisirs Vieilles Forges	450.00
Centre Landry	3,470.00
Les Albatros T.R.	600.00
Carole Abran	290.00
Jeannette Bourque	50.00
A. Doucet	127.06
Ecole de Football Patriotes	800.00
Les Aigles de Trois-Rivières	245.00
Wilfrid Loranger	900.00
National Recreation & Park Ass.	20.00
Service de Complexe Sportif U.Q.T.R.	80.00
Service des Sports U.Q.T.R.	72.00
Service Sanitaire Régional	54.00
St-Maurice Aéro-Club	390.00
Robec Inc.	10,324.44

ADOPTÉ.

La séance est ensuite levée.

Eugène Daurin
 GREFFIER
 GB/jb

Gilles Beaudoin
 MAIRE

LUNDI, LE 13ième JOUR D'AOUT 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 13ième jour d'août en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Procès-verbaux Adoption. Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 30 juillet 1973, ainsi que ceux des assemblées publiques tenues les 8 et 9 août 1973 en regard des règlements 191-29-A, 191-45 et 517-A soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 7 mai 1973.
- b) Règlement décrétant le prolongement de la prise d'eau et autres travaux connexes, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 4 juin 1973.
- c) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 juin 1973.
- d) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 18 juin 1973.
- e) Rétrécissement du Boulevard Rigaud, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 23 juillet 1973.
- f) Confection d'un plan d'homologation d'une partie des lots 170, 171 et 172, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 30 juillet 1973.
- g) Elargissement d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 30 juillet 1973.

LUNDI, LE 13^{ième} JOUR D'AOUT 1973.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
travaux prochaine assemblée un règlement autorisant le Conseil à exécuter ou à fai-
rues re exécuter des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et d'ou-
J.H. verture de rues sur les rues J.H. Fortier et Emile Jean et autorisant un-
Fortier emprunt nécessaire pour en payer le coût.
et
E. Jean Lu en Conseil, ce 13^{ième} jour d'août 1973.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
achat prochaine assemblée un règlement autorisant l'achat d'équipement divers
d'équi- pour le garage municipal et à emprunter une somme nécessaire au fonds de
pement roulement pour en payer le coût.
garage
municipal Lu en Conseil, ce 13^{ième} jour d'août 1973.

Signé: Léo Thibeault

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
travaux prochaine assemblée un règlement autorisant des travaux d'imperméabilisa-
Centre tion de la terrasse du Centre Culturel et la réfection des bancs de l'am-
Culturel phithéâtre et à emprunter une somme nécessaire au fonds de roulement pour
en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 13^{ième} jour d'août 1973.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
transfor- prochaine assemblée un règlement autorisant l'achat de bases et de pièces
mation pour la transformation de parcomètres existants et à emprunter une somme
parcomè- nécessaire au fonds de roulement pour en payer le coût.
tres

Lu en Conseil, ce 13^{ième} jour d'août 1973.

Signé: Lionel Julien

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
travaux prochaine assemblée un règlement autorisant le Conseil à exécuter ou à fai-
toit re exécuter des travaux de réparation du béton et de réfection d'une partie
estrase du toit de l'estrade de courses et en emprunter une somme nécessaire au
de fonds de roulement pour en payer le coût.
courses

Lu en Conseil, ce 13^{ième} jour d'août 1973.

Signé: Léo Thibeault

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
travaux prochaine assemblée un règlement autorisant le Conseil à refaire la toiture
Colisée du Colisée du Parc de l'Exposition, à procéder à la pose d'isolant, à l'a-
Parc ménagement d'un abri pour déchets, l'achat et l'installation d'un chauffe-
de eau et de réservoirs et à emprunter une somme nécessaire au fonds de rou-
l'Expo- lement pour en payer le coût.
sition

Lu en Conseil, ce 13^{ième} jour d'août 1973.

Signé: Lionel Julien

LUNDI, LE 13ième JOUR D'AOUT 1973.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
refonte prochaine assemblée un règlement refondant le règlement No. 391 concernant
règl. 391 le département et la Commission des Loisirs, afin de mettre à exécution les
Comm. prescriptions du Plan de Développement des Services Municipaux en Loisir à
des Trois-Rivières.
Loisirs

Lu en Conseil, ce 13ième jour d'août 1973.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
fermeture prochaine assemblée un règlement décrétant la fermeture d'une partie du Bou-
partie levard Rigaud.
Boul.
Rigaud

Lu en Conseil, ce 13ième jour d'août 1973.

Signé: Lionel Julien

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
règ. 25-A prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 25-A établissant
immeubles un taux de compensation pour les immeubles exempts de toute taxe foncière.
exempts
taxe
foncière

Lu en Conseil, ce 13ième jour d'août 1973.

Signé: Léo Thibeault

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
aména- prochaine assemblée un règlement décrétant l'aménagement de traverses de pié-
gement tons à certains endroits de la Ville et appropriant les fonds nécessaires
traverses pour en payer le coût.
piétons

Lu en Conseil, ce 13ième jour d'août 1973.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
règ. 517 prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 517, pour porter
amend. de 10 à 20 ans le terme de remboursement et changer le tableau d'amortisse-
terme ment de 10 ans annexé audit règlement par un tableau de 20 ans.
rembour-
sement
chang.

Lu en Conseil, ce 13ième jour d'août 1973.

Signé: Lionel Julien

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
zonage. prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 et décrétant
Boul. le zonage sur le Boulevard Parent.
Parent

Lu en Conseil, ce 13ième jour d'août 1973.

Signé: Lionel Julien

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
élargis- prochaine assemblée un règlement décrétant l'élargissement de la rue Ste-
sement Marie, entre les rues Niverville et Champflour et appropriant les fonds
rue nécessaires pour en payer le coût.
Ste-Marie

LUNDI, LE 13ième JOUR D'AOUT 1973.

Lu en Conseil, ce 13ième jour d'août 1973.

Signé: Fernand Goneau

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

404-73

Résolution
rescindée
indemnité
accordée
Antoine
Vézina
Adoption.

Que la résolution adoptée par le Conseil le 28 mai 1973 accordant une indemnité de \$95,000.00 à M. Antoine VEZINA à la suite de son éviction par la Ville de Trois-Rivières dans le cadre du programme de rénovation centre-ville nord, soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

405-73

Règlement a)
191-16-F
garages
privés
secteur
St-Jn-Bte b)
de la Salle
Adoption.

Que le règlement No. 191-16-F amendant le règlement No. 191, en ce qui concerne la construction de garages privés dans le secteur St-Jean-Baptiste de la Salle, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par ledit règlement sera tenue le 23 août 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

406-73

Règlement
No. 525
travaux
piscine
Expo.
Adoption.

Que le règlement No. 525 autorisant le Conseil à exécuter ou à faire exécuter divers travaux de réfection à la piscine du Parc de l'Exposition et à emprunter une somme de \$20,000.00 au fonds de roulement pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

407-73

Règlement
No. 525
emprunt
fonds
roulement
Adoption.

Que pour exécuter les travaux ordonnés par le règlement No. 525, il est résolu, subordonné à l'entrée en vigueur dudit règlement, d'emprunter au fonds de roulement créé par le règlement No. 312 une somme de \$20,000.00. La dite somme de \$20,000.00 sera remboursable par tranches égales, appropriées chaque année au budget, et ce, pour une durée de cinq (5) ans, le premier versement devenant échu le 1er mai 1974 et les autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 13ième JOUR D'AOUT 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

408-73

Règlement a)

No. 526

travaux,

achat

d'équi-

pe-ment

et

propriétés b)

Adoption.

Que le règlement No. 526 autorisant le Conseil à exécuter ou à faire exécuter des travaux d'aqueduc, d'égout, de pavage, de voirie ainsi qu'à l'achat d'équipement et de propriétés et à emprunter une somme n'excédant pas \$930,000. à ces fins, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur sera tenue le 24 août 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

409-73

Compte

rendu

séance

30 juil.

1973

Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente lundi, le 30 juillet 1973, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

410-73

Indemnité

accordée

Chs-Albert

Dumoulin

renovation

centre-

ville

nord

Adoption.

D'accorder à M. Charles-Albert DUMOULIN, une indemnité de \$24,000.00 pour l'acquisition, de gré à gré, de la propriété sise aux numéros civiques 1077-1085 de la rue De l'Evêque, dont le terrain est connu et désigné comme étant le lot P.1672 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières; cette acquisition de gré à gré devant toutefois être autorisée par la Société d'Habitation du Québec et approuvée par le Lieutenant-gouverneur en conseil, conformément à l'article 44 de la Loi de la Société d'Habitation du Québec.

L'indemnité de \$24,000.00 comprend tous les dommages qu'il subit à la suite de son éviction par la Ville de Trois-Rivières dans le cadre du programme de rénovation centre-ville nord.

ADOPTÉ.

ATTENDU que, conformément au règlement No. 470-A, adopté par le Conseil le 30 juillet 1973, le plan No. 106-53 a été modifié par M. Jean-Paul DUGUAY, A.-G., afin de renoncer à une partie de l'homologation de la zone industrielle No. 2, soit les lots P.219, P.219, P.220, P.221, P.222, P.223, P.224 et P.224 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières;

ATTENDU que ce plan est conforme aux désirs du Conseil;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

ET RESOLU:

LUNDI, LE 13ième JOUR D'AOUT 1973.

411-73

Approbation

plan

d'homolo-
gation

zone ind.

No. 2

Adoption.

Que le plan modifié par M. Jean-Paul DUGUAY, A.-G., en date du 30 juillet 1973, et dont un double est annexé à la présente résolution pour être déposé aux archives de la Ville, montrant, entourées d'un liseré vert, les modifications qui doivent être apportées en vue de la nouvelle homologation de la zone industrielle No. 2, quant aux lots Nos P.219, P.219, P.220, P.221, P.222, P.223, P.224 et P.224 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, est accepté et approuvé, et que les procédures de modification dudit plan par la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, soient faites, conformément à la loi, de manière à rendre ce plan obligatoire pour la municipalité, pour les propriétaires intéressés et pour toute personne.

ADOPTÉ.

ATTENDU que, conformément au règlement No. 524 adopté par le Conseil de Ville le 30 juillet 1973, l'arpenteur-géomètre de la Ville a fait préparer un plan, en deux feuillets, en vue de l'homologation du Boulevard St-Michel sur les lots P.218, P.219, P.219-1, P.219-8 et P.219-9 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et sur les lots P.4, P.4-1, P.4-5, P.4-8, P.4-9, P.4-10, P.4-11, P.1, P.1-344 et P.1-349 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne;

ATTENDU que ce plan est conforme aux désirs du Conseil;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

ET RESOLU:

412-73

Approbation

plan

d'homolo-
gation

Boul.

St-Michel

Adoption.

Que le plan, en deux feuillets, préparé par l'arpenteur-géomètre de la Ville, portant les numéros 80-19-A et 80-19-B en date du 15 juillet 1973, dont un double est annexé à la présente résolution pour être déposé aux archives de la Ville, montrant, entourées d'un liseré jaune, les lisières de terrain nécessaires à l'homologation du Boulevard St-Michel sur les lots P.218, P.219, P.219-1, P.219-8 et P.219-9 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et sur les lots P.4, P.4-1, P.4-5, P.4-8, P.4-9, P.4-10, P.4-11, P.1, P.1-344 et P.1-349 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, est accepté et approuvé, et que les procédures de confirmation dudit plan par la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, soient faites conformément à la loi, de manière à rendre ce plan obligatoire pour la municipalité, pour les propriétaires intéressés et pour toute personne.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

413-73

Approbation

plan

subdiv.

lot 168

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 6 août 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 168 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières comprenant le lot No. 168-109 situé rue Talbot et appartenant à M. Gilles GUIMOND.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

LUNDI, LE 13ième JOUR D'AOUT 1973.

414-73

Approbation

plan approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en
subdiv. date du 8 août 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 198
lot 198 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 198-
Adoption. 74 situé Boulevard Parent et appartenant à M. Rosaire SIMARD.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

415-73

Approbation

plan approbation au plan préparé par M. Ernest L. DUPLESSIS, Arpenteur-géomètre,
correction en date du 18 juin 1973, dont une copie est annexée à la présente résolu-
lots tion, montrant un projet de correction de la ligne limitative des lots
19-6 et Nos 19-6 et 15-5 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières.
15-5
Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

416-73

Signature

plan au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés
et par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 16 juillet 1973, mon-
livre trant la subdivision d'une partie du lot No. 194 du cadastre de la Parois-
de renvoi se de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 194-37 situé Boulevard Des
subdiv. Forges et appartenant à la VILLE DE TROIS-RIVIERES.
lot 194
Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

417-73

Bail

Tableaux au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de
Indica- Trois-Rivières s'engage à louer à TABLEAUX INDICATEURS INTERNATIONAL INC.
teurs un espace au Colisée de Trois-Rivières pour fins d'installation d'un ta-
Int. Inc. bleau indicateur et publicitaire, pour une durée de 48 mois à compter du
Location 15 août 1973 jusqu'au 15 août 1977, moyennant la somme de \$300.00 payable
Colisée à la Ville en trois (3) versements, pour la durée du bail, dont un premier
Adoption. versement de \$100.00 payable au plus tard dans les 30 jours suivant l'ins-
tallation du tableau, un deuxième versement de \$100.00 le 15 août 1975 et
le dernier versement de \$100.00, le 15 août 1976. Le tout sujet aux clau-
ses et données mentionnées audit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

418-73

Entente

Club au nom de la Ville de Trois-Rivières une entente sous seing privé avec le
Les Aigles CLUB DE BASEBALL LES AIGLES DE TROIS-RIVIERES INC., relativement à l'en-
entretien tretien du stade et du terrain de baseball du Parc de l'Exposition, pour
stade
et
terrain
Adoption.

LUNDI, LE 13ième JOUR D'AOUT 1973.

la période comprise entre le 25 avril 1973 et le 20 septembre 1973. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans la dite entente qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Ciguère

419-73

Contrat

F.-X.

Drolet

Inc.

ascenseur

Hôtel

de Ville

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé par lequel F.-X. DROLET INC. s'engage à assurer le service d'entretien et de vérification d'un ascenseur installé à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières, pendant l'espace d'une année à compter de la date de la signature du présent contrat, moyennant la somme de \$55.00 payable par la Ville bimestriellement. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

420-73

Contrat

F.-X.

Drolet

Inc.

ascenseur

Centre

Culturel

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé par lequel F.-X. DROLET INC. s'engage à assurer le service d'entretien et de vérification d'un ascenseur installé dans le Centre Culturel de Trois-Rivières pendant l'espace d'une année, à compter de la date de la signature du présent contrat, moyennant la somme de \$43.25 payable par la Ville bimestriellement. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

421-73

Achat

terrain

Mme E.

Dubé-Auger

redres-

sement

9ième Rue

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Guy LEBLANC, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de Mme Etudiante DUBE AUGER un terrain connu et désigné comme faisant partie des lots Nos 77 et 78 de la subdivision officielle du lot No. 183 (183-P.77 et P.78) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$2,200.00 payable comptant, aux fins du redressement de la 9ième Rue. La dite somme de \$2,200. devant être prise à même les fonds prévus au règlement No. 482, item 35. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

422-73

Achat

terrain

Rosaire

Gélinas

redres-

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean GELINAS, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Rosaire GELINAS un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision No. 772 du lot originaire No. 181 (181-772) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-

LUNDI, LE 13ième JOUR D'AOUT 1973.

sement Rivières, pour le prix de \$1,000.00 payable comptant. Le tout sujet aux
9ième Rue clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu
Adoption. au Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

423-73

Contrat

Les

Nettoyeurs

Modernes

et de

Hôtel de

Ville,

Centre

Culturel,

etc.

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé par lequel M. Marcel CHARTIER, entrepreneur, faisant affaires sous le nom et raison sociale de "LES NETTOYEURS MODERNES ENRG.", s'engage à exécuter les travaux d'entretien de l'Hôtel de Ville, du Centre Culturel, de la Bibliothèque, du Poste de Police No. 2 et de la Cour Municipale, pour une durée d'un an à compter du 15 juillet 1973, pour le prix de \$23,051.52, selon la soumission acceptée lors du premier contrat. Le tout sujet aux clauses, conditions et stipulations mentionnées dans le dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

424-73

Bail

Roger

Germain

location

étang

Parc

Pie XII

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue à M. Roger GERMAIN l'étang du Parc Pie XII pour les fins de location de chaloupes, pour les périodes du 28 juillet 1973 au 30 septembre 1973 et du 15 mai 1974 au 15 septembre 1974, moyennant un prix de location de \$250.00 payable à raison de trois (3) versements, dont un premier de \$50.00 le 30 août 1973, un deuxième de \$100.00 le 15 juin 1974 et un troisième et dernier de \$100.00 le 15 juillet 1974. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

425-73

Bail

Roger

Germain

location

restaurant

Parc

Pie XII

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue à M. Roger GERMAIN le restaurant du Parc Pie XII pour les périodes du 1er juin au 30 septembre 1973 et du 1er juin au 30 septembre 1974, moyennant un prix de location de \$1,200.00 payable à raison de quatre (4) versements de \$300.00 le 30 juin 1973, le 30 juillet 1973, le 30 juin 1974 et le 30 juillet 1974. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

ATTENDU que le Gouvernement du Québec perçoit chaque année des sommes considérables sur l'émission des licences de véhicules-automobiles;

ATTENDU qu'un très grand nombre de véhicules utilisent les rues de certaines municipalités situées sur le parcours de routes provinciales;

LUNDI, LE 13ième JOUR D'AOUT 1973.

ATTENDU que ces municipalités sont de ce fait dans l'obligation de procéder à des travaux de réparation et de réfection de leurs voies publiques qui nécessitent des déboursés considérables et affectent leurs budgets de façon appréciable;

ATTENDU que les revenus des municipalités sont limités et qu'il y aurait lieu pour le Gouvernement du Québec de leur verser des compensations;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

426-73

Résolution

soumise

congrès

U.M.Q.

retourne

licences

automobiles

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, pour les raisons mentionnées au préambule de la présente résolution, prie le Gouvernement du Québec de bien vouloir étudier l'opportunité de verser aux municipalités concernées une ristourne sur le montant de chaque licence émise pour l'opération des véhicules-automobiles et dont l'adresse au moment de l'enregistrement indique la municipalité concernée.

ADOPTÉ.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

427-73

Résolution

soumise

congrès

U.M.Q.

conventionstrage

collectives

autres suggestions,

la présidence des tribunaux d'arbitrage de griefs et

policiers, de différends soit confiée à des juges.

pompiers

Adoption.

Que la Ville de Trois-Rivières prie l'UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC de bien vouloir procéder à la formation d'un comité qui serait chargé de faire des représentations auprès du ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre concernant le processus de négociation et d'arbitrage des conventions collectives des policiers et pompiers et qu'entre autres suggestions, la présidence des tribunaux d'arbitrage de griefs et de différends soit confiée à des juges.

ADOPTÉ.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

428-73

Résolution

soumise

congrès

U.M.Q.

loisirs

Adoption.

Que la Ville de Trois-Rivières prie l'UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC de bien vouloir accorder son appui aux demandes suivantes:

- a) Que le Gouvernement du Québec applique à l'échelle de la Province un programme d'assistance financière aux municipalités qui répondent aux besoins prioritaires de leurs clientèles en matière de loisir.
- b) Que le Gouvernement du Québec insiste auprès du Gouvernement Fédéral pour que les programmes d'Initiatives Locales, Perspectives Jeunesse et Horizons Nouveaux soient gérés par les municipalités du Québec, selon leurs objectifs et priorités de programmation et d'animation en matière de loisir.
- c) Que l'Union des Municipalités du Québec mette à la disposition des municipalités, qui veulent s'organiser en matière de loisir, leur spécialiste en loisir. Que ce spécialiste travaille en étroite collaboration avec les responsables du loisir déjà en place dans les différentes municipalités de la Province.

ADOPTÉ.

CONSIDERANT que les municipalités du Québec doivent supporter entièrement la charge des frais de poursuites enregistrées dans les greffes des cours municipales;

LUNDI, LE 13ième JOUR D'AOUT 1973.

CONSIDERANT que le total des amendes perçues pour infractions au code de la route est remis à la province et prive ainsi les municipalités de revenus appréciables;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

429-73

Résolution

soumise

congrès

D. Q.

amendements a)

Code

de la

Route

Adoption.

Que la Ville de Trois-Rivières prie l'UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC de bien vouloir intervenir auprès des autorités concernées afin que des modifications soient apportées aux lois suivantes:

- a) Amendement au Code de la Route, article 73, paragraphe 1, de manière à porter de \$2.00 à \$7.00 le montant des frais de poursuites enregistrées dans les greffes des cours municipales sur procédures par avis sommaires.
- b) Amendement à la Loi des Cités et Villes, article 426, paragraphe 17, de façon à porter de \$5.00 à \$10.00 le maximum de la somme à payer à titre d'amende pour infractions aux règlements relatifs à la circulation et à la sécurité publique.
- c) Amendement au Code de la Route, article 71, paragraphe 7, de manière à ce que la moitié des amendes imposées pour infractions audit code soit remise aux municipalités afin de leur aider à supporter les frais inhérents aux poursuites intentées.
- d) Se prévaloir de l'article 7 du chapitre 36 des Statuts Refondus de Québec 1964 qui stipule que le Lieutenant-gouverneur en conseil, peut, par contrat, permettre que toute amende soit remise en totalité ou en partie à la municipalité qui supporte totalement ou partiellement les frais d'administration de la loi en vertu de laquelle cette amende est imposée.

ADOPTE.

CONSIDERANT que les municipalités du Québec éprouvent de plus en plus de difficultés à maintenir leurs services de police et incendies par suite de restrictions et de charges qui leur sont imposées;

CONSIDERANT que les budgets en sont sensiblement affectés et que certains projets doivent être différés par manque d'appropriation;

CONSIDERANT qu'il serait impérieux que des mesures plus sévères soient prises afin de mieux assurer et maintenir la paix et le bon ordre dans les municipalités;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

430-73

Résolution

soumise

congrès

U.M.O.

services

police

et

incendies

paix

et

bon ordre

Adoption.

Que la Ville de Trois-Rivières prie l'UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC de bien vouloir faire des représentations auprès des gouvernements concernés aux fins suivantes:

- a) Obtention d'une aide financière aux municipalités leur permettant ainsi de mieux opérer et maintenir leurs services de police et incendies.
- b) Abolition ou réduction de certains tarifs douaniers ou taxes qui constituent des charges très onéreuses.
- c) Adoption de lois afin de restreindre le bruit causé par les motocyclettes et les véhicules-automobiles.
- d) Uniformisation par région des règlements municipaux concernant la paix et le bon ordre.

ADOPTE.

LUNDI, LE 13ième JOUR D'AOUT 1973.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

431-73

Résolution

soumise

congrès

U.M.Q.

Re: Comm. a)

de Police

du Québec

Adoption. b)

Que la Ville de Trois-Rivières prie l'UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC de bien vouloir intervenir auprès du Gouvernement du Québec et de l'Honorable Ministre de la Justice aux fins suivantes:

Obtenir une définition plus précise du rôle de la Commission de Police du Québec.

Augmenter les pouvoirs de la dite commission afin de lui permettre d'établir la part des responsabilités des municipalités résultant d'ordonnances rendues ou de recommandations faites par la commission à la suite d'enquêtes tenues au sujet de plaintes formulées ou d'accusations portées relativement aux faits et gestes de membres des corps de police du Québec.

ADOPTÉ.

CONSIDERANT que la nouvelle loi électorale du Québec prévoit la confection d'une liste annuelle des électeurs;

CONSIDERANT que la nouvelle loi électorale municipale (chap. 55 Statuts 1968) accorde le droit de vote à tout locataire, propriétaire et résidant, domiciliés dans la municipalité depuis au moins 12 mois avant le 1er septembre de l'année où se tient une élection;

CONSIDERANT qu'il ne faudrait que de légères modifications aux deux lois ci-haut mentionnées pour permettre aux municipalités de se servir de la liste des électeurs de la province;

CONSIDERANT que les municipalités, en éliminant l'énumération des électeurs, réaliseraient d'appréciables économies;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

432-73

Résolution

soumise

congrès

U.M.Q.

élections

Adoption.

Qu'une demande soit faite à l'UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC, réunie en assemblée générale à l'occasion du congrès de 1973, de bien vouloir inclure dans son mémoire annuel à être soumis aux autorités gouvernementales de la Province de Québec, les modifications à être apportées aux lois mentionnées dans le préambule des présentes, savoir:

a) Que la loi électorale du Québec soit modifiée afin que le président d'élection de la circonscription soit tenu de fournir gratuitement à chaque municipalité une copie de la liste annuelle;

b) Que la loi électorale municipale soit modifiée afin de permettre au président d'élection de se servir de la liste provinciale comme liste de base, à laquelle le président ajouterait les noms des électeurs non-résidants ainsi que des corporations, sociétés commerciales et associations.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

433-73

Paiement

comptes

liste

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

LUNDI, LE 13ième JOUR D'AOUT 1973.

hebdoma-	Robec	\$ 9,678.44
daire	Paul Charland	1,429.00
Adoption.	" "	2,541.43
	G. Paillé	2,819.30
	L. Duplessis	1,451.38
	H.G. Gauthier	22.90
	Paul Villeneuve	85.00
	Les Aigles Inc.	70.00
	Les Aigles Inc.	7,570.00
	Classique Int. de Canots	600.00
	Le Roussillon	98.95
	Buanderie Economie	60.65
	Bernard Tousignant & Fils	683.00
	Maurice Buist	260.00
	P.E. Guilbert	697.50
	O. Carpentier	128.00
	G. St-Pierre	55.25
	Peter Owens	900.00
	Corp. Grand Prix Equestre	55.25
	D. Thibeault	528.00
	Mme G. Mailly	61.05
	Les Diplomates	1,000.00
	I.M.G. Circus Corp.	25,750.00
	Normand Houde	800.00
	Agence Publicitaire P.G. Inc.	1,870.00
	André Capistran	950.00
	André Bisaillon	150.00
	Aqua-Star Inc.	1,200.00
	J.E. Prud'Homme	5,224.72

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

ET RESOLU:

434-73

Contentieux Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à
 autorisé défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 20,172
 comparaître des dossiers de la Cour Provinciale pour le District des Trois-Rivières,
 cause dans laquelle MAURICE POUDRIER est demandeur, et la Ville de Trois-Rivières,
 Maurice défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à
 Poudrier jugement final.
 Adoption.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

434-73

Adoption terrain Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au
 Lucien nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Guy LEBLANC, notaire, par
 Brouillette lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Lucien BROUILLETTE un terrain
 redressement connu et désigné comme étant des parties de la subdivision Nos 79 et 80 du
 9ième Rue lot originaire No. 183 (183-79 et 80) du cadastre de la Paroisse des Trois-
 Adoption mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

LUNDI, LE 13ième JOUR D'AOUT 1973.

436-73

Achat
terrain
Raymond
&
Frères
inter-
section
Des
Récollets
Papineau
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Léo LEBLANC, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de RAYMOND & FRERES INC. un terrain connu et désigné comme faisant partie du lot No. 941 de la subdivision officielle du lot No. 1119 (1119-P.941) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de \$700.00 payable comptant, aux fins de l'arrondissement de l'intersection Des Récollets - Papineau. La dite somme de \$700.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

437-73

Autorisation
Gérant
signature
chèques
Adoption.

Que M. Jacques CHARETTE, C.A., Gérant municipal, soit et est par les présentes autorisé à signer les chèques émis par la Ville de Trois-Rivières, en attendant l'engagement d'un comptable en chef et d'un assistant-comptable, conformément à la section 5 du règlement No. 23.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

438-73

Acquisition
propriété
Ant. *87*
Vézina
(Manoir
Laviolette)
Adoption.

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la recommandation de la SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC concernant l'acquisition de la propriété de M. Antoine VEZINA située à 251 rue Laviolette (Manoir Laviolette), moyennant une indemnité de ~~XXXXXX~~ \$82,000.00, telle que mentionnée dans une lettre en date du 6 août 1973 annexée à la présente résolution.

ADOPTE SUR DIVISION

Ont voté en faveur:

MM. Goneau,
Gauthier,
Vallières,
Colbert,
Laferté.

Ont voté contre:

MM. Thibeault,
Giguère,
Julien.

La séance est ensuite levée.

G. J. Boudreau
GREFFIER
GB/jb

J. Beaudoin
MAIRE

LUNDI, LE 27ième JOUR D'AOUT 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 27ième jour d'août en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Procès-verbaux 1973, ainsi que ceux des assemblées publiques tenues les 23 et 24 août
Adoption. 1973 en regard des règlements Nos 191-16-F et 526 soient adoptés.

ADOPTÉ.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 7 mai 1973.
- b) Règlement décrétant le prolongement de la prise d'eau et autres travaux connexes, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 4 juin 1973.
- c) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 juin 1973.
- d) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 18 juin 1973.
- e) Confection d'un plan d'homologation d'une partie des lots 170, 171 et 172, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 30 juillet 1973.
- f) Elargissement d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 30 juillet 1973.
- g) Refonte du règlement No. 391 - Département et Commission des Loisirs, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 13 août 1973.
- h) Amendement au règlement No. 25-A - Taux de compensation pour les immeubles exempts de taxe foncière, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 13 août 1973.

LUNDI, LE 27ième JOUR D'AOUT 1973.

- i) Règlement pour aménagement de traverses de piétons, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 13 août 1973.
- j) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 13 août 1973.
- k) Elargissement d'une partie de la rue Ste-Marie, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 13 août 1973.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une résolution prochaine assemblée une résolution rescindant la résolution adoptée le 23 rescindée juillet 1973, concernant les amendements au règlement No. 517.
amend.
règ. 517

Lu en Conseil, ce 27ième jour d'août 1973.

Signé: Antoine Gauthier

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

439-73

Règlement
No. 517-B
amend.
terme
emprunt
règ.
No. 517
Adoption.

- a) Que le règlement No. 517-B modifiant le No. 517 en ce qui a trait au terme de l'emprunt, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.
- b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur sera tenue le 6 septembre 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

440-73

Règlement
No. 527
fermeture
ptie
Boul. Rigaud
Adoption.

- Que le règlement No. 527 décrétant la fermeture d'une partie du Boulevard Rigaud, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

441-73

Règlement
No. 528
travaux
rues
E. Jean,
J.H.
Fortier
emprunt
Adoption.

- a) Que le règlement No. 528 autorisant le Conseil à exécuter ou à faire exécuter des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et de fondation de rues sur les rues J.H. Fortier et Emile Jean et à emprunter une somme n'excédant pas \$57,000.00 à ces fins, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.
- b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur sera tenue le 6 septembre 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOpte.

LUNDI, LE 27ième JOUR D'AOUT 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

442-73

Règlement
No. 529
parco-
mètres
Adoption.

Que le règlement No. 529 autorisant le Conseil à procéder à la transformation et à l'achat de parcomètres et à emprunter une somme de \$32,280.00 au fonds de roulement pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

443-73

Règlement
No. 529
emprunt
fonds
roulement
Adoption.

Que pour exécuter les travaux ordonnés par le règlement No. 529, il est résolu, subordonnement à l'entrée en vigueur dudit règlement, d'emprunter au fonds de roulement créé par le règlement No. 312 une somme de \$32,280.00. La dite somme de \$32,280.00 sera remboursable par tranches égales, appropriées chaque année au budget, et ce, pour une durée de cinq (5) ans, le premier versement devenant échu le 1er mai 1974 et les autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

444-73

Règlement
No. 530
équipement
garage
municipal
Adoption.

Que le règlement No. 530 autorisant le Conseil à procéder à l'achat d'équipement divers pour le garage municipal et à emprunter une somme de \$51,325.00 au fonds de roulement pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

445-73

Règlement
No. 530
emprunt
fonds
roulement
Adoption.

Que pour exécuter les travaux ordonnés par le règlement No. 530, il est résolu, subordonnement à l'entrée en vigueur dudit règlement, d'emprunter au fonds de roulement créé par le règlement No. 312 une somme de \$51,325.00. La dite somme de \$51,325.00 sera remboursable par tranches égales, appropriées chaque année au budget, et ce, pour une durée de cinq (5) ans, le premier versement devenant échu le 1er mai 1974 et les autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

446-73

Règlement
No. 531
travaux
Centre
Culturel
Adoption.

Que le règlement No. 531 autorisant le Conseil à exécuter ou à faire exécuter des travaux d'imperméabilisation de la terrasse du Centre Culturel et la réfection des bancs de l'amphithéâtre et à emprunter une somme de \$17,450.00 au fonds de roulement pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 27ième JOUR D'AOUT 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

447-73

Règlement
No. 531
emprunt
fonds
roulement
Adoption.

Que pour exécuter les travaux ordonnés par le règlement No. 531, il est résolu, subordonné à l'entrée en vigueur dudit règlement, d'emprunter au fonds de roulement créé par le règlement No. 312 une somme de \$17,450.00. La dite somme de \$17,450.00 sera remboursable par tranches égales, appropriées chaque année au budget, et ce, pour une durée de cinq (5) ans, le premier versement devenant échu le 1er mai 1974 et les autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

448-73

Règlement
No. 532
toiture
estrade
courses
Adoption.

Que le règlement No. 532 autorisant le Conseil à exécuter ou à faire exécuter des travaux de réparation du béton et de réfection d'une partie du toit de l'estrade de courses et à emprunter une somme de \$17,000.00 au fonds de roulement pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

449-73

Règlement
No. 532
emprunt
fonds
roulement
Adoption.

Que pour exécuter les travaux ordonnés par le règlement No. 532, il est résolu, subordonné à l'entrée en vigueur dudit règlement, d'emprunter au fonds de roulement créé par le règlement No. 312 une somme de \$17,000.00. La dite somme de \$17,000.00 sera remboursable par tranches égales, appropriées chaque année au budget, et ce, pour une durée de cinq (5) ans, le premier versement devenant échu le 1er mai 1974 et les autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

450-73

Règlement
No. 533
travaux
chauffe-eau
Adoption.

Que le règlement No. 533 autorisant le Conseil à refaire la toiture du Colisée du Parc de l'Exposition, à procéder à la pose d'isolant, à l'aménagement d'un abri pour déchets, l'achat et l'installation d'un chauffe-eau et de réservoirs et à emprunter une somme de \$39,225.00 au fonds de roulement pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

451-73

Règlement
No. 533
emprunt
fonds
roulement
Adoption.

Que pour exécuter les travaux ordonnés par le règlement No. 533, il est résolu, subordonné à l'entrée en vigueur dudit règlement, d'emprunter au fonds de roulement créé par le règlement No. 312 une

LUNDI, LE 27ième JOUR D'AOUT 1973.

somme de \$39,225.00. La dite somme de \$39,225.00 sera remboursable par tranches égales, appropriées chaque année au budget, et ce, pour une durée de cinq (5) ans, le premier versement devenant échu le 1er mai 1974 et les autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

452-73
Compte
rendu
séance
13 août
1973
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 13 août 1973, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

453-73
Contrat
Yvon
Couture
Inc.
peinture
poste
No. 3
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel YVON COUTURE INC., entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux de peinture au Poste de Police No. 3, pour le prix de \$5,235.00. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans ledit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

454-73
Enseignes
60 min.
rue
Ste-Cécile
Adoption.

Que le Directeur de Police soit autorisé à installer des enseignes restreignant le stationnement à 60 minutes sur le côté ouest de la rue Ste-Cécile, entre les numéros civiques 849C et 865, conformément à l'article 18 du règlement No. 186.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

455-72
Contrat
Labrecque,
VeZina,
modif -
cations
prise
d'eau
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel les Ingénieurs-conseils LABRECQUE, VEZINA & ASSOCIES s'engagent à préparer les plans et devis en vue du prolongement de la prise d'eau de l'usine de filtration, dans la rivière St-Maurice, et l'installation d'une nouvelle pièce d'embouchure, moyennant le paiement d'honoraires conformes au Tarif des Honoraires de l'Ingénieur - 1968, approuvé par l'arrêté en conseil No. 3448 en date du 23 octobre 1968. Le tout sujet aux clauses, données et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 27ième JOUR D'AOUT 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

456-73

Signature convention au nom de la Ville une nouvelle convention collective de travail devant policiers entrer en vigueur le 1er janvier 1973 et se terminer le 31 décembre 1974, et entre la Ville de Trois-Rivières et l'ASSOCIATION DES POLICIERS ET PROPRIETAIRES INC. DE LA CITE DES TROIS-RIVIERES.
Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

457-73

Engagement Lucien A. Ouellet engagé en qualité de comptable en chef de la Ville de Trois-Rivières, Ouellet au salaire de \$15,500.00 par année, à compter du 4 septembre 1973.
comptable en chef
Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

458-73

Présentation Bill Ass. Nat. pension Conseil Adoption. Que le Chef du Contentieux de la Ville soit autorisé à présenter à la prochaine session de l'Assemblée Nationale un projet de loi devant contenir une disposition spéciale prévoyant le paiement d'une pension aux membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

459-73

Approbation plan subdiv. lot 184-133 Adoption. Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 24 juillet 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 184-133 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 184-133-1 situé Boulevard Chanoine Moreau et appartenant à M. Salvator FERRON.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

460-73

Approbation plan subdiv. lot 15-15 Adoption. Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 7 août 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 15-15 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, comprenant le lot No. 15-15-1 situé Boulevard Des Récollets et appartenant à la VILLE DE TROIS-RIVIERES. (Estimations de l'Est)

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 27ième JOUR D'AOUT 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

461-73

Approbation
plan
subdiv.
lots
11 et
11-391
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 25 juillet 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 11 et 11-391 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 11-394 et 11-391-3 situés rue Père Daniel et appartenant à MALCOR INVESTMENTS LTD.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

462-73

Approbation
plan
subdiv.
lot
185-137
Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 9 août 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 185-137 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 185-137-1 situé rue Chanoine Moreau et appartenant à M. Jos. VEILLETTE.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

463-73

Comptes
à payer
juillet
1973
Adoption.

Que les comptes à payer pour le mois de juillet 1973, au montant total de \$41,964.49, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

464-73

Comptes
payés
juillet
1973
Adoption.

Que les comptes payés pour le mois de juillet 1973, au montant total de \$873,151.49, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

465-73

Paiement
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Robec Construction	\$22,751.60
Clément Ricard	2,124.45
Regional Asphalte	4,096.99
Pluritec	15,000.00
Gaston Paillé	19,144.33
Massicotte & Fils	11,505.78
Jules Durand Inc.	11,560.00
" " "	315.00

LUNDI, LE 27ième JOUR D'AOUT 1973.

Guimond Electrique	\$ 1,843.30
Denoncourt, Villemure, Architectes	4,205.25
Dalby Inc.	2,980.00
Paul Charland	214.92
Caron, Juneau, Bigué, Baril, Architectes	33,225.83
Canadian Pacific	1,475.43
Brunelle Inc.	1,207.95
Dominique Bégin	630.15
Aigles Junior T.R.	1,000.00
Pavillon St-Arnaud	100.00
Loisirs Notre-Dame Inc.	100.00
" St-Jean de Brébeuf	100.00
" Ste-Marguerite	100.00
" Ste-Thérèse	100.00
" Vieilles Forges	100.00
" St-Sacrement	100.00
Centre Landry	150.00
Loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle	100.00
" Ste-Cécile	100.00
" St-Philippe	100.00
" Normanville	100.00
" Notre-Dame de la Paix	100.00
" Boulevard St-Jean	100.00
Fernand Bédard "Les Aigles"	245.00
La Presse	250.60
Service de Gestion Industrielle	95.40
Le Soleil	349.20
Bien Public	20.25
A. Doucet	77.31
R. Robert	70.11
Sawyer & Leblanc, Notaires	134.00
St-Maurice Aéro Club	390.00
Nettoyeurs Modernes	160.00
" "	400.00
" "	420.37
L. Duval	60.00
A. Milette	24.00
Martel Express	194.75
Auberge des Gouverneurs	45.98
Manoir des Vieilles Forges	59.77
Programme Souvenir 1973 (Etoiles Baseball Senior)	20.00
Cercle Régional Age d'Or	19.00
Louise Spiek	15.00
Noël Lamy	97.22
Gilles Giguère	90.00
Gilles Pellerin	300.00
Gabriel Grenier	164.00
Jean Pothier	10.00
A. Houle	200.00
François Moreau	325.00
Salaires - Divers - Expo - Policiers	10,163.95
" " " Barrières	9,926.85
" " " Cadets	6,279.10
" " " Surveillants	828.70
" " " Cône d'Or	1,582.35
" " " Bavaroise	1,509.90

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

466-73
Offre
UBALD
Forest
acceptée
terrain
zone ind.
No. 1
Adoption.

Que l'offre de UBALD FOREST & FILS LIMITEE relativement à l'achat d'un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 13 (P.13 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières situé dans la zone industrielle No. 1, d'une superficie approximative de 41,832 pieds carrés,

LUNDI, LE 27ième JOUR D'AOUT 1973.

soit acceptée pour le prix de \$6,588.54. Ladite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

467-73

Offre

Ben

Vanasse

acceptée.

terrain

zone ind.

No. 1

Adoption.

Que l'offre de BEN VANASSE INC. relativement à l'achat d'un emplacement faisant partie du lot No. P.22 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, situé dans la zone industrielle No. 1, formant une superficie approximative de 94,716 pieds carrés, soit acceptée pour le prix de \$11,934.22. La dite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

468-73

Soumissionsa)

toiture

estrade

de

courses

et

déneigement

acceptées

Adoption.

b)

Que la soumission de DELPHIS L'HEUREUX INC., entrepreneur, concernant la réfection de la toiture de l'estrade de la piste de courses, soit acceptée pour le prix de \$6,500.00, conformément aux plans et devis préparés par le Directeur des Travaux Publics.

Que la soumission de LAURENTIDE READY MIX & EQUIPMENT INC., entrepreneur, concernant les travaux de déneigement du secteur St-Michel, soit acceptée pour le prix de \$49,400.00 et au prix unitaire de \$1,200.00 par mille de rue, conformément aux spécifications préparées par le Directeur des Travaux Publics.

ADOPTÉ.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

469-73

Cession

terrain

Port

Nationaux

Conseil

Port

Nationaux

Adoption.

Qu'à la suite de négociations intervenues entre la Ville de Trois-Rivières et le CONSEIL DES PORTS NATIONAUX, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières se déclare consentant à céder au Conseil des Ports Nationaux, pour le prix de \$1.00, l'emplacement sur lequel est situé le "Vieux Moulin". En retour, le Conseil des Ports Nationaux s'engage à déménager, à ses frais, le "Vieux Moulin" sur un terrain qui sera déterminé par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

470-73

Soumission

Cap

Const

acceptée

Que la soumission de CAP CONSTRUCTION LTEE, entrepreneur, relativement à l'exécution de travaux de rénovation et de transformation à l'édifice NOBERT & DUGRE, au montant de \$239,000.00, soit acceptée pour

LUNDI, LE 27ième JOUR D'AOUT 1973.

édifice un montant de \$226,258.00 vu qu'une entente est intervenue entre les
 Nobert parties pour que certains travaux soient exclus et que des changements
 & soient effectués à d'autres, tels que déterminés dans la liste des
 Dugré crédits ci-après énumérés:
 Adoption.

a)	Enlever l'isolant et la planche de gypse au sous-sol.	\$ 250.00
b)	Supprimer la division en blocs de béton entre les chambres électriques et de mécanique et la remplacer par une cloison en colombages métalliques recouverts de gypse 1/2" "Firecode" de chaque côté.	\$ 350.00
c)	Remplacer par du contreplaqué 3/8" d'épaisseur non embouté, le contreplaqué 5/8" embouté prévu originellement pour le recouvrement des planchers.	\$ 656.00
d)	Enlever la planche de gypse et le fond de clouage sous les paliers d'escaliers.	\$ 231.00
e)	Enlever l'enduit rugueux sur les murs intérieurs et extérieurs de la cage d'escalier.	\$1,260.00
f)	Remplacer la tuile acoustique spécifiée au devis par de la tuile en fibre de bois 1/2" d'épaisseur.	\$ 900.00
g)	Remplacer l'entrée d'aluminium et la vitrine C.P.I. indiquées au devis, par des produits "Kawneer".	\$ 400.00
h)	Remplacer les cloisons Domtar spécifiées au devis par des cloisons du type montré à la brochure ci-jointe.	\$1,095.00
i)	Supprimer l'émission des cautionnements d'exécution.	\$1,200.00
j)	Changements apportés à l'installation de l'ascenseur Otis.	<u>\$6,400.00</u>
	TOTAL:	<u>\$12,742.00</u>

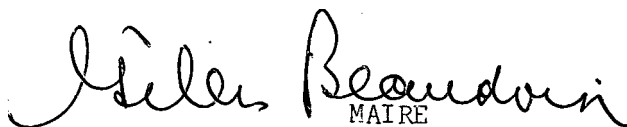
Le tout sujet aux plans et devis préparés par les architectes Denoncourt, Villemure, Marchand et Lemay en tenant compte des changements énumérés ci-dessus et conformément aux règlements Nos 517, 517-A et 517-B.

ADOPTÉ.

La séance est ensuite levée.


 GREFFIER

GB/jb


 MAIRE

MARDI, LE 4ième JOUR DE SEPTEMBRE 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville mardi, le 4ième jour de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 août 1973 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 4 - Permis de Construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 7 mai 1973.
- b) Règlement décrétant le prolongement de la prise d'eau et autres travaux connexes, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 4 juin 1973.
- c) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 juin 1973.
- d) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 18 juin 1973.
- e) Confection d'un plan d'homologation d'une partie des lots 170, 171 et 172, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 30 juillet 1973.
- f) Elargissement d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 30 juillet 1973.
- g) Refonte du règlement No. 391 - Département et Commission des Loisirs, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 13 août 1973.
- h) Amendement au règlement No. 25-A - Taux de compensation pour les immeubles exempts de taxe foncière, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 13 août 1973.

MARDI, LE 4^{ième} JOUR DE SEPTEMBRE 1973.

- i) Règlement pour aménagement de traverses de piétons, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 13 août 1973.
- j) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 13 août 1973.
- k) Elargissement d'une partie de la rue Ste-Marie, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 13 août 1973.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à
emprunt une prochaine assemblée un règlement autorisant le Conseil à exécuter ou
travaux à faire exécuter des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue
rue Tebbutt conduisant à la zone industrielle No. 2 et à emprunter une somme
Tebbutt nécessaire pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 4^{ième} jour de septembre 1973.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à
achat une prochaine assemblée un règlement décrétant l'acquisition d'un immeu-
Ivanhoe ble pour fins de travaux de voirie.
Corp.
travaux
voirie

Lu en Conseil, ce 4^{ième} jour de septembre 1973.

Signé: Lionel Julien

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

471-73
Résolution Que la résolution adoptée par le Conseil le 23 juillet
rescindée 1973 concernant les modifications à apporter au règlement No. 517 soit et
amend. est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.
règ. 517
Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

472-73
Compte rendu Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant
séance en Commission Permanente le 27 août 1973, soit reçu, adopté et ratifié
27 août à toutes fins que de droit.
1973
Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

473-73
Contrat Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour
Laurentide et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en
Ready vertu duquel LAURENTIDE READY MIX & EQUIPMENT INC., entrepreneur, s'enga-
Mix ge à exécuter les travaux de déneigement des rues comprises à l'intérieur
déneigement
Adoption.

MARDI, LE 4^{ième} JOUR DE SEPTEMBRE 1973.

des limites décrites au cahier des charges particulières et tel que montré au plan d'accompagnement, au prix de \$49,400.00 par année basé sur le prix unitaire de \$1,200.00 par mille de rue, pour la période comprise entre le 1^{er} novembre 1973 et le 15 avril 1976. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

474-73

Approbation

plan

subdiv.

lot

185-115

Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 28 août 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 185-115 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 185-115-1 situé à l'angle des rues Chanoine Moreau et 16^{ième} et appartenant à M. Jules MITCHELSON.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

475-73

Approbation

plan

subdiv.

lot 226

Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 22 août 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 226 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 226-5 situé dans la zone industrielle No. 2 et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

476-73

Approbation

plan

subdiv.

lots

184-18, 19

Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 27 août 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 184-18 et 184-19 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 184-18-1 et 184-19-1 situés à l'angle du Boulevard Chanoine Moreau et de la 10^{ième} Rue et appartenant à M. Marcel MARTEL.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

477-73

Convention

Brunelle,

Lambert

& Ass.

plans,

devis

radio-

commu-

nication

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières retient les services professionnels de BRUNELLE, LAMBERT & ASSOCIES INC., Conseillers en Communications, en vue de la préparation de plans et devis d'un projet de radio-communication pour les services de police, incendies et travaux publics, et pour la surveillance de l'exécution des travaux de réalisation. Le tout conformément aux clauses et conditions mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

MARDI, LE 4ième JOUR DE SEPTEMBRE 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

478-73
Paielement
comptes
liste
hebdo-
maire
Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Jean Crépin	\$ 424.00
Regional Asphalte	2,000.00
" "	5,600.00
L.P. Paquin	65.00
R. Bellavance	130.00
D. Bégin	630.15
R. Foisy	2,700.00
Dalby Inc.	3,500.00
Laboratoire Const. Inc.	178.80
Nettoyeurs Modernes	420.37
" "	320.00
L.B. Néon Inc.	995.00
Service Gestion Industrielle	198.00
Yvon Couture	6,876.00
La Presse	114.00
Jean Alarie	365.35
Marché Victoria	125.86
Sawyer & Leblanc, notaires	36.00
Ligue Féminine Guilmour	143.00
Les Aigles Junior T.R.	500.00
Les Albatros T.R.	200.00
Fernand Bédard "Les Aigles"	315.00
Louis Bourdon	600.00
Centre Marcotte	46.70
J.P. Laberge	40.00
R. Guimond	56.16
A. Bégin	56.16
J. Bellemare	250.00
Com. Loisirs Vieilles Forges	50.00
Club Patinage Artistique	50.00
Vouchers - Exposition 1973	16,949.12

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

479-73
Contrat
Regional
Asphalte
Adoption.
Machinerie
d'enneigement

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel REGIONAL ASPHALTE - DIVISION DE: PAGE CONSTRUCTION INC., entrepreneur, s'engage à exécuter des travaux de déneigement pour la Machinerie Ville et à fournir la machinerie nécessaire aux dits travaux, pour la saison d'hiver 1973-1974 et suivant les prix déterminés aux clauses particulières annexées au contrat. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

480-73
Vente
terrain

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me J.A. Donat CHAGNON,

MARDI, LE 4ième JOUR DE SEPTEMBRE 1973.

Gestion notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à GESTION G.L.
 G.L. Ltée LTEE un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 292 de la
 Adoption. subdivision officielle du lot originaire No. 1120 (1120-292) du cadastre
 de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de \$2,450.00 payable comptant.
 Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte
 qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

481-73
 Vente terrain
 Gestion notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à GESTION G.L.
 G.L. Ltée LTEE un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 294 de la
 Adoption. subdivision officielle du lot originaire No. 1120 (1120-294) du cadastre
 de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de \$2,150.00 payable comptant.
 Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte
 qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

482-73
 Vente terrain
 Gestion notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à GESTION G.L.
 G.L. Ltée LTEE un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 297 de la
 Adoption. subdivision officielle du lot originaire No. 1120 (1120-297) du cadastre
 de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de \$2,590.00 payable comptant.
 Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte
 qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

483-73
 Vente terrain
 Gestion notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières achète de Mlle Ghis-
 Adoption. laine OUELLETTE un emplacement connu et désigné comme étant une partie
 du lot originaire No. 2045 (P.2045) et une partie du lot No. 2016 (P.2016)
 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construi-
 tes, aux fins de l'établissement d'un terrain de stationnement, pour le
 prix de \$3,225.00 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et condi-
 tions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et
 aux règlements Nos 516 et 523.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

MARDI, LE 4i^{ème} JOUR DE SEPTEMBRE 1973.

484-73

M. Ouellet,
Comptable
autorisé
signer
chèques
Adoption.

Que M. Lucien A. OUELLET, Comptable en Chef de la Ville,
soit est par les présentes autorisé à signer les chèques émis par la
Ville de Trois-Rivières, conformément à l'article 5 du règlement No. 23.

ADOPTÉ.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

485-73

Félici-
tations
organi-
sation
Classique
de canots
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières fasse par-
venir des félicitations à l'organisation de la CLASSIQUE INTERNATIONALE DE
CANOTS pour le beau succès obtenu à l'occasion de la dernière édition de
cette Classique.

ADOPTÉ.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

486-73

Félici-
tations
organi-
sation
Grand
Prix
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières fasse par-
venir des félicitations au comité et à l'organisation du GRAND PRIX pour
les beaux succès obtenus à l'occasion du GRAND PRIX DE TROIS-RIVIERES '73.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

487-73

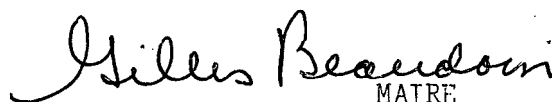
Nomination
Garage
municipal
Adoption.

Que les services de M. Germain POULIN soient retenus
pour le poste de surintendant au service de la voirie et que MM. Bernard
DUPLESSIS et Jean EBACHER soient nommés contremaîtres de zones.

ADOPTÉ.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER
RF/jb


MAIRE

LUNDI, LE 10ième JOUR DE SEPTEMBRE 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 10ième jour de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières .

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Procès-verbaux Adoption. Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 septembre 1973 ainsi que ceux de l'assemblée publique tenue le 6 septembre 1973 en regard des règlements Nos 517-B et 528 soient adoptés.

ADOpte.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 7 mai 1973.
- b) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 juin 1973.
- c) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 18 juin 1973.
- d) Confection d'un plan d'homologation d'une partie des lots 170, 171 et 172, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 30 juillet 1973.
- e) Elargissement d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 30 juillet 1973.
- f) Refonte du règlement No. 391 - Département et Commission des Loisirs, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 13 août 1973.
- g) Amendement au règlement No. 25-A - Taux de compensation pour les immeubles exempts de taxe foncière, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 13 août 1973.
- h) Règlement pour aménagement de traverses de piétons, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 13 août 1973.

LUNDI, LE 10ième JOUR DE SEPTEMBRE 1973.

- i) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 13 août 1973.
- j) Elargissement d'une partie de la rue Ste-Marie,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau
à la séance du 13 août 1973.
- k) Règlement d'emprunt - Travaux d'aqueduc, d'égout
et de voirie rue Tebbutt,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté
à la séance du 4 septembre 1973.
- l) Acquisition d'un immeuble (Ivanhoe Corp.) pour fins
de travaux de voirie,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 4 septembre 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

488-73

Règ. 534

prise
d'eau
usine
filtration
Adoption.

Que le règlement No. 534 autorisant le Conseil à exécuter
ou à faire exécuter les travaux requis pour le prolongement de la prise d'eau
alimentant l'usine de filtration et à emprunter une somme n'excédant pas
\$196,000.00 à ces fins, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres
du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

489-73

Compte
rendu
séance
4 sept.
1973
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en
Commission Permanente le 4 septembre 1973, soit reçu, adopté et ratifié à
toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

490-73

Demande
d'approba-
tion
règ. 526
Serv. Prot.
Environ-
nement
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, désirant
procéder à l'exécution des travaux d'aqueduc et d'égout, tels que décrétés
par le règlement No. 526, sollicite par les présentes leur approbation par
le SERVICE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU QUEBEC.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

491-73

Demande
d'approba-
tion
règ. 528
Serv. Prot.
Environ-
nement
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, désirant
procéder à l'exécution des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et plu-
vial, tels que décrétés par le règlement No. 528, sollicite par les pré-
sentes leur approbation par le SERVICE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DU QUEBEC.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 10ième JOUR DE SEPTEMBRE 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

492-73

Achat
propriété
Chs-Albert
Dumoulin
rénovation
centre-ville
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gérard DUFRESNE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Charles-Albert DUMOULIN, conformément à l'article 44 de la loi de la Société d'Habitation du Québec, un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 1672 (P.1672) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, avec bâtisse dessus construite, pour le prix de \$24,000. payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et aux règlements Nos 395 et 407.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

493-73

Vente
terrain
Pharmacies
Modernes
zone ind.
No. 1
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Léo LEBLANC, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à PHARMACIES MODERNES INC. un emplacement connu et désigné comme étant la redivision No. 1 de la subdivision No. 5 du lot originaire No. 15 (15-5-1)^{xx} du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, formant une superficie de 55,000 pi. ca., pour le prix de \$8,250.00 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

xx et la redivision 3 de la subdivision No. 4
du lot originaire No. 15 (15-4-3)

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

494-73

Paielement
comptes
liste
maire
Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Gaston Paillé	\$10,000.00
D. Bégin	297.15
Richard Piché Inc.	1,500.00
Paul Charland	3,870.58
Pyrene Canada Ltd	125.00
Garceau & Dufresne, notaires	483.00
André Laneuville	16.67
J.-Louis Goneau	43.92

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

495-73

Signature
plan,
livre
de renvoi
subdiv.
lot 15-15
adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 7 août 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 15-15 du cadastre de la

LUNDI, LE 10ième JOUR DE SEPTEMBRE 1973.

Cité des Trois-Rivières, comprenant le No. 15-15-1 situé Boulevard Des Récollets dans la zone industrielle No. 1, appartenant à la VILLE DE TROIS-RIVIERES et à être vendu à LES ESTIMATIONS DE L'EST.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

496-13

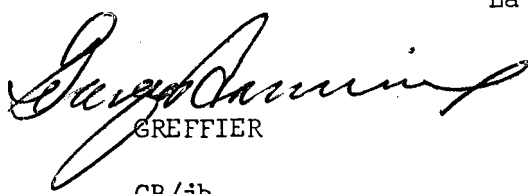
Rapport

Dir. des achats
 Que le rapport du Directeur des Achats, en date du 6 septembre 1973, concernant la fourniture de sel de voirie, de carburants et de divers articles pour le Service de la Police, soit et est par les soumissionsprésentes adopté à toutes fins que de droit.

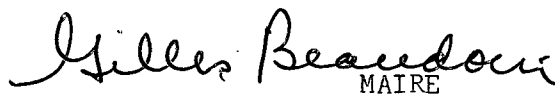
Adoption.

ADOpte.

La séance est ensuite levée.


 GREFFIER

GB/jb


 MAIRE

LUNDI, LE 17ième JOUR DE SEPTEMBRE 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 17ième jour de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 septembre 1973 soit adopté.

ADOpte.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 7 mai 1973.
- b) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 juin 1973.
- c) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 18 juin 1973.
- d) Confection d'un plan d'homologation d'une partie des lots 170, 171 et 172, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 30 juillet 1973.
- e) Refonte du règlement No. 391 - Département et Commission des Loisirs, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 13 août 1973.
- f) Amendement au règlement No. 25-A - Taux de compensation pour les immeubles exempts de taxe foncière, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 13 août 1973.
- g) Règlement pour aménagement de traverses de piétons, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 13 août 1973.
- h) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 13 août 1973.

LUNDI, LE 17ième JOUR DE SEPTEMBRE 1973.

- i) Elargissement d'une partie de la rue Ste-Marie, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 13 août 1973.
- j) Règlement d'emprunt - Travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie rue Tebbutt, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 4 septembre 1973.
- k) Acquisition d'un immeuble (Ivanhoe Corp.) pour fins de travaux de voirie, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 4 septembre 1973.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
règ 10 prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 10 concernant
amend. les vidanges, rebuts et déchets.
vidanges,
déchets

Lu en Conseil, ce 17ième jour de septembre 1973.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
implan- prochaine assemblée un règlement autorisant l'implantation de maisons mo-
tation biles à certains endroits de la Ville.
maisons
mobiles

Lu en Conseil, ce 17ième jour de septembre 1973.

Signé: Fernand Goneau

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

497-73

Règ. 535

élargis-

sement

Boul.

Des Forges du Conseil.

Adoption.

Que le règlement No. 535, autorisant le Conseil à procéder à l'élargissement d'une partie du Boulevard Des Forges, sur une longueur de 4,900 pieds, et à emprunter une somme de \$17,000.00 au fonds de roulement pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

538-73

Règ. 535

emprunt

fonds

de

roulement

Adoption.

Que, pour exécuter les travaux ordonnés par le règlement No. 535, il est résolu, subordonné à l'entrée en vigueur dudit règlement, d'emprunter au fonds de roulement créé par le règlement No. 312 une somme de \$17,000.00. La dite somme de \$17,000.00 sera remboursable par tranches égales, appropriées chaque année au budget, et ce, pour une durée de cinq (5) ans, le premier versement devenant échu le 1er mai 1974 et les autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

LUNDI, LE 17ième JOUR DE SEPTEMBRE 1973.

499-73
Compte
rendu
séance
10 sept.
1973
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 10 septembre 1973 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les corrections y apportées.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

500-73
Approbation
plan
subdiv.
lot
No. 26
Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 29 août 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 26 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, comprenant le lot No. 26-208 situé rue Bellefeuille et appartenant à QUEBEC WIRES LIMITED.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

501-73
Signature
plan
et
livre
de renvoi
subdiv.
lot 226
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 22 août 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 226 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 226-5 situé dans la zone industrielle No. 2 et appartenant à la Ville de Trois-Rivières et à être vendu à LES PLASTIQUES EUROCAN INC.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

502-73
Achat
terrain
Marcel
Martel
élarg.
Boul.
Ch. Moreau
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Marcel MARTEL un emplacement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision No. 19 du lot originaire No. 184 (184-P.19) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$74.60 payable comptant, aux fins de l'élargissement du Boulevard Chanoine Moreau. La dite somme de \$74.60 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

503-73
Approbation
budget
Off. Mun.
d'Habita-
tion
N. Dame
de la Paix
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve par les présentes le budget de l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIERES concernant le projet Notre-Dame de la Paix, pour l'année 1974, et autorise le versement de la quote-part de la Ville à même les fonds généraux de la municipalité.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 17ième JOUR DE SEPTEMBRE 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

504-73

Approbation
budget
Off. Mun.
d'Habita-
tion
H.L.M.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve par les présentes le budget de l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIERES concernant le projet H.L.M. du boulevard Du Rochon, pour l'année 1974, et autorise le versement de la quote-part de la Ville à même les fonds généraux de la municipalité.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

505-73

Paielement
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Lacroix & Lacroix	\$4,666.66
Les Aigles de T.R. Inc.	245.00
Armand Allard	194.24
Ass'n Bibliothécaires de Langue Française	29.00
Conseil d'Expansion Economique	2.22
Encyclopaedia Universalis du Canada Ltée	22.10
MacLean Hunter Limitée	8.50
Confédération des Loisirs du Québec	5.00
Horizon	20.00
Periodica Inc.	394.65
Société Historique de la Gaspésie	3.00
Bibliothèque Centrale de Prêt	2,172.18
Georges Asselin	6.00
André Boisvert et Banque de Montréal	3,621.23
Bourassa Néon Inc.	35.00
La Corporation des Maîtres Electriciens	190.80
Lionel Duval	60.00
La Fabrique N.Dame des Sept-Allégres	25.00
La Ligue de Flag Football "Ben Buth" de T.R.	200.00
Daniel Mineau	161.00
Ministre des Finances	100.50
Jean-Louis Ouellette	132.00
Outdoor Advertising Limited	75.00
Jean-Paul Pépin	128.00
Safety Supply Co. Ltd	1,119.30
Sawyer, Leblanc & Leblanc, notaires	96.00
La Société Royale de Sauvetage du Canada	15.00

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

506-73

Servitude
entre
la Ville
et
Mme Estelle
Lamy
lots
P.1658
et
P.2388
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean Nil HEON, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières et Mme Estelle LAMPRON LAMY conviennent d'établir, à titre de servitude réelle et perpétuelle, une servitude mitoyenne et réciproque de passage, à pied et en voiture et en tout temps de l'année, sur une lisière de terrain faisant partie du lot No. 1658 (P.1658) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, appartenant à Mme Estelle Lampron Lamy, et d'une partie du lot No. 2388 (P.2388) du même cadastre et appartenant à la Ville de Trois-Rivières. La présente servitude étant consentie réciproquement à titre gratuit.

LUNDI, LE 17ième JOUR DE SEPTEMBRE 1973.

Le tout sujet aux clauses, conditions et stipulations mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

505-73 SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Bail
emphytéotique
Dargis
& Frères
Ltée
lot
No. 2388.
Adoption.

Quarante 1/10/73

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean Nil HEON, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières cède à LES ENTREPRISES DARGIS & FRÈRES LTEE par bail emphytéotique, d'une durée de cinquante-neuf (59) ans, un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 2388 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, contenant une superficie de 38,135 pieds carrés, moyennant le versement à la Ville d'une redevance annuelle de \$6,328.80 payable en versements trimestriels égaux et consécutifs le premier jour de chaque trimestre.

Le tout sujet aux clauses, conditions et stipulations mentionnées dans le dit bail emphytéotique et aux règlements Nos 395 et 407.

Le présent bail devant, de plus, être approuvé par la Société d'Habitation du Québec et le Lieutenant-gouverneur en conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

506-73
Contrat
entre
la Ville
et
S.C.H.L.
prêt
consenti
par la
B.C.N.
à
Ent.
Dargis
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean Nil HEON, notaire, entre la Ville de Trois-Rivières et la SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT, relativement au régime spécial de la dite Société en regard du prêt de \$2,632,500.00 consenti par la Banque Canadienne Nationale à LES ENTREPRISES DARGIS & FRÈRES LTEE, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, en vue de la construction d'un édifice sur le lot No. 2388 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières. Le tout sujet aux clauses, conditions et stipulations mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

507-73
Contrat
Cap
Const.
Ltée
édifice
Robert
&
Dugré
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel CAP CONSTRUCTION LTEE, entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux de rénovation et de transformation de l'édifice NOBERT & DUGRE, pour le prix de \$226,258.00. Le tout conformément aux plans et devis préparés par les architectes Denoncourt, Villemure, Marchand et Lemay, à une résolution adoptée par le Conseil le 27 août 1973 et aux règlements Nos 517, 517-A et 517-B.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 17ième JOUR DE SEPTEMBRE 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières.

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

508-73

Soumissionsa)

acceptées

pavage,

égout

Regional

Asphalte

b)

Gaston

Paille

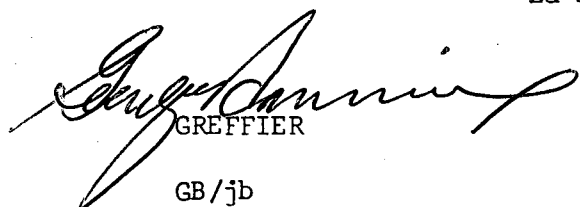
Adoption.

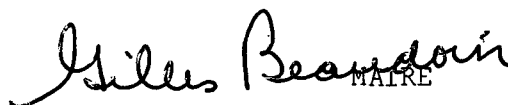
Que la soumission de REGIONAL ASPHALTE concernant l'exécution de travaux de pavage sur certaines rues de la Ville soit acceptée pour le prix de \$37,842.98, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

Que la soumission de GASTON PAILLE EXCAVATION concernant l'exécution de travaux d'égout sur la rue Des Bouleaux, entre les rues Mgr Briand et Jean-Baptiste Bouchette, soit acceptée pour le prix de \$28,983.03, conformément aux plans et devis préparés par le Directeur des Travaux Publics.

ADOpte.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER
GB/jb


MAIRE

LUNDI, LE 24ième JOUR DE SEPTEMBRE 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 24ième jour de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 septembre 1973 soit adopté.

ADOPTÉ.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 7 mai 1973.
- b) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 juin 1973.
- c) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 18 juin 1973.
- d) Confection d'un plan d'homologation d'une partie des lots 170, 171 et 172, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 30 juillet 1973.
- e) Refonte du règlement No. 391 - Département et Commission des Loisirs, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 13 août 1973.
- f) Amendement au règlement No. 25-A - Taux de compensation pour les immeubles exempts de taxe foncière, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 13 août 1973.
- g) Règlement pour aménagement de traverses de piétons, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 13 août 1973.
- h) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 13 août 1973.

LUNDI, LE 24ième JOUR DE SEPTEMBRE 1973.

- i) Elargissement d'une partie de la rue Ste-Marie, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 13 août 1973.
- j) Règlement d'emprunt - Travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie rue Tebbutt, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 4 septembre 1973.
- k) Acquisition d'un immeuble (Ivanhoe Corp.) pour fins de travaux de voirie, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 4 septembre 1973.
- l) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.

Avis motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à résolution une prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution adoptée le 17 septembre 1973 concernant un bail emphytéotique à intervenir entre la Ville de Trois-Rivières et LES ENTREPRISES DARGIS & FRERES LTEE.

Dargis
&
Frères

Lu en Conseil, ce 24ième jour de septembre 1973.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à résolution une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 pour permettre la construction d'édifice de neuf (9) et quinze (15) étages dans la zone RC-25 sect. 2 et autoriser l'usage commercial au rez-de-chaussée de ces bâtisses.

édifices
9 et 15
étages
zone
RC-25
sect. 2

Lu en Conseil, ce 24ième jour de septembre 1973.

Signé: Lionel Julien

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

509-73

Règlement
No. 10-B
déchets
Adoption.

Que le règlement No. 10-B amendant le règlement No. 10 au sujet des vidanges, rebuts et déchets, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

510-73

Compte
rendu
séance
17 septem-
bre 1973
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 17 septembre 1973, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 24ième JOUR DE SEPTEMBRE 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

511-73

Approbation

plan M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 30 août 1973, montrant la
subdiv. subdivision d'une partie des lots Nos 6 et 7 du cadastre de la Paroisse
lots de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 6-4, 7-6, 7-7 (rues) et 7-8 si-
6 et 7 tués dans la zone industrielle No. 1 et appartenant à la Ville de Trois-
Adoption. Rivières et à être vendus à UBALD FOREST & FILS LTEE.

ADOPTÉ.

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, en vertu d'une résolution adoptée le 24 septembre 1973, a donné son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 30 août 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 6 et 7 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que la rue portant le numéro 7-6 a une largeur de 50 pieds;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

512-73

Demande

d'appro-

bation

rues

moins

de 66'

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite respectueusement de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales l'approbation dudit plan de subdivision quant à ce qui concerne la rue ci-haut mentionnée, et ce, en vertu des dispositions du chapitre 179 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

513-73

Approbation

plan

subdiv.

lot No.13

Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 4 septembre 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 13 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, comprenant le lot No. 13-8 situé dans la zone industrielle No. 1 et appartenant à la Ville de Trois-Rivières et à être vendu à UBALD FOREST & FILS LTEE.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

514-73

Approbation

plan

subdiv.

lot No. 7

Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 30 août 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 7 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 7-9 situé dans la zone industrielle No. 1, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et à être vendu à ARNO CONSTRUCTION LTEE.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 24ième JOUR DE SEPTEMBRE 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

515-73

Approbation Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par
plan M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 13 septembre 1973, montrant
subdiv. la subdivision d'une partie du lot No. 202 du cadastre de la paroisse de
lot 202 Trois-Rivières, comprenant le lot No. 202-175 situé rue du Lac Caché et
Adoption. appartenant à M. Benoît VEILLETTE.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

516 73

Approbation Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par
plan M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 13 septembre 1972, montrant
subdiv. la subdivision d'une partie des lots 171-112 et 171-114 du cadastre de la
lots paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 171-112-2 et 171-114-2
171-112, situés dans le secteur du Séminaire et appartenant au SEMINAIRE DES TROIS-
171-114 RIVIERES.
Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

517-73

Approbation Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par
plan M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 14 septembre 1973, mon-
subdiv. trant la subdivision des lots 2153, 2154-2 et d'une partie des lots 2154-1,
lots 2153, 2155-1 et 2316 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, comprenant les
2154-2 lots Nos 2153-1, 2153-2, 2154-1-1, 2154-2-1, 2154-2-2, 2155-1-1, 2316-1 et
etc. 2316-2, situés rue Hart et appartenant à la VILLE DE TROIS-RIVIERES.
Adoption.

ADOPTÉ.

ATTENDU que les lots Nos 2153, 2154-2, 2155-1 et 2316 ap-
paraissent comme rues au service du cadastre de la Ville de Trois-Rivières
et qu'il y aurait lieu de ne pas les considérer comme telles;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

518-73

Arpenteur Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte d'en-
de tous lever le caractère de rues aux lots Nos 2153, 2154-2, 2155-1 et 2316 du ca-
cadastre de la Cité des Trois-Rivières, conformément au plan préparé par M.
lot 2153, Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 14 septembre 1973 et annexé
2154-2, à la présente pour en faire partie.
2155-1,
2316
Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

519-73

Signature Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et
plan et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés
livre
de renvoi

LUNDI, LE 24ième JOUR DE SEPTEMBRE 1973.

subdiv. par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 14 septembre 1973,
lots montrant la subdivision des lots 2153, 2154-2 et d'une partie des lots Nos
2153, 2154-1, 2155-1 et 2316 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, compre-
nant les lots Nos 2153-1, 2153-2, 2154-1-1, 2154-2-1, 2154-2-2, 2155-1-1,
etc. 2316-1 et 2316-2, situés rue Hart et appartenant à la VILLE DE TROIS-RIVIE-
Adoption. RES.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

500-73

Paiement

comptes

liste

hebdo-

madaire

Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des
comptes suivants:

Jean Abel	\$ 1,257.71
Ambulance St-Jean	179.60
Aux Fins Gourmets Enrg.	601.15
Fernand Babin	75.00
Bellemare, Mme Emile	88.15
Daniel Bellerose	80.00
Henri Boisvert	160.00
André Bouchard	10.00
Marc Boucher	75.00
Duncan Breese	50.00
Michel Brière	5.40
Léo Bussière	20.00
CAPAC	25.00
Roland Cardinal	50.00
CJTR	2,880.00
CP - CN Télécommunications	5.77
Comptoir G. Coutu Ltée	24.29
Courrier-Sud	360.00
Michel Desaulniers	100.00
René Deschamps	140.00
Mme Robert Desfossés	25.00
Dominion Provisioners Ltd	543.24
Luc Frigon	1,886.00
Mme Jeanne-Mance Grenier	10.00
J.P. Gravel Enr.	20.00
Guy Lamy	10.00
La Parole	110.00
Laroche, Léopold	465.00
La Terre de Chez-Nous	420.00
Philippe Lebel	13.39
Le Journal de Montréal	562.50
Roland Lemire	65.00
Le Nouvelliste	7,524.00
Le Restaurant le 15e Ltée	12.91
Le Roussillon	23.17
Jean-Louis Levasseur	180.00
LMP Supérieur Inc.	10.35
Marché St-Louis Ltée	18.22
Montréal-Matin	562.50
Palais du Dragon Inc.	120.60
Robert Paquin	4.00
Roch Pélissier	10.30
Polyfiber Limited	200.00
Poste CKSM	306.00
Radio T.-R. Inc. - CHLN	2,991.50
Restaurant Aux Copains	128.96
Maurice Robert	100.00
Jacqueline Robichaud	95.27
St-Maurice Aéro Club	13.00
Mme T.J. Teasdale	15.00

LUNDI, LE 24ième JOUR DE SEPTEMBRE 1973.

Douglas Thibeault	\$	84.57
TV St-Maurice Inc. - CKTM		2,550.00
Mme Madeleine Verner		10.00
Voyageur 1969 Inc.		320.00
Yvon Pratte Harness Shop		55.08
Gagnantes en Arts Domestiques		1,284.00
Air Gaspé Inc.		1,035.00
Jean-Paul Rousseau		15.98
Paul Lacoursière		68.47
Alvin Doucet		160.00
Fernand Bédard "Les Aigles"		165.30
Raoul Bellavance		65.00
Pierre Blais		209.19
Club Natation Mégophias		600.00
Delorme Construction Ltée et Banque de Mtrl		4,330.73
Lionel Duval		60.00
Maurice Lamirande		19.96
Laveurs de Vitres Laviolette Enr.		500.00
Loisirs Plus		5.00
Loisirs Ste-Marguerite Inc.		1,000.00
Loisirs Vieilles Forges Inc.		50.00
Métropolitain Chaise & Table		775.00
André Milette		52.00
Léo-Paul Paquin		65.00
Regional Asphalte		3,678.80
Mme Joyal Vaillancourt		85.00
Ass'n des Handicapés A.M. Inc.		1,000.00
Edmond Charest		7.00
Paul Leblanc		18.12
Claude Moras		500.00
Place Le Centurion Inc.		13.00
Richard Piché Inc.		1,500.00
Roger Tessier		25.00
Gaston Bourassa		17,308.72
Regional Asphalte Ltée		72,256.26
Jean-Paul Dorion, Ing.		66.00
Finance du mois d'août 1973	\$137,448.39	
Paie du 3 août au 1er sept.	363,806.54	
Autres chèques	<u>691,045.14</u>	\$1,192,300.07

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté.

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

521-73

Contrat

Anselme

Bourassa

Location

machinerie

déneig-

ement

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel ANSELME BOURASSA INC., entrepreneur, s'engage à exécuter des travaux de déneigement pour la Ville et à fournir la machinerie nécessaire aux dits travaux, pour la saison d'hiver 1973-1974 et suivant les prix déterminés aux clauses particulières annexées au contrat. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

522-73

Cession

TV

St-Maurice

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Guy LEBLANC, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières cède à TELEVISION ST-AURICE INC.

LUNDI, LE 24^{ième} JOUR DE SEPTEMBRE 1973.

terrain une partie du lot No. 176 (P.176) du cadastre de la Paroisse de Trois-
Boul. Rivières, situé Boulevard Rigaud, et formant une superficie de 5,760
Des Forges pieds carrés. En échange, Télévision St-Maurice Inc. cède à la Ville
Adoption. de Trois-Rivières une partie du lot No. 176 (P.176) du cadastre de la
Paroisse de Trois-Rivières, situé Boulevard Des Forges, et formant une
superficie de 5,760 pieds carrés. Le tout sujet aux clauses et condi-
tions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil,
à son approbation par la Commission Municipale du Québec et conformé-
ment au règlement No. 527.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

523-73

Contrat

Page

Const.

Inc.

travaux

pavage

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour
et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en
vertu duquel REGIONAL ASPHALTE - DIVISION DE PAGE CONSTRUCTION INC.,
entrepreneur, s'engage à exécuter des travaux de pavage sur certaines
rues de la Ville, pour le prix de \$37,842.98. Le tout sujet aux clau-
ses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au
Conseil et aux documents y annexés.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

524-73

Contrat

Henri

Paquette

Inc.

garage

municipal

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et
au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en ver-
tu duquel HENRI PAQUETTE INC., entrepreneur, s'engage à exécuter les
travaux de construction du garage municipal pour le prix de \$1,544,000.00.
Le tout conformément aux plans et devis préparés par les architectes
CARON, JUNEAU, BIGUE et au règlement No. 512.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

525-73

at

terrain

Mmes

Ducharme

élargis-

sement

Bou.

Chanoine

Moreau

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et
au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, no-
taire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de Mmes Jeannine DU-
CHARME et Madeleine DUCHARME un emplacement connu et désigné comme étant
la subdivision No. 99-A du lot originaire No. 183 (183-99A) du cadastre
officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,500.00
payable comptant, aux fins de l'élargissement du Boulevard Chanoine Moreau.
La dite somme de \$1,500.00 devant être prise à même les fonds généraux
de la municipalité. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées
audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

LUNDI, LE 24ième JOUR DE SEPTEMBRE 1973.

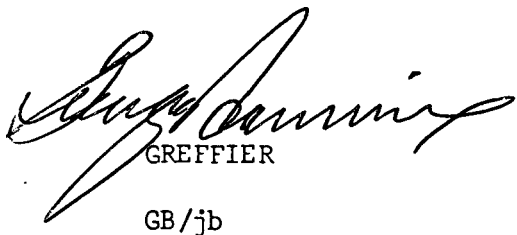
526-73
Bail
emphy-
téotique
Dargis
&
Frères
Ltée .
lot
N: 2388
ation.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean Nil HEON, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières cède à LES ENTREPRISES DARGIS & FRERES LTEE par bail emphytéotique, d'une durée de cinquante-neuf (59) ans, un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 2388 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, contenant une superficie de 38,135 pieds carrés, moyennant le versement à la Ville d'une redevance annuelle de \$6,328.80 payable en versements trimestriels égaux et consécutifs le premier jour de chaque trimestre.

Le tout sujet aux clauses, conditions et stipulations mentionnées dans le dit bail emphytéotique et aux règlements Nos 395 et 407.

ADOpte.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER
GB/jb


MAIRE

LUNDI, LE 1er JOUR D'OCTOBRE 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 1er jour d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 septembre 1973 soit adopté.

ADOPTÉ.

Les avis de motion suivantes sont maintenus:

- a) Confection d'un plan d'homologation d'une partie des lots 170, 171 et 172, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 30 juillet 1973.
- b) Refonte du règlement No. 391 - Département et Commission des Loisirs, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 13 août 1973.
- c) Amendement au règlement No. 25-A - Taux de compensation pour les immeubles exempts de taxe foncière, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 13 août 1973.
- d) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 13 août 1973.
- e) Elargissement d'une partie de la rue Ste-Marie, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 13 août 1973.
- f) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.
- g) Construction d'édifices de 9 et 15 étages dans la zone RC-25-2, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 24 septembre 1973.

LUNDI, LE 1er JOUR D'OCTOBRE 1973.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à
 permis une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement No. 4 en a-
 const. brogeant les dispositions édictées par les règlements Nos 4-Z-66 et 4-Z-
 Boul. 100 et les remplaçant par d'autres dispositions concernant l'émission
 Des Forges de permis de construction sur les boulevards et au secteur Des Forges.

Lu en Conseil, ce 1er jour d'octobre 1973.

Signé: Antoine Gauthier

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à
 homolo- une prochaine assemblée un règlement décrétant la confection d'un plan
 gation prévoyant l'homologation d'une partie de la rue Des Chenaux.

partie
 Boul.

Lu en Conseil, ce 1er jour d'octobre 1973.

Des Forges

Signé: Léo Thibeault

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à
 règ. 186 une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, quant
 am. à ce qui a trait aux tarifs et à l'installation de chronomètres de sta-
 chrono- tionnement.
 mètres
 station-
 nement

Lu en Conseil, ce 1er jour d'octobre 1973.

Signé: Lionel Julien

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à
 circulation une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186-SP,
 mail quant à ce qui concerne la circulation sur une partie du mail de la rue
 rue Des Forges.
 Des Forges

Lu en Conseil, ce 1er jour d'octobre 1973.

Signé: Benoît Giguère

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à
 règ. 186 une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, quant
 am. à ce qui concerne la circulation sur certaines rues.

circulation
 certaines
 rues

Lu en Conseil, ce 1er jour d'octobre 1973.

Signé: Benoît Giguère

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à
 règ. une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191-37 é-
 191-37 am. tablissant des zones dans le secteur industriel No. 2, pour modifier les
 zonage prescriptions contenues à l'article 461 concernant les usages autorisés
 secteur dans les cours latérales.
 industriel
 No. 2

Lu en Conseil, ce 1er jour d'octobre 1973.

Signé: Fernand Goneau

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

LUNDI, LE 1er JOUR D'OCTOBRE 1973.

527-73

Résolution

rescindée

1973 concernant un bail emphytéotique à intervenir entre la Ville de Trois-Rivières et LES ENTREPRISES DARGIS & FRERES LTEE soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

Dargis

& Frères

Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

528-73

Règ. 536

travaux

rue

Tebbutt

Adoption.

a)

Que le règlement No. 536, autorisant l'exécution de travaux de déboisement, d'aqueduc, d'égout sanitaire et de voirie sur la rue Tebbutt, entre le poste de suppression et le Boulevard Industriel et autorisant un emprunt de \$312,000.00, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

b)

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur sera tenue le 11 octobre 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

529-73

Règ. 537

Que le règlement No. 537 décrétant l'acquisition d'un immeuble pour fins de travaux de voirie, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

fins

travaux

voirie

Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

530-73

Compte

rendu

séance

24 sept.

1973

Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 24 septembre 1973, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

531-73

Vente

terrain

Fuji

Dyeing

zone ind.

No. 2

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Gérard DUFRESNE, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à FUJI DYEING & PRINTING LTD un emplacement connu et désigné comme faisant partie des lots Nos 228 et 229 (P.228 et P.229) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, formant une superficie de 1,189,195 pieds carrés, pour le prix de \$0.035 le pied carré et représentant une somme de \$41,621.82 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 1er JOUR D'OCTOBRE 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

532-73

Titres

faveur

Fuji

Dyeing

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières une convention sous seing privé concernant un examen des titres de propriété comprenant une partie des lots Nos 228 et 229 (P.228 et P.229) du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières et faisant l'objet d'un acte de vente par la Ville de Trois-Rivières à FUJI DYEING & PRINTING LTD.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

533-73

Nomination

Jean

Déry

et

Gérard

Bergeron

Office

Municipal

d'Habi-

tation

Adoption.

a)

Que M. Jean DERY soit et est par les présentes nommé membre de l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIERES en qualité de représentant du secteur Notre-Dame de la Paix, pour une période d'un an, conformément à l'article 55 de la Loi de la Société d'Habitation du Québec.

b)

Que M. Gérard BERGERON soit et est par les présentes nommé membre de l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIERES en qualité de représentant du secteur H.L.M. du Boulevard Du Rochon, conformément à l'article 55 de la Loi de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

534-73

Paielement

comptes

liste

hebdo-

madaire

Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Antonio Girard	\$ 20.00
Fernand Perreault	13.00
Raymond Beaudoin - "Cône d'Or"	286.64
Dominique Bégin	630.15
Le Soleil	79.20
Yvon Poirier	90.21
Mme Joyal Vaillancourt	170.00
Louis Bourdon	200.00
Marinex Inc.	2,500.00
André Laneuville	52.68
Laboratoire Const. Qué. Inc.	48.00
Mme Aline Duval	73.58
Alvin Doucet	85.60
Jos. Bagdoo	829.95
CEGEP de Trois-Rivières	1,530.00
Léo Teasdale	1,500.00
" "	200.00
Laboratoire de Const. du Québec Inc.	90.00
Gaston Paillé	28,365.99

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

LUNDI, LE 1er JOUR D'OCTOBRE 1973.

535-73

Approbation
plan
redivision
lots
26 et 26A
Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 29 août 1973, montrant la redivision d'une partie des lots 26 et 26-A du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 26-803 à 26-807 inclusivement, 26A-523 et 26A-524 situés Boulevard Normand et appartenant à P.H. MC CARTHY.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

536-73

Approbation
plan
correction
lots
1654-4-1,
1654-5,
etc.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 5 septembre 1973, montrant un projet de correction des lots Nos 1654-4-1, 1654-5, 1655, 1656, 1657, 1658, 1659-1 et 2384 (rue) du cadastre de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

537-73

Approbation
plan
annulation
lots
1654-3-2,
1654-5
etc.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 5 septembre 1973, montrant un projet d'annulation des lots Nos 1654-3-2, 1654-4-1, 1654-5, 1654-6-A à 1654-6-E inclusivement, 1654-7-A à 1654-7-C inclusivement, 1655, 1659-1, 1659-2, 1660 et 1661 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

538-73

Approbation
plan
ajoutant
lots 2388,
2389, 2390
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 4 septembre 1973, montrant un projet d'ajouté des lots Nos 2388, 2389 (rue Royale) et 2390 (rue Ste-Julie) du cadastre de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

539-73

Signature
plan
et
livre
de renvoi
subdiv.
lot 13
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 4 septembre 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 13 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières et comprenant le lot No. 13-8 appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 1er JOUR D'OCTOBRE 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

540-73

Signature
plan
et
livre
de renvoi
subdiv.
lots 13, 14
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 31 août 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots 13, 14 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières et comprenant les lots 13-9, 13-10, 14-12 appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

541-73

Signature
plan
et
livre
de renvoi
subdiv.
lots
6 et 7
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 30 août 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots 6 et 7 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et comprenant les lots Nos 6-4, 7-6, 7 et 8 appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

542-73

Signature
plan
et
livre
de renvoi
subdiv.
lot 7
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 30 août 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 7 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et comprenant le lot No. 7-9 appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

543-73

Contrat
Dargis
&
Frères
locution
machinerie
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel LES ENTREPRISES DARGIS & FRÈRES LTEE, entrepreneur, s'engage à exécuter des travaux de déneigement pour la Ville et à fournir la machinerie nécessaire aux dits travaux pour la saison d'hiver 1973-1974 et suivant les prix déterminés aux clauses particulières annexées au contrat. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

544-73

Contrat
Yves
Robichaud
Inc.
location
machinerie
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel YVES ROBICHAUD INC., entrepreneur, s'engage à exécuter des travaux de déneigement pour la Ville et à fournir la machinerie nécessaire aux dits travaux pour la saison d'hiver 1973-1974 et suivant les prix

LUNDI, LE 1er JOUR D'OCTOBRE 1973.

déterminés aux clauses particulières annexées au contrat. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

543-73

Contrat

Champlain et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel CHAMPLAIN EXCAVATION LTEE, entrepreneur, s'engage à exécuter des travaux de déneigement pour la Ville et à fournir la machinerie nécessaire aux dits travaux pour la saison d'hiver 1973-1974 et suivant les prix déterminés aux clauses particulières annexées au contrat. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

546-73

Construc-

tion construire, aux frais des propriétaires, un trottoir en front des lots Nos 175 et 176, sur une distance d'environ 525 pieds et devant être payé par la Ville en attendant le remboursement du coût de ce trottoir par les propriétaires riverains, conformément à la Charte de la Ville et au règlement No. 14-A et ses amendements concernant les trottoirs.

Adoption.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

547-73

Projet

complex

sportif

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières:

- a) Consent à mettre à la disposition de la CORPORATION DU COMPLEXE SPORTIF DU TROIS-RIVIERES METROPOLITAIN INC., l'emplacement situé entre le Colisée et le Stade de Baseball, en vue de la construction d'un complexe sportif.
- b) Consent à un accord de principe aux fins de la réalisation du projet ci-haut mentionné.
- c) Autorise des pourparlers avec les autorités concernées des gouvernements fédéral et provincial pour l'obtention de subventions devant assurer la mise en oeuvre dudit projet de complexe sportif.
- d) Autorise la tenue d'une conférence de presse afin de fournir à la population les informations requises concernant le projet mentionné au préambule de la présente résolution.

ADOPTE.

LUNDI, LE 1er JOUR D'OCTOBRE 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

548-73

Permis
brasserie
accordé
André
Caron
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise par les présentes l'émission d'un permis de construction demandé par M. André CARON pour l'implantation d'une brasserie au numéro 12265 Boulevard Des Forges.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

549-73

Séminaire
de T.-R.
paiement
terrain
réservé
fins
loisirs
Adoption.

Que le Conseil consent à payer à la CORPORATION DU SEMINAIRE DE TROIS-RIVIERES, pour le terrain réservé par la Ville pour fins de loisirs, la somme de \$120,000.00 payable en six (6) versements de \$20,000.00 par année, sans intérêt.

EN CONTRE-PROPOSITION:

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

De payer à la CORPORATION DU SEMINAIRE DE TROIS-RIVIERES, pour le terrain réservé par la Ville pour fins de loisirs, le prix de \$0.12 le pied carré, payable en deux (2) versements.

Ont voté en faveur:

MM. Giguère,
Gauthier,
Thibeault,
Goneau.

Ont voté contre:

MM. Vallières,
Colbert,
Laferté,
Julien.

Le vote est ensuite pris sur la résolution principale.

Ont voté en faveur:

MM. Julien,
Laferté,
Colbert,
Vallières.

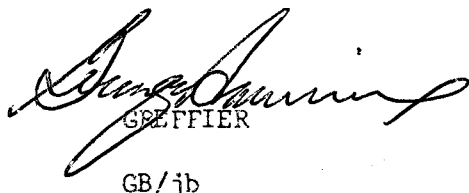
Ont voté contre:

MM. Giguère,
Gauthier,
Thibeault,
Goneau.

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote en faveur de la résolution.

ADOPTÉ.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER
GB/jb


MAIRE

MARDI, LE 9ième JOUR D'OCTOBRE 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville mardi, le 9ième jour d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er octobre 1973 soit adopté.

ADOPTÉ.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Confection d'un plan d'homologation d'une partie des lots 170, 171 et 172, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 30 juillet 1973.
- b) Refonte du règlement No. 391 - Département et Commission des Loisirs, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 13 août 1973.
- c) Amendement au règlement No. 25-A - Taux de compensation pour les immeubles exempts de taxe foncière, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 13 août 1973.
- d) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 13 août 1973.
- e) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.
- f) Elargissement d'une partie de la rue Ste-Marie, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 13 août 1973.
- g) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 1er octobre 1973.
- h) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 1er octobre 1973.

MARDI, LE 9ième JOUR D'OCTOBRE 1973.

- i) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 1er octobre 1973.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
marge prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement No. 4 pour éta-
de recul blir la marge de recul à 20' sur le Boulevard Parent, à 35' sur la par-
Boul. tie du Boulevard Des Forges entre le lot 206 et le Boulevard St-Michel,
Parent, et à 20' sur la rue du Lac Caché.

Des Forges
St-Michel,
rue Lac Caché

Lu en Conseil, ce 9ième jour d'octobre 1973.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
station- prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, quant à
nement ce qui concerne le stationnement sur certaines rues.
certaines
rues

Lu en Conseil, ce 9ième jour d'octobre 1973.

Signé: Benoît Giguère

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
construc- prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, quant
tion et à ce qui concerne le genre de constructions et les usages permis dans
usages les zones RC-25-2, RC-25-3 et RC-25-7 situées dans le secteur Porto.
permis
secteur
Porto

Lu en Conseil, ce 9ième jour d'octobre 1973.

Signé: Lionel Julien

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

550-73

Règlement a)
191-37-A
cours
latérales
rue ind.
No. 2
Adoption.

Que le règlement No. 191-37-A amendant le règlement No. 191-37 établissant des zones dans le secteur industriel No. 2, pour modifier les prescriptions contenues à l'article 461 concernant les usages autorisés dans les cours latérales, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

b)

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par ledit règlement sera tenue le 18 octobre 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

551-73

Règlement
186-SP-2
circulation de la rue Des Forges,
mail bres du Conseil.
rue
Des Forges
Adoption.

Que le règlement No. 186-SP-2, amendant le règlement No. 186-SP pour permettre la circulation automobile sur une partie du mail de la rue Des Forges, soit adopté tel que lu et soumis à tous les mem-

ADOPTÉ.

MARDI, LE 9ième JOUR D'OCTOBRE 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

552-73

Règlement

186-Z-2 186 en ce qui a trait à la circulation sur les rues St-Antoine et Champlain, circulation soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

rues

St-Antoine

et

Champlain

Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

553-73

Compte

rendu.

séance

1er oct.

1973

Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 1er octobre 1973, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

554-73

Vente

terrain

Les en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à LES PLASTIQUES EUROCAN

Plastiques INC. un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 226-5 du ca-

Eurocan dastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, contenant une superficie

zone ind. de 248,496 pieds carrés, pour le prix de \$0.04 le pied carré et représen-

No. 2 tant une somme de \$9,939.84 payable comptant. Le tout sujet aux clauses

Adoption. et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Con-

seil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

555-73

Vente

terrain

en vertu

duquel

la Ville

de Trois-

Rivières

vend à

MM. Roland,

André et

Robert

ST-ARNAUD

(Les Investissements

Arno Enr.)

un emplacement

connu et désigné

comme faisant

partie des lots

Nos 7 (P.7) et

13 (P.13) du

cadastre offi-

ciel de la Cité

des Trois-Rivières,

contenant une

superficie de

67,018 p.c.,

pour le prix de \$10,052.70 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

MARDI, LE 9ième JOUR D'OCTOBRE 1973.

556-73

Approbation

plan

subdiv.

lots 173,

173-130,

etc.

Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 24 septembre 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 173, 173-130, 174 et 174-81 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 173-213 à 173-219 inclusivement; 173-130-68, 174-165 à 174-171 inclusivement, 174-81-68, 174-81-69 situés rues Verrette, Emile Jean et J.H. Fortier et appartenant aux IMMEUBLES LAMBERT INC.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

557-73

Approbation

plan

subdiv.

lot 173

Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 13 septembre 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 173 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 173-212 situé rue Emile Jean et appartenant aux IMMEUBLES LAMBERT INC.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

558-73

Paiement

comptes

liste

hebdo-

madaire

Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Canadian Pacific Ltd	\$1,734.76
Pluritec Inc.	5,882.64
P.P. Vinet	545.75
Labrecque, Vézina & Associés	225.00
J.A.M. Langlois, Ing.	400.00
Jean-Guy Lépine	155.50
Grant Mills Ltée	45,000.00
Nettoyeurs Modernes Enr.	170.00
Yvette Charbonneau	40.00
Centre du Trophée	35.43
Roméo Robert	81.32
Municipal Finance Officers Association	130.00
Association Canadienne d'Urbanisme	39.00
Pressé Transport	80.00
Poste CJSO	200.00
Stanislas Panneton	200.00
Gaston Panneton	250.00
Dionis Noël	27.00
L'Echo de Louiseville	78.00
Claude Jutras	50.00
Gaston Houle	40.00
Hebdo de Trois-Rivières	1,240.00
Jean-Baptiste Grenier	75.00
Editions Bien Public Enr.	60.00
Roger Coutu	50.00
Jean-Paul Champoux	25.00
Armand Bilodeau	38.00
Georges Adam & Al	1,104.50
Georges Noël	95.00
Henri-Paul Durand	100.00
André Laneuville	42.80
Réal Fleury	58.95

ADOpte.

MARDI, LE 9ième JOUR D'OCTOBRE 1973.

PROPOSE PAR: M^e le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

559-73

Signature Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au
plan et nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par
livre M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 4 septembre 1973, montrant
de renvoi un projet d'ajouté des lots Nos 2388, 2389 (rue Royale) et 2390 (rue Ste-
subd.v. Julie) du cadastre de la Ville de Trois-Rivières.
lots 2388,
2389, 2390
Adoption.

ADOPTÉ.

ATTENDU que, lors de la sanction de la loi sur l'évaluation foncière, (1971, S.Q. Chap. 50), le 23 décembre 1971, les immeubles de la compagnie BELL CANADA qui ne sont plus portés au rôle en raison de l'article 12 de cette loi étaient exempts des taxes foncières municipales de la Ville de Trois-Rivières en vertu de son règlement No. 388 du 9 mai 1969, adopté sous l'emprise de l'article 488 de la Loi des Cités et Villes;

ATTENDU que cette exemption de taxes a fait l'objet d'un accord entre la compagnie et la Ville de Trois-Rivières, par lequel la compagnie s'engageait à verser à la Ville la compensation qui y est stipulée à l'égard de cette exemption;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

560-73

Convention Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au
Bell nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle la
Canada compagnie BELL CANADA s'engage à verser à la Ville de Trois-Rivières une
taxes compensation établie suivant un accord intervenu entre les parties et an-
foncières nexé à la présente; le tout conformément aux articles 105 et 106 de la
Adoption. loi sur l'évaluation foncière.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

561-73

Installation Que le Directeur de Police soit autorisé à installer des
feux feux lumineux clignotants à l'intersection du Boulevard Des Forges et du
inter- Boulevard Du Rochon avec indication feu jaune sur le Boulevard Des Forges
section et feu rouge sur le Boulevard Du Rochon, conformément à l'article 27 du
Boul. règlement No. 186.
Des Forges
Du Rochon
Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

562-73

Approbation Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son
plan approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre,
correction en date du 1er octobre 1973, montrant un projet de correction des lots
lots Nos 184-1 à 184-24 et 183-98a à 183-114 du cadastre de la Paroisse de
184-1 à Trois-Rivières.
184-24,
etc.
Adoption.

ADOPTÉ.

MARDI, LE 9ième JOUR D'OCTOBRE 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

563-73

Vente

terrain

Cécile

Pellerin

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un projet d'acte préparé par Me Gérard DUFRESNE, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à Mlle Cécile PELLERIN un emplacement connu et désigné comme étant composé des lots Nos 2 de la resubdivision du lot No. 364 de la subdivision officielle du lot No. 181 (181-364-2), un de la resubdivision du lot No. 375 de la subdivision officielle du lot No. 181 (181-365-1) et 2 de la resubdivision du lot No. 350 de la subdivision officielle du lot No. 181 (181-350-2) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$2,286.50 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et suivant la soumission acceptée par le Conseil le 24 septembre 1973.

ADOpte.


GREFFIER

GB/jb

La séance est ensuite levée.


MAIRE

LUNDI, LE 15ième JOUR D'OCTOBRE 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 15ième jour d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles

Fernand

Léo

Antoine

Benoît

Gaston

Fernand

Jean-Guy

Lionel

BEAUDOIN

GONEAU

THIBEAULT

GAUTHIER

GIGUERE

VALLIERES

COLBERT

LAFERTE

JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 octobre 1973 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Confection d'un plan d'homologation d'une partie des lots 170, 171 et 172, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 30 juillet 1973.
- b) Refonte du règlement No. 391 - Département et Commission des Loisirs, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 13 août 1973.
- c) Amendement au règlement No. 25-A - Taux de compensation pour les immeubles exempts de taxe foncière, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 13 août 1973.
- d) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 13 août 1973.
- e) Elargissement d'une partie de la rue Ste-Marie, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 13 août 1973.
- f) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.
- g) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les Boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 1er octobre 1973.
- h) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 1er octobre 1973.

LUNDI, LE 15ième JOUR D'OCTOBRE 1973.

- i) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 1er octobre 1973.
- j) Amendement au règlement No. 191 - Constructions et usages permis dans le secteur Porto, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 9 octobre 1973.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
résolution prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution d'adoption
rescindée du règlement No. 536 adoptée le 1er octobre 1973.
adoption
règ. 536

Lu en Conseil, ce 15ième jour d'octobre 1973.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
prolonge- prochaine assemblée un règlement autorisant un emprunt aux fins du prolon-
ment gement de la conduite d'égout de la zone industrielle No. 2.
conduite
d'égout
zone ind.
No. 2

Lu en Conseil, ce 15ième jour d'octobre 1973.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
résolution prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution adoptée par
rescindée le Conseil, le 9 octobre 1973, concernant une vente de terrain à MM. Roland,
vente André et Robert ST-ARNAUD (Les Investissements Arno Enr.).
terrain
Arno Enr.

Lu en Conseil, ce 15ième jour d'octobre 1973.

Signé: Fernand Goneau

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
résolution prochaine assemblée une résolution rescindant la résolution adoptée par le
rescindée Conseil le 1er octobre 1973, relativement à la vente des lots P.228 et P.229
vente à FUJI DYEING AND PRINTING LTD.
Fuji
Dyein:

Lu en Conseil, ce 15ième jour d'octobre 1973..

Signé: Fernand Goneau

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
programme prochaine assemblée un règlement autorisant le Conseil à adopter un program-
d'hab - me d'habitation à loyer modique (Abitation Edgar St-Yves).
tation
loyer
modique
Abitation
E. St-Yves

Lu en Conseil, ce 15ième jour d'octobre 1973.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
St-Frs prochaine assemblée un règlement établissant le secteur St-François d'Assise
d'Assise en zone résidentielle.
zone
résiden-
tielle

Lu en Conseil, ce 15ième jour d'octobre 1973.

Signé: Gaston Vallières

LUNDI, LE 15ième JOUR D'OCTOBRE 1973.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
réfection prochaine assemblée un règlement d'emprunt à même le fonds de roulement pour
fossés pourvoir à la réfection des fossés sur le Boulevard St-Jean.
Boulevard
St-Jean

Lu en Conseil, ce 15ième jour d'octobre 1973.

Signé: Fernand Colbert

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

564-73
Règlement
186-Z-3
station-
nement
rue
Champlain
Adoption.

Que le règlement No. 186-Z-3 (1973) modifiant le No. 186
en ce qui a trait au stationnement sur partie de la rue Champlain, soit a-
dopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

565-73
Règlement
4-Z-107
marge
de recul
Boul.
Parent,
Des Forges,
rue Lac
Caché
Adoption.

Que le règlement No. 4-Z-107 (1973) modifiant le No. 4
concernant la marge de recul sur le Boulevard Parent, partie du Boulevard
Des Forges et sur la rue du Lac Caché, soit adopté tel que lu et soumis à
tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

566-73
Compte
rendu
séance
9 oct.
1973
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en
Commission Permanente le 9 octobre 1973, soit reçu, adopté et ratifié à
toutes fins que de droit, avec les corrections y apportées.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

567-73
Contrat
Grant
Mills
Ltd
prolc -
gemen:
prise
d'eau
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et
au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu
duquel GRANT-MILLS LIMITED, entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux
de construction du prolongement de la prise d'eau du système d'aqueduc de
la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de \$138,570.00, conformément aux
plans et devis préparés par les ingénieurs-conseils LABRECQUE, VEZINA &
ASSOCIES. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit con-
trat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

LUNDI, LE 15ième JOUR D'OCTOBRE 1973.

568-73

Contrat

Gaston

Paillé

égout

rue

Des

Bouleaux

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel M. Gaston PAILLE, entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux d'installation d'une conduite d'égout combiné sur la rue Des Bouleaux, entre les rues Mgr Briand et Jean-Baptiste Bouchette, pour le prix de \$28,983.04. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

569-73

Contrat

Always

Maintenance

Const.

Ltée

réparation

murs

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel ALWAYS MAINTENANCE CONSTRUCTION LTEE, entrepreneur, s'engage à exécuter des travaux de réparations aux murs extérieurs du Centre Culturel et à un mur de l'Hôtel de Ville ainsi que pour le rescallage des joints et l'installation de solins d'aluminium, pour le prix de \$19,940.00. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

570-73

Construction

trottoirs

Adoption.

Que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires, des trottoirs en front des lots énumérés sur la liste annexée à la présente résolution, sur une longueur de 14,846.09 pieds, et devant être payés par la Ville en attendant le remboursement du coût de ces trottoirs par les propriétaires riverains, conformément à la Charte de la Ville et au règlement No. 14-A et ses amendements concernant les trottoirs.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

571-73

Construction

chaîn

de rue

Adoption.

Que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à construire, aux frais du propriétaire, une chaîne de rue en front du lot No. P.181-1, sur une longueur de 1,019.38 pieds et devant être payée par la Ville en attendant le remboursement du coût de cette chaîne par le propriétaire riverain, conformément à la Charte de la Ville et au règlement No. 14-F concernant les chaînes de rues.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

572-73

Approbation

plan

subdiv.

225, 226

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 12 octobre 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots

LUNDI, LE 15ième JOUR D'OCTOBRE 1973.

225 et 226 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 225-1 et 226-7 situés dans la zone industrielle No. 2, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et devant être vendus à FUJI DYEING & PRINTING LTD.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

573-73

Signature
plan
et
livre
de renvoi
subdiv.
lots
225, 226
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 12 octobre 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots 225 et 226 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 225-1 et 226-7 situés dans la zone industrielle No. 2, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et devant être vendus à FUJI DYEING & PRINTING LTD.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

574-73

Vente
terrain
Fuji
Dyeing
&
Printing
zone
ind.
No. 2
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Gérard DUFRESNE, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à FUJI DYEING & PRINTING LTD un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision No. 1 du lot originaire No. 225 (225-1) et la subdivision No. 7 du lot originaire No. 226 (226-7) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, formant une superficie de 1,189,195 pieds carrés, pour le prix de \$0.035 le pied carré et représentant une somme de \$41,621.82 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

575-73

Approbation
plan
subdiv.
lot
207
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 28 septembre 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 207 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 207-5 situé rue Tebbutt et appartenant à Mme Juliette LEFEBVRE PAQUETTE.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

576-73

Approbation
plan
subdiv.
lot
No. 258
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 26 juin 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 258 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 258-1 et 258-2 situés à proximité de la transquébécoise et appartenant à M. Robert CHAMPAGNE.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 15ième JOUR D'OCTOBRE 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

577-73

Echange
terrains
Arthur
Bourassa
redresse-
ment
rue
Baril
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières cède à M. Arthur BOURASSA, un emplacement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision No. 17 du lot originaire No. 202 (202-P.17) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières. En échange, M. Arthur BOURASSA cède à la Ville de Trois-Rivières un emplacement connu et désigné comme étant composé d'une partie du lot originaire No. 202 et d'une partie de la subdivision No. 3 du lot originaire No. 202 (P.202 et 202-P.3) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières. Ledit échange étant fait sans soulte ni retour, aux fins du redressement de la rue Baril. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

578-73

Cession
terrain
Arthur
Bourassa
redresse-
ment
rue
Baril
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, par lequel M. Arthur BOURASSA cède à la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00, une lisière de terrain connu et désigné comme faisant partie du lot No. 202-16 (P.202-16) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, aux fins du redressement de la rue Baril. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

579-73

Paielement
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Chagnon Ltée	\$ 4,103.48
Delphis L'Heureux Inc.	8,697.81
Guimond Electrique Inc.	1,595.70
Laboratoire de Const. du Québec Inc.	664.50
Labrecque, Vézina & Associés	2,701.58
P.E. Perreault Enrg.	175.00
Yvon Couture Inc.	4,711.50
Paul Charland	1,040.00
Association des Handicapés Adultes de la Mauricie Inc.	200.00
Association Trifluvienne Avicole Inc.	500.00
Jean De Charette	356.00
Mack James	102.04
Roger Lafontaine	56.00
André Laneuville	58.05
La Revue des Travaux Mécanisés du Québec	175.00
Le Reine Elizabeth	1,629.72
Wilfrid Loranger	100.00
Trois-Rivières Chevrolet Ltée	3,581.00

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 15ième JOUR D'OCTOBRE 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

580-73

Comptes

sept.

1973

Adoption.

Que Les comptes au montant total de \$1,890,309.04, comprenant les chèques, la finance et les paies du mois de septembre 1973, soient acceptés et retifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

581-73

Vente

terrain

Arno

Enr.

zone

ind.

No. 1

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Jean PAQUIN, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à MM. Roland, André et Robert ST-ARNAUD (Les Investissements Arno Enr.) un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 9 de la subdivision officielle du lot originaire No. 7 (7-9) et le lot No. 9 de la subdivision officielle du lot originaire No. 13 (13-9) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, contenant une superficie de ~~22,885~~ ^{67,002} pi.ca., pour le prix de \$10,050.30 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

582-73

Membres

du

Conseil

ne

siégeront

plus

sur

les

commissions

Adoption.

Qu'aucun membre du Conseil ne siège à l'avenir sur les commissions, telles que la Commission de l'Exposition et la Commission des Loisirs.

EN CONTRE-PROPOSITION:

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Que des représentants du Conseil siègent sur les commissions.

Le vote est pris sur la contre-proposition.

Ont voté en faveur:

MM. Thibeault,
Gauthier,
~~Laferté~~ Julien.

Ont voté contre:

MM. Goneau,
Giguère,
Vallières,
Colbert,
Laferté.

La proposition principale est donc adoptée.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 15ième JOUR D'OCTOBRE 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

583-73

Appui
projet
"Coup
de pouce"
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières appuie le projet "COUP DE POUCE" dans le cadre du programme des Initiatives Locales présenté par le Service des Loisirs de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

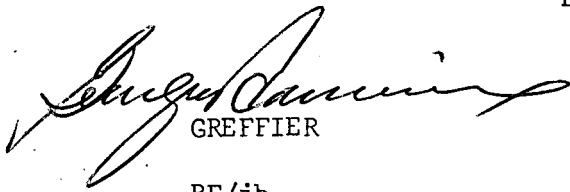
584-73

Soumission
Embeltra
Inc.
acceptée
projet
E. St-Yves
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières entend réaliser le projet d'habitation à loyer modique (Edgar St-Yves P.A.) selon la proposition soumise par la compagnie EMBELTRA INC.

ADOPTÉ.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER

RF/jb


MAIRE

MERCREDI, LE 17ième JOUR D'OCTOBRE 1973.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville mercredi, le 17ième jour d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à cinq heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Lionel	JULIEN

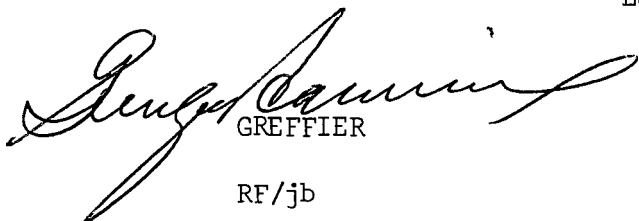
PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

585-73 Que le règlement No. 538 autorisant le Conseil à adopter
 Règ. 538 un programme d'habitation pour personnes âgées (Abitation Edgar St-Yves),
 Abitation soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.
 Edgar
 St-Yves
 Adoption.

ADOpte.

La séance est ensuite levée.


 GREFFIER
 RF/jb


 MAIRE

LUNDI, LE 22ième JOUR D'OCTOBRE 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 22ième jour d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Procès-verbaux des 15 et 17 octobre 1973 ainsi que celui de l'assemblée publique tenue le 18 octobre 1973 en regard du règlement No. 191-37-A, soient adoptés.

ADOPTÉ.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Confection d'un plan d'homologation d'une partie des lots 170, 171 et 172, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 30 juillet 1973.
- b) Refonte du règlement No. 391 - Département et Commission des Loisirs, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 13 août 1973.
- c) Amendement au règlement No. 25-A - Taux de compensation pour les immeubles exempts de taxe foncière, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 13 août 1973.
- d) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 13 août 1973.
- e) Elargissement d'une partie de la rue Ste-Marie, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 13 août 1973.
- f) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.
- g) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les Boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 1er octobre 1973, maintenu par M. le conseiller Benoît Giguère.
- h) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 1er octobre 1973.

LUNDI, LE 22ième JOUR D'OCTOBRE 1973.

- i) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 1er octobre 1973.
- j) Amendement au règlement No. 191 - Constructions et usages permis dans le secteur Porto.
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 9 octobre 1973.
- k) Règlement d'emprunt pour le prolongement de la conduite d'égout dans la zone industrielle No. 2, <
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 15 octobre 1973.
- l) Etablissement du secteur St-François d'Assise en zone résidentielle,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières
à la séance du 15 octobre 1973.
- m) Emprunt au fonds de roulement - Creusage des fossés sur le Boulevard St-Jean,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 15 octobre 1973.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une résolution prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution adoptée rescindée par le Conseil le 15 octobre 1973 concernant la participation des membres Conseil du Conseil sur les Commissions.

sur
Commissions

Lu en Conseil, ce 22ième jour d'octobre 1973.

Signé: Fernand Colbert

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

586-73

Contentieux

autorisé pour et au nom de la Ville dans la cause No. 794 (1973) de la Cour Supérieure, District de Trois-Rivières, dont le requérant est Jean-Paul CLOUTIER et faire toutes les procédures jugées nécessaires jusqu'à jugement final.

cause

Jean-Paul

Cloutier

Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

587-73

Résolution

rescindant concernant l'adoption du règlement No. 536 autorisant un emprunt de \$312,000. règlement pour des travaux publics sur la rue Tebbutt, soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

No. 536

Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

588-73

Résolution

rescindée concernant une vente de terrain à MM. Roland, André et Robert ST-ARNAUD, vente soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

Arno

Enrg.

Adoption.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 22ième JOUR D'OCTOBRE 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

589-73

Résolution
rescindée
vente

Fuji

Dyeing

Adoption.

Que la résolution adoptée par le Conseil le 1er octobre 1973 concernant la vente des lots P.228 et P.229 à FUJI DYEING AND PRINTING LTD, soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

590-73

Partici-
pation
membres
Conseil
sur
commissions

Adoption.

Qu'aucun membre du Conseil ne siège à l'avenir sur les commissions du Conseil ou de la Ville, sauf en ce qui a trait au règlement No. 461, section 14, concernant l'administration du régime de rentes institué en vertu de la section 8 de l'article 473 de la loi des Cités et sur Villes.

ADOPTÉ.

MM. Thibeault et Julien se déclarent contre l'adoption de cette résolution.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

591-73

Compte
rendu
séance
15 oct.
1973

Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 15 octobre 1973, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les corrections y apportées.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

592-73

Approbation
plan
subdiv.
lot 207
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 15 octobre 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 207 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 207-6 et 207-7 situés rue Tebbutt et appartenant à Mme Juliette LEFEBVRE-PAQUETTE.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

593-73

Paiement
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Spémont Asphalte Enr.	\$ 575.00
Les Produits de Ciment St-Maurice Ltée	20,436.56
Gaston Bourassa Ltée et Banque de Commerce	29,749.60
Les Produits de Ciment St-Maurice Ltée	15,856.97
Raymond Foisy	270.00
Brunelle Inc.	871.00

LUNDI, LE 22ième JOUR D'OCTOBRE 1973.

Guimond Electrique Inc.	\$41,928.55
Roger Baril	63.28
Roger Caron	160.00
Garceau & Dufresne	158.00
Place Le Centurion Inc.	75.80
Sawyer, Leblanc & Leblanc	75.00
St-Maurice Aéro Club	390.00
Commission des Loisirs des Vieilles Forges Inc.	50.00
Ligue de Flag Football	88.00
Loisirs Ste-Marguerite Inc.	250.00
Cap Construction	16,331.60

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

594-73
Engagement
Guy
Aubin
Directeur
de
l'Infor-
matique
Adoption.

Que M. Guy AUBIN soit et est par les présentes engagé en qualité de Directeur du Service du Traitement des Données de la Ville de Trois-Rivières, au salaire de \$13,500.00 par année jusqu'au 31 décembre 1973, et de \$14,000.00 par année à compter du 1er janvier 1974.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

595-73
Approbation
plan
subdiv.
lots
442-70,
442-69,
etc.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 12 octobre 1973, montrant une partie du lot 442-70 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières situé rue Goulet et appartenant à TROIS-RIVIERES CHRYSLER LTEE et des parties des lots 442-69, 442-76, 26-431, 26-727 du susdit cadastre, situés rues Goulet et Royale et appartenant à la VILLE DE TROIS-RIVIERES.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

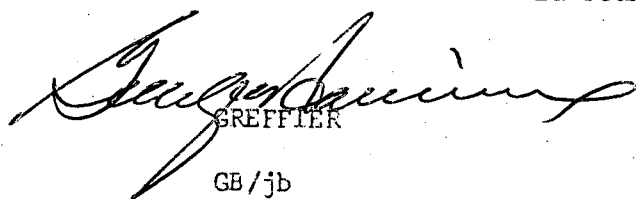
SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

596-73
Echang
terrai s
Trois-
Rivières
Chrysler
Ltée
rues
Goulet
et
Royale
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gérard DUFRESNE, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières cède à TROIS-RIVIERES CHRYSLER LTEE une partie des lots 442-69, 442-76, 26-431 et 26-727 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières et en contre-échange, Trois-Rivières Chrysler Ltée cède à la Ville de Trois-Rivières une partie du lot 442-70 du susdit cadastre, moyennant le paiement comptant à la Ville d'une somme de \$175.00. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER
GB/jb


MAIRE

VENDREDI, LE 26ième JOUR D'OCTOBRE 1973.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville vendredi, le 26ième jour d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à quatre heures trente de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une résolution prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution adoptée par rescindée le Conseil le 15 octobre 1973 concernant l'approbation du plan de subdivi-
plan sion des lots 225-1 et 226-7.

subdiv.

lots

225-1

et

226-7

Lu en Conseil, ce 26ième jour d'octobre 1973.

Signé: Léo Thibeault

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

597-73

Approbation

plan

subdiv.

lots

225

et

226

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 12 octobre 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots 225 et 226 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 225-1 et 226-6 situés dans la zone industrielle No. 2, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et devant être vendus à FUDJI DYEING & PRINTING LTD.

ADOPTÉ.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER

GB/jb


MAIRE

LUNDI, LE 5ième JOUR DE NOVEMBRE 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 5ième jour de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières.

Procès-
verbaux
Adoption.

Que les procès-verbaux des assemblées régulière et spéciale des 22 et 26 octobre 1973 soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Confection d'un plan d'homologation d'une partie des lots 170, 171 et 172, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 30 juillet 1973.
- b) Refonte du règlement No. 391 - Département et Commission des Loisirs, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 13 août 1973.
- c) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 13 août 1973.
- d) Elargissement d'une partie de la rue Ste-Marie, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 13 août 1973.
- e) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.
- f) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 1er octobre 1973.
- g) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 1er octobre 1973.
- h) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 1er octobre 1973.

LUNDI, LE 5ième JOUR DE NOVEMBRE 1973.

i)

Etablissement du secteur St-François d'Assise en zone résidentielle,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières
à la séance du 15 octobre 1973.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
résolution prochaine assemblée une résolution rescindant la résolution adoptée par le
rescindée Conseil le 15 octobre 1973, relativement à la vente des lots 225-1 et 226-7
vente à FUJI DYEING & PRINTING LTD.
terrain
Fuji Dyeing

Lu en Conseil, ce 5ième jour de novembre 1973.

Signé: Léo Thibeault

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
résolution prochaine assemblée une résolution rescindant la résolution adoptée par le
rescindée Conseil le 1er octobre 1973 concernant un examen des titres de propriété
examen des lots P.228 et P.229 ayant fait l'objet d'un projet d'acte de vente à
titres FUJI DYEING & PRINTING LTD.
lots
P.228,
P.229

Lu en Conseil, ce 5ième jour de novembre 1973.

Signé: Fernand Goneau

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
postes prochaine assemblée un règlement relativement à la localisation des postes
d'attente d'attente de taxis dans les rues et places publiques de la Ville et abro-
taxis geant le règlement No. 19-3 et ses amendements.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de novembre 1973.

Signé: Lionel Julien

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
règlement prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 31-C du Dépar-
No. 31-C tement et de la Commission du Parc de l'Exposition, quant à ce qui a trait
amend. à la composition des membres de cette commission.
Comm.
Exposition

Lu en Conseil, ce 5ième jour de novembre 1973.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
zonage prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, pour établir
secteur des zones résidentielles et commerciales dans le secteur compris entre les
entre rues Ste-Marie, Des Forges, St-Denis et Des Volontaires.
rues
Ste-Marie,
Des Forges,
St-Denis,
Des Volon-
taires

Lu en Conseil, ce 5ième jour de novembre 1973.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
résolution prochaine assemblée une résolution rescindant la résolution adoptée par le
rescindée Conseil le 11 juin 1973 concernant un avis d'expropriation à donner à Dame
expropria- Lucienne Cousineau COUTU en rapport avec l'expropriation du lot No. 1669 du
tion cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.
Dame L.
Coutu

LUNDI, LE 5ième JOUR DE NOVEMBRE 1973.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de novembre 1973.

Signé: Antoine Gauthier

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
règ. 25-A prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 25-A établis-
amend. sant un taux de compensation pour les immeubles exempts de toute taxe fon-
cière.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de novembre 1973.

Signé: Léo Thibeault

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

598-73

M. F. Goneau

Maire

suppléant

Adoption.

Que monsieur le conseiller Fernand GONEAU soit nommé
Maire suppléant pour le prochain terme.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

599-73

Résolution

rescindée

partici-

pation

Conseil

commissions

Adoption.

Que la résolution adoptée par le Conseil le 15 octobre
1973 concernant la participation des membres du Conseil sur les commis-
sions, soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

500-73

Résolution

rescindée

plan

subdiv.

lots 225-1

et 226-7

Adoption.

Que la résolution adoptée par le Conseil le 15 octobre 1973
concernant l'approbation du plan de subdivision des lots 225-1 et 226-7 situés
dans la zone industrielle No. 2, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et
devant être vendus à FUJI DYEING & PRINTING LTD, soit et est par les présen-
tes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

501-73

Règ. 539

creusage

fossé

Boul.

St-Jean

Adoption.

Que le règlement No. 539 autorisant le Conseil à procéder
au creusage d'un fossé sur le Boulevard St-Jean, et à emprunter une somme
de \$6,000.00 au fonds de roulement pour en payer le coût, soit adopté tel
que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOpte.

LUNDI, LE 5ième JOUR DE NOVEMBRE 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

602-73

Emprunt
fonds
roulement
règ. 539
Adoption.

Que, pour exécuter les travaux ordonnés par le règlement No. 539, il est résolu, subordonnement à l'entrée en vigueur dudit règlement, d'emprunter au fonds de roulement créé par le règlement No. 312 une somme de \$6,000.00. La dite somme de \$6,000.00 sera remboursable par tranches égales, appropriées chaque année au budget, et ce, pour une durée de cinq (5) ans, le premier versement devenant échu le 1er mai 1974 et les autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

603-73

Règ. 540
Egouts
sanitaires
Boul.
Parent
zone ind.
No. 2
Adoption.

a) Que le règlement No. 540 autorisant l'exécution des travaux d'égouts sanitaires sur une partie du Boulevard Parent dans la zone industrielle No. 2 et autorisant un emprunt de \$39,000.00 à cet effet, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur sera tenue le 15 novembre 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

604-73

Règ. 540
plans
soumis
Serv.
Prot.
Environ-
nement
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte les plans préparés par le Service des Travaux Publics en regard du règlement No. 540 et autorise le Directeur des Travaux Publics à soumettre les dits plans au SERVICE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC pour approbation.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

605-73

Règ.
25-A-1
compensation
immuables
exempts
taxes
Adoption.

Que le règlement No. 25-A-1, amendant le règlement No. 25-A établissant un taux de compensation pour les immeubles exempts de toute taxe foncière, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

LUNDI, LE 5ième JOUR DE NOVEMBRE 1973.

606-73

Règlement a)
191-46
zonage
secteur
Porto
Adoption.

Que le règlement No. 191-46 amendant le No. 191 en ce qui a trait aux règlements Nos 191-3-A, 191-3-C et 191-3-F concernant le secteur adjacent à l'hôpital Ste-Marie (secteur Porto), soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

b)

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par ledit règlement sera tenue le 16 novembre 1973, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

607-73

Compte
rendu
séance
22 oct.
1973
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 22 octobre 1973, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les corrections y apportées.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

608-73

Vente
terrain
Fuji
Dyeing
zone ind.
No. 2
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Gérard DUFRESNE, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à FUJI DYEING & PRINTING LTD un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision No. 1 du lot originaire No. 225 (225-1) et la subdivision No. 6 du lot originaire No. 226 (226-6) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, formant une superficie de 1,189,195 pieds carrés, pour le prix de \$0.035 le pied carré et représentant une somme de \$41,621.82 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

609-73

Convention
correction
titres
propriété
Fuji
Dyeing
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières une convention sous seing privé concernant une correction des titres de propriété comprenant les lots Nos 225-1 et 226-6 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et faisant l'objet d'un acte de vente par la Ville de Trois-Rivières à FUJI DYEING & PRINTING LTD.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

LUNDI, LE 5ième JOUR DE NOVEMBRE 1973.

610-73

Approbation Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son
plan approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en
subdiv. date du 18 octobre 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No.
lot 35 35 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, comprenant le lot No. 35-1
Adoption. situé Boulevard Des Forges et appartenant à M. Sylvio BELZILE.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

611-73

Approbation Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son
plan approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre,
correction en date du 29 octobre 1973, montrant un projet de correction des lots
lots Nos 226-2, 226-4 et 227-3 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.
226-2, etc.
Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

612-73

Approbation Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son
plan approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre,
subdiv. en date du 25 octobre 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots
lots 225 et 226 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les
225 et 226 lots Nos 225-2 et 226-7 situés dans le prolongement du Boulevard Parent
Adoption. et appartenant à la VILLE DE TROIS-RIVIERES.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

613-73

Signature Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et
plan au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés
et par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 25 octobre 1973,
livre montrant la subdivision d'une partie des lots 225 et 226 du cadastre de
de renvoi la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 225-2 et 226-7 situés
subdi. dans le prolongement du Boulevard Parent et appartenant à la VILLE DE
lots TROIS-RIVIERES.
225 et 226
Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

614-73

Approbation Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son
plan approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre,
correction en date du 1er octobre 1973, montrant un projet de correction du lot No.
lot 191-134 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.
191-134
Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

LUNDI, LE 5ième JOUR DE NOVEMBRE 1973.

615-73

Contrat

Gaston

Paillé

Excavation

travaux

rues

E. Jean,

J.H.

Fortier

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel GASTON PAILLE EXCAVATION, entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial sur les rues Emile Jean et J.H. Fortier, pour le prix de \$40,581.00, conformément aux plans, devis et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

616-73

Achat

propriété

J. Ant.

Vézina

rén.

Centre-

Ville

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me J.A. Donat CHAGNON, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. J. Antoine VEZINA, conformément à l'article 44 de la loi de la Société d'Habitation du Québec, un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot No. 2154 (P.2154) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, avec bâtisse dessus construite, pour le prix de \$82,000.00 payable comptant. Cette acquisition de gré à gré a été autorisée par l'arrêté en conseil No. 3891, en date du 22 octobre 1973. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et aux règlements Nos 395 et 407.

ADOPTE.

MM. Thibeault et Giguère se déclarent contre l'adoption de cette résolution.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

617-73

Entente

protection

incendie

terri-

toires

forestiers

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un mémoire d'entente sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et la SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DE LA RÉGION DE QUÉBEC-MAURICIE, concernant la protection contre l'incendie des territoires forestiers situés dans les limites de la Ville de Trois-Rivières et désignés sur le plan annexé à la dite entente pour en faire partie.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Bénédict Giguère

ET RESOLU:

618-73

Avi-

d'expro-

priation

Dame L.

Coutu

rén.

Centre-

Ville

Adoption.

Qu'en exécution du règlement No. 407, adopté le 19 mars 1970, le Chef du Contentieux est autorisé à donner à Dame Lucienne Cousineau COUTU, l'avis d'expropriation prévu à l'article 38 de la Loi de l'Expropriation en rapport avec l'expropriation du lot No. 1669 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières et bâtisses dessus construites; ledit immeuble devant servir aux fins de la mise en oeuvre d'un programme de rénovation; qu'une indemnité de \$47,340.00 soit offerte, tant pour la valeur des dits immeubles et bâtisses, que pour compensation de tous dommages réels ou autres pouvant résulter de ladite expropriation; la pré-

LUNDI, LE 5ième JOUR DE NOVEMBRE 1973.

sente autorisation étant valable pour toute la procédure d'expropriation jusqu'à jugement final.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

619-73
Païement
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Dalby Inc.	\$ 5,625.00
" "	750.00
Robec Const. Inc.	23,109.59
" " "	7,200.00
Canron Ltd	7,383.50
Germain & Frère Ltd	547.66
Guy-Paul Simard	187.03
La Presse	117.60
Le Soleil	67.76
Nettoyeurs Modernes	136.00
Restaurant Chez Louise	60.40
L.P. Paquin	65.00
R. Bellavance	65.00
L. Duval	80.00
A. Doucet	92.64
Ass. Arbitres Hockey-Mauricie	2,153.46
Ass. Arbitres F.B.A.Q.	1,389.60
Loisirs Notre-Dame de la Paix	839.10
Loisirs Normanville	167.82
Loisirs St-Philippe Inc.	223.76
Loisirs St-Jean-Bte de la Salle	615.34
Centre Landry	503.46
" "	200.00
Loisirs Vieilles Forges	55.94
Loisirs St-Jean de Brébeuf	727.19
Loisirs Ste-Marguerite	839.07
Loisirs Ste-Thérèse	503.46
Claude Mongrain	100.00
Loisirs Notre-Dame	75.00
" " "	447.49
CEGEP T.R.	50.00
Ass. Sportive Ste-Cécile	200.00
" " "	559.37
Loisirs St-Sacrement	75.00
" "	230.00
" "	447.52
R. Charpentier	50.00
Centre Culturel	2,500.00
Grant-Mills Ltée	60,191.19

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

620-73

Achat

propriété
Vaillancourt
rén.

Centre-
Ville

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de Mme Maud DUFRESNE VAILLANCOURT, conformément à l'article 44 de la Loi de la Société d'Habitation du Québec, un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 1671 du cadastre révisé d'une partie de la Cité des Trois-Rivières, avec bâtisse dessus construite, pour le prix de \$22,000.00 payable comptant.

LUNDI, LE 5ième JOUR DE NOVEMBRE 1973.

Cette acquisition de gré à gré a été autorisée par l'arrêté en conseil No. 3890, en date du 22 octobre 1973. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et aux règlements Nos 395 et 407.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère.

621-73

Cession

ruelle

1164-P.8

Roland

Poirier

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, par lequel M. Roland POIRIER cède à la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00, un emplacement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision No. 8 du lot originaire No. 1164 (1164-P.8) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, à charge de l'utiliser comme ruelle. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

622-73

Convention

Syndicat

des

Camion-

neurs

transport

neige

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et le SYNDICAT DES CAMIONNEURS DE TROIS-RIVIERES & REGIONS INC. relativement au transport de la neige, devant entrer en vigueur le 1er novembre 1973 et se terminer le 1er novembre 1974. Le tout sujet aux clauses, données et conditions mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

GB/jb

MAIRE

LUNDI, LE 12ième JOUR DE NOVEMBRE 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 12ième jour de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 novembre 1973 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.
- b) Amendement au règlement No. 4- Permis de construction sur les boulevards du secteur des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 1er octobre 1973.
- c) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 1er octobre 1973.
- d) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 1er octobre 1973.
- e) Etablissement du secteur St-François d'Assise en zone résidentielle, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 15 octobre 1973.
- f) Règlement pour localisation des postes d'attente pour les taxis, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 5 novembre 1973.
- g) Amendement au règlement No. 31-C - Composition des membres de la Commission du Parc de l'Exposition, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 5 novembre 1973.
- h) Zone résidentielle à établir dans le secteur compris entre les rues Ste-Marie, Des Forges, St-Denis et Des Volontaires, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 5 novembre 1973.

LUNDI, LE 12ième JOUR DE NOVEMBRE 1973.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
homolo- prochaine assemblée un règlement décrétant la confection d'un plan en vue de
gation l'homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172 du cadastre offi-
lots 170, ciel de la Paroisse de Trois-Rivières, situés en front du prolongement de
171, 172 la 6ième Rue, entre la rue Hétu et le Boulevard Rigaud, sur une largeur de
167 pieds et 8 pouces.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de novembre 1973.

Signé: Lionel Julien

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
refonte prochaine assemblée un règlement refondant le règlement No. 391 concernant
règlement le département et la Commission des Loisirs, afin de mettre à exécution les
No. 391 prescriptions du Plan de Développement des Services Municipaux en Loisir à
Comm. Trois-Rivières.
des
Loisirs

Lu en Conseil, ce 12ième jour de novembre 1973.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
zonage prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 et décrétant
boul. le zonage sur le Boulevard Parent.
Parent.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de novembre 1973.

Signé: Lionel Julien

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
élargis- prochaine assemblée un règlement décrétant l'élargissement de la rue Ste-
sement Marie, entre les rues Niverville et Champflour et appropriant les fonds né-
partie cessaires pour en payer le coût.
rue
Ste-Marie

Lu en Conseil, ce 12ième jour de novembre 1973.

Signé: Fernand Goneau

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

523-7: Que le règlement No. 25-A-2 (1973) établissant un taux
Règlement 25-A-2 de compensation pour les immeubles exempts de toute taxe foncière, soit a-
compen- dopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.
sation
immeubles

ADOPTÉ.

exempt
taxes
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

624-73
Résolution Que la résolution adoptée par le Conseil le 1er octobre
rescindée 1973 concernant un examen des titres de propriété des lots P.228 et P.229
examen ayant fait l'objet d'un projet d'acte de vente à FUJI DYEING & PRINTING LTD,
titres soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.
propriété
Fuji Dyeing
Adoption.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 12ième JOUR DE NOVEMBRE 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

625-73

Résolution

rescindée 1973 relativement à la vente des lots 225-1 et 226-7 à FUJI DYEING & PRINTING LTD, soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de terrain droit.

Fuji Dyeing
Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

526-73

Résolution

rescindée 1973 concernant un avis d'expropriation à donner à Dame Lucienne COUSINEAU expropriation COUTU en rapport avec l'expropriation du lot No. 1669 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

Dame
L. Coutu
Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

627-73

Compte

rendu

séance

5 nov.

1973

Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 5 novembre 1973, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

ATTENDU qu'à la suite d'une entente intervenue entre la Ville de Trois-Rivières et l'UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES relativement au taux de compensation à être établi pour l'année 1972 en vertu du chapitre 50 des Lois du Québec pour les immeubles exempts de toute taxe foncière;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

628-7

Entente

U.Q.T.R.

taux

compe -

satio

année

1972

Adoption.

Qu'une compensation au montant total de \$27,050.44, telle qu'établie sur le relevé annexé à la présente résolution pour en faire partie, sera imposée sur les immeubles de l'UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES pour l'année 1972, conformément au chapitre 50 des Lois du Québec 1971.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

629-73

Caractère

de rues

lots

176-4,

176-6, etc.

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières reconnait le caractère de rue aux lots 176-4, 176-6, 176-8, 176-10 et 176-12 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, tels que désignés sur le plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, et annexé à la présente résolution pour en faire partie.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 12ième JOUR DE NOVEMBRE 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

630-73

Païement
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Dalby Inc.	\$ 1,800.00
J.A.M. Langlois	150.00
International Water Supp.	12,000.00
Paul Charland	4,780.04
Maison Cartier	5,126.50
Dr Roger Caron	80.00
B.M.I. Canada	114.90
St-Maurice Aéro Club	390.00
Nettoyeurs Modernes	340.00
Le Baron	23.04
La Presse	118.80
Service Gestion Industrielle	121.50
J.D. Gélinas	82.08
Mlle V. Laliberté	30.00
A. Milette	36.00
A. Mongrain	139.17
D. Trépanier	175.00
J. Ls Levasseur	160.00
O. Hinse	239.03
R. Charpentier	245.71
Loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle	200.00
" Normanville	200.00
" Notre-Dame de la Paix	200.00
" Ste-Thérèse	300.00
" Vieilles Forges	200.00
Cap Construction Ltée	28,901.38
Henri Paquette Inc.	168,507.00

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

631-73

Comptes
octobre
1973
Adoption.

Que les comptes au montant total de \$985,413.73, comprenant les chèques, la finance et les paies du mois d'octobre 1973, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

632-73

Soumission
Clément
Ricard
acceptée
égout
Boul.
Parent
Adoption.

Que la soumission de CLEMENT RICARD, entrepreneur, concernant les travaux d'installation d'une conduite d'égout sanitaire sur le Boulevard Parent, soit acceptée pour le prix de \$29,466.00, conformément aux plans, devis et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

ADOpte.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 19ième JOUR DE NOVEMBRE 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 19ième jour de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles

Fernand

Léo

Antoine

Gaston

Fernand

Jean-Guy

Lionel

BEAUDOIN

GONEAU

THIBEAULT

GAUTHIER

VALLIERES

COLBERT

LAFERTE

JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Procès-
verbaux
Adoption.

Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 12 novembre 1973 ainsi que des assemblées publiques tenues les 15 et 16 novembre 1973 en regard des règlements Nos 540 et 191-46 soient adoptés.

ADOPTÉ.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.
- b) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 1er octobre 1973.
- c) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 1er octobre 1973.
- d) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 1er octobre 1973.
- e) Etablissement du secteur St-François d'Assise en zone résidentielle, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 15 octobre 1973.
- f) Règlement pour localisation des postes d'attente pour les taxis, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 5 novembre 1973.
- g) Amendement au règlement No. 31-C - Composition des membres de la Commission du Parc de l'Exposition, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 5 novembre 1973.
- h) Homologation d'une partie des lots 170, 171 et 172 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 novembre 1973.

LUNDI, LE 19ième JOUR DE NOVEMBRE 1973.

- i) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 12 novembre 1973.
- j) Elargissement d'une partie de la rue Ste-Marie,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau
à la séance du 12 novembre 1973.

Avis motion
règ. 24
amend.
inspection
viande

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 24 concernant l'inspection de la viande dans les limites de la Ville de Trois-Rivières.

Lu en Conseil, ce 19ième jour de novembre 1973.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion
règ. 16
amend.
marché-
aux-
denrées

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement ayant trait à la salubrité publique et amendant le règlement No. 16 concernant le marché-aux-denrées.

Lu en Conseil, ce 19ième jour de novembre 1973.

Signé: Fernand Colbert

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

633-73
Règ. 11
Service
Récréation
et des
Parcs
Adoption.

Que le règlement No. 11 (1973) concernant le Service de la Récréation et des Parcs, le Congrès des Loisirs de Trois-Rivières et les Conseils de District, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

634-73
Compte
rendu
séance
2 nov.
1973
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission permanente le 12 novembre 1973, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

635-73
Contrat
Clément
Ricard
égout
Boul.
Parent
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel CLEMENT RICARD, entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux d'installation d'une conduite d'égout sanitaire sur le Boulevard Parent, pour le prix de \$29,466.00, conformément aux plans, devis et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 540.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 19ième JOUR DE NOVEMBRE 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

636-73

Rétroces-
sion

John F.
Wickenden
terrain
zone ind.
No. 1
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me J.A. Donat CHAGNON, notaire, par lequel JOHN F. WICKENDEN COMPANY LIMITED rétrocède à la Ville de Trois-Rivières un terrain connu et désigné comme étant la subdivision 177 du lot originaire 23 (23-177) du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, moyennant la somme de \$6,018.77 représentant le prix de \$5,313.40 payé pour le terrain en vertu d'un acte de vente en date du 9 août 1966, plus la somme de \$705.37 comprenant le prix payé pour la construction d'un trottoir. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte et à son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTÉ.

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, le 25 mars 1970, a signé un contrat avec la Société d'Habitation du Québec prévoyant un emprunt de \$663,694.00 pour la mise en oeuvre du programme de rénovation "ZONE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX" ratifié par l'arrêté en conseil numéro 859 du 4 mars 1970;

ATTENDU que ce contrat prévoit que des obligations seront émises le 1er juillet de chaque année en faveur de la Société d'Habitation du Québec pour garantir le remboursement des sommes avancées pendant les douze (12) mois précédents;

ATTENDU qu'au 1er juillet 1973, la Société d'Habitation du Québec avait avancé une somme nette de \$126,051.55 au cours des douze (12) mois précédents;

ATTENDU qu'il y a lieu d'émettre des obligations pour cette somme en capital de \$126,051.55 suivant les termes et conditions de ce contrat signé le 25 mars 1970 et suivant l'autorisation prévue du règlement numéro 408 dûment approuvé;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

ET RESOLU:

637-73

Emission

d'obli-

gations

de rénovation

Notre-

Dame

de la

Paix

Adoption.

Qu'une émission d'obligations datée du 1er juillet 1973, pour un montant en capital de \$126,051.55, est émise en faveur de la Société d'Habitation du Québec concernant la mise en oeuvre du programme de rénovation ratifié par l'arrêté en conseil numéro 859 du 4 mars 1970.

Les quinze (15) obligations de cette émission seront remboursées conformément au tableau ci-annexé.

Le 1er juillet de chaque année, une obligation de cette émission sera échue, la première en 1974 et la dernière en 1988.

Ces obligations seront payables à la Société d'Habitation du Québec à son siège social à Québec, ou à tout autre détenteur enregistré.

Les obligations porteront intérêt au taux de 7 7/8% l'an.

ADOPTÉ.

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, le 25 mars 1970, a signé un contrat avec la Société d'Habitation du Québec

LUNDI, LE 19ième JOUR DE NOVEMBRE 1973.

prévoyant un emprunt de \$302,183.75 pour la mise en oeuvre du programme de rénovation "CENTRE-VILLE NORD" ratifié par l'arrêté en conseil numéro 670 du 18 février 1970;

ATTENDU que ce contrat prévoit que des obligations seront émises le 1er juillet de chaque année en faveur de la Société d'Habitation du Québec pour garantir le remboursement des sommes avancées pendant les douze (12) mois précédents;

ATTENDU qu'au 1er juillet 1973, la Société d'Habitation du Québec avait avancé une somme nette de \$40,498.18 au cours des douze (12) mois précédents;

ATTENDU qu'il y a lieu d'émettre des obligations pour cette somme en capital de \$40,498.18 suivant les termes et conditions de ce contrat signé le 25 mars 1970 et suivant l'autorisation prévue du règlement numéro 407 dûment approuvé;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

ET RESOLU:

638-73
Emission
d'obli-
gations
réno-
vation
Centre-
Ville
nord
Adoption.

Qu'une émission d'obligations datée du 1er juillet 1973, pour un montant en capital de \$40,498.18, est émise en faveur de la Société d'Habitation du Québec concernant la mise en oeuvre du programme de rénovation ratifié par l'arrêté en conseil numéro 670 du 18 février 1970.

Les quinze (15) obligations de cette émission seront remboursées conformément au tableau ci-annexé.

Le 1er juillet de chaque année, une obligation de cette émission sera échue, la première en 1974 et la dernière en 1988.

Ces obligations seront payables à la Société d'Habitation du Québec à son siège social à Québec, ou à tout autre détenteur enregistré.

Les obligations porteront intérêt au taux de 6 7/8% l'an.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

639-73
Approbation
plan
subdiv.
lots
32, 33
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 1er novembre 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots 32 et 33 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, comprenant les lots Nos 32-1 et 33-2 situés Chemin des Forges et appartenant à M. Réjean ROUSSEAU.

ADOPTÉ.

PROFOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

640-73
Approbation
plan
subdiv.
lot 225
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Ernest L. DUPLESSIS, Arpenteur-géomètre, en date du 6 novembre 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot 225, comprenant le lot No. 225-3 situé entre le Boulevard St-Jean

LUNDI, LE 19ième JOUR DE NOVEMBRE 1973.

et la route transquébécoise et appartenant à M. Jean-Guy PAILLE.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

641-73

Approbation

plan

subdiv.

lots

175, 176

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 1er novembre 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots 175 et 176 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 175-16 et 176-17 situés dans le prolongement du Boulevard Rigaud et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

642-73

Signature

plan

et

livre

de renvoi

subdiv.

lots 175

et 176

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 1er novembre 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots 175 et 176 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 175-16 et 176-17 situés dans le prolongement du Boulevard Rigaud et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

643-73

Approbation

plan

subdiv.

lots

175, 176

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 1er novembre 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots 175 et 176 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 175-17 et 18, et 176-18 à 176-24 inclusivement et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

644-73

Signature

plan

et

livre

de renvoi

subdiv.

lots 175

et 176

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 1er novembre 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots 175 et 176 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 175-17 et 18 et 176-18 à 176-24 inclusivement et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

LUNDI, LE 19ième JOUR DE NOVEMBRE 1973.

645-73

Formation
associa-
tion

"La Voie
des Aînés
Triflu-
viens"

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de MM. Ernest Mongrain, J.A. Fréchette, Ovide Champagne, J.-T. Montambault, Eugène Massicotte, Mme Ulric Cantin, Mme Anita Caron, Mme Ovide Champagne, Mme Frédéric Dufresne, Mme Juliette Lamothe, Mlle Juliette St-Hilaire et M. Georges Cayer désirant se former en association sous le nom de "LA VOIE DES AINES TRIFLUVIENS", conformément au chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

646-73

Paiement
comptes
liste

hélido-

madaire

Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Underwater Tel-Eye	\$ 2,071.87
Always Maintenance Co.	21,386.00
Clément Ricard	262.32
Robec Construction	441.10
Regional Asphalte	46,666.07
Gaston Bourassa Ltée	7,961.88
André Boisvert	3,621.22
H.G. Gauthier	41.25
Laboratoire de Construction	180.00
Retail Credit Co.	108.93
Le Soleil	203.28
Légion Canadienne	50.00
Me Jean DeCharette, notaire,	397.50
Nettoyeurs Modernes	535.30
Imprimerie Art Graphique	261.18
CEGEP de T.-R.	110.00
Badeaux & Gosselin	300.00
Auberge des Gouverneurs	47.81
D. L'Heureux Inc.	650.00

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

647-73

Services

Me Yvan

Godin

retenus

cause

Gendron-

Carignan

Adoption.

Que Me Yvan GODIN, Avocat, soit et est par les présentes autorisé à prendre les procédures nécessaires en rapport avec les plaintes et accusations intentées par Me François GIROUX contre les détectives Fernand GENDRON et Jean-Marc CARIGNAN.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

648-73

Soumission

Germain,

Maurice

Deschesnes

acceptée

démolition

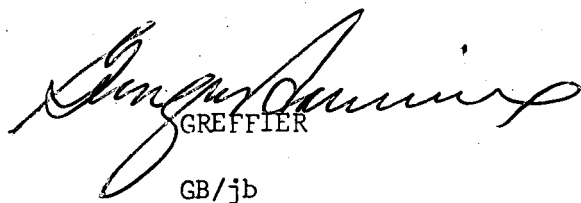
Adoption.

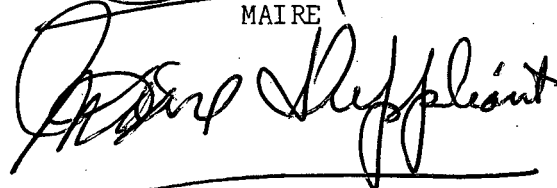
Que la soumission de GERMAIN ET MAURICE DESCHESNES, entrepreneurs, concernant la démolition de la bâtisse située à 251-253 Laviolette, soit acceptée pour le prix de \$3,200.00, conformément aux cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 19ième JOUR DE NOVEMBRE 1973.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER
GB/jb


MAIRE


LUNDI, LE 26ième JOUR DE NOVEMBRE 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 26ième jour de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Monsieur le Maire suppléant:
Messieurs les Conseillers:

Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 novembre 1973 soit adopté.

ADOpte.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- b) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 1er octobre 1973.
- c) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 1er octobre 1973.
- d) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 1er octobre 1973.
- e) Etablissement du secteur St-François d'Assise en zone résidentielle, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 15 octobre 1973.
- f) Règlement pour localisation des postes d'attente pour les taxis, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 5 novembre 1973.
- g) Amendement au règlement No. 31-C - Composition des membres de la Commission du Parc de l'Exposition, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 5 novembre 1973.
- h) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 novembre 1973.

LUNDI, LE 26ième JOUR DE NOVEMBRE 1973.

i)

Elargissement d'une partie de la rue Ste-Marie,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau
à la séance du 12 novembre 1973,
maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
abolition prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 489 concernant
péage l'abolition du péage au parc de stationnement Du Fleuve.
station-
nement
Du Fleuve

Lu en Conseil, ce 26ième jour de novembre 1973.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
règ. 25 am. prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 25 concernant
imposition l'imposition de certaines taxes dans la Ville, quant à ce qui a trait au
taxes mode de calcul des taxes foncières, spéciales et générales.

Lu en Conseil, ce 26ième jour de novembre 1973.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
règlement prochaine assemblée un règlement concernant les aliments, l'hygiène et
aliments, la salubrité publique et amendant ou abrogeant tout règlement s'y rap-
hygiène, portant.
salubrité
publique

Lu en Conseil, ce 26ième jour de novembre 1973.

Signé: Fernand Colbert

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

649-73
Compte
rendu
séance
19 nov.
1973
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en
Commission Permanente le 19 novembre 1973 et qui vient d'être lu au Con-
seil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

ATTENDU qu'à la suite de négociations intervenues entre
le Gérant municipal et les autorités du Séminaire de Trois-Rivières, le
Conseil de la Ville de Trois-Rivières recommande l'acquisition d'une par-
tie des lots 170, 171 et 169-1, propriété du Séminaire, au prix de \$0.15
le pied carré, pour fins de terrain de jeux;

ATTENDU que cet achat a été jugé nécessaire par suite des
besoins grandissants de la Ville, suite à d'importants développements do-
miciliaires;

ATTENDU que le Conseil consent à céder au Séminaire une
partie du lot 172, au prix fixé de \$0.15 le pied carré;

ATTENDU que le déboursé de la Ville s'établit à la somme
de \$97,126.45, dont un montant de \$12,126.45 sera payable, lors de la si-
gnature du contrat, à même la réserve existante créée en vertu du règlement

LUNDI, LE 26ième JOUR DE NOVEMBRE 1973.

No. 463 et le solde de \$85,000.00, réparti sur une période de cinq (5) ans, à compter de l'année 1974, sera payé à raison de \$17,000.00 par année avec intérêt annuel au taux de 8%;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 25 de la Loi de la Commission Municipale, cet achat ne peut être conclu sans l'autorisation préalable de la Commission;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

650-73

Achat
terrain
Séminaire
de T.-R.
demande
d'appro-
bation
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, pour les motifs mentionnés dans le préambule de la présente résolution, prie respectueusement la Commission Municipale du Québec de bien vouloir approuver un engagement de crédit, au montant de \$85,000.00, remboursable à parts égales au cours des années 1974, 1975, 1976, 1977 et 1978.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

651-73

Emprunt
tempo-
raire
en
attente
vente
obligations
Adoption.

Que le Trésorier de la Ville soit autorisé à emprunter la somme de \$3,542,580.00 de la Banque Canadienne Nationale, à un taux n'excédant pas le taux légal en cours, en attendant le produit de la vente des obligations à être émises en vertu des règlements Nos 482, 504, 511, 512, 514, 517, 517-A, 518, 520, 534, 526 et 1-A.L.-1.

Que Son Honneur le Maire ou, en son absence, le Maire suppléant, et le Trésorier de la Ville soient autorisés à signer un ou des billets à cet effet dès que l'approbation gouvernementale aura été reçue.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

652-73

Offre
d'achat
Hydro ex
Syste s
Ltd
terra n
zone nd.
No. 1
Adopt on.

Que l'offre de la SOCIETE LES SYSTEMES HYDROLEX LIMITEE (Hydrolex Systems Ltd), relativement à l'achat d'un emplacement faisant partie du lot No. 15-15 (P.15-15) situé dans la zone industrielle No. 1, d'une superficie approximative de 102,582 pieds carrés, soit acceptée pour le prix de \$15,387.37. La dite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

653-73

Bail
Conser-
vatoire
Musique
location

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue au CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE TROIS-RIVIERES la salle de spectacle "Anaïs Rousseau" au Centre Culturel de Trois-Rivières, pour

LUNDI, LE 26ième JOUR DE NOVEMBRE 1973.

Centre la période s'étendant du 1er novembre 1973 jusqu'au 31 mai 1974 aux jours
Cultures et heures déterminés, moyennant un prix de location de \$8,500.00 pour tou-
Adoption. te la durée du bail et payable en un seul versement le 1er janvier 1974.
Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit bail qui vient
d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

654-73

Contrat
entretien
pont
Radisson
Adoption.

Que Son Honneur le Maire ou, en son absence, monsieur le
Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat
sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières s'engage à ef-
fectuer les travaux d'entretien d'hiver 1973-1974 du pont Radisson et des
approches moyennant la somme de \$8,518.04, conformément au devis spécial
préparé par le personnel du Ministère des Transports du Québec et annexé
audit contrat pour en faire partie.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

655-73

Enseignes
"Arrêt-
Stop"
intersec-
tion
Des Erables -
Des Mélèzes
Adoption.

Que le Directeur de la Police, conformément à l'article 14
du règlement No. 186, soit autorisé à installer des enseignes indiquant les
mots "Arrêt-Stop" aux quatre (4) coins de l'intersection Des Erables - Des
Mélèzes.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

656-73

Paiement
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des
comptes suivants:

Régional Asphalte	\$ 2,357.14
Produits Ciment St-Maurice	6,279.93
Easton Paillé	20,882.75
Cité du Cap-de-la-Madeleine	3,023.32
Me J. Girouard	1,623.54
" "	837.90
Labrecque, Vézina & Associés	15,003.32
Montreal Star	83.95
La Presse	272.00
E. Foux	5,801.70
Nettoyeurs Modernes	170.00
Ewart, Tremblay, Ass.	220.00
Auberge des Gouverneurs	41.42
Place Le Centurion	99.52
R. Fellavance	65.00
L. Duval	80.00
Librairie Poirier	75.75
A.J. Bergeron	23.00
A. Doucet	81.34
Paul Leblanc	48.24
Ass. des Arbitres de Hockey de la Mauricie	2,400.25

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 26ième JOUR DE NOVEMBRE 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

657-73

Approbation plan subdiv. lot 213 Adoption. Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 30 octobre 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 213 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 213-82 à 213-88 inclusivement situés rue De la Sentinelle et appartenant à M. Jules ST-ONGE.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

658-73

Approbation plan subdiv. lots 1625, 1626, 1627 et 1624-2 etc. Adoption. Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 19 juin 1973, montrant la subdivision des lots Nos 1625, 1626, 1627 et 1624-2 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 1624-2-1, 1624-2-2, 1625-1 et 2, 1626-1 et 2, 1627-1 et 2 situés rues Niverville et Royale et appartenant à la Ville de Trois-Rivières et à être vendus à GESTION G.L. LTEE.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

659-73

Signature plan, livre de renvoi subdiv. lots 1625, 1626, 1627 et 1624-2 etc. Adoption. Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 19 juin 1973, montrant la subdivision des lots Nos 1625, 1626, 1627, 1624-2 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 1624-2-1, 1624-2-2, 1625-1 et 2, 1626-1 et 2, 1627-1 et 2 situés rue Niverville et Royale et appartenant à la Ville de Trois-Rivières et à être vendus à GESTION G.L. LTEE.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

660-73

Approbation plan subdiv. lot 22 Adoption. Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 5 novembre 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 22 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, comprenant le lot No. 22-48 situé rue Godin, appartenant à la ville de Trois-Rivières et à être vendu à BEN VANASSE INC.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

LUNDI, LE 26ième JOUR DE NOVEMBRE 1973.

661-73

Signature
plan,
livre
de renvoi
subdiv.
lot 22
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 5 novembre 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 22 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 22-48 situé rue Godin, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et à être vendu à BEN VANASSE INC.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

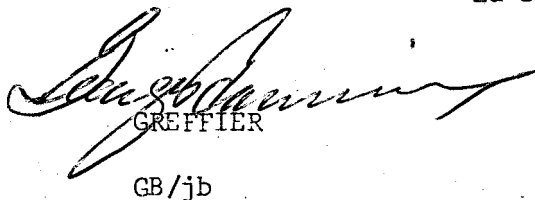
662-73

Bail
Compagnie
Air-Gaspé
location
aéroport
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue à la COMPAGNIE AIR-GASPE un espace d'une superficie de 404 pieds carrés situé à l'aérogare de l'aéroport municipal de Trois-Rivières, pour le terme d'un an, à compter du 1er décembre 1973, moyennant un loyer annuel de \$2,020.00 payable en douze (12) versements mensuels égaux et consécutifs de \$168.33 au début de chaque mois. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOpte.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER
GB/jb


MAIRE

LUNDI, LE 3ième JOUR DE DECEMBRE 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 3ième jour de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	Julien

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 26 novembre 1973 soit adopté.

ADOpte.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.
- b) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 1er octobre 1973.
- c) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 1er octobre 1973.
- d) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 1er octobre 1973.
- e) Etablissement du secteur St-François d'Assise en zone résidentielle, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 15 octobre 1973.
- f) Règlement pour localisation des postes d'attente pour les taxis, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 5 novembre 1973.
- g) Amendement au règlement No. 31-C - Composition des membres de la Commission du Parc de l'Exposition, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 5 novembre 1973.
- h) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 novembre 1973.

LUNDI, LE 3ième JOUR DE DECEMBRE 1973.

- i) Amendement au règlement No. 25 - Imposition des taxes,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 26 novembre 1973.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
règ. 13 am. prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 13 concernant
ouverture les places publiques et les rues et décrétant l'ouverture d'une ruelle à
ruelle même les lots 1124-P.195, 1124-P.196, 1124-P.199 et 1124-P.200 du cadastre
de la Ville de Trois-Rivières.

Lu en Conseil, ce 3ième jour de décembre 1973.

Signé: Gaston Vallières

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE A L'UNANIMITE

663-73

Règ. 35
aliments,
hygiène,
salubrité
publique
Adoption.

Que le règlement No. 35 concernant les aliments, l'hygiène
et la salubrité publique et amendant ou abrogeant tout règlement s'y rappor-
tant, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

664-73

Règ. 489-2
abolition
péage
parc
Du Fleuve
Adoption.

Que le règlement No. 489-2 (1973) amendant le règlement No.
489 régissant le stationnement et la circulation des véhicules automobiles
sur les parcs de stationnement à péage Du Fleuve et St-Philippe, quant à ce
qui concerne l'abolition du péage au parc Du Fleuve, soit adopté tel que lu
et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

665-73

Règ. 541
élarg s-
semen
parti
rue
Ste-Marie
Adoption.

Que le règlement No. 541 (1973) décrétant l'élargissement
d'une partie de la rue Ste-Marie, soit adopté tel que lu et soumis à tous
les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

666-73

Compte
rendu
séance
26 nov.
1973
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en
Commission Permanente le 26 novembre 1973, soit reçu, adopté et ratifié à
toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 3ième JOUR DE DECEMBRE 1973.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

667-73

Taux
d'intérêt
arrérages
de taxes
Adoption.

Qu'en vertu des dispositions de l'article 517 de la Loi des Cités et Villes, le taux d'intérêt pour arrérage de taxes municipales sera établi à 8% pour l'année financière 1974.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

668-73

Contrat
Clément
Ricard
Travaux
rue
Tebbutt
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel CLEMENT RICARD, entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux de déboisement, d'essouchement et de creusage de fossés sur la rue Tebbutt, pour le prix de \$29,000.00. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

ET RESOLU:

669-73

Achat
propriété
Dame L.
Coutu
rénovation
centre-
ville
Adoption.

Que la Ville de Trois-Rivières achète de Dame Lucienne Cousineau COUTU, conformément à l'article 44 de la loi de la Société d'Habitation du Québec, un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 1669 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites, pour le prix de \$50,000.00 payable comptant. Il est cependant entendu que la propriétaire occupera la bâtisse jusqu'au 1er mai 1974, sans frais, mais devra payer les entretiens mineurs et le chauffage. De plus, la locataire, Marguerite Cloutier, versera à la Ville son loyer à compter du 1er janvier jusqu'au 1er mai 1974. Cette acquisition de gré à gré devra être autorisée par un arrêté en conseil et une résolution de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

670-73

Enseignes
60 min
rue St-
Frans-
Adoption.

Que le Directeur de Police soit autorisé à installer des enseignes restreignant le stationnement à 60 minutes sur le côté sud-ouest de la rue St-François-Xavier, entre les rues Ste-Geneviève et de Tonnancourt, conformément à l'article 18 du règlement No. 186.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

671-73

Formation
associa-
tion

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de MM. Jean-Paul Marcoux, Jacques Saucier, R.P. Vincent Therrien, S. Andréa Richard, S. Gilberte Brassard, Mmes Fernande

LUNDI, LE 3ième JOUR DE DECEMBRE 1973.

"Le Centre Marcoux, Jean Déry, MM. Michel Pellerin, Lord Désaulniers et Jean-Baptiste de Prière Milot désirant se former en association sous le nom de "LE CENTRE DE PRIERE L'Alliance" L'ALLIANCE", conformément au chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec Adoption. 1964.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

672-73

Approbation

plan

subdiv.

lot 311

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 21 novembre 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 311 du cadastre de la paroisse de St-Etienne, comprenant le lot No. 311-1 situé Boulevard St-Jean et appartenant à M. Antonio LEMAY.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

673-73

Paie

comptes

liste

hebdo-

madaire

Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Industech Inc.	\$ 7,406.52
Y. Couture Inc.	1,564.00
St-Louis & Frère	4,245.00
Germain & Frères	1,898.95
J.B. Deschamps Inc.	504.00
Restaurant Aux Copains	32.55
Marché St-Louis	23.01
Marché Victoria	210.83
Me Jean Méthot	134.12
Maurice Lamirande	49.66
A. Doucet	90.52
Le Soleil	135.52
Nettoyeurs Modernes	613.30
Me Jean DeCharette	287.00
" " "	271.50
Dorion, Chabot, Lemieux	25.00
R. St-Aubin	400.00
Jules Lafrance	500.00
R. Surgeon	100.00
Graphiteria Enrg.	310.00
Luc Frigon	418.25
Paie de service 1973:	
Fonctionnaires	7,020.00
Policiers	20,020.00
Travaux Publics: Employés permanents	6,292.00
" " : Contremaîtres	2,080.00
" " : Employés réguliers	1,976.00

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

674-73

Achat

terrain

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean-Paul BERARD, notaire,

LUNDI, LE 31^{ème} JOUR DE DECEMBRE 1973.

Notaire par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de Me Jean B. LAFRENIERE,
Jean B. notaire, les lots 2021-1 et 2022-1 du cadastre révisé de la Ville de
Lafrenière Trois-Rivières, pour le prix de \$1,425.00 payable comptant. Le tout
Adoption. sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient
d'être lu au Conseil et au règlement No. 523.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

675-73

Convention

CEGEP

stage

d'étudiants

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et
au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle
la Ville de Trois-Rivières consent à ce que dix-huit (18) étudiants du
Collège d'Enseignement Général et Professionnel (CEGEP) de Trois-Rivières
fassent un stage, à titre d'observateurs, dans le corps de police de la
Ville, pour une durée d'une heure par semaine chaque étudiant et une
période d'un an à compter du 1^{er} janvier 1974 jusqu'au 31 décembre 1974.
Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans la dite conven-
tion qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

676-73

Soumission

Cap

Isolation

acceptée

plafond

autogare

Adoption.

Que la soumission de CAP ISOLATION LIMITEE, entrepreneur,
concernant la fourniture et la pose d'un isolant au plafond de l'autogare,
soit acceptée pour le prix de \$15,911.00, conformément aux plans et cahiers
des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

ADOPTÉ.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

GB/jb

MAIRE

LUNDI, LE 10ième JOUR DE DECEMBRE 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 10ième jour de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 décembre 1973 soit adopté.

ADOPTÉ.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.
- b) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 1er octobre 1973.
- c) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 1er octobre 1973.
- d) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 1er octobre 1973.
- e) Etablissement du secteur St-François d'Assise en zone résidentielle, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 15 octobre 1973.
- f) Règlement pour localisation des postes d'attente pour les taxis, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 5 novembre 1973.
- g) Amendement au règlement No. 31-C - Composition des membres de la Commission du Parc de l'Exposition, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 5 novembre 1973.
- h) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 novembre 1973.

LUNDI, LE 10ième JOUR DE DECEMBRE 1973.

- i) Amendement au règlement No. 25 - Imposition des taxes, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 26 novembre 1973.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
circu- prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, quant à ce
lation et stationnement sur certaines rues.
et
station- Lu en Conseil, ce 10ième jour de décembre 1973.
nement

Signé: Benoît Giguère

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
refonte prochaine assemblée un règlement pour refondre le règlement No. 19 concer-
règ. 19 nant les taxis, conformément au règlement No. 6 du Ministère des Transports
taxis et à l'article 429 de la Loi des Cités et Villes.

Lu en Conseil, ce 10ième jour de décembre 1973.

Signé: Jean-Guy Laferté

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

677-73

Règlement Que le règlement No. 13-AAZ-248 (1973) amendant le règle-
13-AAZ-248 ment No. 13 concernant les places publiques et les rues et décrétant l'ou-
ouverture verture d'une ruelle à même les lots 1124-P.195, 1124-P.196, 1124-P.199 et
ruelle 1124-P.200 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières et situés entre les
Adoption. rues Ste-Catherine et St-Jacques, soit adopté tel que lu et soumis à tous
les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

678-73

Compte Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en
ren. Commission Permanente le 3 décembre 1973, soit reçu, adopté et ratifié à
séanc toutes fins que de droit.
3 déc
1973

ADOPTÉ.

Adopt on.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

679

Vent au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Gérard DUFRESNE, notaire,
terrain en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à NAUTYLATEX CANADA LTD un
Nautylatex emplacement situé dans la zone industrielle No. 2, connu et désigné comme
Can. Ltd. faisant partie des lots 225 et 226 (P.225 et P.226) du cadastre officiel
zone ind. de la Paroisse de Trois-Rivières, formant une superficie de 225,000 pieds
No. 2 carrés, au prix de \$0.04 le pied carré, plus une somme de \$450.00 à titre
Adoption. de contribution en vertu du règlement No. 463, et représentant la somme
totale de \$9,450.00, dont la somme de \$945.00 payable comptant et le solde

LUNDI, LE 10ième JOUR DE DECEMBRE 1973.

de \$8,505.00 dans un an de la date de la signature du présent contrat, au taux d'intérêt annuel de 8%. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

680-73

Bail

Cercle

Age d'Or

St-Frs

d'Assise

parc

Jean-

Béliveau

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue au CERCLE DE L'AGE D'OR ST-FRANCOIS D'ASSISE la salle du deuxième étage de la bâtisse située dans le parc Jean-Béliveau, pour une durée de cinq (5) ans à compter du 1er décembre 1973 jusqu'au 1er décembre 1978, moyennant un prix de location de \$50.00 par mois, \$600.00 par année, payable en un seul versement dès que le bail sera accepté par les parties aux présentes. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

681-73

Enseignes

60 min.

côté ouest

rue

Ste-Angèle

Adoption.

Que le Directeur de Police soit autorisé à installer des enseignes restreignant le stationnement à 60 minutes sur le côté ouest de la rue Ste-Angèle, entre les rues Ste-Geneviève et Des Commissaires, conformément à l'article 18 du règlement No. 186.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

682-73

Approbation

plan

subdi.

lot 216

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 29 novembre 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 226 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 226-8 situé dans la zone industrielle No. 2, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et devant être vendu à NEWSPRINT SPECIALTY CORP. LTD.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

683-73

Signature

plan

et

livre

de renvoi

subdiv.

lot 226

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 29 novembre 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 226 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 226-8 situé dans la zone

LUNDI, LE 10ième JOUR DE DECEMBRE 1973.

industrielle No. 2, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et devant être vendu à NEWSPRINT SPECIALTY CORP. LTD.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

684-73

Approbation

plan

subdiv.

lot 15-15

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEYY, Arpenteur-géomètre, en date du 5 décembre 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 15-15 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, comprenant le lot No. 15-15-2 situé Boulevard Des Récollets, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et à être vendu à LES SYSTEMES HYDROLEX LTEE.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

685-73

Signature

plan

et

livre

de renvoi

subdiv.

lot 15-15

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville les plan et livre de renvoi préparés par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 5 décembre 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 15-15 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, comprenant le lot No. 15-15-2 situé Boulevard Des Récollets, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et à être vendu à LES SYSTEMES HYDROLEX LTEE.

ADOPTÉ.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

686-73

Contentieux

autorisé

procédures

contre

Gaétan

Hubert

Adoption.

Que le Chef du Contentieux est, par les présentes, autorisé à instituer des procédures contre Gaétan HUBERT, en résolution de la vente passée entre la Ville de Trois-Rivières et lui-même, le 5 octobre 1971, et à offrir audit Gaétan Hubert la somme de \$2,210.00, soit le prix d'achat et le dépôt, et à poursuivre les dites procédures jusqu'au jugement final.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

687-7

Utilisation

acompte

reçu

pour

expro-

priation

garage

municipal

Adoption.

Que le Trésorier de la Ville soit autorisé à utiliser le versement de la somme de \$250,000.00 reçue en acompte pour l'expropriation des propriétés de la Ville situées dans l'emprise de l'autoroute 755 pour payer une partie du surplus du coût de construction du nouveau garage municipal.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

LUNDI, LE 10ième JOUR DE DECEMBRE 1973.

688-73
Païement
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement
des comptes suivants:

J.A.M. Langlois & Associés	\$ 7,930.50
Henri Paquette	325,980.00
Grant Mills Ltée	31,021.74
Trois-Rivières Chevrolet	3,634.08
St-Maurice Aéro Club	390.00
Massicotte & Fils	3,115.00
H.G. Gauthier	46.90
Nettoyeurs Modernes	619.80
" "	170.00
Le Centurion	55.85
Mme W. Pellerin	214.65
J. Alarie	594.42
Agence Voyage Club Auto	1,040.00
Claude Fiset	20.00
D. Aubin & Al	38,089.45
L. Pellerin	15.00
J. Girardeau	20.00
M. Vachon	20.00
G. Bergeron	30.00
Club Natation Megophias	90.00
D. Cyr	100.00
Loisirs St-Sacrement	50.00
Loisirs Ste-Marguerite	250.00
Loisirs Ste-Thérèse	50.00
Loisirs Vieilles Forges	50.00
" " "	50.00
Centre Landry	50.00
Loisirs Notre-Dame de la Paix	50.00
Loisirs Normanville	50.00
Loisirs Ste-Cécile	50.00
Loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle	50.00

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

689-73
Approbation
plan
subdiv.
lot
170-82
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son
approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date
du 3 décembre 1973, montrant la subdivision du lot No. 170-82 du cadastre
de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 170-82-1 et 170-
82-2 situés rue Talbot et appartenant à LES CONSTRUCTIONS JEAN-PAUL HAMELIN
INC.

ADOPTÉ.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

690-73
Contentieux
autorisé
procédures
expro-
piation
A. Doucet
Adoption.

Que le Chef du Contentieux est par les présentes autorisé
à instituer des procédures en expropriation concernant les terrains apparte-
nantes à M. Achille DOUCET, situés dans la zone industrielle No. 2, et à pour-
suivre les dites procédures jusqu'à jugement final.

ADOPTÉ.

CONSIDERANT que l'Honorable Donald Mac Donald, Ministre
de l'Energie, des Mines et des Ressources, a annoncé récemment que le Gou-
vernement Fédéral avait décidé de construire une usine d'eau lourde à Gentilly;

LUNDI, LE 10^{ième} JOUR DE DECEMBRE 1973.

CONSIDERANT que l'implantation et l'opération de cette importante usine causera un essor économique d'une valeur inestimable pour toute la région du Coeur du Québec;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

691-73

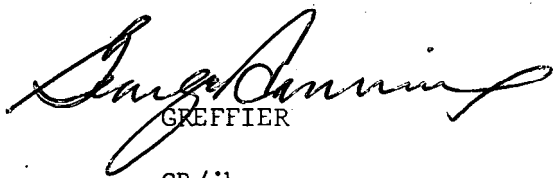
Construction

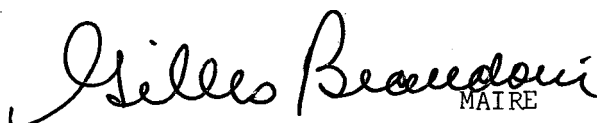
d'une
usine
d'eau
lourde
à Gentilly
félici-
tations
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tout en se réjouissant vivement de l'importante décision prise par le Gouvernement Fédéral, prie messieurs Claude G. LAJOIE et Florian COTE, respectivement députés des comtés de Trois-Rivières et de Richelieu à la Chambre des Communes, ainsi que Son Honneur le Maire Gaston GAUDET, de la Ville de Bé-à-Gentilly, de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères félicitations en même temps que le témoignage de sa très vive appréciation.

ADOpte.

La séance est ensuite levée.


Greffier
GB/jb


Maire

LUNDI, LE 17ième JOUR DE DECEMBRE 1973.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 17ième jour de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-treize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 décembre 1973 soit adopté.

ADOPTÉ.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.
- b) Amendement au règlement - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 1er octobre 1973.
- c) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 1er octobre 1973, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- d) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 1er octobre 1973.
- e) Etablissement du secteur St-François d'Assise en zone résidentielle, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 15 octobre 1973.
- f) Amendement au règlement No. 31-C - Composition des membres de la Commission du Parc de l'Exposition, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 5 novembre 1973.
- g) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 novembre 1973.
- h) Amendement au règlement No. 25 - Imposition des taxes, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 26 novembre 1973.

LUNDI, LE 17ième JOUR DE DECEMBRE 1973.

- i) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 10 décembre 1973.
- j) Refonte du règlement No. 19 concernant les taxis, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 10 décembre 1973.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
travaux prochaine assemblée un règlement décrétant la construction d'une conduite
zone ind. d'aqueduc dans la zone industrielle No. 2 et le réaménagement de trois (3)
No. 2 et lits filtrants doubles à l'usine de filtration du Boulevard Des Forges
usine et autorisant un emprunt nécessaire pour en payer le coût.
filtration

Lu en Conseil, ce 17ième jour de décembre 1973.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion Je donne avis par les présentes que je proposerai à une
aménagement prochaine assemblée un règlement pour prohiber l'aménagement et l'explo-
et tation de nouvelles carrières dans les limites de la Ville de Trois-Rivières.
exploit-
tation
carrières

Lu en Conseil, ce 17ième jour de décembre 1973.

Signé: Jean-Guy Laferté

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

692-73
Compte
rendu
séance
10 déc.
1973
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 10 décembre 1973, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

693-73
Entente
Hydro-
Québec
terrain
fins
patinoire
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une entente sous seing privé en vertu de laquelle l'HYDRO-QUEBEC permet à la Ville de Trois-Rivières d'utiliser, à titre gratuit, pour fins de patinoire durant la période d'hiver 1973-1974, un terrain faisant partie du lot P.1125 et situé à l'intersection des rues Nicolas-Perrot et Williams. Le tout conformément aux clauses de la dite entente qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTÉ.

ATTENDU que les revenus probables de l'année 1974 se chiffrent à la somme de \$12,087,000.00 suivant le projet de budget annexé à la présente résolution;

ATTENDU que les dépenses probables pour la dite année s'élèvent à la somme de \$12,087,000.00;

LUNDI, LE 17ième JOUR DE DECEMBRE 1973.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

694-73
Budget
1974
Adoption.

Que le projet de budget ci-annexé soit adopté et que la somme de \$12,087,000.00 soit appropriée pour les dépenses de l'année 1974.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

695-73
Païement
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Grenier Electrique	\$ 1,000.00
Marcel Dubé	1,111.50
J.C. Doucet Enrg.	105.55
Viau, Bélanger, Hébert & Ass.	248.00
St-Maurice Intercom Enrg.	399.19
Nettoyeurs Modernes	558.30
" "	170.00
Paul Leblanc	39.84
Fabrique Notre-Dame des Sept-Allégresses	25.00
R. Caron	160.00
Club Natation Mégophias	25.00
André Milette	36.00
Le Soleil	100.80
The Montréal Star	167.90
Château Frontenac	205.72
Auberge des Gouverneurs	298.69
Roméo Robert	101.42
Mme P. Trottier	72.82

ADOPTÉ.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

696-73
Cause
Pagé
Const.
réglée
hors cour
Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à régler hors cour, pour un montant de \$20,000.00 payable comptant, la réclamation de PAGE CONSTRUCTION INC. décrite dans la cause No. 35,519 des dossiers de la Cour Supérieure du district de Trois-Rivières, et obtenir quittance complète et finale en capital, intérêts et frais.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

697-73
Requête
traverse
à niveau
Boul.
Des
Récollets
Adoption.

Qu'une requête soit adressée au nom de la Ville de Trois-Rivières à la Commission Canadienne des Transports pour obtenir l'autorisation d'établir, construire et entretenir une traverse à niveau protégée sur la voie principale du chemin de fer du Pacifique Canadien, au Boulevard Des Récollets, en direction de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dans les limites de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 17ième JOUR DE DECEMBRE 1973.

ATTENDU qu'en vertu d'un contrat passé devant Me Pierre CHAGNON, notaire, le 9 novembre 1970 et enregistré sous le No. 271,315, SANGAMO COMPANY LIMITED a accordé à la Ville de Trois-Rivières une servitude pour la construction et l'entretien d'une conduite d'aqueduc sur une partie du lot No. 1 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières et partie du lot No. 2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que SANGAMO COMPANY LIMITED projette la construction d'une annexe à son établissement et demande à la Ville de Trois-Rivières de relocaliser la dite conduite d'aqueduc sur une autre partie du lot No. 1 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'accéder à cette demande;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

684-73

Servitude
ordonnée
Sangamo
Ltd
conduite
d'aqueduc
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me J.A. Donat CHAGNON, notaire, en vertu duquel SANGAMO COMPANY LIMITED accorde à la Ville de Trois-Rivières une servitude pour la relocalisation d'une conduite d'aqueduc sur une partie du lot No. 1 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, tel que mentionné au préambule de la présente résolution. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

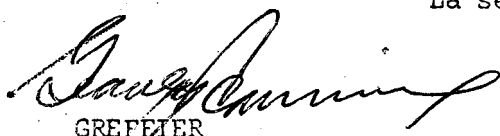
695-73

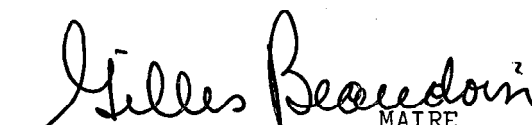
Achat
propriété
Delagrave
élargis-
sement
rue Ste-
Marie
Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes l'achat de la propriété appartenant à la SUCCESSION DELAGRAVE située à 1150 rue Ste-Marie, pour le prix de \$8,500.00, conformément au règlement No. 541 décrétant l'élargissement d'une partie de la rue Ste-Marie.

ADOPTÉ.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE